



Organisation des Nations unies
pour l'éducation, la science et la culture

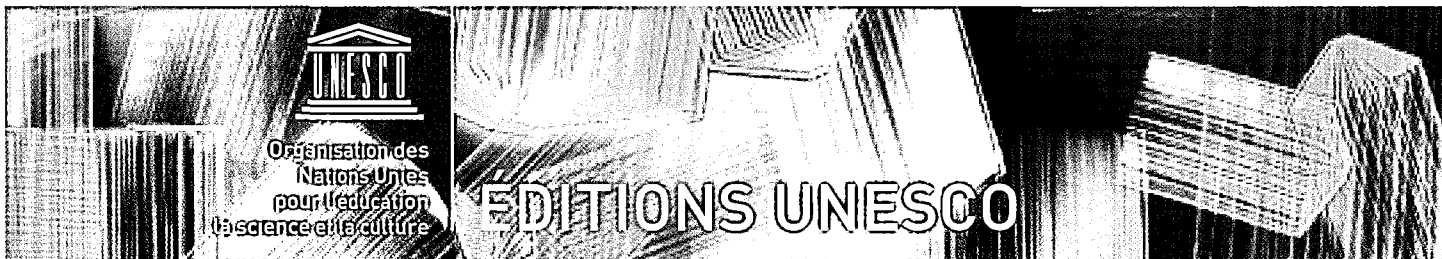
219
220

museum

INTERNATIONAL

DÉC. 2003
revue trimestrielle

Face à l'histoire



LE VISAGE CHANGEANT DE LA TERRE

L'éclatement de la Pangée et la mobilité des continents
au cours des derniers 250 millions d'années



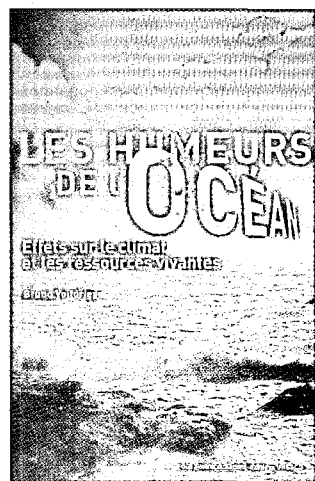
Par Bruno Vrielynck
et Philippe Bouysse
2003, Livre / CD-Rom,
32 pages, 21 x 27 cm,
cartes,
windows/macintosh
15,00 €

ISBN 92-3-203900-1
Éditions UNESCO /
Commission de la Carte
Géologique du Monde
Également disponible en
anglais

› Cet ouvrage raconte l'histoire de notre planète au cours des derniers 250 millions d'années, au début de l'ère secondaire – celle des grands sauriens -, lorsque les continents étaient regroupés en un unique méga-ensemble, la Pangée.

› Les auteurs décrivent en neuf étapes – les plus significatives – l'éclatement de ce supercontinent et présentent les jalons qui illustrent le trajet des différents blocs continentaux dont l'évolution a abouti au visage géologique de notre planète d'aujourd'hui.

› Cet ensemble de cartes commentées a été conçu pour un très large public, à partir de travaux scientifiques récents. Un glossaire et un CD-ROM de 11 cartes dans des formats variés (bmp, tif, pict, et powerpoint) joints au livre sont des compléments très utiles.



LES HUMEURS DE L'OCEAN

Effets sur le climat et les ressources vivantes

Par Bruno Voituriez
2003, 15,5 x 24 cm,
160 pages,
illustrations, photos
14,80 €

ISBN 92-3-203877-3
Éditions UNESCO
Également disponible
en anglais

› L'océan, comme l'ensemble de la planète, est en perpétuelle évolution. Ses variations affectent le climat; la vie qu'il abrite doit aussi s'adapter à ses fluctuations.

› L'auteur retrace l'évolution de la recherche océanographique, explique en termes accessibles les mécanismes reliant la dynamique des océans à celles du climat et des écosystèmes marins et expose les enjeux pour l'avenir du développement d'une océanographie qui, au même titre que la météorologie, doit devenir opérationnelle.

Éditions UNESCO

7, place de Fontenay, 75352 Paris 07 SP, France

tél. +33 1 45 68 5737

e-mail publishing.promotion@unesco.org

www.unesco.org/publishing

Service sécurisé



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

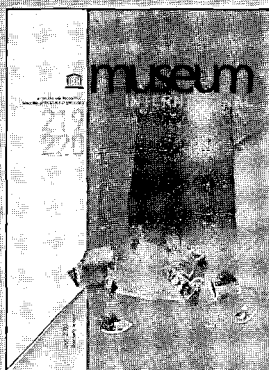
museum
INTERNATIONAL

219/220
DÉCEMBRE 2003

COUVERTURE :

Le Code d'Hammourabi, découvert en Iran et conservé à présent au musée du Louvre, est la loi écrite la plus ancienne au monde (1750 av. J.-C.). La stèle (haute de 2,25 mètres) est couverte de deux cent cinquante articles de loi; le relief situé à son sommet représente le roi de Babylone se tenant devant le dieu-roi Samash, protecteur de la justice.

© Musée du Louvre



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Mounir Bouchenaki

RÉDACTRICE EN CHEF :
Isabelle Vinson

ASSISTANTS DE RÉDACTION :
Atieh Asgharzadeh
Sandra Acao

RÉDACTEUR :
Fawzy Abd El-Zaher
(version arabe)

COMITÉ CONSULTATIF :
Amareswar Galla, AUSTRALIE
Nicholas Stanley-Price,
Directeur général, ICCROM, *ex officio*
Yani Herreman, MEXIQUE
Nancy Hudson, CANADA
Jean-Pierre Mohen, FRANCE
Stelios Papadopoulos, GRÈCE
Manus Brinkman, Secrétaire Général
of ICOM, *ex officio*
Michael Petzet, Président de l'ICOMOS,
ex officio

Tomislav Sola, RÉPUBLIQUE DE CROATIE
Shaje Tshiluilu, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

COMPOSITION :
Gérard Prosper

IMPRESSION :
Imprimerie Jouve, 53100 Mayenne,
France

© UNESCO 2003
CPPAP n° 74565

Revue trimestrielle publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Museum International est une tribune internationale d'information et de réflexion sur les musées et le patrimoine international. La version française est publiée à Paris; la version anglaise à Oxford; la version arabe au Caire.

| FACE À L'HISTOIRE. MUSÉES ET PATRIMOINE EN SITUATIONS DE CONFLIT ET DE POST-CONFLIT

4 | ÉDITORIAL

10 | LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

L'histoire volée : le pillage et le trafic illicite
Neil Brodie | 10

Le Musée national d'anthropologie de Luanda
Fernando Vuvu Manzambi | 23

Les « lieux de garde » dans la région de la mer de Timor
James Bennett | 30

Le Musée national du Liban à Beyrouth
Joseph Pharès et Joanne Farchakh | 38

Le Deuxième Protocole de la Convention de La Haye
de 1954 et les progrès de la législation humanitaire
internationale
Jan Hladik | 44

| ABONNEMENTS 2003

	1 numéro	4 numéros
Institutionnel	19,82 €	73,18 €
Individuel	19,82 €	42,69 €

Pays en développement :

	1 numéro	4 numéros
Institutionnel	19,82 €	54,88 €
Individuel	19,82 €	27,44 €

Abonnements :

Jean DE LANNOY
Service abonnements
202, avenue du Roi
B-1190 Bruxelles, Belgique

51 | ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

Image et patrimoine en Afghanistan
Reza | 51

Le rôle du musée Guimet dans la connaissance et
la sauvegarde du patrimoine afghan
Pierre Cambon | 53

Au-delà de l'actualité en Afghanistan : panorama historique
du patrimoine islamique de la région
Flemming Aalund | 61

L'inventaire du musée de Kaboul : essais d'organisation
Carla Grissmann | 70

Mandat et activités de l'UNESCO pour la réhabilitation
du patrimoine culturel afghan
Christian Manhart | 76

La coopération internationale : stratégies, financement
et modalités d'action
Louise Haxthausen et Jim Williams | 83

91 | LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

La communauté des musées : exemples de solidarité
dans la recherche internationale
Annie Caubet | 90

Une brève histoire du Musée national
Usam Ghaidan et Anna Paolini | 96

La destruction du Musée national
Selma Al-Radi | 102

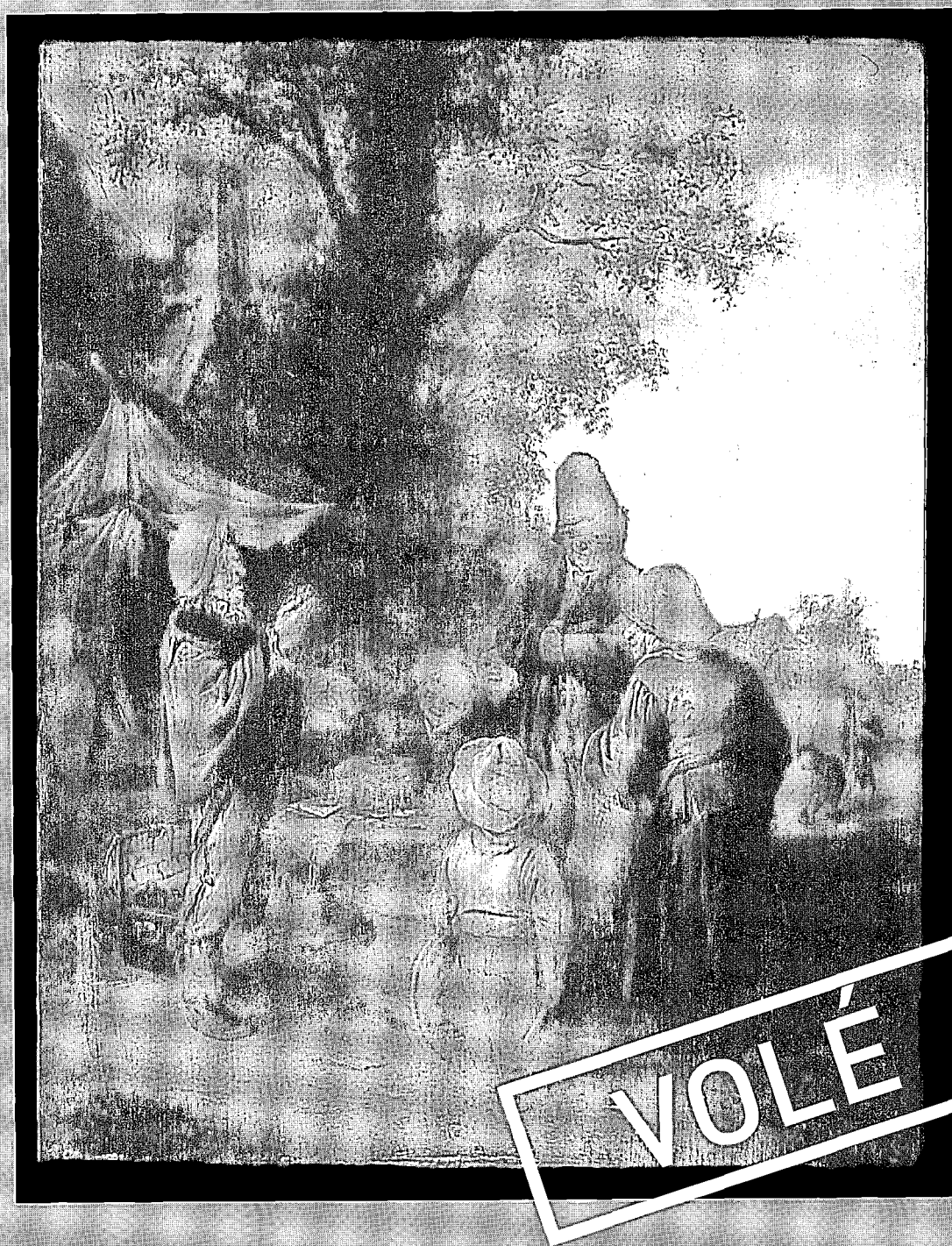
Des mesures préventives à la mission d'enquête
McGuire Gibson | 107

Le rôle des organisations non gouvernementales
dans l'action d'urgence internationale
Michaël Petzet et Jacques Perot | 119

La mise en place de la collaboration internationale
Mounir Bouchenaki | 126

139 | BIBLIOGRAPHIE

143 | À LIRE



Le Charlatan,
peinture sur bois par Adrian Van Ostade,
signée en bas à droite.

© Musée Frans Hals

2002/16641

Dimensions : 27 cm x 22 cm

Volée le 24 mars 2002 au musée Frans Hals de Haarlem, aux Pays-Bas

(Référence Interpol La Haye 2002CB004858038 2002-04-17)

Éditorial

Nous souhaitons que ce numéro soit un jalon dans la réflexion sur les destructions patrimoniales et leurs répercussions dans l'arène internationale, ainsi que sur leur identification à la perte d'identité culturelle et de ses symboles. Nous avons pour ambition de réfléchir à leurs significations, d'une part, dans la longue durée historique - dans la ligne des travaux de Dario Gamboni¹- et, d'autre part, dans la dynamique des conflits de la dernière décennie du XX^e siècle et de leurs composantes culturelles - à la lumière des acquis du second Rapport mondial sur la culture de l'UNESCO.² L'histoire événementielle récente a rattrapé cette intention première.

La préparation de ce numéro de *Museum International* a été longue, triste et difficile.

Longue, car le thème figure depuis plusieurs années déjà dans le plan de publication de la revue. Il y a trois ans, lorsque nous travaillions à l'élaboration de la nouvelle approche éditoriale, nul ne contestait le fait que la communauté des musées et du patrimoine venait de traverser une période difficile. La dernière décennie du XX^e siècle avait apporté son fardeau de destructions et, avec lui, nombre de questions nouvelles sur le rôle du patrimoine dans les conflits. Après la destruction des Bouddhas de Bamiyan, on pouvait croire qu'un sommet avait été franchi et que la réaction unanime de l'opinion internationale témoignait d'une limite indépassable dans la conscience du rôle instrumental du patrimoine durant les conflits. Le temps était venu, pensions-nous, de mener une réflexion élargie et prospective sur les contextes et les raisons de ces destructions.

Mais le pillage du musée national de Bagdad et la disparition d'un nombre très élevé de témoignages culturels, symboles de civilisation et d'histoire millénaire de l'Iraq, brisèrent cette analyse. L'exercice de réflexion patiemment élaboré pour le présent numéro butait devant le triste inventaire des exactions commises et répertoriées sur la liste des destructions, des pillages, des vols et des disparitions de patrimoine culturel dans une échelle d'intensité qui semblait à nouveau sans limite. Dans ce contexte, nous nous devons de modifier le contenu du numéro sur les conflits pour répondre aux demandes légitimes d'information sur le rôle de l'UNESCO et de la communauté

des experts dans le sauvetage et la protection du patrimoine culturel en Iraq, mais aussi en Afghanistan.

Cet exercice se révéla difficile. En premier lieu parce que la plupart des experts les mieux informés étaient engagés dans des opérations d'urgence sur le terrain. Seulement un très petit nombre d'entre eux - que nous remercions au nom de l'UNESCO - purent répondre positivement à notre invitation. En second lieu, la situation était-elle assez claire, notamment en Iraq, pour que les contributions soient un peu plus que des condamnations unanimes des événements, certes toujours nécessaires, et des exposés des mesures d'urgence ? Enfin, la large couverture médiatique des situations de terrain en Afghanistan et en Iraq par la presse internationale - grand public et spécialisée - mettait en question l'intérêt du numéro lui-même.

Cependant l'UNESCO, avec le soutien des organisations non gouvernementales spécialisées, est la principale agence intergouvernementale dans le monde qui œuvre à la sauvegarde du patrimoine culturel. Elle a, de ce fait, la responsabilité d'informer l'opinion publique internationale, d'expliquer et de faire connaître les objectifs et les modalités de ses opérations de sauvegarde aux États membres et à leurs communautés professionnelles. Raison essentielle de la publication de ce numéro, la responsabilité d'informer s'accompagne d'une obligation de réflexion en forme de question : quelle expérience peut-on tirer de l'histoire récente pour la conception et la formulation des programmes de protection des musées et du patrimoine dans les situations de conflit et de post-conflit ?

Les destructions patrimoniales contemporaines, bien qu'elles s'inscrivent dans une longue pratique au cours de l'histoire, sont l'indice d'un infléchissement du rapport entre les sociétés et les témoignages des cultures. Si la décennie écoulée a été marquée par des destructions du patrimoine à une échelle symbolique inégalée depuis plusieurs siècles, elle est aussi celle où ont eu lieu des élargissements de sens et des innovations qui ont entraîné un profond renouvellement des catégories du patrimoine ; l'émergence et l'affirmation de la notion de patrimoine immatériel sont l'épitomé de ces transformations. Faut-il voir un lien entre ces deux faits ? Peut-on avancer l'hypothèse que l'attention particulière portée à la physicalité des objets puis à son dépassement

dans le cadre d'une patrimonialisation importante, et même excessive pour certains, a encouragé les destructions matérielles?

Ce lien de causalité, s'il existe, est sans aucun doute difficile à démontrer. L'hypothèse mérite cependant que l'on s'y intéresse pour tenter de comprendre quels sont les ressorts qui amènent à détruire ce que l'on s'efforce dans le même temps de conserver dans ses aspects les plus divers. Car il est incontestable qu'on a beaucoup conservé au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, à grand renfort de technologie et en prenant appui sur une connaissance pointue des matériaux et des environnements. A-t-on pour autant suffisamment encouragé la compréhension et l'accès au sens, esthétique, historique et culturel, du patrimoine?

L'adoption à l'unanimité, au cours de la même session de la Conférence générale de l'UNESCO³, de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*⁴ et de la *Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel*, ne résulte pas d'un hasard de calendrier. Elle est le signe de la nécessité reconnue par l'ensemble de la communauté internationale de travailler sur les significations éducatives, politiques et sociales du patrimoine. Ces deux textes marquent un point de convergence dans la pratique et l'histoire du patrimoine.

Il est important de souligner que l'adoption d'une convention dont l'objet recouvre les pratiques, les représentations mentales, les connaissances et les savoir-faire, permet à nombre de pays de présenter leurs témoignages culturels à un niveau d'égalité absolue avec ceux des pays de tradition occidentale, principalement monumentale et archéologique. Mais la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* ouvre aussi, et en parallèle à cette affirmation fondamentale de la diversité des formes du patrimoine, à d'autres possibilités, parmi lesquelles celle d'une refondation des politiques patrimoniales à partir du sens et des fonctions sociales.

Pour l'heure, le patrimoine, dans les situations de conflit et de post-conflit, est l'objet d'une tension contradictoire entre « sanction » et « réconciliation ». La *Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel* vient renforcer un corpus déjà fort de deux conventions et de deux protocoles qui établissent

les contraintes juridiques en vue de la protection du patrimoine culturel. Par ailleurs, l'expérience acquise par l'UNESCO sur le terrain au Cambodge, en Europe du Sud-Est, en Afghanistan, au Moyen-Orient et au Timor oriental (aujourd'hui Timor-Leste), autorise la mise en place d'un programme de préservation du patrimoine culturel ayant pour objectif le dialogue et la réconciliation communautaire. La question de savoir comment un élément du patrimoine dont la destruction aura suscité une condamnation par la communauté internationale pourra devenir, en situation de post-conflit, l'objet d'un programme de réconciliation reste néanmoins ouverte. Si le patrimoine ne peut pas être comparé aux sujets des grands débats de l'Histoire et des droits de l'homme - tels les génocides -, il n'est pas pour autant un objet neutre des politiques de la mémoire⁵. L'historien David Lowenthal voit justement dans son absence de neutralité la raison essentielle de son caractère irréconciliable avec l'Histoire⁶.

Une brèche dans cette contradiction pourrait s'ouvrir en travaillant à partir de la notion « d'immatériel du matériel », c'est à dire à partir du contenu historique, du sens et de la symbolique des usages lors de l'élaboration des programmes de préservation ayant pour objectif le dialogue et la réconciliation. Cela signifie en contrepartie que l'on accorde moins d'attention à la matérialité du patrimoine ou qu'un investissement intellectuel et financier au moins égal soit fait pour les expressions immatérielles qui y sont liées. Utilisation des arts vivants comme élément déclencheur d'une conscience patrimoniale a fait ses preuves dans des situations de post-conflit pendant lesquelles le patrimoine culturel a joué un rôle fédérateur des communautés. C'est le cas de la revitalisation du ballet royal et du festival Ramayana dans le cadre du programme de sauvegarde d'Angkor.⁷ Le succès de ce programme, matérialisé en 2003 par le lancement de la décennie du développement d'Angkor et par l'inscription du ballet royal sur la Liste de Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, encourage à chercher dans la complémentarité des approches entre « matériel » et « immatériel », les ressorts des programmes de réconciliation communautaire basés sur l'appréciation et la protection du patrimoine culturel.

Ce double numéro de *Museum International* comporte trois parties correspondant aux trois temps du sujet. La première partie regroupe des textes qui présentent les différentes composantes d'une situation de post-conflit : recherche des

œuvres d'art volées ou disparues, application des instruments juridiques internationaux, réouverture des musées et formulation de nouveaux programmes muséographiques. La deuxième partie traite, à partir du cas de l'Afghanistan, d'une situation de transition du conflit au post-conflit ; elle concerne la remise en place des infrastructures administratives, les premières mesures de sauvegarde, le lancement des projets de restauration à court et à moyen terme. Cette deuxième partie présente également les efforts ininterrompus des institutions muséales et de leurs partenaires étrangers pour sauvegarder, au-delà des objets, la mémoire du travail scientifique accumulé sur plusieurs siècles de collaboration professionnelle et culturelle. L'Iraq occupe la dernière partie : celle du temps du conflit et du retour à un temps zéro de la mémoire patrimoniale.

Le patrimoine n'est pas l'histoire, certes. Mais sa destruction nous met face à notre histoire.

Isabelle Vinson

| NOTES

1. Gamboni, Dario, *The destruction of Art, Iconoclasm and Vandalism since the French Revolution*, Yale University Press, 2002 et « World Heritage : Shield or Target ? » in *Conservation*, the Getty Conservation Institute Newsletter, vol. 16, n° 2, 2001.
2. Voir « Diversité culturelle, conflit et pluralisme », *Rapport mondial sur la culture 2000*, Éditions UNESCO, 2000.
3. L'adoption de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* et de la *Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel* a eu lieu lors de la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO qui s'est déroulée du 29 septembre au 17 octobre 2003.
4. La définition complète du patrimoine culturel immatériel figure dans l'article 2 de la Convention. On peut consulter le texte de la convention ainsi que celui de la Déclaration sur le site <http://portal.unesco.org/culture> dans la rubrique « Patrimoine Immatériel ».
5. On reprend ici l'expression de Raoul Whilberg, « la politique de la mémoire », et titre de son ouvrage sur la Shoah. Cité par Annette Vieworka dans *L'ère du Témoin*, Hachette Littératures, coll. Pluriel, 1998.
6. Lowenthal, David, *The heritage crusade and the spoils of history*, Cambridge University Press, 1998.
7. *MUSEUM International* a publié un article sur ce sujet, voir « Le festival Ramayana, patrimoine immatériel d'Angkor », *Angkor, un musée vivant*, *MUSEUM International* vol. 54, N°1-2, 2002.



© Himmer Verlag
1

1. Le vase d'Uruk (l'actuelle Warka), en albâtre, est le vase rituel en pierre sculptée le plus vieux au monde : il daterait environ de 3000 ans av. J.-C. Après avoir été volé lors du dernier conflit, il a été rendu au Musée national de Bagdad.

| L'histoire volée : le pillage et le trafic illicite¹

Par Neil Brodie

Neil Brodie, diplômé de l'université de Liverpool, est depuis 1998 le coordinateur du Centre de recherche sur les antiquités illicites à l'Institut McDonald pour la recherche archéologique de Cambridge. Il est l'auteur de nombreuses publications sur le sujet des antiquités illicites. Il participe également à des travaux de fouilles en Grèce.

Au lendemain du pillage des musées de Bagdad, la première question qui s'imposa fut de savoir pourquoi les stratèges militaires et les commandants de la coalition n'avaient pu éviter qu'une telle chose se produise ? Si à présent on considère rétrospectivement les événements d'avril 2003 et des mois suivants, une autre question plus fondamentale s'impose : pourquoi aucune action internationale concertée n'a-t-elle été engagée pour enrayer le trafic et la vente des objets pillés dans les sites archéologiques et les institutions culturelles au moment du conflit ? La réponse semble être tout simplement que la volonté politique a fait défaut au moment requis.

Le pillage en temps de guerre

Dans le passé, la guerre a probablement constitué le plus grand ennemi du patrimoine culturel, et de nombreux accords et traités internationaux ont pour cette raison été élaborés. Les effets destructeurs d'une guerre sur le patrimoine culturel se manifestent de trois façons. On trouve tout d'abord ce que les militaires appelleraient les dégâts collatéraux : des dommages accidentels causés à un monument, à une institution culturelle ou à un site archéologique au cours d'une attaque menée contre une cible militaire légitime. On rencontre ensuite la pratique séculaire qui consiste à s'octroyer un butin : la prise par la force de biens matériels dans le but d'en tirer profit

ou dans une intention d'accroissement. Enfin, on trouve la destruction délibérée des structures et des objets religieux ou culturels importants dans le but d'éradiquer les symboles matériels d'une ethnie ou d'un groupe religieux, ce que de nos jours on pourrait appeler l'épuration culturelle. Souvent les destructions consécutives à une guerre résultent de l'addition de ces trois causes, mais dans les conflits récents le pillage des biens culturels vendables semble s'être généralisé et a exacerbé une situation qui était déjà déplorable. Les cas de l'Afghanistan et du Cambodge, notamment, sont désormais notoires ².

En Afghanistan, après le retrait des forces soviétiques de Kaboul en 1992, les différentes factions de moudjahidin s'affrontèrent pour le contrôle de la ville. Le Musée national fut touché à plusieurs reprises par des tirs de roquette ou d'artillerie, et il fut aussi sérieusement pillé. En 1996, plus de 70 % des collections du musée avaient disparu, les pièces restantes étant celles qui possédaient le moins de valeur, preuve que le pillage était perpétré à des fins commerciales, et non dans un but d'épuration culturelle ³. Dès qu'ils s'aperçurent du potentiel commercial des vestiges archéologiques de l'Afghanistan, les commandants des milices locales commencèrent également à organiser des fouilles illégales dans les sites archéologiques, et ils utilisèrent l'argent issu de la vente des objets pour payer leurs soldats ou acheter des munitions ⁴.

Cependant, tous les dommages survenus en Afghanistan ne peuvent être imputés au seul trafic de biens culturels. En 1996, les fondamentalistes talibans s'emparèrent du pouvoir à Kaboul et édictèrent un décret bannissant toutes les formes de représentation figurative, tout en précisant que la loi ne s'appliquait pas aux objets culturels anciens, qui devaient être protégés. Néanmoins, en 1997, un commandant taliban qui assiégeait Bamiyan menaça de détruire

les deux bouddhas monumentaux qui faisaient la célébrité de la ville ⁵. Le gouvernement central s'opposa de nouveau à un tel vandalisme, mais en 1998 la tête de la plus petite statue fut détruite dans un acte délibéré d'iconoclasme. Cet événement fut à l'origine d'une nouvelle loi, en juillet 1999, qui déclarait illégales les fouilles des sites historiques, mais en mars 2001, le chef des talibans ordonna la destruction de toutes les « idoles » religieuses : le plus grand des deux bouddhas de Bamiyan fut alors détruit à coups d'explosifs.

Au Cambodge, les factions militaires ont pris une part active au pillage des temples et des monuments khmers. On rapporte que le temple d'Angkor Vat possédait à lui seul 1 000 statues de bouddhas ; il n'en reste plus que 18 ⁶. La plupart ont été vandalisées durant le régime des Khmers rouges (1975-1979), mais bien d'autres ont été pillées et vendues par la suite. En 1999, plus de vingt tonnes de vestiges archéologiques ont été retrouvées dans le quartier général du dernier commandant khmer rouge et, peu de temps après, le temple de Banteay Chmar a été attaqué et dépouillé de ses célèbres bas-reliefs par des unités dissidentes de l'armée. Les objets provenant du Cambodge passent clandestinement en Thaïlande et sont vendus dans la zone du complexe de River City à Bangkok pour être ensuite exportés. Les reliefs de Banteay Chmar ont heureusement pu être interceptés à la frontière, du côté thaï, et ont donc été exposés en mars 2000 au Musée national de Thaïlande avant de retourner au Cambodge ⁷.

Il ressort clairement de ces deux conflits que lorsque l'autorité centrale fait défaut, l'existence d'un marché international entraîne l'intensification du pillage, les objets étant recherchés et vendus et les bénéfices servant à maintenir les soldats au combat. Les restitutions ou retours occasionnels d'objets ⁸ ne doivent pas faire oublier qu'en temps de guerre,

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES



© UNESCO/Isabelle Vinson

2

2. Vue extérieure de la conservation d'Angkor à Siem Reap, au Cambodge.

l'argent injecté dans le marché par les collectionneurs occidentaux non seulement favorise la destruction archéologique, mais permet aussi de financer et donc de prolonger le conflit.

Néanmoins, on l'a vu, tous les actes délibérés de destruction de biens culturels lors de périodes de troubles ou de guerre n'ont pas uniquement des raisons commerciales. Les combats dans l'ex-Yougoslavie ont provoqué la destruction massive de monuments et de bâtiments religieux ou culturels. En Bosnie, plus de 12 000 mosquées ainsi que 300 églises catholiques et 100 églises orthodoxes auraient été détruites au cours des combats⁹, et depuis le bombardement de la Serbie par l'OTAN en 1999, des mosquées et des églises ont également été endommagées ou détruites au Kosovo. En 1993, le pont du XVI^e siècle qui franchissait la rivière Neretva à Mostar, symbole historique monumental pour l'État multiethnique qu'était la Bosnie, fut délibérément visé par un char de l'armée bosnio-croate et s'écroula. L'importance attachée à de tels symboles architecturaux est démontrée par la restauration du

pont, motivée par la communauté musulmane de Mostar et soutenue par les institutions internationales, d'un montant de 5 millions de dollars, en réutilisant les pierres originales.

La *Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (1954) fut rédigée avec pour toile de fond les deux guerres mondiales, mais les conflits plus récents ont plutôt pris la forme de guerres civiles ou de guérillas. C'est sur cette base que le Deuxième Protocole de la Convention fut adopté en 1999, dans l'éventualité de conflits armés « sales ». Cependant, bien que tous les États de l'ex-Yougoslavie aient été signataires de la Convention de La Haye de 1954, des actes de destruction ont malgré tout été perpétrés¹⁰. Durant le bombardement serbe de Dubrovnik en 1991, deux maisons qui étaient protégées par les termes de la Convention de La Haye semblent avoir été prises délibérément pour cible¹¹. Dans de tels conflits, lorsque l'anéantissement de la culture est l'objectif principal de la guerre, il est difficile de concevoir que la législation internationale puisse réellement être effective.

Les terminologies de la culture

D'un point de vue juridique, Merryman (1996) a identifié trois expressions bien distinctes dans le débat international sur l'objet culturel (y compris archéologique). En premier lieu, il distingue l'expression nationaliste, à savoir le discours des nations mères, qui privilégie la relation existant entre des objets culturels et un patrimoine national et qui exige que ces objets demeurent dans leur pays d'origine. Deuxièmement, il remarque l'expression internationaliste, qui soutient que le patrimoine culturel est international et que les objets devraient donc pouvoir circuler librement. Enfin, il signale l'expression « objet/contexte » des archéologues et des ethnographes, qui accorde une importance prépondérante à l'information ou à la signification contenue dans la relation qu'entretient un objet avec son contexte.

Dans une perspective archéologique, cependant, ces expressions renvoient à des discours parallèles, caractérisés par des concepts différents qui nécessitent des terminologies adaptées. Les expressions nationaliste et internationaliste de Merryman sont en réalité les manifestations d'un discours centré sur l'objet et sur la possession, alors que les archéologues et les ethnographes s'inscrivent dans un discours intellectuel plus vaste (peut-être occidental) qui accorde davantage de valeur à la connaissance qu'à la propriété.

Les collectionneurs, les négociants, les hommes politiques et les juristes (tout comme Merryman) s'intéressent principalement (mais pas seulement) à la question de la propriété. Cette optique est clairement mise en évidence dans l'usage du terme « bien culturel », employé surtout en anglais (*cultural property*), pour décrire les objets en question. Le concept de bien privé, tel qu'on le trouve dans le droit coutumier du Royaume-Uni et des États-

Unis, est un concept foncièrement européen (anglais, même, à l'origine) qui suppose des droits de propriété ininterrompue – le droit du propriétaire d'exploiter, d'aliéner, d'exclure¹² –, dissocié de l'intérêt général et public. Les concepts de bien varient dans les autres traditions culturelles ; ces traditions peuvent notamment identifier des droits relatifs à un objet qui ne concernent pas le propriétaire, ou en refuser l'aliénabilité. Les différences entre le droit coutumier et le code civil doivent notamment être prises en compte. Dans le droit coutumier, le concept de propriété exclusive et privée est incontournable : depuis au moins la fin du XVII^e siècle, il apparaît comme le fondement de la société libérale¹³, et les plaintes ayant trait aux droits d'un propriétaire privé sont toujours accueillies avec bienveillance.

À l'opposé, comme le note très justement Merryman, la plupart des archéologues (pas tous, certes) adhèrent à un idéal de connaissance et privilégient donc la relation, riche d'informations, qui existe entre un objet et son contexte. Vitelli s'est exprimée très clairement sur le sujet : « Très honnêtement, mon principal souci n'a jamais été de savoir qui possède ou détient tel ou tel objet archéologique, où réside l'objet, ou encore si un objet a été obtenu de manière licite ou illicite. Mon seul souci est l'information qui, pour un objet archéologique, dérive de son contexte d'origine »¹⁴.

Vitelli souligne deux points essentiels. Tout d'abord, elle exprime son mécontentement vis-à-vis du concept de propriété centré uniquement sur l'objet, tel qu'il est appliqué à l'archéologie et dans les débats sur la propriété qui abondent dans les publications non archéologiques. Mais Vitelli remet en cause la nature même de la controverse. Elle insiste sur l'importance des relations intangibles, sur le contexte archéologique qui renferme l'information, et elle minimise le rôle des objets matériels en soi.

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Le terme « patrimoine culturel », moins connoté d'un point de vue idéologique, a été proposé afin de remplacer l'expression « bien culturel », le mot « patrimoine » permettant de mieux exprimer l'idée qu'un objet culturel devrait être partagé et conservé, et pas seulement vendu et acheté – exclusivement –, voire consommé¹⁵. Ce changement dans la terminologie a déjà été observé dans un certain nombre de cas. En anglais, le terme de bien culturel a été utilisé pour la première fois dans la Convention de La Haye de 1954, puis à nouveau dans la Convention de 1970, mais en 1972 il a été remplacé par le terme patrimoine dans la *Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, de même que plus tard dans le texte de la *Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*. La *Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* évite l'usage de l'un ou l'autre terme.

Néanmoins, le discours sur la propriété l'emporte encore, et les archéologues sont obligés de participer au débat sur les objets culturels dans des conditions défavorables. De grandes quantités d'antiquités dé-contextualisées se trouvent en circulation et sont réduites à n'être que des objets; en outre, elles sont catégorisées uniquement sur la base de leur valeur monétaire.

Les antiquités illicites

Le pillage des sites archéologiques et des institutions culturelles semble généralement avoir des raisons commerciales. Les problèmes soulevés par ce pillage menèrent à la fin des années 1960 à l'élaboration de la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* qui fut adoptée par l'UNESCO en 1970, mais, depuis, la situation est devenue incontrôlable. Ce phénomène

résulterait de deux facteurs. Premièrement, les moyens de destruction sont devenus bien plus puissants. Pendant des millénaires, les instruments qu'utilisaient les pillards de tombes se réduisaient à de simples outils servant à creuser et à sonder la terre, mais au cours des deux dernières décennies, ils ont été remplacés par des bulldozers et des pelleteuses mécaniques, de la dynamite, des détecteurs de métaux, des scies et des perceuses électriques et, sous l'eau, par des déflecteurs *propwash*. Deuxièmement, la technologie moderne a également permis d'explorer des zones qui, auparavant, étaient inaccessibles : désormais, les véhicules tout-terrain s'aventurent au cœur des déserts, les hélicoptères survolent les jungles et, tout au fond des océans, les sous-marins dirigés à distance découvrent des épaves disparues depuis longtemps. L'accès aux sites a également été facilité par la baisse du coût des déplacements internationaux et par l'effritement des barrières politiques. Le double développement de la puissance destructive et de la facilité des communications a donc des effets tragiques pour le patrimoine archéologique et culturel mondial ; il semble, désormais, qu'aucun site ou musée du monde ne soit plus à l'abri des agissements des bandits archéologiques – les *tombatori*, les *huaqueros* – auxquels se sont joints les chercheurs de trésors, les miliciens et les simples voleurs.

Cette calamité, cependant, ne se résume pas à un phénomène technologique détaché de tout environnement socioculturel. Les biens volés dépendent d'un marché et, dans ce cas précis, il s'agit des collectionneurs privés et institutionnels qui considèrent les objets archéologiques ou ethnographiques comme des œuvres d'art, des possibilités d'investissement, ou encore des ornements à la mode. Cette situation est doublée d'un problème de déséquilibre mondial, étant donné que le marché – les musées, les collectionneurs et les salles des ventes – se concentre dans les

pays d'Europe et d'Amérique du Nord, pays dits « demandeurs ». Les pays dont le patrimoine culturel est le plus menacé par le pillage – les pays sources – sont principalement les pays en voie de développement, bien que l'archéologie et la culture des pays demandeurs ne soient pas elles-mêmes totalement à l'abri.

Les objets archéologiques qui ont été arrachés à un monument, volés dans un musée ou trouvés lors de fouilles clandestines et vendus et/ou exportés ont reçu l'appellation d'« antiquités illicites ». Il ne s'agit pas d'un terme juridique à proprement parler, mais d'un terme qui a été inventé par les archéologues pour mettre en évidence une caractéristique propre à ce marché, à savoir que, bien que dans la plupart des pays du monde (à l'exception notoire des États-Unis et du Royaume-Uni) le patrimoine archéologique soit considéré comme un bien public, si bien que les fouilles et l'exportation non autorisées sont illégales, la vente ultérieure d'objets archéologiques dans un pays autre que celui d'origine peut ne pas l'être. Ainsi, du point de vue de la loi, les antiquités sont illicites dans la mesure où leur acquisition d'origine l'a été ; la légalité de leur vente ultérieure n'entre pas en ligne de compte.

Une antiquité illicite peut changer d'acquéreur plusieurs fois avant d'être acquise par un collectionneur privé ou institutionnel, et entre-temps les détails de son origine illicite se seront perdus ou effacés. Pour finir, c'est une antiquité sans provenance : sans indication sur l'histoire de son acquisition ni sur son lieu d'origine. Néanmoins, dès que son existence est rendue publique dans une publication universitaire ou dans un catalogue d'exposition, ou même dans un catalogue de vente, cette antiquité est investie d'un statut respectable, en sa qualité d'objet digne de l'intérêt et de l'estime des spécialistes¹⁶, et son origine illicite passe dans l'oubli. De fait, les biens illicites sont « blanchis » par la vente ou la publication en Europe ou en Amérique du Nord. Tel fut le cas en 1997, par exemple, lorsque deux

kylikes (coupes) attiques volées en 1990 dans le musée de Corinthe, offertes aux enchères dans une grande salle des ventes new-yorkaise, furent présentées comme la propriété d'un collectionneur privé américain.

Bien qu'elles aient été volées, la plupart des antiquités illicites, en particulier celles qui ont été trouvées lors de fouilles clandestines, échappent aux recherches du fait qu'elles n'ont pas été enregistrées sur l'inventaire d'un musée ou de fouilles avant leur vol puis leur vente. Les kylikes corinthiennes avaient été inventoriées et étaient identifiables ; elles purent donc être saisies. Mais peu d'objets volés le sont. Même lorsqu'une pièce est reconnue comme provenant d'un pays qui en revendique la possession, elle ne sera pas traitée comme une pièce volée si le pays en question ne peut prouver qu'elle a été exportée après la date d'application de la loi nationale sur le patrimoine. Il est évident que lorsqu'une antiquité est découverte lors de fouilles clandestines puis exportée illicitement, la date de son exportation peut difficilement être connue. Prenons le cas, par exemple, de la statue romaine *Héraclès au repos*. La partie supérieure de la statue apparut aux États-Unis au début des années 1980 ; actuellement, elle appartient conjointement au musée des Beaux-arts de Boston et à un collectionneur privé américain. La partie inférieure de la statue a été découverte lors de fouilles dans la ville turque d'Antalya en 1980. Malgré ce fait, les propriétaires américains soutiennent que rien ne prouve que leur moitié de la statue a été volée ; elle aurait pu quitter la Turquie des années – voire des siècles – avant la loi turque sur le patrimoine de 1906. Ne pouvant fournir les preuves nécessaires, la Turquie n'a pas engagé de poursuites.

La situation est encore compliquée avec ce qui apparaît comme un point faible dans la législation internationale. De nombreux objets culturels et archéologiques sont vendus dans des pays d'Europe

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

continentale régis par le code civil, dont les lois sur la propriété diffèrent de celles du droit coutumier des États-Unis et du Royaume-Uni, dans la mesure où un achat « de bonne foi » légitime, dans ces pays, la possession d'un objet qui a pu être volé. Ainsi, même face à la preuve irréfutable qu'une antiquité est sortie illicitement de son pays d'origine, si elle a été achetée de bonne foi dans un pays tel que la Suisse, elle ne sera pas considérée comme volée par la loi.

Les antiquités illicites en traversant les frontières passent d'une juridiction à une autre. Ces mouvements leur permettent d'être facilement « blanchies », mais permettent également l'entrée de contrefaçons sur le marché. Sans une indication de provenance vérifiable, les objets qui sont contrefaits, en partie ou entièrement, peuvent aisément passer pour authentiques, et seuls l'expertise des connaisseurs ou les tests scientifiques peuvent prouver leur authenticité, bien que ces deux méthodes se soient parfois avérées faillibles. Il existe actuellement de nombreux faux dans les collections privées et institutionnelles du monde entier ; leur nombre réel ne sera sans doute jamais connu, bien que l'on ait déjà estimé à près de 80 % la part de contrefaçons parmi les statuettes de terre cuite qui ont quitté le Mali depuis les années 1980¹⁷. Tandis que les faux continuent à passer inaperçus – et ils sont parfois insoupçonnés –, la recherche scientifique s'en trouve considérablement dévaluée.

Toutes les antiquités ne sont pas illicites, cependant. Les négociants en art s'empressent toujours de souligner que de grandes quantités d'objets ont quitté leurs pays d'origine lors du traditionnel tour d'Europe au XIX^e siècle, ou à l'époque coloniale, et que les documents certifiant leur provenance ont disparu depuis longtemps. Et ils n'ont pas tort ; mais le nœud du débat est là : sans indication de provenance, comment les objets licites peuvent-ils être différenciés des objets illicites ? L'expression « provenant d'une

vieille collection européenne » est régulièrement entendue dans les enchères, mais elle peut tout autant qualifier un vieil héritage familial qu'une pièce récemment pillée (ou contrefaite). Comment savoir ? La seule attitude prudente consiste à considérer tout objet sans provenance comme pillé. Dans tous les cas, les archéologues ont choisi d'aborder les malentendus qui surgissent de ces différences de terminologie par l'adoption d'une attitude plus active et positive à l'égard de l'éducation du public.

L'archéologie et la participation du public

L'enthousiasme du public pour l'archéologie dans les pays demandeurs provient souvent de l'idée romantique qu'on se fait de la chasse au trésor, et la tâche des archéologues consiste à réorienter cet engouement, sans le diminuer, vers une compréhension plus nuancée du passé.

Bien que la plupart des techniques archéologiques modernes requièrent des compétences ou des instruments spécifiques, les possibilités d'une participation publique active et d'une embauche sur le terrain existent toujours, en particulier dans les pays dits pays sources. C'est une stratégie qui s'est avérée efficace en plusieurs occasions pour faire face au pillage. À Agua Blanca, en Équateur, les *huaqueros* locaux ont été formés aux techniques archéologiques¹⁸, et à Sipán, au Pérou, des *huaqueros* ont également été employés pour les fouilles. Au Royaume-Uni, les compétences techniques des spécialistes chargés de la détection des métaux sont de plus en plus demandées. On peut trouver deux raisons au succès de ces expériences. Tout d'abord, elles viennent récuser la méfiance qu'éprouvent souvent les populations locales vis-à-vis des archéologues (étrangers), qui chercheraient seulement à voler leur patrimoine ; la vraie nature du travail archéologique est par là mise en évidence et

acceptée comme telle. L'archéologie est vue comme une activité qui doit être comprise et protégée, et non « consommée ». Ensuite, le travail ainsi effectué est légal, sans doute moins périlleux que le pillage nocturne, et la rémunération est garantie¹⁹. En outre, les multiples perspectives engendrées par de telles coopérations peuvent également bénéficier au travail d'interprétation des archéologues.

Le tourisme culturel

Preuve a été faite depuis longtemps que les sites archéologiques et les musées peuvent servir de moteur au développement du tourisme, grâce aux retombées économiques qui y sont associées. En Turquie, un musée archéologique a été fondé à Bodrum, en 1959, à une époque où la ville ne connaissait pour ainsi dire pas de tourisme ; en 1990, il s'agissait du deuxième musée le plus visité en Turquie, et la population de la ville avait triplé. Dans la ville cyprite de Kyrenia, le nombre de visiteurs a doublé dans les trois années qui ont suivi l'ouverture d'un musée consacré à une épave datant du IV^e siècle avant J.-C.²⁰ De même, les différents musées et monuments situés sur la côte kenyane ont attiré 167 000 visiteurs étrangers en 1989 et continuent d'avoir un effet positif sur toute l'économie de la région²¹. À Chiclayo, au Pérou, la ville la plus proche du site archéologique de Sipán (site *moche* d'une étonnante richesse, partiellement pillé cependant), le nombre de touristes est passé d'une dizaine par an à un chiffre compris entre 40 000 et 70 000, dans les dix ans qui ont suivi le pillage puis le début des fouilles du site²².

Les bénéfices à long terme du tourisme culturel sur une économie fragile ont rarement été quantifiés, bien qu'à Sipán, par exemple, on ait estimé que la présentation des objets découverts et celle du site lui-même, suite aux fouilles, génère à présent environ 14 millions de dollars par an en revenus touristiques,

contre les 250 000 dollars que les pilleurs auraient vraisemblablement touchés en échange de leur butin initial. Le ministère du Tourisme suédois a estimé que chaque année le *Vasa*, cuirassé rescapé du XVII^e siècle, apporte plusieurs centaines de millions de dollars à l'économie du pays²³. La réalité économique fait que la conservation et la présentation attrayante des trouvailles archéologiques dans les musées locaux et l'aménagement des sites archéologiques pour la présentation au public peuvent constituer des ressources qui contribuent à attirer les touristes, générant par là une source d'emploi durable.

Il est essentiel que les revenus dérivés de l'afflux touristique bénéficient aux communautés situées à proximité des sites, et qu'ils ne soient pas récupérés par un gouvernement central, souvent éloigné, ou par des intérêts commerciaux extérieurs. La main-d'œuvre doit le plus souvent possible provenir de la population locale, et la mise en place de l'infrastructure adéquate doit, idéalement, s'effectuer sous la supervision de professionnels locaux en respectant les aspirations et les exigences locales.

Un commerce libre ?

Les négociants et les collectionneurs qui adhèrent à l'idéologie libérale prônée par la position internationaliste décrite par Merryman souhaitent le libre-échange des objets archéologiques et culturels. Ils réfutent l'idée que le commerce puisse avoir un effet néfaste sur le patrimoine archéologique et culturel mondial et soutiennent au contraire que le libre-échange contribue à l'intérêt général : il procure de l'argent aux pauvres, préserve des objets précieux pour la postérité et encourage l'appréciation universelle des formes artistiques les plus variées. Leur revendication, cependant, est récusée par la position théorique adverse qui démontre que les inégalités sociales sont

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

profondément enracinées et ne peuvent être résolues aussi facilement et que, d'autre part, l'intérêt général n'a aucun fondement dans la réalité. Au fur et à mesure que des études de cas sont effectuées et que des données quantifiables deviennent disponibles, chacun des arguments avancés peut faire l'objet d'un examen empirique.

Tout d'abord, examinons l'argument selon lequel le libre-échange serait justifié d'un point de vue économique. Souvent, en particulier dans les pays en voie de développement, l'argent issu de fouilles illégales peut venir compléter des revenus modestes et irréguliers. Par exemple, le cimetière d'an-Naq' en Jordanie a été pillé pendant des années par les habitants pauvres de la région, et ce n'est pas un phénomène inhabituel. Cependant, les pilliers, ignorant la valeur réelle de leurs trouvailles, sont ensuite escroqués par les intermédiaires qui reprennent les objets et par les négociants qui effectuent la vente finale. Certaines études indiquent que les pilliers touchent en général moins d'un pour cent du prix de la vente finale de l'objet²⁴.

Certes, ce qui, en Occident, représente une somme d'argent minime peut représenter une quantité considérable pour un agriculteur pauvre d'un pays du Sud. Mais il ne s'agit que d'un gain à court terme. Une fois retirés de leur contexte d'origine, les objets archéologiques et culturels deviennent des biens commerciaux sur le marché de l'art, et leur valeur monétaire continue d'augmenter, c'est du moins ce qui semble s'être produit ces dernières années. Mais cette valorisation, ou ce gain, ne profite ni aux personnes qui ont découvert les objets ni à l'économie du pays d'origine. Encore une fois, les bénéfices à long terme ne concernent que les économies occidentales dans la mesure où des emplois et des revenus sont générés par l'intermédiaire de ces biens matériels saisis. Ainsi, les pilliers sont en réalité escroqués deux fois : d'abord, parce qu'on les trompe sur la valeur monétaire réelle de

leurs trouvailles, et ensuite, parce qu'ils sont privés du potentiel économique à long terme. Les gouvernements qui permettent aux chercheurs de trésors d'opérer dans leurs eaux territoriales afin de toucher en échange une part du trésor éventuel sont pareillement trompés et troquent une ressource économique durable contre un profit unique et sous-évalué.

Le second argument justifiant le libre-échange est que le marché permettrait de « sauver » ce qui, par euphémisme, est qualifié de trouvailles « accidentelles », qui apparaissent lors de projets de développement industriel ou agricole, ou bien à travers l'expansion ou la rénovation urbaine. Sans le marché mondial, ces pièces seraient prétendument jetées ou détruites ; leur valeur monétaire garantirait en somme leur protection, et la vente finale assurerait leur survie.

Le dernier argument est que le libre-échange des objets archéologiques et des autres biens culturels peut contribuer à une appréciation universelle de la créativité humaine et engendrer un respect mutuel. Pour que cela soit vrai, cependant, il faudrait qu'un échange équitable ait lieu, alors que, de toute évidence, c'est loin d'être le cas. Les biens culturels circulent des pays sources aux pays demandeurs et rien, aucun échange, ne vient contrebalancer ce mouvement. Le libre-échange ne favorise donc pas l'harmonie internationale ; il ne sert qu'à renforcer l'inégalité économique et à engendrer un fort ressentiment parmi ceux dont la culture est ainsi bradée.

Les collectionneurs et les négociants soutiennent que, s'ils agissent peut-être d'abord par intérêt personnel, leurs actions produisent en définitive des effets bénéfiques indéniables. Mais il est fort difficile d'étayer cette position par des preuves matérielles. Le libre-échange des biens archéologiques et culturels semble générer très peu de bénéfices à long terme pour ceux qui, dans les pays sources, en sont finalement les victimes.

Les conventions et l'éthique

Aucun pays n'a les ressources nécessaires pour protéger son patrimoine archéologique. Le pillage affecte également des nations prospères telles que les États-Unis ou le Royaume-Uni. Il paraît donc bien futile de demander à de grands pays comme le Mali ou l'Inde de protéger leur patrimoine des déprédations encouragées par les riches collectionneurs ou les institutions étrangères. De tels pays dépendent de la communauté internationale pour que leurs propres lois nationales soient respectées, ce qui, en pratique, signifie l'application d'instruments tels que la *Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (1970).

À l'heure actuelle, seulement deux des plus grandes nations du marché de l'art (les États-Unis et la France) ont ratifié cette convention, bien que la Suisse ait engagé des démarches pour appliquer la législation et, qu'en mars 2001, le gouvernement britannique ait également annoncé son intention d'en être signataire. La mise en application de la Convention par ces pays leur permettra de participer avec les États-Unis aux futurs accords multilatéraux, éventualité qui avait été envisagée par les États-Unis lors de sa ratification²⁵.

On pourrait objecter que les effets induits par la Convention de l'UNESCO sont plus d'ordre moral que matériel. Pendant longtemps, les musées ont entretenu le commerce des biens culturels, achetant des objets sur le marché et acceptant les dons de collections privées. Les intérêts scientifiques de certains conservateurs ont influencé par le passé la composition des collections des musées. Cependant, les attitudes semblent changer à présent. Cette évolution découlerait en grande partie de l'introduction dans les musées de codes éthiques qui exigent que les politiques d'acquisition se conforment aux principes énoncés dans

la Convention de l'UNESCO de 1970. La section III.2 du Code de déontologie des professionnels des musées de l'ICOM, adopté en 1986, déclare notamment : « *Un musée ne doit acquérir aucun objet ou spécimen par achat, don, prêt, legs ou échange sans que l'autorité de tutelle et le responsable du musée ne se soient assurés que le musée peut obtenir un titre valide de propriété. Tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que cet objet n'a pas été illégalement acquis ou exporté illicitement de son pays d'origine ou d'un pays de transit dans lequel il a pu être possédé légalement (y compris le pays même où se trouve le musée). [...] Outre les mesures de sauvegarde mentionnées précédemment, un musée ne doit en aucun cas acquérir des objets par quelque moyen que ce soit lorsque l'autorité de tutelle ou le responsable est en droit de penser que leur récupération a entraîné une destruction ou une détérioration prohibée ou/et intentionnelle ou non scientifique de monuments anciens, de sites archéologiques ou géologiques, ou d'habitats naturels; ou que le propriétaire ou l'occupant du terrain ou encore les autorités gouvernementales elles-mêmes n'ont pas été avertis de la découverte.* »

Les archéologues, eux aussi, se mobilisent. En 1988, le Congrès international d'archéologie classique, dans sa déclaration de Berlin, a exhorté les archéologues à ne pas offrir leur expertise et leurs conseils aux négociants ou aux collectionneurs privés. Le principe numéro 3 des Principes de déontologie archéologique de 1996 de la Société d'archéologie américaine stipule que les archéologues doivent avoir conscience que la commercialisation des objets archéologiques mène à la destruction des sites et de l'information contextuelle, et recommande que les archéologues déconseillent et évitent les activités qui augmentent la valeur commerciale d'un objet. Le code déontologique de 1990 (amendé en 1997) de l'Institut archéologique d'Amérique exige également de ses membres qu'ils n'encouragent ni ne prennent part au commerce d'antiquités sans provenance. Au Royaume-Uni,

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

l'Académie britannique a émis une résolution affirmant son adhésion aux principes énoncés dans la Convention de 1970, et en 1999 l'Institut d'archéologie de Londres est devenu le premier département universitaire à adopter une politique éthique fondée sur les mêmes principes. Des principes qui régissent également la politique éditoriale de certains journaux universitaires tels que l'*American Journal of Archeology*.

La *Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* (1995), conçue pour compléter la Convention de l'UNESCO de 1970, semble promise à jouer le même rôle dans le développement de codes prônant la circonspection afin de prévenir l'achat involontaire de biens culturels illicites.

Malgré tout, de nombreux musées continuent à présenter ou à exposer des objets dont la provenance est inconnue, en totale infraction aux règles des codes déontologiques, s'exposant ainsi au déshonneur public et à d'importantes pertes financières.

Conclusion

Gill et Chippindale (1993) se sont penchés, dans une publication, sur les conséquences matérielles et intellectuelles de l'acquisition de biens culturels. Par conséquences intellectuelles, ils entendent la « corruption du savoir », causée par la réévaluation et la ré-interprétation d'objets dé-contextualisés dans un environnement moderne. L'objet du présent



3. Des ivoires des IV^e et V^e siècle provenant de Begram comptaient parmi les possessions les plus précieuses du musée de Kaboul; après avoir été volés, ils sont à présent en vente sur le marché de l'art international.

article est davantage de souligner les conséquences matérielles, les dommages causés au recensement par des acquisitions irresponsables ; le problème est réel : il semble que ceux qui bénéficient du marché illicite – les négociants et les collectionneurs – nient totalement cet état de fait. L'importance du marché est souvent minimisée et les dommages qu'il cause ne sont pas relevés. C'est pourquoi les déclarations de témoins directs et la compilation de données factuelles, quantitatives si possible, sont inestimables dans le cadre de ce débat qui est toujours d'actualité. Récemment, aux États-Unis, la mise en application de la Convention de 1970 a été contestée au Sénat, et au Royaume-Uni le parlement comme le gouvernement ont procédé à des enquêtes au sujet du marché des biens illicites. Le Deuxième Protocole de la Convention de La Haye a été adopté en 1999 et les négociations se sont poursuivies concernant la *Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*, jusqu'à son adoption en 2001. Ce sont des signes positifs de la volonté de remédier à la situation dramatique de l'archéologie et de stopper le pillage des sites avant qu'il n'en reste plus rien.

| RÉFÉRENCES

- Bahn, P.G., « Khmer artefacts return to Cambodia », *Antiquity* 74, 2000, pp. 753-754.
- Boylan, P.J., « Illicit trafficking in antiquities and museum ethics », dans *Antiquities Trade or Betrayed : Legal, Ethical and Conservation Issues*, K.W. Tubb (dir. publ.), Archetype Publications, Londres, 1995, pp. 94-104.
- Brent, M., « Faking African Art » *Archaeology* 54, 2001, pp. 27-32.
- Brodie, N.J., « Pity the poor middlemen », *Culture Without Context*, 3, 1998, pp. 7-9.
- Burnham, B., « Architectural heritage : the paradox of its current state of risk », *International Journal of Cultural Property* 7, 1998, pp. 149-65.
- Chapman, J., « Destruction of a common heritage : the archaeology of war in Croatia, Bosnia and Herzegovina », *Antiquity* 68, 1994, pp. 120-26.
- Clément, E., « UNESCO : some specific cases of recovery of cultural property after an armed conflict », dans *Legal Aspects of International Trade in Art*, M. Briat et J.A. Freedberg (dir. publ.), Kluwer Law International, La Haye, 1996, pp. 157-62.
- Dodds, J.D., « Bridge over the Neretva ? », *Archaeology* 51 (1), 1998, pp. 48-53.
- Dupree, N.H., « Museum under siege », *Archaeology* 49 (2), 1996, pp. 42-51.
- Dupree, N.H., « The plunder continues », *Archaeology online*, <http://www.archaeology.org/online/features/afghan/update.html>, 1998.
- Gill, D. and C. Chippindale, « Material and intellectual consequences of esteem for Cycladic figures », *American Journal of Archaeology* 97, 1993, pp. 601-59.
- Howell, C.L., « Daring to deal with huaqueros » dans *Archaeological Ethics*, K. Vitelli (dir. publ.), AltaMira, Walnut Creek, 1996, pp. 238-42.
- ICOM, *Looting in Angkor*, ICOM, Paris, 1993.
- Kouroupas, M.P., « United States efforts to protect cultural property : implementation of the 1970 UNESCO Convention », dans *Antiquities Trade or Betrayed*, op. cit., pp. 83-93.
- Lee, D., « History and art are being wiped out », *Art Newspaper*, 101 (mars), 2000, p. 31.
- Lee, D., « A small step forward », *Art Newspaper*, 107 (octobre), 2000, p. 6.
- Macfarlane, A., « The mystery of property : inheritance and industrialization in England and Japan », dans *Property Relations : Renewing the Anthropological Tradition*, C.M. Hann (dir. publ.), Cambridge University Press, Cambridge, 1998, pp. 104-23.
- Merryman, J.H., « A licit international trade in cultural objects », dans *Legal Aspects of International Trade in Art*, M. Briat et J.A. Freedberg (eds), The Hague : Kluwer Law International, 1966, pp. 3-46.
- Prott, L.V. and P.J. O'Keefe, « "Cultural heritage" or "cultural property" ? », *International Journal of Cultural Property* 1, 1992, pp. 307-320.
- Rooney, S., « Tomb raiders », *Times Magazine*, 6 janvier 2001, pp. 44-48.
- Seeden, H., « Archaeology and the public in Lebanon : developments since 1986 », dans *The Presented Past : Heritage, Museums and Education*, P.G. Stone et B.L. Molyneux (dir. publ.), Routledge, Londres, 1994, pp. 95-108.
- Throckmorton, P., « The world's worst investment : the economics of treasure hunting with real life comparisons », dans *Underwater Archaeology Proceedings from the Society for Historical Archaeology*, 1990, pp. 6-10 ; réimprimé dans L.V. Prott et I. Srong (dir. publ.), *Background Materials on the Protection of the Underwater Cultural Heritage*, UNESCO/Nautical Archaeology Society, Paris et Portsmouth, 1999, pp. 179-183.

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Vitelli, K.D., « An archaeologist's response to the draft principles to govern a licit international traffic in cultural property », dans *Legal Aspects of International Trade in Art*, op. cit., pp. 109-112.

Watson, P., « The lessons of Sipán : archaeologists and huaqueros », *Culture Without Context*, 4, 1999, pp. 15-20.

Wilson, T.H. and A.L. Omar, « Preservation of cultural heritage on the East African coast », dans *Plundering Africa's Past*, P.R. Schmidt et R.J. McIntosh (dir. publ.), James Currey, Londres, 1996, pp. 225-49.

I NOTES

1. Cet article est un résumé de deux publications de Neil Brodie :

« Spoils of War », publié par *Archeology*, juillet/août 2003 ; et l'introduction au volume collectif *Illicit Antiquities : The Theft of Culture and the Extinction of Archeology*, publié par Routledge en 2001.

2. Voir l'analyse de la situation de l'Afghanistan dans plusieurs articles de ce numéro. *Museum International* a présenté une étude en profondeur de la situation au Cambodge dans son double numéro de mai 2002 consacré au site d'Angkor.

3. Dupree, N. H., « Museum under siege », *Archeology* 49 (2), 1996, pp. 42-51.

4. Lee, D., « History and art are being wiped out », *Art Newspaper*, n° 101 (mars), 2000a, p. 31.

5. Dupree, N. H., « The plunder continues », *Archeology online*, <http://www.archaeology.org/online/features/afghan/update.html>, 1998.

6. Rooney, S., « Tomb raiders » *Times Magazine*, 6 janvier 2001, p. 45.

7. Bahn, P. G., « Khmer artefacts return to Cambodia », *Antiquity* 74, 2000, pp. 753.

8. La publication par l'ICOM, en 1993, de la première édition de *Pillage à Angkor* a conduit à la récupération de six pièces, dont deux avaient été vendues à Sotheby's, Londres, et une à Sotheby's, New York (ICOM 1993 : 10-11).

9. Chapman, J., « Destruction of a common heritage : the archaeology of war in Croatia, Bosnia and Herzegovina », *Antiquity* 68, 1994, pp. 120-26 & Dodds, J.D., « Bridge over the Neretva ? », *Archeology* 51 (1), 1998, pp. 48-53.

10. Clément, E., « UNESCO : some specific cases of recovery of cultural property after an armed conflict », dans *Legal Aspects of International Trade in Art*, M. Briat et J.A. Freedberg (dir. publ.), Kluwer Law International, La Haye, 1996, p. 159.

11. Burnham, B., « Architectural heritage : the paradox of its current state of risk », *International Journal of Cultural Property* 7, 1998, p. 153.

12. Protz, L. V. et P. J. O'Keefe, « "Cultural heritage" or "cultural property" ? », *International Journal of Cultural Property* 1, 1992, pp. 310.

13. Macfarlane, A., « The mystery of property : inheritance and industrialization in England and Japan », dans *Property Relations : Renewing the Anthropological Tradition*, C. M. Hann (dir. publ.), Cambridge University Press, Cambridge, 1998, p. 104.

14. Vitelli, K. D., « An archaeologist's response to the draft principles to govern a licit international traffic in cultural property », dans *Legal Aspects of International Trade in Art*, op. cit., p. 109.

15. Protz, L. V. et P. J. O'Keefe, op. cit., p. 311.

16. Gill, D. et C. Chippindale, « Material and intellectual consequences of esteem for Cycladic figures », *American Journal of Archaeology* 97, 1993, pp. 601-59.

17. Brent, M., « Faking African Art » *Archeology* 54, 2001, pp. 27-32.

18. Howell, C.L., « Daring to deal with huaqueros » dans *Archaeological Ethics*, K. Vitelli (dir. publ.), AltaMira, Walnut Creek, 1996, pp. 238-42.

19. Seeden, H., « Archaeology and the public in Lebanon : developments since 1986 », dans *The Presented Past : Heritage, Museums and Education*, P.G. Stone et B.L. Molyneux (dir. publ.), Routledge, Londres, 1994, pp. 95-108.

20. Throckmorton, P., « The world's worst investment : the economics of treasure hunting with real life comparisons », dans *Underwater Archaeology Proceedings from the Society for Historical Archaeology*, 1990, pp. 6-10 ; réimprimé dans L.V. Protz et I. Srong (dir. publ.), *Background Materials on the Protection of the Underwater Cultural Heritage*, UNESCO/Nautical Archaeology Society, Paris et Portsmouth, 1999, pp. 179-183.

21. Wilson, T.H. et A.L. Omar, « Preservation of cultural heritage on the East African coast », dans *Plundering Africa's Past*, P.R. Schmidt et R.J. McIntosh (dir. publ.), James Currey, Londres, 1996, p. 241.

22. Watson, P., « The lessons of Sipán : archaeologists and huaqueros », *Culture Without Context*, n° 4, 1999, p. 16.

23. Throckmorton, P., op. cit., p. 181.

24. Boylan, P.J., « Illicit trafficking in antiquities and museum ethics », *Antiquities Trade or Betrayed*, K.W. Tubb (dir. publ.), Archetype Publications, Londres, 1995, p. 103 & Brodie, N.J., « Pity the poor middlemen. » *Culture Without Context*, n° 3, 1998, pp. 7-9.

25. Kouroupas, M.P., « United States efforts to protect cultural property : implementation of the 1970 UNESCO Convention », dans *Antiquities Trade or Betrayed*, op. cit., pp. 83-93.

I La fonction éducative du musée national d'anthropologie de Luanda pendant la guerre civile en Angola

Par Fernando Vuvu Manzambi

Fernando Vuvu Manzambi est conservateur des musées, chercheur au Centre d'études africaines de l'université de Porto et membre du Conseil de l'ICCROM. Il est également membre du conseil d'administration de l'École du patrimoine africain (EPA) au Bénin et membre fondateur d'AFRICOM.

Dès les premières années de l'indépendance de l'Angola, une politique muséale a été élaborée qui s'est assignée comme objectif prioritaire le renforcement de la fonction éducative du fonds muséal ; fonction qui, pendant les années de la colonisation, avait été reléguée au second plan. Il s'agissait de sortir les musées de la politique coloniale pour les mettre au service des Angolais qui, pendant des longues années, avaient été privés de leur droit fondamental à la liberté sous toutes ses formes afin qu'ils deviennent, à nouveau, les auteurs et les acteurs de leur patrimoine.

En effet, les musées qui ont surgi en Angola pendant les années trente étaient régis par la législation de l'administration du gouverneur José Mendès Ribeiro Norton de Matos (1912-1915). Dans une de ces ordonnances, la loi n° 266/1912, le gouverneur avait décidé la création du musée ethnographique d'Angola et du Congo¹ avec l'objectif de permettre aux chercheurs, aux colons, aux hommes d'affaires et aux fonctionnaires qui venaient s'installer sur le territoire, d'apprendre à connaître « le type de populations semi-civilisées dont les traits étaient considérés aussi curieux que mal étudiés »². Dans le même d'ordre d'idées, d'autres dispositions légales ont été prises pour l'étude des institutions

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

traditionnelles, des us et coutumes indigènes qui permettaient de mieux connaître les autochtones, pour mieux les coloniser. Ce sont ces dispositions qui ont défini les fonctions des musées coloniaux et qui ont déterminé l'orientation de la politique portugaise de colonisation culturelle. Cette politique rétrograde, menée pendant la colonisation effective de l'Angola, est une des causes du déclenchement de la guerre de libération qui a conduit le peuple angolais à l'indépendance en novembre 1975. Malheureusement, la période post-coloniale a plongé le pays dans la guerre civile et l'a poussé à la dérive.

L'objectif de cet article est de faire découvrir le rôle du musée national d'anthropologie de Luanda comme institution d'éducation culturelle, d'exposer l'incidence de la politique muséale dans l'éducation socioculturelle des populations qui, directement ou indirectement, ont vécu le traumatisme d'une guerre qui a duré de longues années, et d'éliminer à travers le message des expositions, la méfiance et la haine qui perdurent dans la société angolaise à la suite de la guerre.

Le musée a-t-il créé, grâce à son rôle pédagogique, les prémices nécessaires à une culture de tolérance et de dialogue pour l'acceptation de la différence, au rapprochement entre les différents groupes ethniques, en préconisant une culture de paix dans l'Angola de l'après-guerre ?

Les populations angolaises face à la guerre civile

Le phénomène de la guerre est complexe à définir et nous l'aborderons ici dans une approche anthropologique. Plusieurs auteurs, entre autres Descola et Izard, considèrent la guerre comme l'une des formes de règlement sanglant d'un conflit, en ce qu'elle oppose des unités politiques indépendantes

et localisées dans un espace dont la taille est extrêmement variable. Il peut s'agir de communautés (clans, tribus), royaumes ou États-nations, mais en tout cas d'entités qui ont pour caractéristique commune le fait d'être capables de maîtriser, au moins temporairement, l'emploi de la violence en leur sein pour le retourner vers un ennemi extérieur³. Cette définition du concept de la guerre nous amène à distinguer deux catégories de guerres : une première, conventionnelle, et une autre, hors norme, distinguées par le fait que les adversaires partagent, ou non, une conception commune des enjeux et des modalités du conflit dans lequel ils s'engagent⁴.

Selon cette définition, la guerre n'est pas autre chose qu'un conflit armé dans lequel les groupes en présence cherchent à résoudre leur différend par la violence. Michel Adam, conscient des difficultés qui existent pour définir le concept de guerre, part de la définition communément admise qui considère la guerre comme l'expression violente d'un rapport de forces entre groupes humains⁵. Elle est caractérisée par sa violence. Mais, malgré son caractère violent, elle est définie comme un fait social, concomitant et peut être, comme le soutient Michel Adam, corrélative de l'existence en société. Fait social qui implique un acte de violence, la guerre se situe pourtant aussi en dehors du pacte social. Ainsi, la guerre survient soit en rupture de ce pacte, soit au-delà de ce pacte, dans une sphère politique extérieure à son emprise⁶.

En effet, Michel Adam soutient que la guerre n'est pas une relation d'homme à homme. Il se réfère à J.-J. Rousseau et considère la guerre comme une relation d'État à État dans laquelle les combattants ne sont ennemis qu'accidentellement et non comme hommes ni même comme citoyens mais comme soldats⁷. Dans sa réflexion, Michel Adam est d'avis qu'un État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États et non des hommes.



4. Le Musée national d'anthropologie d'Angola, à Luanda, a joué un rôle clé dans la promotion de la tolérance et de la diversité culturelle.

Dans ce cas la guerre répond à des normes pré-établies qui doivent être observées par les parties en conflit. Ces normes répondent à une guerre définie comme conventionnelle. À l'opposé de cette guerre conventionnelle, il existe une autre catégorie de guerre désignée comme hors norme. Cette catégorie se compose de deux sous-catégories qui sont la guerre civile et la guerre de libération.

Pour ce qui nous concerne, l'Angola est passé par ces deux catégories de guerre : la guerre de libération entre 1961 et 1974 et la guerre civile entre 1975 et 2002⁸. La guerre civile que l'Angola a connue est un conflit armé entre groupes et citoyens d'un même État. Elle a impliqué des partisans de groupes différents dont les objectifs ou les idéologies politiques avaient divergé depuis la période de la guerre de libération. Ces mouvements de libération ont fondé

leur lutte plus sur les antagonismes idéologiques et les ambitions de groupes que sur l'objectif noble de libérer le pays du joug colonial. Les implications de cet antagonisme entre les mouvements de libération se sont retrouvées dans un conflit qui, à l'indépendance, a opposé des branches armées de mouvements de libération (MPLA, FNLA, UNITA) appuyées par des populations civiles, militants et sympathisants, réparties sur des bases sociales régionales. Cette guerre a conduit de paisibles citoyens, opposés consciemment ou inconsciemment, à défendre les intérêts de groupes politiques qui, malgré leur fondement nationaliste, s'identifiaient surtout sur des bases régionales : le nord pour le FNLA, le centre-nord pour le MPLA et le sud pour l'UNITA.

À la différence d'une guerre conventionnelle, la guerre civile n'obéit à aucune norme et sa violence

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

n'est pas contrôlée. Elle est une guerre féroce et sans pitié. En Angola, elle a impliqué la population civile et a entretenu la haine entre des groupes jusqu'à prendre un caractère régionaliste violent dans les parties du pays à forte tradition politique, à savoir le Nord et le centre du pays. La politisation des populations, la présence de milices armées pour défendre certains intérêts et le recrutement par les groupes armés de portions de la population pour appuyer des groupes politiques opposés ont longtemps alimenté la guerre civile angolaise.

Dans les pays multiethniques comme l'Angola, le déchirement du tissu social génère une violence sanglante et une haine qui se gravent dans les mémoires des différents groupes. Tout citoyen qui a participé à cette guerre est confronté à un double état de violence ; en premier lieu parce qu'il a participé à des actions violentes, telles que des tueries et en deuxième lieu parce que le changement de son état d'esprit l'amène à vivre à la marge de sa propre société, qu'il maltraite.

L'état de guerre qu'a connu l'Angola a créé une situation de tension qui a déchiré le tissu social. C'est cet état de guerre que Michel Adam a appelé situation de contre-société, situation causée par la tension interne et la propension réulsive. La durée du conflit armé et ses conséquences exigent de chacun des acteurs, individuels, collectifs ou institutionnels, ou encore politiques, sociaux ou culturels, des efforts pour rétablir une culture de paix.

Parmi d'autres institutions, le musée national d'anthropologie a pris les mesures nécessaires pour contribuer à rétablir un état de non-violence et à poser les bases d'un processus qui mettrait la société angolaise sur le chemin de la paix. La paix ne se définit pas nécessairement par le silence des armes, moins encore par la signature d'accords de paix qui

sont certes pourtant une étape déterminante sur le chemin de la paix. Les accords qui se sont succédés depuis Alvore au Portugal jusqu'à Lusaka en Zambie, en donnent des preuves incontestables. La paix est un processus qui implique d'abord l'individu, qui doit prendre conscience du non-fondé des actes de violence et qui doit y renoncer. L'individu doit instaurer la paix avec lui-même, retrouver la paix intérieure pour pouvoir contribuer à une paix sociale. Cette prise de conscience individuelle doit être socialisée pour devenir un acte de prise de conscience collective qui permet à la société de renoncer à la violence.

Le fonds du musée national d'anthropologie et les bases pluriethniques de la société angolaise

Dans les premières années de l'indépendance, les documents d'orientation politique du pays, conçus par le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), reconnaissent dans le pays l'existence de différentes cultures fondées sur des caractéristiques ethnolinguistiques. C'est cet ensemble de groupes qui devra constituer l'unité de la nation angolaise. Antonio Agostinho Neto, le premier Président de l'Angola, conscient de la complexité culturelle du pays récemment libéré, déclarait dès les premières années d'indépendance, « qu'il était facile de narrer l'interprétation politique du moment qui se vivait mais qu'il était plus difficile de pénétrer l'intimité de la pensée des ex-nations qui constituaient l'Angola ⁹ ».

Cette prise de conscience a permis aux organes de coordination culturelle et aux acteurs culturels comme les musées, de concevoir des programmes d'éducation culturelle et patriotique

pour la construction effective de la nation angolaise. Le programme devait tenir compte de l'unité nationale dans la diversité. Les différences culturelles ne pouvaient constituer qu'une richesse pour ce vaste pays. C'est cette ligne qui a été à la base de la cohésion du peuple angolais, fondée sur les principes de la guerre de libération, et qui a mis l'accent sur la réaffirmation de la volonté d'un peuple qui a conquis sa souveraineté au prix de son sang. Le discours culturel contenu dans le message des expositions présentées au musée avait pour objectif de faire prendre conscience aux populations de la phase récente de l'histoire du pays, celle de la libération, et des efforts à entreprendre pour l'édification de l'unité nationale. Ainsi, nous retrouvons, dans l'exposition permanente du musée par exemple, les représentations des institutions politiques de différentes sociétés traditionnelles, leurs activités socioéconomiques et culturelles, les us, coutumes et fondements religieux de ces mêmes sociétés.

L'exposition démontre le fondement culturel bantou commun aux Kongo, Cokwe, Ambundu, Ovimbundu, Nyaneka, Ambo, Helelo et aux peuples de Ngangela (Mbwela, Lwimbi, Nyemba et autres) comme au groupe khoïsan dont la convivialité unit les deux grandes familles linguistiques. Cette exposition transmet le message de l'unité, brise les barrières culturelles entre les groupes et fait prévaloir qu'il existe plus de facteurs qui unissent que de facteurs qui différencient. Les expositions montrent aux populations que malgré la répartition géoculturelle des groupes ethnolinguistiques, le fondement culturel est toujours plus fort que les frontières entre groupes. Ce message a pour objectif de débarrasser les esprits des sentiments de division et de régionalisme et les préparer à une nouvelle ère dans un Angola libre et uni dans la diversité.

Le rôle du musée national d'anthropologie dans l'éducation des populations

Le Musée national d'anthropologie, qui fait l'objet de notre travail, est un musée de la capitale angolaise, Luanda. Son étude dans ce travail ne s'oriente pas sur les conséquences matérielles de la guerre qui pendant plus de vingt-huit ans a détruit les infrastructures physiques et a privé les communautés de leur richesse culturelle, humaine, immatérielle et matérielle. Le musée national d'anthropologie de Luanda n'a jamais souffert ni de destruction ni de vandalisme qui auraient nécessité l'intervention d'institutions compétentes en matière de protection des biens culturels en cas de conflit armé. Cette situation aurait exigé l'application des instruments législatifs internationaux dans ce domaine.

Notre réflexion dans cet article se porte plutôt sur la mise en valeur du contenu des collections ethnographiques du musée pour l'éducation, la sauvegarde de la cohésion et de l'équilibre social dans un pays où le fondement pluriethnique du tissu social a subi les violences de la guerre civile. Le musée national d'anthropologie détient dans ces collections un grand nombre d'objets kongo, kimbundu, umbundu provenant de régions auxquelles l'histoire politique récente attribue les enjeux de la tradition politique. Hormis ces collections, le musée couvre le reste de l'aire géoculturelle avec des objets cokwe, nyaneka, ambo, helelo et des objets des peuples de Ngangela. Cette grande diversité fait du musée d'anthropologie le musée le plus représentatif du pays. Nous pouvons affirmer que malgré sa position géoculturelle au sein de l'espace kimbundu et grâce à l'afflux des populations de l'intérieur du pays vers la capitale, du fait de l'exode et de la guerre, Luanda est une ville qui a su fédérer les représentations de tous

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

les groupes ethniques. Ce caractère unificateur de la ville de Luanda se constate dans la cohabitation des populations diversifiées.

Les expositions et le message de l'unité dans la diversité

Il est vrai que le musée est un espace de représentation qu'une société se donne d'elle-même en y plaçant les valeurs qu'elle souhaite mettre en évidence pour l'éducation du public et de sa population. Pour cela, le musée expose le patrimoine aux regards de ceux qui partagent les valeurs qui y sont inscrites ¹⁰.

Les musées sont des institutions culturelles qui jouent un rôle important dans l'éducation des populations et assurent, comme l'a dit en 1992 dans un discours, Oumar Konaré, président de l'ICOM, ces trois fonctions fondamentales : conserver les collections qu'ils gèrent, les mettre en valeur et développer des repères identitaires pour le public d'une façon générale et, localement, pour les habitants de la zone d'influence de ces musées. Le musée utilise à cette fin le message du contenu de ses collections. La programmation annuelle au musée, dans les années quatre-vingt-dix, d'expositions temporaires sur les groupes khoïsan, umbundu, ngangela avait pour but de renforcer les liens historico-culturels entre les peuples angolais. Ces expositions étaient accompagnées d'un catalogue et d'un grand nombre d'activités d'animation culturelle pour assurer une ample divulgation de l'information.

Les messages de cohésion, qui constituent la matière du matériel didactique pour informer et former le public, font de ces institutions des écoles populaires à tous les niveaux de la société. Ouvertes aux enfants, aux femmes, aux hommes sans

distinction d'âge, de sexe ni de niveau d'instruction, elles sont le fondement de l'école de la vie. Le message tiré de l'étude des objets des collections est placé dans le contexte socioculturel des groupes dont ils proviennent et devient une émanation de la philosophie et du code socioculturel de ces mêmes sociétés. Les populations s'identifient avec aisance à ces messages et les assimilent pour leur bien-être car ils font partie des enseignements qui garantissent l'équilibre social. L'éducation des populations à travers les musées a pour ces raisons été considérée pendant la période de la guerre comme l'une des tâches les plus importantes afin de garantir la cohésion de la société angolaise dans sa diversité.

Au musée national d'anthropologie de Luanda, les valeurs inscrites dans le programme des expositions temporaires visent à transmettre le message d'unité nationale, de tolérance, d'acceptation de la différence et de dialogue entre les populations des différents groupes ethniques qui constituent le pays. Ce programme, qui a été élaboré pendant la guerre civile depuis 1976, ne pouvait que répondre aux exigences d'une culture de paix. Le message qui ressort des enseignements du musée émane des objets présentés dans les expositions et constitue l'atout du succès de la contribution du musée national d'anthropologie à l'éducation de son public et des populations angolaises en général.

Le gouvernement a mobilisé une milice pour appuyer l'armée gouvernementale dans ses efforts pour la défense de l'intégrité du territoire angolais et contre ceux qui cherchaient à intégrer dans les guérillas les populations et les jeunes. Le conflit angolais a pris la forme d'une guerre civile pendant laquelle les deux camps ont intégré des civils parmi les belligérants. Cet état de fait a maintenu cette société pluriethnique au bord de l'explosion tout au long du conflit.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire que malgré le risque d'explosion qui menace les sociétés pluriethniques d'Angola, le musée national d'anthropologie a déployé des efforts considérables pour garantir une éducation culturelle à travers le message de ses expositions. Les expositions permanentes, qui ont retracé la vie sociale, politico-économique et culturelle des différents groupes ethniques, ont permis aux différentes populations de se connaître et de prendre conscience de l'immense richesse culturelle du pays. Les expositions temporaires et thématiques ont donné du matériel didactique pour fixer les identités locales en cherchant à souligner les éléments de ressemblance qui doivent nécessairement unir les populations. Ces activités ont permis au musée national d'anthropologie de contribuer à l'édification d'une culture de tolérance, d'appréciation, d'acceptation de l'autre dans la diversité, comme base fondamentale pour l'édification d'une unité nationale dans la diversité et la paix.

NOTES

1. Congo est le nom par lequel l'autorité portugaise désignait la partie nord de l'Angola qui a appartenu à l'ancien royaume du Kongo. Pendant la période coloniale, cette partie du territoire était connue sous l'appellation de *Congo português*, *Congo portugais*.
2. V. Fernando Manzambi, 2001, *Estudos das Coleções Etnográficas nos museus d'Angola*, Dissertação para obtenção do título de Mestre em Estudos africanos pela Universidade do Porto (Les études des collections ethnographiques dans les musées d'Angola, dissertation pour l'obtention du titre de maîtrise en études africaines de l'université de Porto), p. 27.
3. P. Descola et M. Izard, 1991, p. 313.
4. *Ibid.*, p. 313-314.
5. Michel Adam, « La Guerre », in M. Abélès et H.-P. Jeudy. 1997. *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, p. 91-126.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*
8. La guerre civile en Angola a eu des caractéristiques particulières. Elle a impliqué des anciens mouvements de libération armés et des milices recrutées parmi les populations. Ce conflit se définit comme une guerre hors normes.
9. A.A. Neto, 1998, *Sobre a cultura Nacional* (Discours d'António Agostinho Neto, Président du Mouvement de libération populaire et Président de la République populaire d'Angola, à l'occasion de l'assemblée générale de l'UEA le 8 janvier 1979), p. 13.
10. E. Caillet, 1995, p. 38.

| Un rôle pour les « lieux de garde » dans la région de la mer de Timor

Par James Bennett

James Bennett est conservateur du Département de la culture matérielle et des arts du Sud-Est asiatique au musée de Darwin (Territoire du Nord), en Australie.

La création du centre culturel de l'*Uma Fukun*¹, qui englobe le tout dernier musée public établi dans la région australo-asiatique, vient réparer le saccage subi par l'ancien Musée national du Timor oriental² durant la fondation de la nouvelle nation de Timor-Leste en 1999. Les programmes proposés pour ce nouveau musée s'articuleront dans un contexte régional en partenariat avec plusieurs institutions analogues situées en Indonésie orientale et dans le nord de l'Australie. En Indonésie, il s'agit du Musée national du Nusa Tenggara oriental dans la capitale provinciale Kupang (Timor occidental), du Musée du Nusa Tenggara occidental à Mataram (île de Lombok) et du musée Siwalima d'Amboine (archipel des Moluques). Dans le nord de l'Australie, il s'agit du musée de Darwin (Territoire du Nord), ainsi que des musées communautaires implantés dans des zones isolées.

Les frontières de ces trois nations convergent sur les bords de la mer de Timor ; dans cette zone, la distance qui les sépare est de moins d'un millier de kilomètres. L'est de l'Indonésie et le nord de l'Australie, en raison de l'éloignement de leurs capitales nationales respectives, Djakarta et Canberra, sont souvent considérées par les Européens comme des contrées lointaines qui n'attirent l'attention qu'en temps de crise, comme ce fut le cas lors du conflit qui a donné naissance au Timor-Leste. L'Indonésie et l'Australie sont peut-être des pays voisins mais, comme l'observe l'historien Charles McKnight, la plupart des gens vivent pour ainsi dire « à l'autre bout du quartier »³.

Le cadre historique

Et cependant, cette région, qui comprend le Timor-Leste, trouve un dénominateur commun dans la force et la variété de ses nombreuses cultures autochtones, en dépit du contraste entre l'isolement historique du continent australien et la longue expérience de contact au sein de l'archipel indonésien oriental. L'identité de « première nation » des Aborigènes d'Australie s'est forgée dans un environnement très différent du pluralisme culturel de l'Indonésie qui, selon Edi Sedyawati ⁴, a rendu impossible une dichotomie minorité-majorité. Toutefois, les populations autochtones de ces deux régions sont confrontées aux mêmes défis lorsqu'il s'agit de préserver et de développer les traditions culturelles uniques dont elles ont hérité.

En Indonésie orientale et au Timor-Leste de nombreux groupes ethniques à l'identité distincte, comme les Sumbas ou les Lio, les Atoni et les Tetum, continuent de maintenir une présence dynamique dans la société contemporaine, après avoir résisté aux incursions du colonialisme européen, à l'avènement de l'islam et du christianisme et à de vastes migrations. De même, dans le nord de l'Australie, les Tiwi, Yolngu, Kundjey'mi et autres groupes linguistiques régionaux ont survécu aux dévastations des envahisseurs blancs et à leurs répercussions liées aux activités missionnaires, à l'industrie minière et aux activités pastorales. Aujourd'hui, les Aborigènes représentent environ 30 % de la population du Territoire du Nord et revendiquent de plus en plus leurs droits à la justice économique et sociale.

Des deux côtés de la mer de Timor ces sociétés reflètent des valeurs fondamentales extraordinairement proches, issues d'une tradition continue remontant à la préhistoire. Ces valeurs s'articulent autour de croyances ancestrales

exprimées à travers des rapports héréditaires à la terre et des pratiques coutumières qui pénètrent dans tous les aspects de la vie communautaire et privée. Dans l'est de l'archipel indonésien comme dans le nord de l'Australie les peuples autochtones affirment le droit à l'autodétermination, y compris pour la gestion du patrimoine et les droits afférents aux biens culturels. En un sens, la déclaration d'indépendance du Timor-Leste et la création ultérieure du centre culturel national constituent un exemple particulièrement évocateur d'un phénomène qui se produit à bien plus grande échelle.

Dans les provinces voisines d'Indonésie orientale, la décentralisation du gouvernement, qui a suivi la fin de la dictature du « nouvel ordre » en 1998, a abouti à une affirmation progressive des identités ethniques locales parallèle au maintien d'un engagement continu en faveur de l'unité nationale. L'autonomie régionale (*otonomi daerah*) ⁵ influe sur tous les aspects de la société indonésienne, et elle a des répercussions particulières dans cette partie du globe où l'identité sociale reste encore très liée aux traditions ancestrales. Les institutions culturelles provinciales ont de plus en plus besoin de se définir par rapport aux aspirations des communautés locales, en parallèle à la politique gouvernementale formulée à l'échelon national. Les musées d'Indonésie orientale cherchent à participer de manière constructive au développement régional afin d'être en compétition pour le financement avec d'autres instances locales, que ce soit dans le domaine du tourisme ou de l'éducation. Entre-temps, la prolifération d'organisations non gouvernementales (*lembaga swadaya masyarakat*), à l'instar des groupements coopératifs de métiers traditionnels, reflète une prise de conscience grandissante des avantages que représente la promotion des pratiques culturelles ethniques comme moyen

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

d'autodétermination à travers le progrès économique et social.

De l'autre côté de la mer de Timor, dans le nord de l'Australie, le mouvement des droits fonciers, qui a véritablement commencé dans les années 1970, a permis aux populations autochtones de jouer un rôle actif dans l'autodétermination. Cela se traduit, entre autres, par un étonnant renouveau culturel, notamment dans les arts visuels et l'artisanat. Les Aborigènes communiquent leur statut authentique de propriétaires traditionnels d'un pays ancestral à un auditoire extérieur blanc tout en utilisant un moyen de croissance économique. Les coopératives d'artistes créées au niveau local sont devenues un important vecteur de promotion des droits afférents aux biens culturels autochtones et exercent une influence dans tous les domaines des arts et des pratiques culturelles en Australie, y compris dans les musées ⁶.

Durant ces dernières décennies, les musées du monde ont été reconnus par les peuples autochtones comme des lieux importants dans la lutte pour la survie culturelle ⁷. Les musées de la région australo-asiatique ont une longue histoire. Le Musée national d'Indonésie a été fondé en 1778 sous le nom d'Association des arts et des sciences de Batavia (Batavia Society of Arts and Sciences). En 1914, le gouvernement des Indes orientales hollandaises ordonna une étude de faisabilité concernant la création d'un nouveau musée à Bali. Le rapport qui en résulta demandait que ce musée soit plus qu'un édifice abritant simplement « une collection inerte de choses », et les propositions formulées semblaient anticiper les centres modernes qui assurent un rôle d'interprétation et de nombreuses expositions interactives. Néanmoins, les collections ethnographiques européennes constituées durant la période coloniale mettaient surtout l'accent sur l'altérité exotique de la culture autochtone. Les

objets représentaient manifestement des sociétés sur la voie d'une inévitable extinction ou situées à un stade archaïque sur la route commune menant au progrès. Les collections du Musée national de Djakarta, créé par les Hollandais, et du musée de Sonobudoyo de Djogjakarta ont profondément influencé l'évolution de la pratique des musées indonésiens après l'accession à l'indépendance. La culture de la nouvelle nation, selon Joop Ave, est née officiellement le 18 août 1945, un jour après la proclamation d'indépendance du 17 août. Comme l'explique Ave : « Nous possédions une culture qui était en soi une déclaration politique. Soudain, les cultures d'Aceh, de Tapanuli, d'Amboine, de Java, étaient indonésiennes » ⁸. Les musées nationaux se sont ensuite concentrés sur les deux thèmes majeurs de la diversité et de l'histoire culturelles. Durant le « nouvel ordre » qui a suivi, les collections ont montré les ressemblances et les variations régionales de la culture matérielle, dans l'intention de faire prendre conscience au public du caractère à la fois uni et divers de la culture indonésienne ⁹. D'autres questions plus contemporaines se substituent désormais à cette approche. Toutefois, sa pertinence est apparue manifeste ces derniers temps lorsqu'un porte-parole du Timor oriental, écrivant en exil peu avant l'indépendance, a affirmé que la diversité ethnique pouvait devenir le socle de l'identité nationale culturelle de la nouvelle nation du Timor-Leste ¹⁰.

C'est dans cette perspective qu'ont été montées durant les dernières décennies du xx^e siècle les collections des musées nationaux indonésiens de Maluku (1973), du Nusa Tenggara occidental (1982), du Nusa Tenggara oriental (1991) et de l'ancienne province du Timor oriental (1995). L'institution de Dili a qualifié la collection de « souffle du musée » ¹¹. La décision initiale de porter l'attention sur

l'ethnographie, l'histoire et l'archéologie s'est doublée de la prise de conscience de l'urgente nécessité qu'il y avait à contrer la vitesse surprenante à laquelle disparaissait le patrimoine culturel avec l'apparition de nouveaux modes de vie¹². Cette politique avait également pour but d'éviter que les biens culturels meubles soient vendus en dehors de la province¹³. Tous les musées de la région continuent de partager cet objectif.

Nouveaux défis

Il n'en est pas moins vrai, comme l'indique McLear¹⁴, que les populations autochtones indonésiennes, est-timoraises et australiennes sont depuis le début en conflit avec les musées. Dans les trois pays, les premières collections ethnographiques ont été acquises suite à une intrusion, qu'il s'agisse d'activités militaires ou missionnaires européennes, de voyages d'étude ou de politiques d'intégration forcée. Un rapport de l'Association des arts et des sciences de Batavia, publié en 1848, donne une description éloquent de la collection d'objets pris durant la mise à sac du palais de Buleleng par les troupes hollandaises¹⁵. Les expéditions scientifiques menées dans le nord de l'Australie au XIX^e et au début du XX^e siècle, comme celle d'Herman Klaatsch à l'île Melville en 1906, s'accompagnaient régulièrement du pillage des tombes et de la profanation des lieux sacrés autochtones¹⁶.

Les objectifs de recherche, définis selon la perspective colonialiste européenne « étrangère », représentaient une importante motivation pour la constitution des premières collections de culture matérielle ; cette justification continue d'avoir une influence subtile mais étendue sur la pratique des musées de la région. La nouvelle science de l'anthropologie, avec ses notions d'évolution sociale,

a permis un retour à l'étude des objets au moment où la technologie se dissociait des délicates complexités de leur usage quotidien. On faisait peu de cas du droit de propriété intellectuelle des informateurs autochtones. Les objets sortis de leur contexte sont inévitablement devenus des reliques. Leur définition en tant que patrimoine a dissocié le sens de la compréhension de leur valeur contemporaine dans les cultures de l'Indonésie orientale et du nord de l'Australie. Le principe idiosyncrasique européen selon lequel les objets sont inanimés est entré dans la pratique muséologique alors que dans beaucoup de cultures – dont celles qui font l'objet de cet article – d'autres perceptions de la réalité se rapportent aux « choses matérielles¹⁷ ».

Une politique de collection éclairée par des considérations culturelles locales donnerait un style d'exposition très différent de ce que l'on peut attendre d'un musée qui a commencé par présenter, sous le même toit, des éléments ethnographiques sauvegardés à côté de spécimens d'histoire naturelle inanimés. Ce sont les peuples autochtones de cette région en bordure de la mer de Timor qui sont les principaux détenteurs de la propriété de nombreuses collections publiques. En tant que gardiens d'un savoir intellectuel traditionnel, ils sont mieux équipés pour supprimer cette ligne artificielle si souvent tracée par les spécialistes de la conservation, faisant office d'interprètes, entre la compréhension autochtone de la signification de l'objet et le public.

Le sauvetage d'une remarquable sélection de trente-cinq figures ancestrales, après la destruction de l'ancien Musée national indonésien du Timor oriental à Dili en 1999, montre clairement la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les musées qui souhaitent présenter les collections de manière à exprimer les aspirations des artisans et propriétaires traditionnels¹⁸. Les sculptures

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

auraient vraisemblablement été remises au Musée national du Timor oriental par des représentants de la communauté après leur retrait illicite des lieux sacrés, dans les montagnes de Bobonaro, et après qu'un projet de vente frauduleuse de ces pièces en dehors de la province agitée fut déjoué. Contre toute attente, ces sculptures en bois d'une grande valeur ont survécu au pillage de Dili, malgré la disparition d'une grande partie de la collection du musée et les dommages visibles et délibérés du reste de l'édifice. Lors de l'opération de sauvetage du musée en 1999, les informateurs de Dili ont laissé entendre que les pillards avaient peut-être eu peur de dérober des figures ancestrales censées avoir des pouvoirs magiques, même une fois retirées de leur cadre rituel et exposées dans le cadre de la collection du musée. La « survie » des sculptures rappelle qu'il est rare de pouvoir présumer de la fin de la fonction spirituelle d'un objet qui justifierait ainsi sa transformation complète en vue d'une présentation séculière.

Les musées de la région renferment des catégories d'objets similaires, qui sont présentés de manière inadéquate dans le cadre d'expositions fondées sur une vision universelle du rationalisme historique européen ou sur des critères esthétiques. Les sculptures ancestrales, à l'exemple de celles de Bobonaro, étaient rituellement érigées sur des sites cérémoniels restreints, telles des tombes ou des maisons de culte traditionnelles connues sous le nom d'*uma lulik* (en tetum). Des variantes locales de ces structures existent dans toutes les sociétés villageoises d'Indonésie orientale. Tout en étant réservée aux activités rituelles, la maison de culte sert à entreposer les objets sacrés de la famille qui se transmettent parfois depuis des centaines d'années de génération en génération. À première vue, on pourrait croire que ces maisons traditionnelles ont des fonctions semblables à celles des musées dans

la perspective occidentale. Ce sont des lieux faits pour préserver des objets précieux et remémorer des histoires transmises en héritage. Mais la propriété des objets de famille (*pusaka*) conservés dans ces édifices s'inscrit dans un cadre communautaire et tout transfert de ces biens à des étrangers, comme c'est le cas lorsqu'ils sont vendus à des marchands d'art, suscite invariablement d'âpres controverses et des disputes entre les membres de la famille au sens large. Une fois sortis du contexte immédiat de détention et d'usage et placés dans un musée, ces objets deviennent le patrimoine d'un Autre. Leur préservation se fait souvent au prix de la spoliation des personnes à qui ils ont jadis appartenu. Comme le note McLear, les musées situent les objets dans le passé et les séparent du temps présent, mais les cultures autochtones « attachent plus d'importance aux continuités entre le passé et le présent et à leur présence continue dans la société contemporaine »¹⁹.

La décision de la population est-timoraise de nommer le nouveau centre culturel de Dili, ainsi que le Musée national, *Uma Fukun* (« lieu de rencontre » en tetum), et non pas *uma lulik* (« maison de culte traditionnelle »), exprime l'espoir démocratique d'en faire un lieu où les gens se rassemblent pour créer une communauté²⁰. La maison de culte traditionnelle, qui est puissante du point de vue cérémonial en tant que conservatoire du patrimoine communautaire et spirituel, est aussi fondée sur des valeurs hiérarchiques d'âge, de sexe et de statut clanique représentées dans le langage ésotérique de ses rituels. Les idéaux démocratiques de l'autodétermination culturelle peuvent contenir le désir d'affirmer des pratiques ancestrales, qui paraissent parfois ironiquement restrictives pour certains groupes d'intérêt, à travers la revendication de la propriété culturelle des objets, des sites et des lois non écrites consacrées par l'usage. Mais

les aspirations changeantes du public de la région signifient que les musées se doivent d'apporter une réponse authentique aux attentes des populations autochtones locales. Ainsi, la reconnaissance des droits des sociétés autochtones établies autour de la mer de Timor signifie également qu'il faut aborder la question de l'orientation future des musées. Cette voie éloignera sans doute ces organisations des idéaux de « collections pures » pour présenter à la place les histoires et les questions parfois controversées qu'elles illustrent ²¹.

Perspectives d'avenir

L'expérience contemporaine des Aborigènes d'Australie pourrait apporter une contribution notable à la réévaluation du rôle des musées dans toute la région. L'institution connue sous le nom de « lieu de garde », qui évolue dans le cadre des communautés autochtones australiennes, semble *a priori* d'une grande pertinence à cet égard. Le premier de ces lieux a été créé en 1971 sous le nom de Musée des hommes par le peuple Walpiri du centre de l'Australie centrale, dans le village reculé de Yuendumu, au nord-ouest d'Alice Springs. Il est devenu célèbre en tant que premier musée de la communauté aborigène détenteur d'objets rituels secrets/sacrés qui, au temps des contacts pré-européens, étaient déposés et cachés dans des sites naturels isolés, comme des grottes. Dans la culture aborigène, comme dans les sociétés rurales d'Indonésie orientale, les tabous de l'accès aux objets sacrés de famille sont en contraste direct avec l'idéal traditionnel des collections occidentales placées dans des musées qui en sont les dépositaires pour le bien d'une population nationale ²². Le défi à relever pour les Walpiri et les autres peuples, qui souhaitent préserver ces objets sacrés de manière appropriée tout en évitant qu'ils disparaissent, offre

un parallèle avec la situation en Indonésie orientale. Le vol d'objets de famille, comme les sculptures ancestrales, les vieux tissus de commerce et les céramiques étrangères, ou leur vente forcée pour des raisons économiques, continuent d'appauvrir les communautés traditionnelles de Timor, Flores, Sumba et des autres îles ²³.

Dans les vingt ans qui ont suivi l'ouverture du lieu de garde à Yuendumu, une trentaine de centres culturels de même nature ont été créés dans les communautés et au moins quinze autres sont en cours d'aménagement ²⁴. Leur mise en place n'a pas toujours été facile et ces institutions sont souvent contrariées par des problèmes de viabilité financière ou de gestion. Mais le lieu de garde pourrait être testé et développé comme un modèle culturellement constructif pour les peuples autochtones de la mer de Timor comme pour ceux du nord de l'Australie.

Jenkins définit le lieu de garde comme un lieu qui renferme les idéaux « *d'une réserve de tout ce qui est unique, vénéré, respecté, révérent, protégé et célébré* » ²⁵. Ce lieu donne une capacité d'autonomie aux communautés pour négocier la présentation de leur histoire dans un contexte qui leur est proche. La nature du lieu de garde établi au sein de la communauté lui permet de devenir un foyer pour l'entretien local des collections touchant à la culture matérielle, ainsi que pour une série d'activités annexes culturellement positives, comme l'éducation et le tourisme du patrimoine. Sa facilité d'accès contraste avec celui des grands musées publics qui sont souvent gérés par des bureaucraties intimidantes aux yeux des villageois et qui, situés à une distance éloignée, demande du temps et de l'argent aux visiteurs. Par ses dimensions restreintes, il stimule le sens de la propriété pour les amateurs engagés, au lieu de se présenter comme le domaine de spécialistes et de professionnels.

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Le lieu de garde offre un modèle alternatif aux extrêmes du musée, soit institution savante et spécialisée, soit parc à thème populaire. Cela concerne autant les peuples autochtones de l'est de l'Indonésie et du Timor-Leste que ceux du nord de l'Australie. Historiquement, la déperdition culturelle de l'est de l'archipel indonésien s'est faite proportionnellement à l'expansion des grandes collections à l'étranger, très loin des peuples qui étaient les plus attachés à ces objets. La doctrine universelle de l'UNESCO affirmant que le patrimoine culturel « appartient à l'humanité tout entière »²⁶ continue d'être pertinente de nos jours, mais la perception de la propriété liée à la responsabilité évolue en fonction de notre compréhension des cultures et des objets. Les musées demandent de plus en plus l'avis et l'expérience spécifiques des populations autochtones, œuvrant ainsi au-delà des frontières nationales afin de créer des moyens plus pertinents pour préserver le patrimoine des peuples qui lui accordent la plus haute signification. Dans cette perspective, le lieu de garde est une solution envisageable.

L'auteur remercie ses nombreux amis de Biboki (au nord du Timor central) qui se sont engagés à préserver les traditions culturelles de Biboki et ont inspiré cet article, ainsi que le docteur Jeannie Devitt et Alison Gray qui ont apporté leur contribution.

I NOTES

1. Depuis la fin de 1999, l'UNESCO – en coopération avec la Banque mondiale, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental (ATNUTO) et le gouvernement portugais – fournit une assistance technique en vue de la restauration de l'*Uma Fukun*, le plus vieil édifice colonial portugais de Dili, qui est appelé à devenir le musée national et le centre culturel du Timor-Leste. D'autres projets de l'UNESCO prévoient notamment une formation visant à améliorer les compétences locales, et la restauration des maisons traditionnelles, les *Uma Luliks*, dans la région de Fataluka au Timor-Leste, grâce à l'aide financière de plusieurs partenaires et en collaboration avec l'université de Melbourne (Australie).

Les œuvres rescapées provenant de l'ancien musée du Timor-Oriental qui a été gravement endommagé et pillé seront exposées à l'*Uma Fakun*, une fois l'édifice restauré. Avec le concours du musée de Darwin et de l'université de Melbourne, l'UNESCO a sauvé et restauré une collection unique de 476 pièces comprenant des statuettes ancestrales en bois, des fragments de poterie du néolithique et de porcelaine chinoise. Il est souhaitable que les objets timorais détenus dans d'autres pays puissent continuer à enrichir la collection.

2. Le nouvel État indépendant de Timor-Leste (l'ex-Timor-Oriental) est devenu membre de l'UNESCO à la 32^e Conférence Générale de l'Organisation en octobre 2003.

3. C.C. McKnight, « Outback to Outback : The Indonesian Archipelago and Northern Australia », *Indonesia : Australian Perspectives*, Vol. I, Australian National University, Canberra, 1980.

4. E. Sedyawati, « Indonesia's Multicultural Setup », dans *Unlocking Museums : Proceedings of 4th National Conference of Museums Australia*, Museums Australia Inc., Darwin, 1997, p. 57.

5. Tous les mots en italiques sont en indonésien, sauf indication contraire.

6. Les publications nationales, par exemple *Previous Possessions, New Obligations* produite par le Conseil des Associations des musées australiens (1993) et *Valuing Art, Respecting Cultural Protocols For Working With Australian Indigenous Arts* (2001), soutiennent l'autonomisation régionale des peuples autochtones dans l'industrie des arts.

7. D. McLear, « First Peoples. Museums and Citizenship », dans T. Bennett, R. Trotter et D. McLear, *Museums and Citizenship : A Resource Book*, Memoirs of the Queensland Museum, Brisbane, Vol. 39, Pt. 1, 1996, p. 79.
8. J. Ave, « Museum and Culture », dans S. Kardiwa, B. Johnson, T. Tazir, *Empowerment of Museums. Problems and Solutions*, Denpasar, 1999, p. 9.
9. S. Kardiwa, « Philosophy of Unity in Diversity 'Bhineka Tunggal Ika' in the National Museum of Indonesia », dans *Unlocking Museums*, *op. cit.*, p. 65.
10. A. Pereira, « East-Timor : A Historic Record and Cultural Survival in the Diaspora », dans *Bensaun Tubarei Metin : Firmly Gripping the Earth*, East-Timor Cultural Centre Inc., Fairfield, 1997.
11. Rapport d'acquisitions (non publié), musée national du Timor-Oriental, 1994, p. 2.
12. Déjà sous la domination portugaise, dans les années 1960, cette déperdition culturelle au Timor-Oriental se produisait à un rythme rapide. Voir I. Glover, « Pottery Making in Oralan Village, Portuguese Timor », *Australian Natural History*, The Australian Museum, Vol. 16, n° 3 (septembre), 1968.
13. *Informasi Museum Negeri Timor Timur*, Dili, brochure non datée.
14. McLear, *op. cit.*, p. 80.
15. *Journal de l'archipel indien*, Vol. II, Singapour, 1848 (Kraus Reprint Nedeln, Liechtenstein, 1970).
16. B. Stehlik, « Herman Klaatsch and the Tiwi, 19062 », *Aboriginal History*, Vol. 10, Australian National University, Canberra, 1986, p. 69.
17. P. Dellios, « Museums in the Global 'kampun' : Mixed Messages », in S. Kardiwa, B. Johnson, T. Tazir, *op. cit.*, p. 62.
18. En janvier 2000, j'ai dirigé l'équipe du musée de Darwin qui a sauvé la collection « survivante » du musée du Timor-Oriental. Je remercie Virgilio Smit (Dili) pour les renseignements qu'il m'a donnés à l'époque au sujet de ces sculptures. Voir mon article « East-Timor Museum : A Past and No Future? », *Art Asia Pacific*, n° 30, 2000.
19. McLear, *op. cit.*, p. 83.
20. Mary Gissing, Dili, 2002 (communication personnelle).
21. W. Jonas, « Museums Beyond Mabo », *Museum National*, Vol. 7, n° 1, Museums Australia Inc., Fitzroy, 1998, p. 6.
22. McLear, *op. cit.*, p. 101.
23. Voir J. Forshee, « Tracing Troubled Times : Objects of Value and Narratives of Loss from Sumba and Timor Islands », *Indonesia*, Vol. 74, octobre 2002, Cornell Southeast Asia, 2002.
24. Ahoy, 1995, p. 45.
25. S. Jenkins, *Keeping Culture : Aboriginal art to Keeping Places and Cultural Centres*, National Gallery of Australia, Canberra, 2002, p. 2.
26. M. Makagiansar, « The Work of UNESCO », in L. Prout et J. Sprecht (dir. publ.), *Protection or Plunder : Safeguarding the Future of Our Cultural Heritage. Papers of the UNESCO Regional seminar on the Movable Cultural Property Convention*, Brisbane, Australian Government Printing Office, Canberra, 1989, p. 9.

I Le Musée national du Liban à Beyrouth

Par Joseph Pharès et Joanne Farchakh

Joseph Pharès a obtenu un doctorat en géographie et en sociologie à l'université de Strasbourg. Il a ensuite poursuivi sa formation en sciences politiques et en urbanisme pour se consacrer au patrimoine du Liban et de la Méditerranée. Ancien vice-président de l'ICOMOS, il a longuement travaillé sur le thème du patrimoine dans les situations de conflits armés. Co-fondateur du Forum Unesco-Université et patrimoine à Valence, du programme COPAM (Coopération pour la protection du patrimoine architectural méditerranéen, à Naples), il préside le Comité patrimoine de l'UATI (Union des associations techniques internationales). Il prépare actuellement un Musée du patrimoine rural à Ghouma au Liban.

Joanne Farchakh est diplômée en archéologie du Moyen-Orient et correspondante de la revue Archéologia pour cette région. Elle couvre actuellement l'Iraq, la République arabe syrienne, la Jordanie et le Liban.

Novembre 1995. Au cœur de Beyrouth, un bruit assourdissant d'engins et de marteaux piqueurs emplit l'air du Musée national du Liban. Les archéologues, secondés par des techniciens, s'emploient à briser les carcasses de béton armé coulé autour des objets antiques. Les pans tombent. Les sarcophages phéniciens et romains, les statues et les mosaïques – ensevelis pendant les années noires – sortent indemnes de dix-sept ans de guerre et d'oubli. Un miracle. Ce bâtiment, autrefois havre de paix et d'histoire, a en fait servi pendant ce temps de lieu de confrontation, de cachette pour les francs-tireurs et de caserne pour les armées et les miliciens. Le toit est effondré, les fenêtres ont volé en éclats et les murs sont criblés d'éclats d'obus : un spectacle de totale désolation après les différents incendies et mises à sac. Une campagne nationale pour la restauration du musée et des objets archéologiques est alors lancée. « Oublier la guerre et les années de malheur pour renaître des cendres du passé » est le slogan de l'équipe du musée qui relève le défi. Neuf

ans plus tard, la mission est accomplie. Le musée joue de nouveau son rôle de gardien de l'histoire millénaire du pays des cèdres.

Vie et survie du Musée national à Beyrouth

En 1919, le commandant Raymond Weill, officier du détachement français, recueille dans un appartement de Beyrouth quelques antiquités trouvées sur le sol libanais. Cet acte préfigure la naissance du Musée national de Beyrouth. En 1923, un comité fondateur entreprend une collecte de fonds pour l'édification d'un musée sur une parcelle de terrain située sur la rue de Damas, près du champ de courses. Deux architectes, Antoine Nahas et Pierre Leprince-Ringuet, soumettent un projet à la commission d'examen et obtiennent son accord. Les travaux tardent pourtant à commencer. Il faut en fait attendre l'année 1930 pour que la construction de l'édifice soit entamée. Sept ans sont nécessaires pour achever le chantier et cinq autres pour constituer les premières collections.

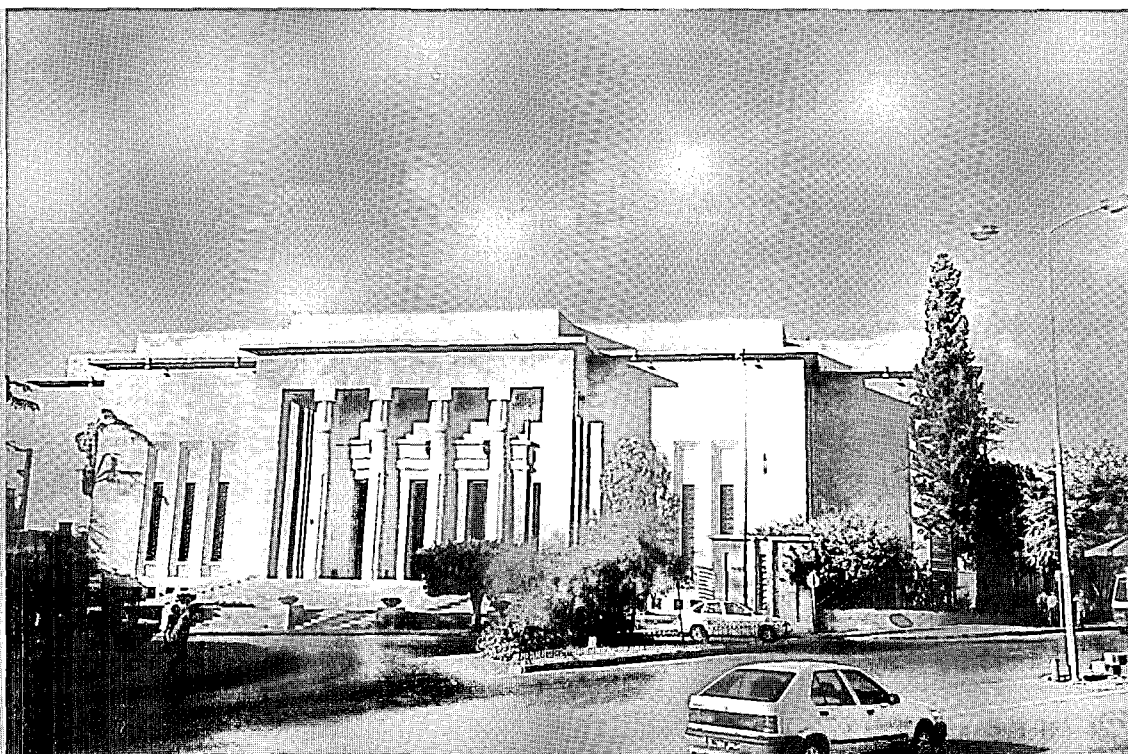
Le 27 mai 1942 M. Alfred Naccache, Président de la République libanaise, inaugure officiellement le musée. Pendant trente-trois ans, le Musée national de Beyrouth a accueilli les œuvres d'art provenant de fouilles aux quatre coins du pays des cèdres, toutes périodes confondues. Sous la pioche des archéologues, les grandes cités phéniciennes, romaines, byzantines, mamelouks ont livré leurs secrets, et le musée s'est enrichi d'œuvres d'art uniques au monde. En quelques années, le musée de Beyrouth, par la valeur des pièces exposées, est devenu l'un des plus importants musées du Moyen-Orient. Le bonheur ne durant jamais longtemps, la guerre civile éclate le 13 avril 1975, à une centaine de mètres de l'entrée du musée.

Le pays tout entier sombre dans la violence et la mort. Les combats se déroulent autour du Musée national qui ferme ses portes au public. L'émir Maurice

Chehab, secondé par sa femme et par quelques fonctionnaires, profite des trêves pour vider les vitrines et cacher les œuvres d'art dans les dépôts du sous-sol dont l'accès est alors muré et bloqué. À l'intérieur des galeries, des sacs de sable et des chapes de béton recouvrent les grandes pièces, trop lourdes pour être transportées.

Les mois s'écoulent, les années passent, la violence des combats augmente, la guerre semble s'éterniser et la paix impossible. Une ligne de démarcation, nommée « le passage du musée », divise la capitale libanaise en deux : Beyrouth-est et Beyrouth-ouest. En quelques mois, ce havre de paix et d'histoire est devenu le symbole de mort, d'injustice et d'enlèvements. Pendant plus de 17 ans, le mot musée fut synonyme de danger de mort. Devant sa façade, des centaines de personnes ont été criblées de balles et des milliers de femmes, enfants et vieillards ont attendu pendant des heures un permis de traverser. Le musée est devenu une position militaire stratégique disputée par les miliciens et les armées. Ces derniers ont transformé les galeries d'art en foyers et en casernes, et ont utilisé les statues et les mosaïques comme points de mire.

Ces années de malheur ont pris fin avec l'arrêt des combats. En 1991, les employés de la direction générale des Antiquités retournent au musée. Le constat des dégâts causés par la guerre est effroyable. Les graffitis des miliciens et les traces de leurs feux ont noirci les parois des galeries. Les dépôts renfermant des milliers de chefs-d'œuvre rassemblés pendant plus de cinquante ans sont immergés. Des milliers d'objets baignent depuis plus d'une décennie dans l'eau de la nappe phréatique sur laquelle est construit le musée. L'équipement du laboratoire a été volé. Les inventaires et les fiches ont brûlé dans l'incendie. Du prestigieux musée ne reste plus qu'un souvenir devant servir d'exemple pour la reconstruction. Ce qui advint.



5. Le Musée national de Beyrouth après sa restauration.

Entre 1995 et 2000, le musée se transforme en ruche : deux équipes parallèles se partagent les tâches de la restauration de l'édifice et des collections archéologiques. La restauration et la réhabilitation du Musée national de Beyrouth ont été réalisées grâce aux efforts conjugués du ministère de la Culture, de la direction générale des Antiquités et de la Fondation nationale du patrimoine. En novembre 1997, les portes du musée s'ouvrent pour quelques mois au public libanais désireux d'oublier la guerre et de se réconcilier avec le passé, le présent et le futur. De juillet 1998 à octobre 1999, le Musée national de Beyrouth referme ses portes afin de finaliser les travaux et de créer les conditions les plus favorables à la présentation des objets, selon les normes de la muséologie moderne. Considérant le peu de moyens disponibles, la réalisation est remarquable. L'accessibilité est facilitée par deux ascenseurs panoramiques situés à l'extérieur du bâtiment. Le musée est désormais doté d'un

système d'éclairage et d'acoustique ainsi que d'un système de sécurité à la hauteur de ses collections. Les vitrines sont dotées de visionneuses équipées de loupes adaptables et mobiles agrandissant les pièces exposées. Répondant aux besoins pédagogiques, une salle de projection diffuse en continu des films vidéo relatant l'histoire du musée et de sa résurrection et présentant la richesse du patrimoine libanais. Une librairie-boutique est ouverte dans le musée.

Le musée et l'histoire du Liban

Entre 2 500 et 5 000 personnes visitent chaque mois le Musée national de Beyrouth. Peu d'entre eux se rendent compte de l'impact de la guerre sur cet édifice à l'architecture grandiose. Les milliers de trous creusés par les éclats d'obus ont été bouchés. Les blessures externes du bâtiment ont été pansées. Dix-sept ans de malheur ont été ainsi effacés de l'histoire

du monument. À l'intérieur, la nouvelle muséologie met en valeur la beauté de chaque pièce exposée. L'éclairage, discret et de couleur douce, dégage une impression de sérénité et donne aux deux étages de l'édifice un caractère solennel. Le rez-de-chaussée est réservé aux grandes pièces (sarcophages, stèles funéraires et grandes statues) alors que le premier étage est consacré aux objets de petit format. En raison de contraintes techniques majeures, les responsables du musée ont opté pour cette disposition scindée des objets. Ceci peut compliquer la visite et exiger des allers-retours entre les deux étages pour le visiteur désirant suivre la chronologie.

Les œuvres d'art exposées dans les galeries témoignent toutes de la grandeur des civilisations et des peuples ayant vécu sur cette terre du Liban. La préhistoire – paléolithique et néolithique – y est assez peu représentée. Les quelques spécimens d'outils lithiques et de poterie exposés donnent au visiteur une rapide évocation de la vie des hommes dans cette bande de terre. En revanche, les âges des métaux bénéficient d'un espace plus étendu. L'urbanisation s'étant largement manifestée le long du littoral libanais, les objets provenant de Byblos¹ occupent une place de prédilection au premier étage. Les fouilles entreprises par Maurice Dunand et Jean Lauffray des années trente aux années soixante ont enrichi les collections nationales de plusieurs milliers d'objets funéraires et rituels, et le sarcophage d'Ahiram demeure indiscutablement le joyau des collections du musée. L'inscription en caractères phéniciens gravée sur son couvercle constitue la première écriture phonétique du monde.

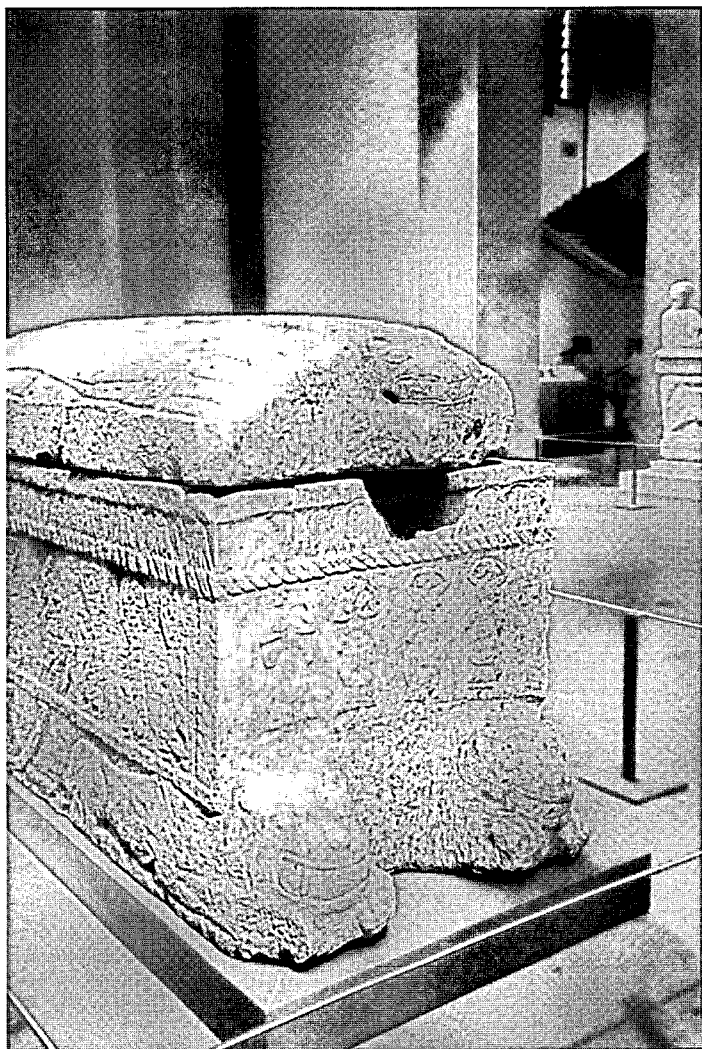
Les ex-voto provenant du temple des obélisques et qualifiés aujourd'hui de phéniciens sont de petites figurines, au visage très schématisé et couvert d'un casque ou d'une coiffe conique rappelant celle du paysan libanais des trois derniers siècles. Pour les

historiens de l'art, ces objets de l'âge du bronze sont aujourd'hui parmi les plus connus de la civilisation phénicienne qui tirait une grande partie de sa richesse du commerce avec l'Égypte pharaonique.

Dans l'histoire du Liban, l'âge du fer correspond à l'âge d'or des cités phéniciennes. Indépendantes et concurrentes, les villes fortifiées ont su, malgré les nombreuses invasions (babyloniennes, assyriennes, perses, etc.) et les dominations étrangères, préserver leur développement économique. Elles ont étendu leur commerce sur toute la Méditerranée et ont installé des colonies un peu partout sur ses rives. Ces cités jumelles, éparpillées entre l'Afrique et l'Europe ont assuré la continuité de l'exportation de pièces de luxe et de l'importation de matières premières. L'orfèvrerie, la bijouterie et la poterie de cette époque témoignent du raffinement de ce peuple marin. Des petites sculptures en marbre, appelées les « bébés d'Echmoun », témoignent la grande maîtrise du travail du marbre par les artisans de ces cités. Ce sont des offrandes présentées par les rois et les familles fortunées de Sidon au dieu Echmoun. Durant la guerre, cette collection de sculptures a été volée dans les dépôts du musée et mise en vente en Suisse. Les autorités libanaises, averties à temps par l'archéologue ayant découvert ces pièces, ont pu apporter la preuve de leur origine et de leur propriété et les sculptures ont été restituées au Musée de Beyrouth.

La collection des sarcophages, dits anthropoïdes, de Sidon, mélange d'arts phénicien, égyptien et grec, est un autre point fort du musée. La forme humaine du cercueil suit le modèle égyptien alors que la sculpture, réalisée par des artistes locaux, dénote l'influence grecque. La présentation au public de ces chefs-d'œuvre de l'art funéraire dans les salles réhabilitées du sous-sol, espace réservé au domaine des morts, devrait intervenir en 2004.

Au premier étage, une vitrine présente des



© Joseph Pharès

6

6. Le sarcophage en calcaire du roi Ahiram, chef-d'œuvre du Musée national de Beyrouth, découvert à Byblos et datant du ^x^e siècle av. J.-C., se distingue par son inscription phénicienne qui est la plus vieille au monde.

objets endommagés par la guerre : un amalgame de métaux, d'ivoire, de verre et de pierre, résultat de l'incendie d'une réserve touchée par les bombardements. Cette vitrine témoigne de l'histoire du musée et de celle du Liban au même titre que les chefs-d'œuvre exposés. Quelque 1 300 œuvres sont montrées actuellement sur une collection d'environ 100 000 pièces.

Des problèmes majeurs

Le dernier inventaire de la collection du Musée national de Beyrouth est achevé. Des milliers de pièces, dont les fiches avaient été détruites ou perdues durant la guerre, sont de nouveau cataloguées et peuvent être mises à la disposition des chercheurs. Leur état de conservation reste cependant critique et la fermeture provisoire du laboratoire de restauration de la direction générale des Antiquités rend toute opération de restauration difficile. « Les autorités locales cherchent pour l'instant à réhabiliter les dépôts du musée afin de mettre les pièces dans un environnement stable et de limiter leur détérioration », explique Suzy Hakimian, conservatrice en chef du musée. Les restrictions budgétaires de l'État libanais interdisent malheureusement à toutes les administrations publiques d'engager du personnel : « Nous ne sommes que trois archéologues chargés du musée et des dépôts. Nous ne sommes pas des restaurateurs et nous n'allons pas le devenir. Le seul "salut" possible vient d'une nouvelle loi sur les antiquités prévoyant la création d'un établissement public des musées nationaux indépendant à l'instar de la direction générale des Antiquités. Si ce projet de loi voit le jour avec l'enveloppe budgétaire adéquate, nous pourrions créer des laboratoires spécialisés, envisager de nouveaux projets pour le musée, présenter des demandes de fonds, développer et mettre en place des activités pédagogiques et culturelles régulières et répondre à toutes les exigences qu'un musée devrait assurer », poursuit-elle.

Cette démarche peut évidemment porter ses fruits et dans quelques années, le musée serait capable de répondre à toutes ses aspirations. La réussite d'une telle opération est cependant hypothétique. Le patrimoine n'est pas une priorité du gouvernement libanais et les démarches entreprises dans ce secteur sont essentiellement et largement soutenues par les ONG locales et internationales.

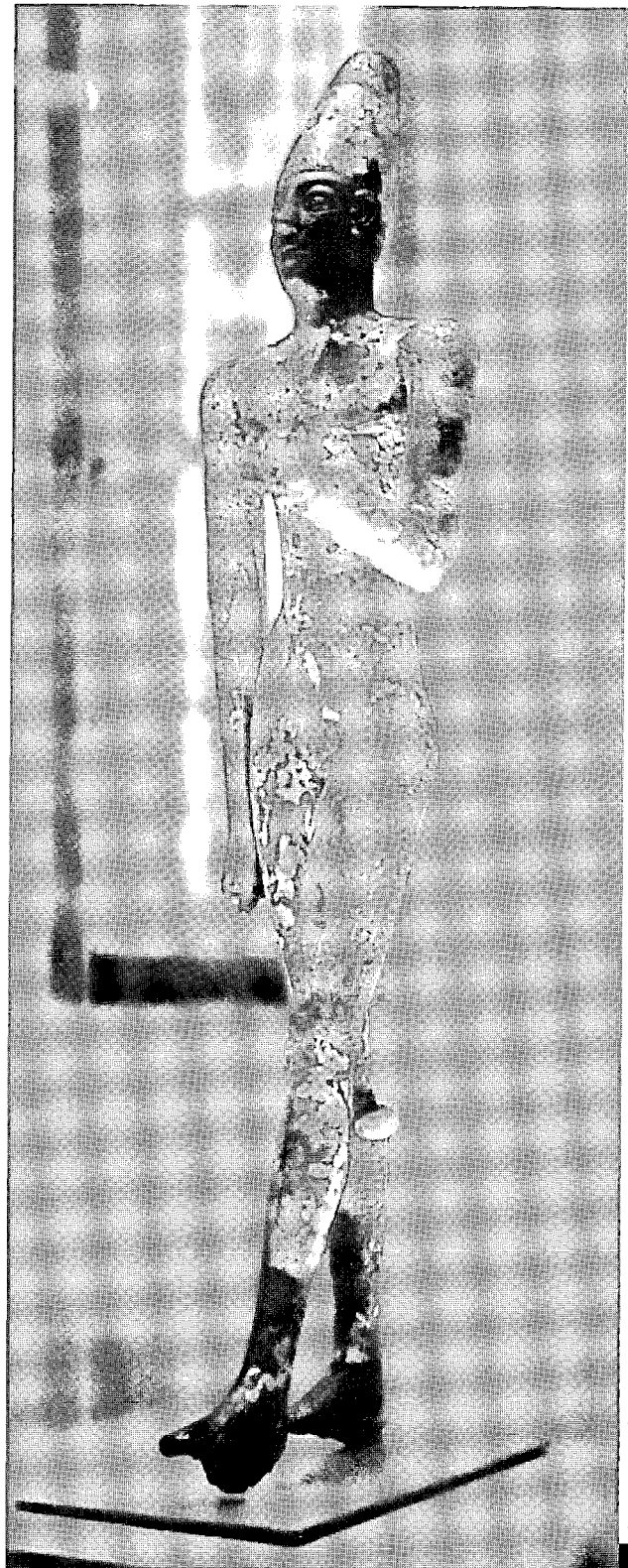
Comme tout pays sortant d'une guerre et souffrant d'une crise économique, le Liban est dépendant de la collaboration étrangère et des fonds avancés par les pays industrialisés.

Aujourd'hui, les deux étages du musée sont entièrement aménagés mais les travaux ne sont pas pour autant achevés. La réhabilitation du sous-sol est prévue, nous l'avons dit, pour l'année 2004. L'espace entourant le musée doit être agrandi et des activités ludiques, pédagogiques et culturelles mises en place. La mission n'est pas terminée. Un énorme pas est certes déjà réalisé, mais la route est longue et l'absence de moyens ralentit les opérations.

Visite du Musée de Beyrouth sur le Web :
www.beirutnationalmuseum.com

| NOTE

1. Byblos, ou Jbeil, est le site archéologique phénicien par excellence. Située à une trentaine de kilomètres au nord de Beyrouth, cette cité, découverte fortuitement dans les années dix neuf cent vingt, a livré de multiples trésors royaux, funéraires et rituels et a permis l'étude de la civilisation phénicienne sur sa terre natale.



© Joseph Pharès

7

7. Cette figurine en bronze doré appartient à un groupe d'offrandes trouvé sous le temple de l'Obélisque, à Byblos.

| Le Deuxième Protocole de la Convention de La Haye de 1954 et les progrès de la législation humanitaire internationale¹

Par Jan Hladík

Jan Hladík est juriste, spécialiste de programme à la section des normes internationales de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO. Il est chargé de la mise en application de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et de ses deux Protocoles de 1954 et 1999. Il a publié plusieurs articles sur la Convention de La Haye et sur des sujets connexes dans des revues professionnelles.

La fin de la guerre froide et la disparition de la bipolarité ont conduit à une recrudescence des conflits armés à travers le monde. Ces combats se sont caractérisés par un mépris flagrant pour les lois régissant les conflits armés et une absence de respect pour la vie humaine et le patrimoine culturel de manière générale. Ils ont également mis en évidence les lacunes de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954). Dès 1991, le Secrétariat de l'UNESCO a entamé la révision de cet accord en collaboration avec les États qui en étaient signataires. Cette initiative visait principalement : a) à adapter la Convention de La Haye à la réalité des conflits armés contemporains, y compris les conflits non internationaux; b) à harmoniser les accords de 1954 (la Convention de La Haye et le premier Protocole) avec les autres instruments du droit humanitaire international adoptés depuis 1954, tels que les deux Protocoles additionnels de 1977 aux quatre Conventions de Genève de 1949, ou le statut de la Cour criminelle internationale de 1998; c) à améliorer certains aspects de la Convention de La

Haye, notamment le régime de protection spéciale, le système de contrôle de la Convention, ou encore les dispositions pénales prévues pour la répression des violations².

Cette révision a abouti, huit ans plus tard, à l'adoption du Deuxième Protocole³ de la Convention de La Haye, lors d'une conférence diplomatique convoquée conjointement par le gouvernement des Pays-Bas et par l'UNESCO, qui s'est tenue à La Haye du 15 au 26 mars 1999.

Comparé à la Convention de 1954, le Deuxième Protocole constitue un progrès considérable en matière de protection, dans la mesure où il prévoit de nombreuses améliorations.

Mesures préparatoires en temps de paix

D'après la Convention de La Haye, la protection des biens culturels en temps de guerre ne débute pas seulement au moment où les hostilités se déclenchent ; elle se met en place bien avant, en temps de paix, par l'adoption et l'application adéquate de mesures préparatoires contre les effets prévisibles d'un conflit armé. Toutefois, la Convention de La Haye ne précise pas la nature de ces mesures dans son article 3, elle en laisse la détermination et l'application consécutive à la discrétion des États signataires. Le Deuxième Protocole remédie à cette omission dans son article 5, en exigeant l'adoption de certaines mesures, comme « *l'établissement d'inventaires, la planification de mesures d'urgence pour assurer la protection des biens contre les risques d'incendie ou d'écroulement des bâtiments, la préparation de l'enlèvement des biens culturels meubles ou la fourniture d'une protection in situ adéquate desdits biens, et la désignation d'autorités compétentes responsables de la sauvegarde des biens culturels* ». L'application concrète de ces mesures préparatoires

dépendra des structures administratives de chaque État signataire ainsi que de ses ressources financières ou autres, de sa politique culturelle et, surtout, de sa doctrine de défense nationale. Ces mesures pourront s'avérer très efficaces pour la prévention du vol des objets d'art non seulement dans le cas de conflits armés, mais également dans l'éventualité de catastrophes naturelles comme les inondations ou les tremblements de terre. Ainsi, les conséquences des inondations qui ont touché l'Allemagne et la République tchèque au cours de l'été 2002 auraient été bien plus dramatiques pour le patrimoine culturel si aucune mesure de sauvegarde n'avait été appliquée avant l'événement.

Une protection renforcée

Le Deuxième Protocole introduit une nouvelle clause pour la protection renforcée du patrimoine culturel de la plus grande importance pour l'humanité. Les raisons de cet ajout se comprennent aisément si l'on se réfère au régime de protection spéciale de la Convention de La Haye et aux inconvénients qu'il présentait.

Lorsque la Convention de 1954 fut élaborée, les auteurs du texte posèrent en principe qu'outre la protection générale du patrimoine culturel, on devait prévoir de protéger en toutes circonstances une autre catégorie de biens culturels, plus circonscrite. C'est à ce titre qu'ils introduisirent le régime de la protection spéciale.

La Convention prévoit l'octroi de la protection spéciale à trois catégories de propriété (voir l'article 8 (1)) : les refuges destinés à abriter des biens culturels meubles en cas de conflit armé ; les centres contenant des monuments et les autres biens culturels immeubles de très haute importance. L'octroi de la protection spéciale est soumis à plusieurs

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

conditions : une demande spécifique doit être adressée au Directeur général de l'UNESCO par l'État signataire ; la propriété doit se trouver à une distance suffisante d'un objectif militaire important ; elle ne doit pas être utilisée à des fins militaires ; et tous les autres États signataires doivent donner leur accord. Il faut particulièrement souligner ce dernier point, car il implique que l'octroi de la protection spéciale n'est pas un droit de l'État signataire, dépendant de sa seule discrétion. C'est notamment l'absence d'unanimité, fondée sur le refus de quatre États signataires de reconnaître le gouvernement du Cambodge, qui empêcha en 1972 l'octroi de la protection spéciale à un certain nombre de sites cambodgiens.

Une fois que le bien culturel est placé sous protection spéciale, il figure sur le Registre international des biens culturels sous protection spéciale tenu par le Directeur général de l'UNESCO. Jusqu'à ce jour, le patrimoine culturel de trois hautes parties contractantes (l'Allemagne, le Saint-Siège et les Pays-Bas) a été inscrit sur le Registre à la demande de ces États (un total de quatre refuges avec l'ensemble de l'État de la Cité du Vatican). Deux États (l'Autriche et les Pays-Bas) ont renoncé à leur inscription sur le registre.

Concernant le régime de protection spéciale, il faut préciser qu'il n'a jamais réellement développé son potentiel dans la mesure où trois États signataires seulement ont placé cinq sites sous protection spéciale, la dernière inscription sur le registre datant de 1978. En plus de la stricte condition d'unanimité, d'autres raisons peuvent expliquer la réticence des États à soumettre leur patrimoine culturel à ce régime, comme l'impossibilité de remplir la condition qui exige une distance précise d'un objectif militaire, notamment pour les pays densément peuplés, ou bien des difficultés techniques à soumettre des nominations, ou encore la peur de fournir des cibles à des terroristes potentiels.

La conférence diplomatique de mars 1999 a ajouté au régime de protection spéciale de la Convention de La Haye un nouveau régime, celui de la protection renforcée ; il figure dans le chapitre III du Deuxième Protocole. Le bien culturel soumis à ce régime doit : *a*) revêtir la plus haute importance pour l'humanité ; *b*) être protégé par des mesures internes, juridiques et administratives, adéquates ; *c*) ne pas être utilisé à des fins militaires ou pour protéger des sites militaires. Concernant le dernier point, une déclaration à ce sujet est exigée. La protection renforcée est octroyée par l'inscription du bien culturel concerné sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée.

Quelles sont les différences essentielles entre le régime de 1954 (« protection spéciale ») et celui de 1999 (« protection renforcée ») ? Elles peuvent être résumées ainsi : les conditions exigées pour obtenir la protection renforcée sont plus faciles à remplir que celles qui étaient exigées pour l'octroi de la protection spéciale ; la protection renforcée est octroyée par le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (« le comité »), nouvel organe chargé de superviser l'application du Deuxième Protocole et, de fait, de la Convention de La Haye ; la condition exigeant l'unanimité n'est pas retenue, la protection renforcée pouvant être octroyée à la majorité des quatre cinquièmes des membres du Comité, ce qui facilitera grandement l'octroi de ce régime.

La protection des biens culturels dans les conflits armés non internationaux

Le Deuxième Protocole vise également à améliorer la protection des biens culturels dans les cas de plus en plus fréquents de conflits armés non internationaux : d'après l'article 22 (1), il peut être appliqué dans le cas d'un conflit armé qui ne présente pas un caractère

international et qui se déroule sur le territoire d'un des États signataires. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport à la disposition de l'article 19 (1) de la Convention de La Haye qui exigeait des parties d'un conflit armé non international qu'elles « applique[nt] au moins les dispositions de la présente Convention qui ont trait au respect des biens culturels ».

On peut légitimement, cependant, se poser la question suivante : quelle est la portée de l'article 19 (1) de la Convention de La Haye ? Se rapporte-t-il seulement aux dispositions contenues dans l'article 4 de la Convention qui interdisent le vol, le pillage, le vandalisme, le détournement, la réquisition des biens culturels et, de manière générale, toute mesure de représailles à l'encontre des biens culturels ? Le professeur Toman, dans son commentaire par article de la Convention qui fait désormais autorité, donne une interprétation plus large de l'article 19 (1) qui va bien au-delà de la portée de l'article 4 et englobe d'autres points, tels que la diffusion des dispositions de la Convention ou les sanctions pénales pour les infractions commises à l'égard des biens culturels⁴.

L'intention des auteurs du texte du Deuxième Protocole, en appliquant formellement cet accord aux cas de conflits armés non internationaux, était de ne viser, en termes d'obligations, que les États signataires, qui sont, de ce fait, capables et obligés d'appliquer les dispositions qu'ils ont approuvées, comme la proposition de nominations de biens culturels en vue d'une protection renforcée – les États non signataires n'étant pas liés par la juridiction.

Les sanctions des crimes commis à l'encontre des biens culturels

Pour sanctionner les crimes commis à l'encontre des biens culturels, l'article 28 de la Convention de La Haye exige des hautes parties contractantes

qu'elles s'engagent à « prendre, dans le cadre de leur système de droit pénal, toutes mesures nécessaires pour que soient recherchées et frappées de sanctions pénales ou disciplinaires les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui ont commis ou donné l'ordre de commettre une infraction à la présente Convention ». Cette disposition, cependant, reste d'un caractère très général ; elle ne donne aucun exemple d'infraction et ne traite pas des questions de procédure telles que l'entraide judiciaire mutuelle. C'est pourquoi le Deuxième Protocole développe dans son chapitre IV les aspects pénaux de la protection des biens culturels, en exposant une nouvelle catégorie de délits particulièrement dangereux appelés violations graves, en définissant d'autres types de délits et en développant certaines questions de procédure telles que l'extradition ou l'entraide judiciaire mutuelle.

Un nouvel organe de supervision

L'une des contributions les plus importantes du Deuxième Protocole pour assurer une meilleure protection des biens culturels en cas de conflit armé réside dans l'établissement d'un Comité pour la protection des biens en cas de conflit armé, comité intergouvernemental composé de douze membres⁵. Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes : accorder, suspendre ou retirer la protection renforcée à des biens culturels ; favoriser l'identification des biens culturels à placer sous protection renforcée ; superviser l'application du Deuxième Protocole⁶ et recevoir et examiner les demandes d'assistance internationale puis décider de l'utilisation du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Le comité coopère avec des organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, ayant des objectifs similaires à ceux de la Convention de La Haye et de ses deux

LES GUERRES ET LEURS CONSÉQUENCES

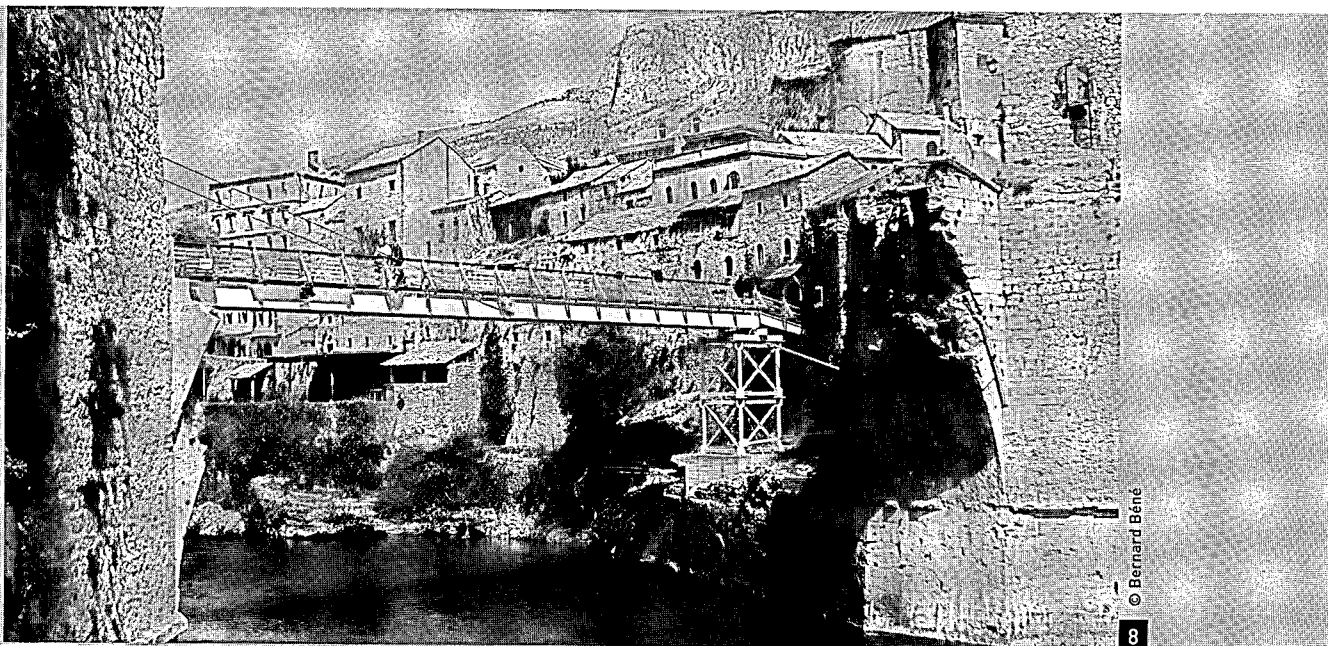
Protocoles, telles que le Comité international du bouclier bleu (CIBB)⁷, le Comité international de la croix rouge (CICR) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Le Deuxième Protocole et les progrès de la législation humanitaire internationale

Le rôle crucial que joue le Deuxième Protocole dans le progrès de la législation humanitaire internationale est dû essentiellement à deux aspects : le Protocole, d'une part, développe les dispositions pénales ayant trait aux sanctions des infractions commises à l'encontre des biens culturels, en exposant de nouvelles catégories de délits et en créant une base légale pour la coopération interétatique en vue du

renforcement des sanctions à l'égard des auteurs des délits; d'autre part, il met en place un cadre institutionnel chargé de superviser l'application du Deuxième Protocole et, dans le même temps, de la Convention de La Haye.

Il est nécessaire de préciser, pour conclure, que le Deuxième Protocole vient compléter, et en aucun cas remplacer, la Convention de La Haye et le Premier Protocole. Ceux-ci sont toujours soumis à ratification, à adhésion et à succession, et continuent d'offrir un premier niveau de protection pour les pays qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas devenir signataires du Deuxième Protocole. L'entrée en vigueur de ce Deuxième Protocole⁸ apportera un niveau de protection plus avancé aux États qui le souhaitent. Enfin, il faut souligner que seuls les États signataires de la Convention de La Haye peuvent être signataires du Deuxième Protocole.



8. Le pont de Mostar, en Bosnie, détruit lors du conflit, a été restauré par l'UNESCO et la Banque mondiale et est devenu un facteur de réconciliation nationale.

L'élaboration et l'adoption du Deuxième Protocole reflètent la détermination de la communauté internationale à éviter des événements tragiques tels que la destruction des ponts de Sarajevo et de Mostar, en établissant un cadre juridique pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. C'est pourquoi, il est nécessaire de promouvoir cet accord et d'encourager sa ratification, son acceptation, son approbation ou son adhésion auprès de nombreux États afin d'accélérer son entrée en vigueur. Il serait, bien entendu, fallacieux de penser que cet accord peut à lui seul garantir un taux de destruction nul pour les biens culturels dans les futurs conflits armés, mais le Deuxième Protocole permettra incontestablement de renforcer la protection de ces biens.

| NOTES

1. Le présent article est fondé sur mon article « The Diplomatic Conference on the Second Protocol to the Hague Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict, La Haye, Pays-Bas (Mars 15-26, 1999) », *International Journal of Cultural Property*, vol. 8, n° 2, 1999, p. 526-529.

2. Étant écrit principalement à l'intention des professionnels du patrimoine culturel, cet article omet volontairement les questions techniques et juridiques du Deuxième Protocole.

3. Toute information sur les activités de l'UNESCO concernant l'application de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles est à consulter sur : http://www.unesco.org/culture/legalprotection/war/html_eng/index_en.shtml.

4. Jiri Toman, *The Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict. Commentary on the Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict and its Protocol, signed on 14 May 1954 in The Hague, and on other instruments of international law concerning such protection*, Dartmouth Publishing Company/ UNESCO, 1996, p. 213-215.

5. La Convention de La Haye ne prévoit pas la mise en place spécifique d'un organe de supervision. Son système de contrôle repose sur trois éléments : les représentants des hautes parties contractantes engagées dans un conflit, les puissances protectrices, et les commissaires généraux aux biens culturels nommés auprès des parties en conflit par la partie à laquelle elles seront accréditées et par les puissances protectrices qui agissent au nom des parties opposées ; ils sont assistés par le Secrétariat de l'UNESCO. Tout comme le système des puissances protectrices, le système des commissaires généraux n'a été appliqué qu'une seule fois depuis l'adoption de la Convention : à la suite du conflit du Moyen-Orient de 1967. L'absence d'organe de supervision a constitué une des raisons principales pour la révision de la Convention de La Haye.

6. Les fonctions du comité vont vraisemblablement s'étendre à la supervision de certains aspects de l'application de la convention de La Haye, comme l'assistance technique fournie par le Secrétariat.

7. Le Comité international du bouclier bleu (CIBB) est une organisation qui en chapeaute plusieurs autres ; elle a été créée en 1996 par des représentants du Conseil international des archives (ICA), du Conseil international des musées (ICOM), du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA). Son objectif principal est de coordonner les activités des experts et de diffuser les informations sur la Convention de La Haye et ses deux Protocoles. Le terme « bouclier bleu » se réfère à l'emblème de la Convention de La Haye qui est utilisé pour désigner les biens culturels. Pour plus d'informations sur le rôle du CIBB dans la protection du patrimoine culturel durant les conflits, voir J. Hladik, « Protection du patrimoine culturel en temps de guerre », *Museum International*, n° 3, juillet-septembre 2001, p. 63-64.

8. Afin que le Deuxième Protocole puisse entrer en vigueur, la déposition auprès du Directeur général de l'UNESCO de vingt instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion est requise. Le 31 juillet 2003, le Deuxième Protocole avait été ratifié ou accepté par seize États. La déposition de quatre instruments supplémentaires de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion est donc nécessaire pour que le Protocole puisse entrer en vigueur et afin que le comité puisse devenir opérationnel et activer le système de protection renforcée.



© Flemming Aalund
9

9. Ruine de monument ghuride à Chist-I Sharif, à mi-chemin entre Djam et Herat.

| Image et Patrimoine en Afghanistan

Par Reza

Né à Tabriz en Iran en 1952, Reza, architecte de formation, est aujourd'hui un photo-journaliste mondialement reconnu. Il travaille régulièrement pour le National Geographic depuis 1990 et, dans ce cadre, parcourt le monde, du Bosphore à la muraille de Chine, des Philippines à l'Asie Centrale, du Liban à l'Afghanistan, du Rwanda à Sarajevo.

Au-delà de son engagement d'homme et de journaliste, Reza, nous offre une vision poétique du monde. Il a récemment publié Destins Croisés (2003), Éternités Afghanes (2002) et Le pinceau de Bouddha (2002). Destins Croisés a fait l'objet d'une exposition, sur les grilles du jardin du Luxembourg à Paris, de mai à septembre 2003.

« La pleine lune éclaire la falaise de couleur beige, comme un grand projecteur sur un décor de cinéma.

Sur la paroi rugueuse, cet éclairage naturel laisse apparaître par un jeu subtil d'ombres et de lumières des centaines de grottes. Certaines d'entre elles, habitées, sont allumées de l'intérieur.

Le regard reste accroché à ce trou béant qui semble fendre la falaise : une immense forme creuse, qui ressemble à l'ombre d'un géant dressé, dans la lumière de la terre.

Le géant reste désespérément invisible mais visible par son ombre. On songe alors au Mythe de la caverne.

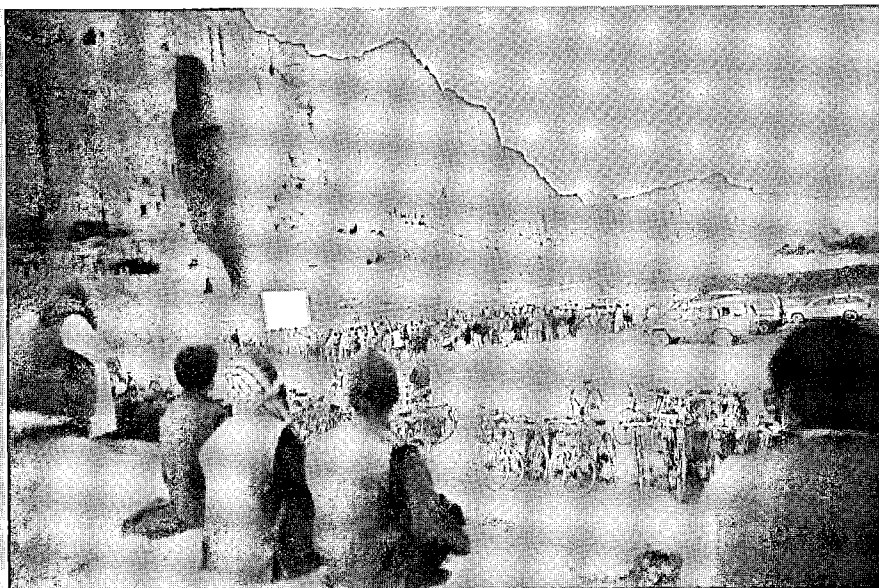
Nous sommes le 12 septembre à Bamiyan devant les statues de Bouddha.

Un autre événement historique va avoir lieu. Des centaines d'habitants de Bamiyan, des villages proches, ainsi que d'autres venus d'ailleurs sont réunis devant un écran géant de trois mètres sur cinq, posé juste devant la falaise.

Un projecteur et quatre puissantes enceintes vont permettre aux spectateurs d'assister à un grand moment de leur histoire.

Un film va être projeté dont le thème est le patrimoine culturel et les monuments de l'histoire de l'Afghanistan : Mazar, Herat, Ghazni... Ce sont des monuments que nombre des gens présents ne connaissent que par leur nom. Dans peu de temps, ces traces d'histoire vont prendre forme

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN



10. Projection d'un film dans la vallée de Bamian.

et devenir, pour les Afghans présents, réalité.

Dans peu de temps, des noms célèbres mais abstraits vont sortir d'une petite boîte magique dans des faisceaux de lumière virevoltant et traverser l'air poussiéreux avant d'atteindre l'écran.

Parmi les spectateurs, beaucoup assistent pour la première fois à cet événement d'image.

Quant à moi, je scrute leurs visages, leurs regards. J'observe attentivement ces enfants du premier rang qui vont enfin découvrir leur pays, être absorbés par ces images qui resteront à jamais gravées dans leur mémoire.

Soudain, le silence envahit la plaine et la falaise. Les spectateurs, enfants et adultes, Afghans et étrangers, sont saisis et semblent figés.

Au fil de cette promenade magique dans l'Afghanistan riche en histoire, surgit la Bamian d'antan, dont témoignent les films d'archives. Les statues aujourd'hui disparues apparaissent à l'écran et le temps semble suspendu et magique.

L'atmosphère est chargée d'émotion. Un souffle, tel un murmure dans la foule bouleversée surgit, et la falaise dressée semble renvoyer l'écho d'une plainte qui dit les blessures, les regrets et la nostalgie.

Cet écho, telle une réponse, nous était adressé. C'était un cri

commun, universel, alors que nous imaginions cet homme invisible caché dans son ombre. »

Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet Campagne de cinéma itinérant éducatif, un des projets de l'ONG Aina¹. Huit unités parcourent le pays, des villages les plus reculés à de plus importantes bourgades, emportant dans leurs bagages des films de fiction éducatifs, tous écrits, joués et réalisés par des Afghans. La connaissance répandue au travers de ces films et par l'éducation visuelle marque le début d'une nouvelle ère et présage d'un avenir à construire dans le respect du passé. Étant donné les conditions actuelles, l'utilisation de l'image est le moyen le plus efficace pour toute forme d'éducation et de communication en Afghanistan.

Kaboul, septembre 2003.

I NOTE

1. L'Organisation non gouvernementale Aina œuvre à la promotion et au soutien de la démocratie en Afghanistan à travers le développement des médias et de l'expression culturelle. Pour plus d'informations consulter le site www.ainaworld.org et les informations disponibles sur les projets Image et Son.

| Le rôle du musée Guimet dans la connaissance et la sauvegarde du patrimoine afghan

Par Pierre Cambon

Pierre Cambon est conservateur en chef, responsable de la collection d'Afghanistan et de la section d'art coréen au musée Guimet depuis 1982. Il a été le coordonnateur des expositions « les Collections du musée Guimet à Paris, chefs-d'œuvre de la sculpture bouddhique sur la Route de la soie », au musée d'Idemitsu à Tokyo en 1996 et « Afghanistan une histoire au-delà du temps », à la fondation Caixa à Barcelone et au musée Guimet à Paris, en 2001/2002. Il a effectué pour l'UNESCO des missions de consultant à Kaboul en 1995 et en République populaire démocratique de Corée en 1999/2000.

Du fait des accords conclus entre l'Afghanistan et la France en 1922, à la demande du roi Amanullah, le musée national des Arts asiatiques-Guimet est le musée frère du musée national de Kaboul, à travers ses collections afghanes d'époque préislamique. L'accord entre les deux pays instituait la DAFA (Délégation archéologique française en Afghanistan), faisant de l'archéologie en Afghanistan une opération purement franco-afghane, et ce pour une période de trente ans ; il prévoyait même un partage des découvertes entre les musées des deux pays – le musée Guimet à Paris et le musée de Kaboul –, les trouvailles uniques étant appelées à rester propriété afghane. La renégociation de l'accord, vers 1950, lèvera la clause d'exclusivité, mais confirmera néanmoins la clause concernant le partage (concrétisée lors des fouilles du site de Surkh Kotal, elle ne sera pas appliquée toutefois lors des fouilles d'Ai Khanoum, du fait de la partie française).

Les collections afghanes du musée Guimet viennent donc compléter celles du musée de Kaboul et correspondent au programme de fouilles initié largement par Alfred Foucher, fondateur de la DAFA,

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

en liaison très étroite avec ses partenaires afghans ; les archives photographiques conservées à Paris évoquent d'ailleurs directement cette histoire et concernent aussi bien les pièces du musée de Kaboul que celles du musée Guimet. Joseph Hackin au cours des années trente assura à la fois la direction du musée Guimet et celle de la délégation française sur le terrain. Les grandes découvertes archéologiques en Afghanistan dans les années 1920, 1930 ou 1950 se retrouvent ainsi *de facto* partagées entre les deux musées : il en est ainsi de l'école gréco-afghane des stucs de Hadda, du trésor de Begram avec ses ivoires indiens ou de l'acropole dynastique du site de Surkh Kotal datant du temps des grands Kouchans (I^{er}-III^e siècle), voire de l'âge du bronze et des trouvailles du site de Mundigak, non loin de Kandahar, qui montre l'originalité de l'Afghanistan à l'aube même de l'Histoire.

La rénovation du musée Guimet en janvier 2001 a été l'occasion de restructurer les salles d'Afghanistan, en reconstituant les différents ensembles monumentaux ou architecturaux présentés. À défaut de pouvoir intervenir directement sur le terrain, ce travail entendait préserver la mémoire d'une aventure commune entre le musée de Kaboul et le musée Guimet. Parallèlement, un programme de restauration systématique touchait aussi bien les ivoires et les verres de Begram, restés pour la plupart dans l'état de leur découverte vers 1937 (ou 1939) – sans oublier les bronzes – ; il portait également sur les stucs ou sur les calcaires du site de Hadda ou de Surkh Kotal. Ce travail, de manière tristement ironique, s'acheva quelques mois à peine avant que le musée de Kaboul ne soit pris en otage, en mars 2001. Alors que les collections parisiennes étaient mises à niveau, celles de Kaboul semblaient dès lors définitivement perdues ; après une histoire commune et l'espoir de pouvoir réétudier

ensemble les fouilles de la DAFA, les deux institutions semblaient suivre des voies opposées. La situation pouvait sembler d'autant plus ironique que les efforts menés auparavant paraissaient vains.

Pourtant, dans les années 1990, qui voient l'Afghanistan sombrer dans la guerre civile et les collections du musée de Kaboul très largement pillées, le musée Guimet avait largement réagi.

Du fait des liens particuliers que le musée avait entretenus avec le musée de Kaboul et de l'expérience acquise au cours de sa rénovation, j'ai été envoyé à Kaboul par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 1995, sous la responsabilité de Mme Minja Yang. Le but de ma mission était de faire l'état des lieux et le point sur la situation du musée de Kaboul, très durement éprouvé à la suite des combats de l'hiver précédent qui avaient totalement dévasté une partie de la ville, opposant différentes factions des ex-moudjahidin pour la prise du pouvoir ; sur fond de rumeur ou de désinformation, l'objectif était de se faire une idée la plus juste possible du contexte local afin de définir au plus tôt des mesures très concrètes et de procéder, en accord avec les autorités de Kaboul, au sauvetage de ce qui restait du Musée national. Cette mission qui profitait d'un arrêt des combats se faisait dans l'urgence ; elle devait prélude à une seconde mission en septembre, qui entendait faire l'inventaire numérique des collections restantes, en l'espace d'un mois, avec l'aide des équipes de l'Institut afghan d'archéologie et celles du musée. Assistée d'un photographe, M. Marco Iavelli, et de M. Zmaryalaï Tarzi, ancien directeur de l'Institut afghan d'archéologie, cette seconde mission allait se voir brutalement arrêtée à Islamabad, la veille du départ pour Kaboul. Les talibans venaient de prendre Herat.

Malgré les demandes réitérées du Centre du Patrimoine mondial dans les mois qui suivirent, afin

d'obtenir les autorisations voulues, cette seconde mission ne put jamais se faire. La priorité était humanitaire et toute opération culturelle suspendue sur consigne des Nations Unies. En septembre 1996, les talibans entraient dans la ville de Kaboul et un nouveau chapitre semblait devoir s'écrire, puisque le pouvoir occupant désormais la capitale afghane n'était pas reconnu par la communauté internationale ni donc par l'ONU.

Au cours de ces années de plomb, le musée Guimet n'a pas hésité à agir quand l'occasion s'en est présentée ; du fait même de l'histoire commune et des liens tissés avec le musée de Kaboul, il n'a pas hésité à recevoir en dépôt de façon temporaire – avec l'accord de ses autorités de tutelle (ministère de la Culture et direction des Musées de France) et en informant l'UNESCO – les quelques pièces du musée de Kaboul récupérées par la SPACH (Society for the Preservation of Afghanistan's Cultural Heritage) à Peshawar en 1997 et à Londres en 1999, qui lui furent remises par M. Pierre Lafrance, ancien ambassadeur de France : dans le premier cas, deux *emblemata* de plâtre et deux ivoires provenant du trésor de Begram, qui arrivèrent cassés, pour ce qui est des *emblemata*, mais néanmoins sans lacunes ; une centaine de fragments ou de débris d'ivoire provenant également du trésor de Begram dans le deuxième cas. L'attitude avait été la même lors de la guerre au Cambodge, quand il s'agissait d'abriter quelques pièces du musée de Pnom Penh en attendant que la situation se stabilise.

L'autre démarche du musée a été de réagir de façon immédiate lors de la crise des bouddhas de Bamiyan en mars 2001 ; elle a été de lancer, en plein cœur de la crise, une exposition sur le patrimoine de l'Afghanistan avec la fondation catalane *La Caixa* dont le directeur de l'époque, M. Luis Monreal, avait suggéré l'idée au risque de bousculer sa programmation. L'objectif était de présenter les

enjeux de la crise qui se déroulait devant les médias incrédules de la planète entière. Dans un contexte de guerre, de manipulation et de confusion générale – les rumeurs sur le sort du musée de Kaboul contribuant à brouiller les esprits –, cette exposition dont j'assurais le commissariat pour la Fondation *La Caixa*, voulait prendre du recul et donner les cartes, montrer qu'il existait un patrimoine afghan, ou, plus exactement, suivre les frontières de ce territoire qui, érigé en royaume en 1747, s'est forgé une identité propre des temps les plus lointains (à l'âge du bronze) aux périodes plus récentes (bouddhiques ou islamiques) – un monde entre l'Inde et l'Iran, qui n'est ni l'un ni l'autre et s'ouvre sur la steppe. L'exposition permettait aussi de présenter les quelques pièces récupérées du musée de Kaboul tant à Paris qu'à Tokyo (Fondation Hirayama).

Quand l'exposition s'est tenue à Paris (en février 2002), six mois après l'étape de Barcelone (octobre 2001), les autorités du gouvernement provisoire d'Afghanistan, et notamment M. Hamid Karzai qui l'inaugurait en compagnie de M. Jacques Chirac, président de la République française, ont dit combien elles étaient été sensibles à cette approche puisque, pour la première fois, l'Afghanistan n'était plus abordé seulement en termes de guerre, de drames humanitaires ou bien de terrorisme, mais que sa dimension culturelle et son identité étaient pour la première fois prises en compte. La question était enfin posée en ces termes qui apparaissaient au centre des troubles qui se sont succédé en Afghanistan depuis les années quatre-vingt.

L'exposition avait pu être montée en six mois à Barcelone, à nouveau en six mois à Paris – avant d'être présentée six mois plus tard à Tokyo, à l'Université nationale des beaux-arts et de la musique (elle devait être reprise au Musée des beaux-arts de Houston, à peine six mois plus tard). Malgré un

calendrier extrêmement tendu le défi avait pu être tenu, justement parce que le musée Guimet partageait avec le musée de Kaboul les collections issues des fouilles de la DAFA allant des années vingt jusqu'aux années cinquante ; il avait pu être tenu aussi parce que l'exposition avait bénéficié d'une collaboration immédiate du Musée d'art indien de Berlin, du musée de l'université de Harvard (collection Sackler) et de celui de l'Ermitage et, à Paris, de la participation de la Bibliothèque nationale de France, du Musée d'histoire naturelle ou du Musée de l'homme. La collaboration avait été immédiate aussi, dans ces circonstances exceptionnelles, de la part des collections privées comme la collection Ortiz, la collection Malraux ou d'autres encore qui ont tenu à rester anonymes.

L'hommage rendu au musée de Kaboul se transformait ainsi en un musée virtuel, musée imaginaire, reconstitué le temps d'une simple exposition. Le sens culturel, politique et humain de cette manifestation, sorte d'exposition réactive d'un type un peu nouveau malgré son classicisme délibérément affiché, trouvait ainsi sa justification, que ce soit à Barcelone sur fond de guerre imminente, ou à Paris quand la reconstruction désormais s'amorçait – témoignage engagé dans l'histoire immédiate, auquel le musée de Kaboul allait participer lors de l'étape de Tokyo en envoyant des pièces.

Avant d'être affaire d'experts ou de spécialistes, le patrimoine en effet avait d'abord été considéré comme une préoccupation afghane. Le roi Amanullah s'était tourné vers la France de lui-même, dans le but délibéré de moderniser le royaume, d'en exalter l'identité, entraîné comme le dit si joliment Foucher par « la contagion des sympathies » devant les réalisations françaises au Proche Orient ou en Perse ; du fait des hasards politico-diplomatiques, la prospection archéologique était ainsi devenue pour un temps une aventure franco-afghane, avant

de s'internationaliser dans les années soixante. Tout en s'insérant aujourd'hui dans un cadre multilatéral dont l'UNESCO est l'une des clés de voûte, le musée Guimet se devait, en cette période de crise, de reposer la question du patrimoine dans toute sa dimension, en redonnant le cadre mais également le sens d'une telle aventure, bref de renouer les contacts bilatéraux qui avaient marqué le début de l'histoire.

L'année 2002 a donc vu s'effectuer deux missions en Afghanistan sous la responsabilité de M. Jean-François Jarrige, directeur du musée Guimet : l'une pour le ministère des Affaires étrangères, qui visait à reprendre contact avec les responsables afghans et à relancer la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'archéologie et dans celui des musées ; l'autre pour l'UNESCO, afin de participer au séminaire sur la réhabilitation du patrimoine afghan organisé de concert avec le ministère de la Culture de l'État transitoire d'Afghanistan, afin que le dispositif français puisse s'intégrer au contexte de l'aide internationale.

Ces missions ont permis ainsi de revoir le musée de Kaboul, mais également de se rendre à Bamiyan ou bien encore à Balkh ; elles ont été aussi l'occasion pour moi de retrouver M. Omar Khan Massoudy et M. A. Wasey Ferozi, respectivement directeur du Musée national et directeur de l'Institut archéologique afghan, que j'avais rencontrés en 1995, quand l'espace d'un été tout avait semblé pouvoir recommencer. Le premier voyage permit également de fournir au musée un groupe électrogène, puisque j'avais constaté lors de ma toute première mission que celui-ci n'en disposait pas. Cette double opération allait déboucher de façon très concrète, grâce à l'aide du ministère des Affaires étrangères, sur la fondation d'une nouvelle DAFA, installée à Kaboul, dont le nouveau directeur, M. Roland Besenval, était nommé l'automne suivant ; elle débouchait aussi sur un



11. Statue de Kanishka, II^e siècle, provenant du site archéologique Surkh Kotal, dans la région de Baghlan, en cours de restauration depuis mai 2003.

programme de coopération dans le domaine de la restauration et sur l'octroi de crédits exceptionnels par le ministère des Affaires étrangères. Une mission de deux restaurateurs sur place devait aider à remettre à niveau l'atelier du musée de Kaboul ; j'en assurai la mise en place en mai 2003.

Un an auparavant, lors du séminaire de mai 2002, avaient été présentées les collections du musée de Kaboul, sauvegardées grâce à l'équipe –

démontrant qu'un noyau substantiel avait pu subsister malgré les événements (peintures de Kakrak, modelages de Fondukistan ou de Tapa Sardar). Avaient été présenté également ce qui restait après les destructions délibérées opérées en mars 2001 : les deux sculptures de Surkh Kotal qui flanquaient l'escalier dans le hall du musée, le prince Kouchan et la statue de Kanishka, détruites à coup de masse – deux cantines abritaient respectivement les morceaux

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

préservés de chacune des statues et une troisième conservant des fragments, de l'ordre du débris, mêlant apparemment ce qui restait des deux. Le bodhisattva de Tepe Marandjan, exposé dans le hall, avait été aussi l'objet d'un acharnement destructeur. Dans une caisse étaient rangés des blocs informes correspondant à ce qui en subsistait.

Le choix de l'intervention de mai 2003 s'était donc porté, en accord avec le directeur, sur ces pièces martyres, victimes d'un vandalisme gratuit, qui avaient jadis fait l'orgueil du musée : la statue de Kanishka était en effet emblématique de cet empire kouchan (I^{er}-III^e siècle), dont l'Afghanistan était le centre, empire nomade qui traitait avec autant d'aisance avec la Chine des Hans qu'avec la Rome d'Auguste ; le bodhisattva de Tepe Marandjan, quant à lui, illustre le bouddhisme à l'heure gréco-afghane, au temps de la plus belle éclosion du site de Hadda. Dans les deux cas, les pièces provenaient des fouilles de la DAFA. L'une était en calcaire, l'autre en terre crue ; dans les deux cas, l'état était désespéré.

Pour amorcer le programme de coopération de manière très concrète, l'idée était de partir de la situation la pire – montrer qu'en s'armant de patience, en utilisant l'expérience acquise lors de la rénovation du musée Guimet et en rassemblant les archives disponibles, il était possible de renverser le cours des choses, tout au moins en partie. Aussi deux restaurateurs qui avaient travaillé au programme des salles d'Afghanistan à Paris ont été retenus : Mme Béatrice Beillard, spécialiste des arts du feu – la céramique et le verre –, mais également du stuc ou bien encore de la terre crue, et M. Daniel Ibled, spécialiste de la pierre. L'objectif était d'apporter une expérience dont les restaurateurs afghans ne pouvaient guère disposer après dix ans de guerre et de fermeture du pays ; il était aussi de montrer qu'il serait possible à ces derniers de prendre le relais ; il

était enfin de permettre le redémarrage de l'atelier de Kaboul sur des bases saines et autonomes, en ventilant les produits qui étaient conservés parfois au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité.

Sur le plan logistique, les moyens étaient maigres, la pièce remise à neuf grâce au British Museum ne disposant pas encore de l'eau courante. Pourtant, les restaurateurs surent s'adapter au contexte local et, avec l'aide de leurs collègues afghans, réussirent en trois semaines le remontage de ce qui semblait un puzzle désespéré. Si une semaine supplémentaire aurait été nécessaire pour achever les finitions (bouchage et remodelage quand le volume est perdu à cause des coups de masse), cette première mission montre tout l'intérêt d'associer formation et coopération, en partant d'un cas extrêmement concret – d'autant que le bodhisattva de Tepe Marandjan pose un problème supplémentaire, celui des restaurations subies à l'époque soviétique (résine insufflée dans l'âme de la statue en remplacement de la terre, pour maintenir la cohérence d'ensemble). Le programme entamé devrait se poursuivre avec une seconde mission, la DAFA assurant la logistique sur place. Ainsi, se met en place une action cohérente qui s'inscrit dans un cadre global – une mission italienne étant déjà intervenue l'hiver précédent sur les pièces de Tapa Sardar.

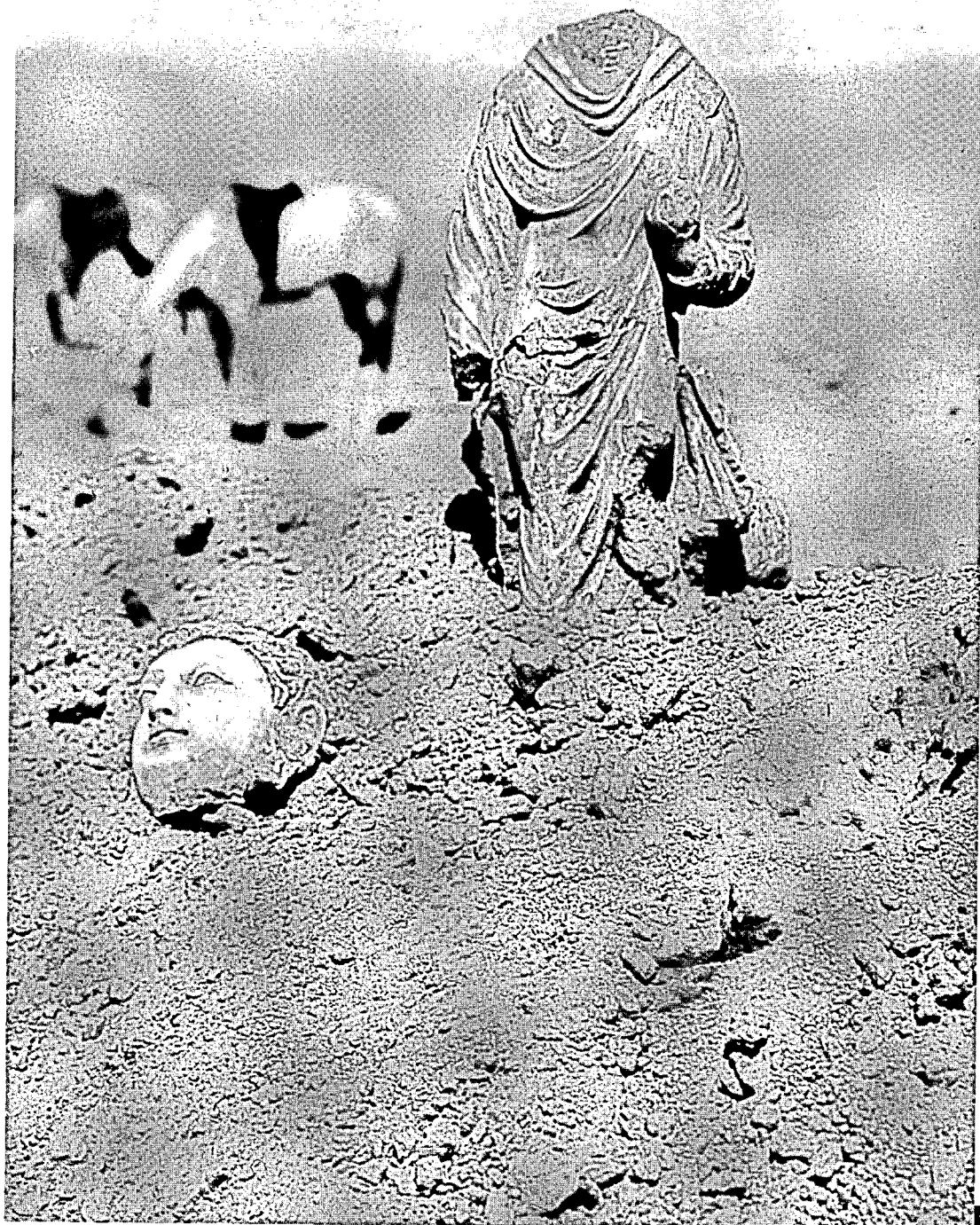
À l'avenir, la numérisation des collections parisiennes et leur publication pourraient être mises à la disposition des chercheurs, notamment des responsables du musée de Kaboul, pour permettre un programme plus étroit de collaboration dans le domaine de la recherche, des échanges et des expositions, même si le problème le plus urgent aujourd'hui reste celui des fouilles sauvages et du trafic de faux.



© Pierre Cambon

12

12. Bodhisattva de Tepe Marandjan, musée de Kaboul, juin 1995.



© Musée Guimet/Alfred Foucher

13

13. Le monastère de Tapa-Kalan sur le site de Hadda en 1923.

| Au-delà l'actualité en Afghanistan : panorama historique du patrimoine islamique de la région

Par Flemming Aalund

Flemming Aalund, titulaire d'un doctorat, est consultant en architecture. Il exerce à Copenhague où il tient un cabinet privé spécialisé dans la conservation du patrimoine culturel. Il a travaillé à Herat comme architecte responsable de la restauration en 1978-1979 ; il a ensuite été consultant auprès de l'UNESCO. En tant que membre du Comité scientifique international du tourisme culturel de l'ICOMOS, il a participé à la rédaction de sa charte sur le tourisme culturel.

Un carrefour de cultures

La destruction délibérée du patrimoine est loin de dater d'aujourd'hui, mais les nouvelles technologies et la mondialisation ont entraîné des effets imprévus, et de terribles exactions ont été commises dans le sillage des conflits internationaux. Depuis 1980, plus de cinquante pays ont eu à affronter des périodes conflictuelles qui ont souvent causé l'effondrement total des structures étatiques.

Parmi ces zones, l'Afghanistan est un pays où les conflits se sont exacerbés, que ce soit du fait des puissances impérialistes ou des rivalités entre les ethnies locales ou les groupes religieux. L'historien Arnold Toynbee a employé l'expression « le carrefour des cultures » pour décrire l'identité culturelle de l'Afghanistan où l'influence successive des cultures perse, grecque, bouddhiste, hindoue et musulmane a suscité la constitution d'un patrimoine architectural inestimable.

Malheureusement, le patrimoine matériel n'a survécu que de façon fragmentaire, et il est donc devenu urgent de préserver ce qui a résisté à cette adversité. Le dynamitage des grands bouddhas dans

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

la vallée de Bamiyan et la destruction délibérée des objets d'art pré-islamiques sont un défi aux principes mêmes de respect et de tolérance envers la diversité culturelle et sont par conséquent en violation flagrante des critères éthiques internationaux.

Lorsque Robert Byron se rendit en Afghanistan en 1933, il publia un récit de son voyage à la fois pittoresque et savant, *La route d'Oxiane*, où, dans son approche romantique des cultures disparues de l'Asie centrale, il ne tarissait pas d'éloges sur les ruines magnifiques qui avaient survécu à la négligence et à la destruction. Au cours des décennies qui suivirent, se développa une approche largement partagée de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel, sur la base de la charte de Venise de 1964 et d'une longue suite de chartes, de conventions et de déclarations internationales.

Après trente années d'existence, la Convention du patrimoine mondial est devenue un instrument important au service de la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel. Si l'on en juge par le nombre de signataires – 175 au total – la Convention du patrimoine mondial est le plus fructueux de tous les accords intergouvernementaux de l'UNESCO. Plus significatif encore : cet accord fut conclu autour d'une définition qui précise que le patrimoine culturel appartient à tous et qu'il est donc du ressort des nations d'assurer la protection et l'entretien du patrimoine naturel et culturel situé sur leur territoire. Des efforts particuliers ont été entrepris pour la sauvegarde des sites et des monuments exceptionnels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, considérés comme des témoignages culturels de premier ordre dans l'histoire de l'humanité. Moins d'intérêt semble néanmoins être porté à la clause qui stipule qu'il revient à chaque État signataire de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection,

la sauvegarde et la mise en valeur des biens sur son propre territoire (article 5). Ces clauses théoriques ont une portée toute relative dans les zones qui sont la proie de conflits ou qui vivent les lendemains de conflits, où le maintien de l'ordre est troublé et les ressources économiques réduites. Dans une situation aussi chaotique, les besoins fondamentaux de la population sont prioritaires, mais le rétablissement de la société civile et de l'unité nationale exige également que soient rétablis la confiance et le respect mutuels des groupes ethniques et religieux. La majeure partie du travail de reconstruction post-conflit est concentrée sur les infrastructures, mais doit s'y ajouter la nécessité de répondre aux aspirations sociales et aux valeurs culturelles intangibles de la société, qui ont été définies par les communautés locales au sein de la société civile.

Bien que l'Afghanistan eût dûment ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1979, les effets du texte furent restreints pendant la période d'occupation et de guerre civile. Le gouvernement intérimaire de transition installé suite à la désintégration du régime taliban, a reçu la reconnaissance internationale, ce qui a eu pour effet d'encourager l'UNESCO à reprendre ses activités en Afghanistan. La conséquence immédiate a été l'inscription au Patrimoine mondial du minaret et des vestiges archéologiques de Djam, ainsi que du site culturel et des vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan, en 2002 et 2003 respectivement. L'inscription opportune de ces sites constitue également un acte symbolique car elle permet de solliciter la solidarité internationale pour la préservation du patrimoine afghan. Déclarés à risque et, par la même occasion, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en danger, ces sites sont susceptibles de faire l'objet d'une intervention d'urgence et de recevoir une aide monétaire de la

part du Fonds du patrimoine mondial. Dans le cas contraire, la Convention du patrimoine mondial n'apporte aucune protection particulière si ce n'est l'appel à la mobilisation devant l'importance des sites et à l'établissement d'un plan pour leur gestion dans le cadre de la procédure de nomination.

La Convention de La Haye de 1954 qui a trait aux champs de compétence spécifiques de l'UNESCO a pour objectif d'ériger des règles pour la protection du patrimoine culturel en période de guerre ou de conflit armé. La sauvegarde du patrimoine culturel fait également partie de la législation humanitaire internationale, qui comprend les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles qui y ont été ajoutés en 1977 et surtout l'article 22 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Le rapport de la Commission mondiale pour la culture et le développement, *Notre diversité créatrice*, qui date de 1995, explicite avec précision l'interdépendance entre la culture et le développement durable lorsqu'ils sont exercés dans la liberté et la tolérance, et en tenant compte de l'égalité des sexes. Forte de cette nouvelle approche, la préservation du patrimoine culturel devrait être une des priorités des agendas de la reconstruction post-conflit de la société civile pendant une période de transition. Cette situation critique requiert la solidarité et l'assistance internationales.

Une longue histoire de conflits

Les despotes ont toujours cherché à traduire la démesure de leur ambition dans de nouveaux bâtiments, et autres monuments, propres à marquer une nouvelle ère dans l'histoire et à attester de leur gloire pour la postérité. La vanité de cette attitude a engendré de grands monuments, parfois inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, mais a souvent

occasionné dans le même temps la destruction irrationnelle de chefs-d'œuvre antérieurs susceptibles d'assombrir l'éclat des nouveaux. Les exemples ne manquent pas où l'on voit le patrimoine culturel délibérément détruit dans le but d'écraser la fierté et le respect de soi des populations et de les asservir par la recherche d'une suprématie incontestée. Cela semble répondre au raisonnement cynique suivant lequel une population dépouillée de son patrimoine culturel est dépossédée de son identité et par voie de conséquence n'a plus le contrôle de son avenir.

La situation tragique qui prévaut actuellement en Afghanistan est la conséquence logique de plus de mille ans d'impérialisme et de dissensions en Asie centrale. Les destructions les plus notoires de l'histoire furent le résultat des attaques de Gengis Khân et ses hordes, à partir de 1221, sur un territoire qui s'étend de la Chine à la mer Noire. Leurs effets défient l'imagination : les civilisations les plus raffinées du treizième siècle furent anéanties ; ne restèrent que des cités désertées, des puits et des canaux ensablés, comme à Shah Khoshak, Shah-i Zohak et Shah-i Gholghola, pour ne citer que quelques localités qui ne se relevèrent jamais. Au cours du temps, l'érosion a emporté les murs d'enceinte et les tours fortifiées des anciennes grandes cités, renvoyant à la terre les murs de briques desséchés par le soleil et ne laissant comme témoins des aspirations des hommes et des anciennes civilisations que quelques vestiges des puissantes fortifications. C'est ainsi que des cités et des monuments ont entièrement disparu et que seuls quelques monuments historiques construits en briques cuites ont survécu.

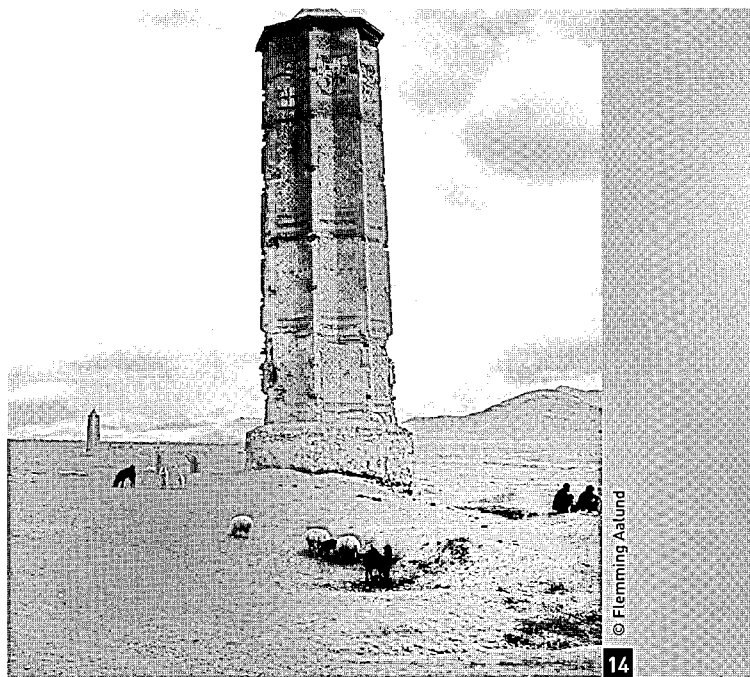
À Boukhara, la tombe monumentale des Samanides, du IX^e siècle, témoin de la première dynastie musulmane, a résisté, grâce à sa construction massive en briques cuites. Le motif ornemental très élaboré, qui court sur ses façades et imite le tissage

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

des tapis, témoigne d'un style architectural nouveau qui diffère des décorations de stuc polychromes en usage pendant la première expansion islamique en Asie centrale, et dont l'inspiration est originaire des palais royaux abbassides de Samarra.

Cette architecture ornementale en brique se diffusa, à partir de la patrie des Seldjoukides, dans le Khorasan et dans la Transoxiane au cours des siècles suivants. Les Ghurides et les Ghaznévides firent partie des dynasties locales qui affinèrent puis firent rayonner cette architecture sophistiquée dans les régions avoisinantes, depuis leurs patries respectives à Ghor, dans la chaîne centrale de montagnes de l'Hindu Kush, et à Ghazni, au sud-est de l'Afghanistan actuel. C'est à partir de ces régions qu'ils se lancèrent dans la construction d'un empire impérial qui entraîna une brillante renaissance de l'art de la première époque islamique. Les quelques monuments qui ont survécu sont parmi les trésors les plus inestimables de l'Afghanistan.

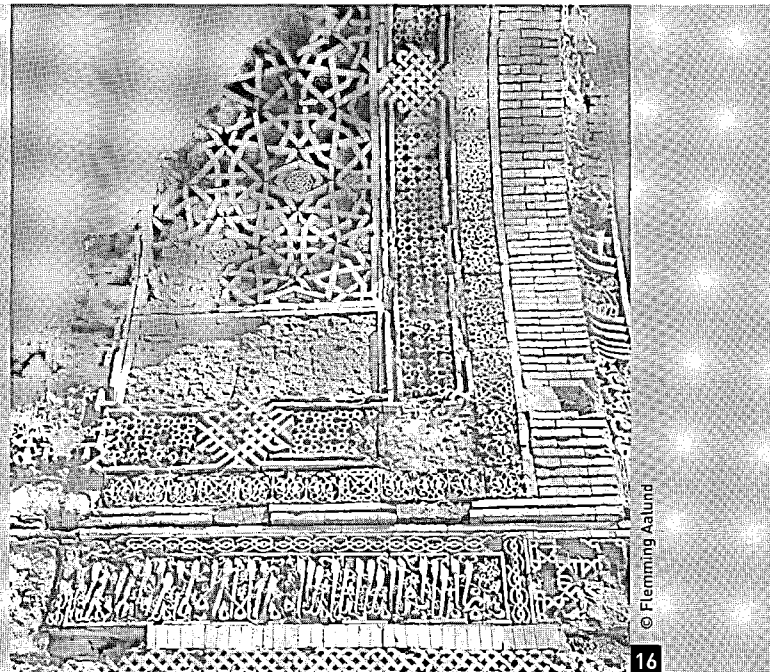
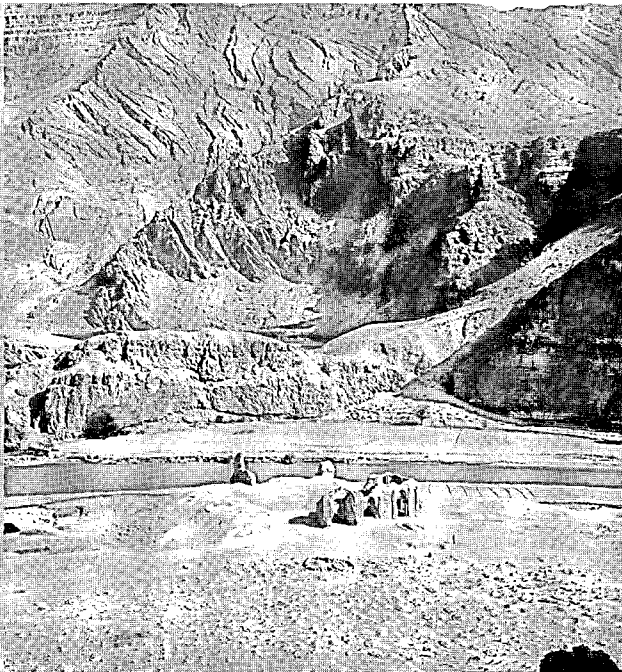
En 994, les Ghaznévides prirent le contrôle du Khorasan, au sud du fleuve Oxus. Leur empire s'étendit jusqu'à absorber l'Iran, l'Afghanistan et l'Inde. Un grand général, le sultan Mahmoud, mena au moins dix-sept campagnes victorieuses contre l'Inde. Il ajouta le nord-est de l'Inde et le Pendjab à son empire, et il augmenta ses trésors en pillant les riches temples hindous. Les vestiges archéologiques de Lashkari Bazar ne donnent qu'un aperçu des palais d'été grandioses et luxueux où se déroulaient les cérémonies officielles et auxquelles participait une garde rapprochée de quatre mille hommes. À la cité royale de Ghazni, capitale de l'empire, des milliers d'objets ont été mis au jour, dont des statues en marbre de dieux hindous, utilisées en guise de marchepieds au seuil de la mosquée principale. Mais, par comparaison, la conversion de nombreux hindous à l'islam est bien plus problématique et marque le



14. L'une des Tours de la victoire, représentatives de l'architecture ornementale ghaznévide qui apparut au cours du XI^e siècle dans le Khorasan.

début d'un phénomène qui n'a, depuis, cessé de miner le sous-continent ¹.

Les Ghurides eux-mêmes ne furent pas moins destructeurs envers les autres cultures. Le monument le plus remarquable, le minaret de Djam, désormais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, se dresse sur les rives du Hari Rud dans la partie centrale des montagnes de l'Hindu Kush. La fonction originale de ce minaret énigmatique est obscure, mais la tour, croit-on savoir, commémore l'ultime victoire sur les Ghaznévides. Les fouilles projetées dans la vallée environnante pourraient finalement révéler les traces de la capitale ghuride. Un demi-siècle plus tard, en 1199, le Qutb Minar à New Delhi en Inde fut érigé par un autre sultan ghuride à partir du butin



15-16. Ruines de la madrasa Sah-i Mashad à Badghiz et détails du bas-relief en terre cuite qui décore sa façade.

issu de vingt-sept temples indiens, comme témoin symbolique du triomphe de l'islamisation du nord de l'Inde. Hormis quelques autres monuments de l'époque, seul a survécu le minaret de Djam, en raison de sa situation isolée. Il est désormais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en danger, et l'UNESCO a lancé une opération de sauvetage d'urgence dont le but est de consolider ses fondations et prévenir tout risque de détérioration due aux inondations ².

Un autre monument ghuride remarquable fut identifié tardivement, en 1970, sur les rives de la rivière Murgab dans une région reculée du nord de l'Afghanistan. Cet édifice en ruine est une des *madrasa* (école coranique) les plus anciennes existant encore actuellement dans le monde musulman.

L'inscription commémorative donne 571 (1175-6) comme étant l'année de sa construction et rend hommage à la personne fondatrice : « ... au nom de Dieu, le Tout Clément, le Tout Miséricordieux, elle a donné l'ordre de construire cette *madrasa*, la bénie, la sublime, la bienheureuse, la sage... (sans nom) » ³. On s'aperçoit, à la lecture, que tous ces adjectifs sont au féminin. Cependant, le nom de la fondatrice a été effacé, comme c'est le cas pour tant d'inscriptions de fondation sur les monuments historiques. Les motivations de la volonté d'oblitérer un nom étaient souvent d'affirmer un pouvoir individuel au détriment de réalisations précédentes, et, dans le cas présent, peut-être de dissimuler le fait que c'était une femme de haut rang qui avait fondé ce superbe monument.

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

Seule demeure une poignée d'édifices datant des Ghurides, tous situés dans des zones montagneuses isolées et difficiles d'accès. D'autres monuments de cette époque furent modifiés plus tard au point d'être méconnaissables – c'est le cas de la mosquée Masjid-i Jami à Herat ; ces édifices ont heureusement été épargnés lors des conflits récents.

Herat, capitale timouride du Khorasan

Les Mongols précipitèrent la fin des dynasties ghuride et ghaznévide, mais à la différence de l'influence qu'eut Tamerlan, le règne de ses descendants fut à l'origine d'une renaissance extraordinaire de l'art et de la culture islamiques en Asie centrale au cours du xv^e siècle. Tirant profit de la liberté des échanges commerciaux et culturels le long des itinéraires des caravanes, des artisans et des maîtres maçons se rendirent à Samarkand, à Boukhara, à Herat et dans d'autres cités industrielles d'Asie centrale. Tamerlan mourut en 1405 alors qu'il allait entreprendre une marche vers la Chine, au moment où son empire commençait à se désagréger. Ses successeurs se firent mécènes et passèrent commande d'édifices remarquables qui servirent de modèles pour la future architecture safavide en Perse et mongole en Inde.

Herat fut promue capitale durant le règne de Shah Rokh, fils de Tamerlan, et de sa célèbre reine Gawhar Shad. Ils lancèrent un imposant programme de constructions et, sous leur règne, le riche environnement culturel encouragea également la prolifération d'artistes célèbres dont le miniaturiste Bihzad fut le représentant le plus marquant.

Au cours des périodes de déclin et de pauvreté qui suivirent, les édifices ne purent plus être entretenus, mais un demi-siècle plus tard les ruines de la *madrasa* du sultan Husain Baiqara à Herat étaient

toujours aux dires des voyageurs les plus imposantes de toute l'Asie centrale. En 1855, ce qui en restait fut partiellement détruit par l'armée coloniale britannique qui cherchait à dégager des zones de combat afin de faire face à la menace d'invasion par les Russes. Seuls le mausolée de Gawhar Shad ainsi que neuf des dix minarets demeurèrent debout. Deux des minarets restants s'effondrèrent au cours des tremblements de terre de 1931 et 1951, un troisième s'écroula dans les années 1980, et la stabilité structurelle d'un quatrième est problématique en raison d'un immense trou dans le fût, causé par les bombardements. Les cinq minarets finalement préservés sont actuellement dans une condition précaire et des morceaux de tuiles vernissées du xv^e siècle sont éparpillés sur tout le site.

L'armée soviétique intervint en 1979 et poursuivit la dégradation de la magnifique capitale timouride dont la réputation est à l'égal de Boukhara et de Samarkand et qui est célébrée à juste titre le long des routes de la Soie en Asie centrale comme étant le centre culturel le plus important au xv^e siècle.

En dépit des nombreuses altérations apportées à la configuration de la cité historique, Herat est une des rares cités islamiques qui ait conservé sa disposition originale en carré telle qu'elle apparaît au travers des vestiges de ses murs d'enceinte. Une zone de sécurité fut établie dans les années 1980, aux limites ouest et sud de la cité, par la démolition de toutes les constructions dans un périmètre d'environ 500 mètres. À compter de cette date, l'ancienne cité forma pour ainsi dire une ligne de front entre les forces gouvernementales, situées en ville, et les groupes d'opposition, basés dans les villages avoisinants. On estime qu'en conséquence plus de mille habitations de la cité historique subirent des dégâts considérables après avoir été désertées par leurs habitants ⁴.

La grande mosquée d'Herat

Par bonheur, les lieux saints de Masjid-i Jami et de Gazergah au nord même d'Herat furent épargnés. Telle qu'elle apparaît aujourd'hui, la grande mosquée est le produit de trois périodes différentes. Elle a été restaurée de manière continue des années 1940 jusqu'aux années 1970, lorsque la plus grande partie de sa façade extérieure a été rénoverée avec des mosaïques polychromes de tuiles vernissées, d'un dessin ornemental raffiné, fabriquées par un atelier local à partir d'une libre interprétation des modèles timourides originaux. La mosquée apparaît visuellement complète aujourd'hui, bien qu'elle ait été complètement remodelée, un peu à la manière qui avait cours au XIX^e siècle en Europe, lorsque dans la reconstruction on privilégiait l'unité architecturale. Cette démarche n'est généralement pas considérée comme étant en conformité avec les recommandations de la charte de Venise. Cependant, on aurait tort de critiquer ce travail exécuté avec des techniques traditionnelles par des artisans locaux conformément à des méthodes de construction originales, bien que la patine et la subtilité que confèrent aux surfaces les intempéries eussent donné une plus grande richesse architecturale et une authenticité certaine au monument. Cette mosquée est encore utilisée comme principal lieu de rassemblement des fidèles. La longue histoire de l'Afghanistan et de l'identité islamique se rejoignent ainsi pour constituer un patrimoine vivant.

On ne retrouve le bâtiment d'origine que dans le porche d'entrée, restauré, à l'arrière du monument. Il offre au regard son authentique décoration ghuride de briques de terre cuite en haut-relief sur une paroi de l*iwan*, et le revêtement timouride de mosaïques de faïence polychromes, bien préservé, qui recouvre la paroi opposée et la voûte intérieure. De cette façon, le portail original de l'entrée ghuride est mis en valeur



17. Citadelle d'Ikhtyarrudin, restaurée par l'UNESCO de 1974 à 1980 avec des techniques et des matériaux traditionnels.

et partiellement préservé en partie en une symbiose heureuse avec les éléments du revêtement timouride. Lorsque fut dégagé l'appareil ghuride original de briques en relief, de vives couleurs vermillon et vert-de-gris apparurent, tranchant sur la couleur naturellement brune des briques de terre cuite. Cette restauration modeste fut exécutée dans les années 1960 grâce à l'UNESCO dans le cadre de la formation *in situ* des architectes afghans qui apprirent à apprécier les traditions artisanales et acquièrent les connaissances fondamentales en matière de restauration architecturale⁵. Le porche d'entrée dissimulé de la grande mosquée peut parfaitement servir de *memento mori* à côté des destructions absurdes qu'a subies le patrimoine culturel de l'Afghanistan. De façon plus

générale, ce porche peut aussi être considéré comme un symbole de la diversité créatrice de l'histoire de l'Afghanistan et un emblème de l'approche éthique grâce à laquelle sont respectées toutes les particularités religieuses, ethniques et culturelles d'un pays.

Principes de conservation globale

La désintégration de la stabilité sociale et politique au cours des vingt années d'occupation soviétique et de guerre civile a placé la préservation du patrimoine culturel au bas de l'échelle des priorités du pays. Sans consensus culturel et politique sur les problèmes fondamentaux de la société, tout effort, quel qu'il soit, pour sauvegarder ce qui reste du patrimoine culturel est dénué de sens pour les communautés locales. La question qui surgit est – pour reprendre les termes de la Commission mondiale de la culture et du développement – « comment remplacer la haine par le respect et mettre en œuvre la liberté culturelle ? »⁶. Dans un pays déstabilisé, dont la sécurité intérieure était faible et qui manifestait peu de respect pour les droits fondamentaux de l'homme, il est difficile d'imaginer comment le concept de politique culturelle aurait pu se développer parallèlement à une interprétation totalitaire et intégriste du Coran.

La destruction définitive par les talibans en mars 2001, dans la vallée de Bamiyan, des deux grands bouddhas qui faisaient partie des plus grandes sculptures créées par la main de l'homme, fut perpétrée en dépit des demandes répétées de l'UNESCO et des gouvernements du monde entier. Il faut remonter à la période de violence iconoclaste qui se manifesta au Moyen Âge en Europe pour trouver un tel acte infamant de vandalisme, marquant bien l'absurdité réactionnaire du régime taliban qui allait à l'encontre de ses propres intérêts.

Les premières politiques de préservation des

patrimoine culturel furent formulées en Europe au siècle dernier, mais elles s'attachaient avant tout à sauvegarder des monuments isolés, essentiellement de grandes habitations privées, des châteaux et des cathédrales. Par la suite, dans les années 1970, la préservation globale de quartiers historiques et de zones urbaines devint partie intégrante de la politique européenne et fut formulée dans la Convention pour la protection du patrimoine architectural de l'Europe, adoptée en 1985 par les États membres du Conseil de l'Europe. Ce traité considérait la sauvegarde du patrimoine culturel comme un des objectifs principaux du développement programmé de la ville et du pays, et il soulignait le fait que le patrimoine architectural constitue un trait essentiel des politiques culturelles, environnementales et de développement contribuant à améliorer la qualité de vie. La Convention poursuivait en rappelant l'importance de la transmission aux générations futures d'un système de références culturelles qui améliore l'environnement urbain et rural et, ce faisant, stimule le développement économique, social et culturel⁷.

Entre-temps, la mondialisation était devenue l'un des aspects dominants du développement, au cours des dernières décennies du xx^e siècle. Les avancées technologiques facilitent les déplacements partout dans le monde et les informations sur des événements en cours peuvent être échangées instantanément à travers le monde. Ces changements profonds, initiés au xx^e siècle, ont mis en même temps en lumière la fragilité de nos conditions de vie et le caractère commun de nos identités.

Vues dans cette perspective, les menaces contre l'environnement ont cessé d'être un problème local ou régional, puisque, de fait, les conditions de vie sont remises en question à l'échelle mondiale. Cela est vrai pour notre environnement physique, mais notre environnement culturel est également

concerné. On considère donc actuellement le patrimoine culturel comme une ressource non-renouvelable, qui est menacée au même titre que le patrimoine génétique en tant que principe de la diversité dans la nature. Cette prise de conscience a eu un impact sur le concept de sauvegarde et de restauration des monuments et des sites, tel qu'il figure dans la Convention du patrimoine mondial. Cette Convention découle de la notion largement répandue que le patrimoine culturel et naturel appartient à tous, et elle prescrit la responsabilité mutuelle qui vise à sauvegarder ce patrimoine en tant que capital universel de l'humanité. L'application de la Convention est décrite en détail dans les « Opérations devant guider la mise en œuvre de la Convention ». L'accent se porte actuellement sur ce qu'on pourrait dénommer la conservation globale. Dans des zones qui sortent de situation de conflit, comme l'Afghanistan, l'emploi est une réelle nécessité pour ceux qui ont été déplacés, et un programme de « nourriture contre travail » pourrait être une des premières mesures d'assistance. Les préoccupations du moment sont certes centrées sur la reconstruction des zones d'habitations endommagées, pour favoriser le retour des gens chez eux, mais le développement durable se nourrit tout autant d'identité culturelle, laquelle est ancrée dans les méthodes de construction traditionnelles, la mise en valeur des savoir-faire ancestraux et la restauration des monuments historiques.

| NOTES

1. L. Dupree, *Afghanistan*, Princeton University Press, Princeton, 1973.
2. Une mission fut entreprise récemment par l'architecte italien Andrea Bruno reprenant les efforts de consolidation des fondations engagés par l'UNESCO dans les années 1970.
3. M. Casimir et B. Glatzer, « Sah-i Mashad, a Recently Discovered Madrasa of the Ghurid Period in Ghargistan », *East and West*, 1971, pp. 53-67.
4. Rapport de mission sur les dommages causés par la guerre en Afghanistan par Jolyon Leslie, UNCHS-Habitat, 1990.
5. La restauration du porche d'entrée ghuride de la mosquée Masjid-i Jami à Herat fut dirigée par l'architecte danois Erik Hensen, en coopération avec de jeunes stagiaires afghans.
6. Commission mondiale de la culture et du développement (sous la présidence de Javier Pérez de Cuéllar), *Notre diversité créatrice*, Éditions UNESCO, 1996, p. 25.
7. Convention pour la protection du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade, 1985, article 10.

| L'inventaire du musée de Kaboul : essais d'organisation

Par Carla Grissmann

Carla Grissmann a travaillé au musée de Kaboul de 1972 à 1980, auprès de l'Asia Foundation. À partir de 1994, elle s'est rendue à Kaboul plusieurs mois par an pour participer à la réalisation de l'inventaire du musée. Elle a été chargée de mission pour le musée de Kaboul au sein de la Société pour la préservation du patrimoine culturel d'Afghanistan (SPACH), fondée en 1994 à Islamabad.

Vingt-trois années de guerre consécutives ont ravagé le patrimoine culturel de l'Afghanistan. Les sites archéologiques ont été systématiquement saccagés, le musée de Kaboul a été détruit et ses collections pillées. Un inventaire rudimentaire a été entrepris en 1996 afin de déterminer les possessions restantes du musée. Pour comprendre tous les problèmes liés à cette entreprise, il est nécessaire de connaître les circonstances dans lesquelles l'inventaire s'est déroulé. Un bref rappel des événements de ces vingt dernières années permettra de comprendre la situation.

Le musée de Kaboul au cours des dernières années

En avril 1979, un an après la révolution communiste de Saur, le musée de Kaboul reçut l'ordre de transférer ses possessions de Darulaman, à la périphérie de la ville, au centre de Kaboul, dans la vaste résidence désertée de Mohammed Naim, tout près de l'ambassade de France. Le bâtiment du musée allait, en effet, devenir une annexe du ministère de la Défense situé dans le palais de Darulaman, tout le secteur se transformant en zone militaire. Les collections disposées au rez-de-chaussée et au premier étage furent emballées et emportées, et tous les accès aux réserves du sous-sol furent condamnés. Dans la maison de Mohammed Naim, les objets furent empilés jusqu'au plafond

dans toutes les pièces, les couloirs et les sous-sols ; le jardin fut utilisé pour entreposer les vitrines cassées, les étagères, les piédestaux, le mobilier de bureau, ou encore les coffrets de pièces métalliques. Le personnel s'installa dans la résidence des domestiques et la bibliothèque fut aménagée dans un garage.

En octobre 1980, le contenu du musée réintégra les locaux de Darulaman. Le bâtiment se trouvait dans de bien meilleures conditions qu'auparavant ; on avait repeint les pièces, installé des sanitaires, entretenu les sols. Les collections furent réinstallées dans leurs salles d'origine, après n'avoir, fort heureusement, subi que très peu de dommages en définitive. Tous les objets étaient intacts ; de nouvelles pièces avaient même été acquises, notamment les fresques de Delbarjin et de Dashli Tepe, des objets provenant d'Ai Khanum et un marbre blanc hindou de Shahi Surya découvert à Khair Khan par des soldats soviétiques.

À partir de 1989 et durant les premières années du djihad, alors que l'Afghanistan était détruite sans relâche, Kaboul et son musée furent relativement épargnés. Toutefois, craignant pour le musée, très exposé, situé comme il était à l'épicentre des combats, le gouvernement de Najibullah décida sa fermeture et ordonna que tous les objets des galeries publiques (environ 600) soient entreposés dans les réserves en attendant d'être transférés ailleurs. Les collections furent donc à nouveau emballées. Afin d'éviter que tous les objets soient concentrés en un seul lieu, certains conteneurs furent placés dans la chambre forte de la Banque centrale du palais présidentiel, d'autres dans des locaux du ministère de l'Information et de la culture, et le reste demeura dans diverses réserves du musée. Les imposantes sculptures et inscriptions en schiste et en calcaire restèrent sur place. Toutes les monnaies

d'or et d'argent et les objets d'or provenant de Tepe Fullol furent entreposés dans le palais présidentiel, de même que l'exceptionnel trésor de Tilia Tepe de Bactriane.

Les années tragiques 1992-1995 virent la destruction de Kaboul et du musée. Le pillage commença en 1993 et se répéta chaque fois que changeait le contrôle de la zone de Darulaman. En mai 1993, le bâtiment du musée fut bombardé ; le toit et le premier étage furent détruits et l'intérieur exposé aux éléments naturels. Au début de l'année 1994, l'UNCHS (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) réalisa l'étanchéité de l'étage supérieur, fit installer des portes en acier dans les réserves du sous-sol et condamner toutes les fenêtres. Des incendies avaient détruit certaines archives (parmi lesquelles figuraient les inventaires), la salle de photographie, les fresques de Delbarjin et de Dashli Tepe, ainsi que la plupart des objets islamiques de verre et de métal ; en outre, certaines collections des réserves avaient été pillées, notamment toute la collection numismatique qui comprenait 35 000 monnaies. En 1994, la Société pour la préservation du patrimoine culturel de l'Afghanistan (SPACH) fut fondée à Islamabad. Grâce à une subvention de l'UNESCO, un membre du musée Guimet se rendit à Kaboul pour deux semaines au cours de l'été 1995 ¹, afin d'aider les employés à remettre de l'ordre dans diverses réserves et à préparer l'élaboration d'un inventaire des collections restantes. C'est à partir de 1995 également qu'un officier de liaison envoyé par la SPACH commença à se rendre à Kaboul tous les étés pour une période de quatre ou cinq mois afin de faciliter ce travail d'inventaire.

Malgré le manque de sécurité à Darulaman, le ministère de l'Information et de la culture du gouvernement du président Rabbani mit tout en

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

œuvre pour sauvegarder ce qui restait des collections du musée. Après des mois passés à chercher des locaux adaptés, le ministère opta finalement, au début de l'année 1996, pour l'hôtel Kaboul, situé au centre de la ville, qui accueillit les objets d'art et les soixante et onze membres du personnel.

Au cours de l'année précédente, les réserves avaient été pillées à nouveau, et les sols étaient encore entièrement recouverts de gravats. Il n'y avait plus ni eau ni électricité ; le travail s'effectuait à la lumière de lampes à kérosène depuis que le générateur dont avait fait don l'UNCHS avait été volé par les gardes chargés de la sécurité. Les salaires, non payés la plupart du temps, s'échelonnaient de six dollars par mois pour le poste le plus élevé de directeur des musées d'Afghanistan à deux dollars par mois pour les *chowkidars* (gardes). Kaboul et le musée subissaient des attaques quotidiennes. Les immenses bas-reliefs en schiste du Gandhara représentant les frères Kasyapa et Dipankara Jataka avaient été arrachés de leurs crochets de fer et emportés durant le couvre-feu nocturne. Des colonnes en bois sculptées du Nouristan ainsi que des linteaux et des panneaux de porte avaient été découpés pour servir de bois de chauffage. Dans le *no man's land* situé derrière le musée, une carcasse de locomotive datant du roi Amanullah était en train de rouiller, tandis qu'une autre locomotive avait été entièrement démontée dans le but d'en récupérer la ferraille. Toute la collection de voitures du roi avait disparu. Les manuscrits et les miniatures, quant à eux, avaient été par chance transférés plusieurs années auparavant dans les locaux des Archives nationales et sont donc théoriquement intacts.

Le personnel du musée travailla courageusement pendant près de six mois à la première phase de l'inventaire, la plus difficile.

Pour les besoins de l'inventaire, des espaces étaient dégagés au milieu des gravats dans les réserves du sous-sol, et des membres du personnel ainsi que deux membres de l'Institut afghan d'archéologie maniaient les objets un par un au fur et à mesure qu'ils les sortaient des décombres. Chaque objet, essentiellement des fragments retrouvés dans les réserves, était mesuré et décrit sommairement en persan (numéro d'acquisition, type d'objet, numéro d'inventaire d'origine, provenance, matériau, mesures, description, emplacement actuel, par exemple boîte # 2, etc.) ; quinze objets étaient consignés par page, puis les pages étaient rangées dans des classeurs en fonction du site d'origine. Ces annotations étaient ensuite traduites en anglais et recopiées à la main sur des fiches d'inventaire individuelles. Des copies en anglais étaient faites, à la main également, en raison du manque d'électricité et de matériel pour les photocopieuses. Des photographies étaient ensuite prises dans des conditions très difficiles, une pour cinq objets en moyenne. Une petite photo de 5 cm x 5 cm était apposée à la fiche en anglais, et les copies étaient placées dans des enveloppes étiquetées afin d'être ultérieurement cataloguées dans des albums qui accompagneraient les inventaires en persan. Au cours des jours funestes qui précédèrent l'arrivée des talibans, le générateur fut volé. Deux semaines avant l'arrivée des talibans, plus de cinq cents caisses, conteneurs et boîtes furent transférés de Darulaman à l'hôtel Kaboul. Au total, 3 439 objets (correspondant à 711 photographies) avaient été enregistrés.

Sous le régime taliban

L'hôtel Kaboul fut fermé par le gouvernement taliban le 28 septembre 1996 et aucun employé du musée n'eut plus le droit de se rendre à Darulaman.

En 1998, l'officier de liaison de la SPACH entra en relation avec le nouveau ministre adjoint des Affaires culturelles, un mollah de Kaboul, qui se montra cordial et pragmatique. Le travail préparatoire en vue de l'inventaire, interrompu en 1996, reprit à la mi-juillet 1998. Le ministère de l'Information et de la culture programma également la restauration du rez-de-chaussée du musée (grâce à une subvention de 14 000 dollars de l'UNESCO en 1996). Plus tôt dans l'année, toutes les caisses et les boîtes qui avaient été entreposées à l'hôtel Kaboul avaient été, une fois de plus, démenagées, au rez-de-chaussée du ministère cette fois, car l'hôtel Kaboul était réquisitionné pour servir de pension aux talibans. Des grilles et des cloisons métalliques furent installées au ministère. Dans les locaux du musée, les employés reprirent leur examen des décombres qui jonchaient toujours le sol des réserves. En raison du bombardement américain en Afghanistan, le travail s'interrompt à nouveau le 20 août 1998, et tous les expatriés furent évacués de Kaboul. Au total, 215 objets supplémentaires (49 photographies) avaient été enregistrés et transférés au ministère.

Le personnel du musée s'était plus ou moins dispersé au cours des deux années précédentes (mi 1996-mi 1998), continuant à venir signer le registre au ministère, puis s'efforçant, souvent sans résultat, de trouver des petits travaux dans les bazars de Kaboul. Un des cadres vendait des pommes de terre au marché principal ; le comptable vivait de son cheval et d'un *gaudhi*. Le travail reprit à la fin du mois de mai 1999. Des objets inattendus furent trouvés dans des recoins du musée, notamment 350 fragments de la collection de Begram et huit objets provenant de Gul Darra dont on ignorait l'existence. La grande réserve de céramique de la DAFA (Délégation archéologique française en Afghanistan) était demeurée intacte dans le sous-sol de l'aile droite

et ses tiroirs en bois avaient conservé leurs étiquettes d'identification d'origine. Un total de 1 747 objets (462 photographies) fut à nouveau enregistré et transféré au ministère.

En 2000, le personnel du musée, réduit désormais à une vingtaine d'employés, travailla durant tout le printemps et enregistra 1 045 objets (63 photographies). Le 1^{er} octobre, le chiffre total des objets enregistrés depuis 1996 s'élevait à 6 446 objets (1 285 photographies) provenant de 49 sites différents. Un nombre important de petits objets, tels que des cailloux, des silex, ou des pointes de flèche, découverts dans des sites préhistoriques avaient été réunis sous le même numéro d'identification. Le musée estima donc à 35 000 le nombre total d'objets, sans y inclure la collection de céramiques de la DAFA. Une commission du ministère put confirmer officieusement que les coffres contenant le trésor de Tilia Tepe et toutes les autres caisses entreposées au palais présidentiel étaient intacts. Le mollah Omar prit un décret visant à protéger tous les vestiges culturels et historiques d'Afghanistan, rendant ainsi les fouilles clandestines et la contrebande des biens culturels afghans punissables par la loi. Dans le hall central du musée, étaient restés intacts les statues sans tête de Kanishka et d'un noble Kouchan, l'inscription et l'autel du feu de Surkh Kotal, plusieurs bouddhas en schiste, le bodhisattva assis en argile cuite provenant de Tepe Maranjan, la vasque en marbre noir de Kandahar et quelques objets supplémentaires.

En mars 2001, le monde entier, impuissant, manifesta son indignation lorsque les talibans dynamitèrent les bouddhas de Bamiyan, détruisirent d'importantes pièces du musée de Kaboul et saccagèrent le ministère ainsi que certaines réserves du musée. Les coffres furent forcés, les emballages arrachés et les objets brisés puis éparpillés dans



18. Les employés du musée de Kaboul emballent les objets inventoriés après le pillage.

le plus grand désordre. Le personnel du musée balaya vaillamment les débris, puis les emballa de nouveau dans le but d'une éventuelle restauration future.

Après la guerre

Depuis la fin de la guerre, la priorité pour le personnel du musée a été de centraliser les inventaires et les photographies. À la demande de l'UNESCO, l'officier de liaison de la SPACH a rassemblé les duplicatas de tous les inventaires rédigés en persan et en anglais entre 1996 et 2000, ainsi que plus d'un millier de fiches de la DAFA (certaines ne comportant que des photos, d'autres comportant à la fois des photos et des descriptions en français) datant des années 1970, partiellement brûlées lors de la destruction du musée en 1993. Les duplicatas des inventaires dans les deux langues furent emballés dans deux coffres différents, l'un destiné à être mis en sécurité au ministère,

comportant la copie unique des fiches de la DAFA, l'autre destiné à rester au musée comme outil de référence. Les milliers de photographies, de tous formats, qui avaient été prises au cours de l'inventaire furent classées et également séparées en deux groupes : l'un pour le ministère, l'autre pour le musée. En 2002, le directeur du musée demandait déjà que tous les inventaires soient intégrés dans une base de données. Des ordinateurs, des imprimantes, des caméras digitales et des scanners ont bien été donnés au musée à cette fin, mais le travail sera très long en raison des faibles compétences en anglais et en informatique des employés.

Les ravages causés par les talibans à l'intérieur du ministère et du musée ont rendu obsolètes la plupart des inventaires en cours. Des milliers d'objets avaient été retirés de leur boîte ou de leur emballage d'identification et réduits à des fragments impossibles à reconnaître. D'autres avaient été rangés dans des réserves différentes ou rassemblés à la hâte et placés dans des boîtes. Idéalement, un

second inventaire général de tous les objets restants devrait être réalisé à présent, mais étant donné que la plupart des objets ne constituaient déjà plus que des fragments et que très peu de pièces figuraient parmi les objets exposés, le manque de temps, d'espace et de personnel font qu'actuellement ce n'est pas une entreprise prioritaire.

Il semble beaucoup plus urgent d'effectuer un inventaire des objets qui ont été saisis dernièrement provenant de fouilles clandestines ainsi que de ceux confisqués par les douanes ou trouvés dans des sites récemment découverts, sans omettre les objets contenus dans les coffres entreposés dans le palais présidentiel et au ministère depuis 1989 et qui n'ont jamais été ouverts. Leur ouverture fait l'objet de débats depuis des années, mais les employés du musée estiment qu'une prudence excessive diminue les risques et que le moment n'est pas encore venu de rendre publics les nouvelles acquisitions ou le contenu des coffres. De nombreux facteurs entrent également en ligne de compte : la situation des employés qui ont été coupés du monde pendant vingt-trois ans, l'emplacement futur du musée, une infrastructure administrative non encore en place, le manque de locaux adaptés pour débiller, enregistrer, photographier, entreposer ou exposer les objets, et, plus important encore, l'expertise locale et internationale afin d'examiner, analyser et décrire ces objets, dont certains proviennent de sites encore inconnus des archéologues pourtant familiers de l'Afghanistan.

Les progrès en cours

L'eau et l'électricité ont été rétablies dans le musée; des projets et des financements pour la réhabilitation du toit et du premier étage sont



© Carla Grissmann

19

19. Coffrets de pièces pillées dans les réserves du musée de Kaboul.

actuellement mis en œuvre; un laboratoire de conservation est sur le point de devenir fonctionnel; la bibliothèque est reconstituée petit à petit; de jeunes employés afghans, qui n'ont pas connu le musée avant sa destruction, sont envoyés à l'étranger pour y être formés... Une dynamique a fini par s'instaurer et, avec du temps et de la patience, le musée de Kaboul pourra enfin, grâce aux efforts afghans et internationaux, reprendre sa place légitime dans le panorama du patrimoine culturel mondial.

| NOTE

1. Voir l'article de Pierre Cambon dans ce numéro.

I Mandat et activités de l'UNESCO pour la réhabilitation du patrimoine culturel afghan

Par Christian Manhart

Christian Manhart, historien d'art et archéologue, est entré en 1987 à l'UNESCO. Il y travaille en tant que spécialiste du programme au Secteur de la culture. Il est chargé de la région Europe/Asie, dont fait partie l'Afghanistan, à la Division du patrimoine culturel. Son rôle est d'apporter une assistance directe aux pays dans leur effort de développement de projets et de stratégies pour la conservation de leur patrimoine culturel.

L'UNESCO a réagi vigoureusement au défi que représente la réhabilitation du patrimoine culturel de l'Afghanistan qui a subi des dégâts et des pertes irréversibles au cours des deux dernières décennies marquées par la guerre et les troubles civils. Son action concerne plus particulièrement la sauvegarde des sites archéologiques et la prévention du trafic illicite des biens culturels.

La sauvegarde de tous les aspects du patrimoine culturel afghan, qu'il soit matériel ou immatériel (musées, monuments, sites archéologiques, musique, art et artisanat traditionnels), est d'un intérêt tout particulier pour ce qui concerne le renforcement de l'identité culturelle et de la conscience de l'intégrité nationale. Le patrimoine culturel peut devenir un objet d'intérêt mutuel pour d'anciens adversaires, leur permettant de retisser des liens, de renouer le dialogue et de travailler ensemble pour un avenir commun. La stratégie de l'UNESCO est d'accompagner le rétablissement de relations entre les populations et leur histoire culturelle, en les aidant à développer un sens de propriété commune de monuments représentant le patrimoine culturel de la société. Cette stratégie est directement liée au processus de construction de la nation inscrit dans le mandat des Nations Unies et aux efforts entrepris sur le plan international pour la réhabilitation de l'Afghanistan.

L'UNESCO assure le Secrétariat pour la culture, la jeunesse et les sports du programme des Nations Unies. Elle soutient le ministère afghan de l'Information et de la culture, ainsi que les agences gouvernementales qui y sont rattachées et coordonne tous les efforts internationaux visant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel afghan au titre du mandat que lui a conféré le gouvernement afghan.

En accord avec la ligne fixée par le Secrétaire général des Nations Unies – « Notre défi est d'aider les Afghans à s'aider eux-mêmes » –, la démarche politique pour la sauvegarde du patrimoine culturel afghan est centrée sur la formation et les activités propres à générer des compétences.

En mai 2002, l'UNESCO organisa à Kaboul, en coopération avec le ministère afghan de l'Information et de la culture, le premier Séminaire international sur la réhabilitation du patrimoine culturel afghan, qui réunit cent sept spécialistes du patrimoine culturel afghan, ainsi que des représentants des institutions et des pays donateurs. Les participants ont rendu compte de l'état de conservation des sites culturels du pays et ont engagé le débat sur les programmes et sur la coordination nécessaire pour les interventions à venir. Ce séminaire aboutit à l'attribution, pour des projets prioritaires, de sept millions de dollars alloués par l'entremise d'accords bilatéraux et de projets de « fonds-en-dépôt » de l'UNESCO.

Dans cette perspective, l'UNESCO instaura un Comité international de coordination (CIC) dont les statuts furent approuvés par la 165^e session du Conseil exécutif de l'Organisation en octobre 2002. Le Comité est formé de représentants du gouvernement afghan et de spécialistes internationaux venus des pays donateurs les plus importants ainsi que des organisations

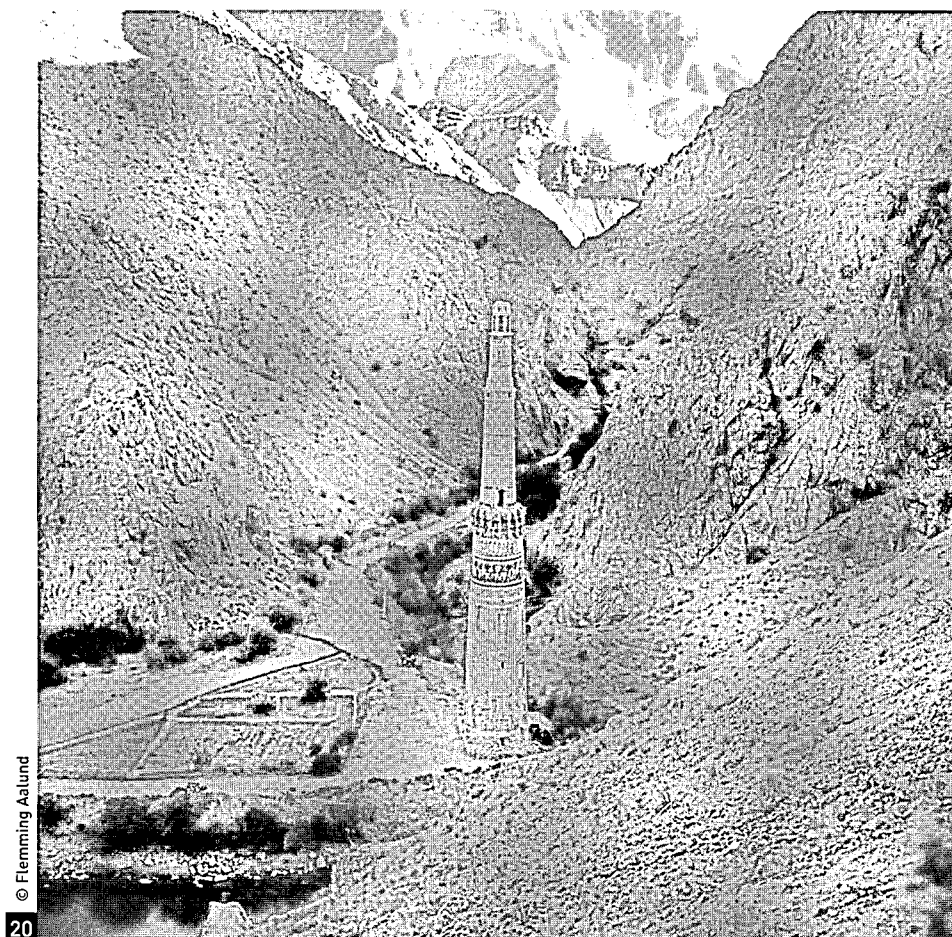
professionnelles contribuant au financement ou à l'assistance scientifique des interventions de sauvegarde. Il se réunit régulièrement pour examiner les projets et initiatives en cours et à venir.

En juin 2003, la première session plénière du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan fut organisée par la Division du patrimoine culturel au Siège de l'UNESCO.

La réunion aboutit à des recommandations concrètes afin d'assurer un niveau élevé d'exécution des actions de conservation. Certaines ont trait à des domaines tels que le développement d'une stratégie à long terme pour la sauvegarde du patrimoine, la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ou encore la constitution de documentations et d'inventaires nationaux. Cette réunion recommanda également des interventions de sauvegarde d'urgence sur les sites de Djam, Herat et Bamiyan ainsi que la réhabilitation du musée de Kaboul.

Mise en œuvre des projets : Bamiyan

Dès la fin du régime taliban, en novembre 2001, l'UNESCO envoya une mission à Bamiyan afin d'évaluer l'état du site et de protéger contre les conditions climatiques extrêmes de l'hiver les vestiges des immenses blocs de pierre à l'aide de films en fibre de verre. En juillet 2002, une deuxième mission de l'UNESCO préparée conjointement avec le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et dirigée par son président, le professeur Michael Petzet, fut entreprise en vue de proposer des mesures



20. Le minaret de Djam (haut de 65 mètres), datant du XII^e siècle, couvert d'un travail de brique élaboré, est situé dans une vallée profonde et témoigne de la civilisation ghuride.

de sauvegarde du site de Bamiyan. Une troisième mission destinée à la préparation du projet et composée d'experts allemands, italiens et japonais fut ensuite menée du 27 septembre au 6 octobre 2002. On constata que plus de 70 % des peintures murales bouddhiques réalisées entre le VI^e et le IX^e siècle après J.-C. dans les grottes avaient disparu, suite à la négligence ou au pillage. Dans une des grottes, les experts trouvèrent même des outils abandonnés par les voleurs et des morceaux de peintures récemment détachées. En réaction, un contrat fut conclu par l'intermédiaire du ministère afghan de l'Information et de la culture avec le commandant local, le général

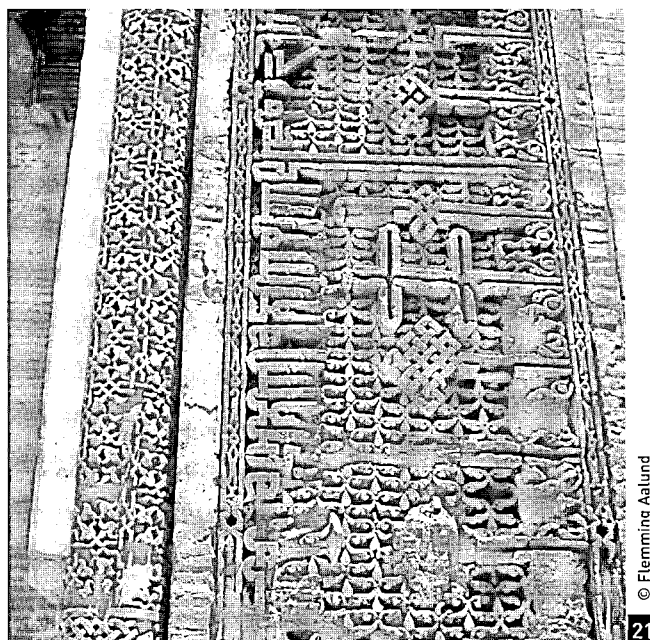
Jawad, qui fit poster dix gardes armés chargés de la surveillance du site. On constata également que de larges fissures étaient apparues à l'intérieur et autour des niches des grands bouddhas disparus, laissant craindre leur écoulement partiel, tout comme celui des escaliers situés à l'intérieur de certaines grottes. Pour parer à cette situation, les experts effectuèrent des analyses supplémentaires avant d'entamer les actions de consolidation des falaises et des niches. L'ICOMOS contribua également au financement de la restauration d'une mosquée sunnite et d'un autre édifice, tous deux situés à proximité de l'emplacement des grands bouddhas. Ce dernier

servira de logement pour les gardes, et l'UNESCO pourra également y entreposer son équipement. À la suite de cette mission, le ministère japonais des Affaires étrangères accorda au fonds-en-dépôt de l'UNESCO un budget de 1 815 967 dollars américains pour la sauvegarde du site de Bamiyan.

Un groupe de travail d'experts pour la conservation du site de Bamiyan fut mis en place conjointement par l'UNESCO et l'ICOMOS et se réunit à Munich, en Allemagne, les 21 et 22 novembre 2002. Les experts évaluèrent l'état du site sur la base des comptes rendus des deux missions précitées. Ils comparèrent également diverses méthodes de conservation et émirent des recommandations en vue des interventions de sauvegarde.

Les premières interventions démarrèrent en juin 2003 par une mission de trois semaines, sous la conduite de l'architecte Mario Santana de l'université de Louvain en Belgique, qui visait à réunir de la documentation sur le fond des niches et sur les morceaux restants des bouddhas.

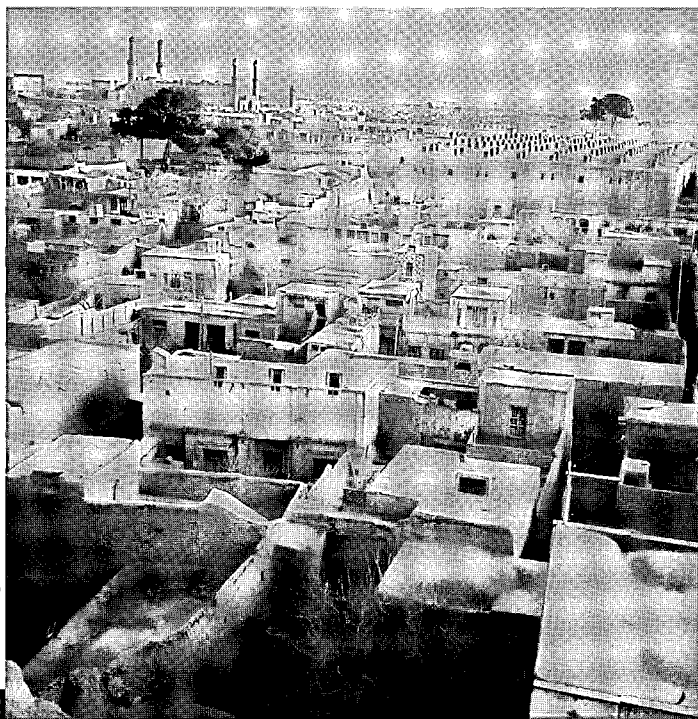
Plus tard, lors de la première session plénière du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan, un certain nombre de résolutions furent adoptées, dont l'élaboration d'un Plan directeur complet du site et de mesures urgentes pour la protection et la conservation des peintures murales des grottes. Dans ce domaine, huit spécialistes de l'Institut national de recherche sur les biens culturels du Japon se rendirent à Bamiyan en juillet 2003 afin de préparer un Plan directeur pour la préservation du site à long terme. Des dispositions contractuelles furent prises avec une entreprise japonaise pour l'élaboration d'une carte topographique de la vallée et d'une maquette des niches et des falaises en trois dimensions. L'Institut archéologique



21. L'entrée de la mosquée Masjid-i Jami, modifiée par les Timourides, révèle la décoration ghuride d'origine sur la voûte et la façade.

allemand fut chargé de la recherche archéologique sur les fragments des statues des bouddhas et l'ICOMOS de la préservation des morceaux.

En outre, des mesures de consolidation des falaises et des niches de Bamiyan sont actuellement mises en œuvre, afin d'empêcher un effondrement. Un immense échafaudage donné par la fondation allemande Messerschmitt fut transporté par l'armée allemande en Afghanistan en août 2003. Il a été installé en septembre 2003. La firme italienne Rodio, dont l'expérience est largement reconnue, assure par contrat la suite de cette mission et a entamé avant l'hiver la consolidation du site.



© Flemming Aalund

22

22. Vue des toits de Herat avec la Masjid-i Jami (Mosquée du vendredi).

Djam et Herat

En mars 2002, l'UNESCO envoya deux experts-conseils à Djam et à Herat : le professeur Andrea Bruno, architecte, et le professeur Marco Menegotto, ingénieur en génie civil, procédèrent à l'évaluation de l'état de conservation du minaret de Djam, du Cinquième minaret, du Gawhar Shad, de la Citadelle, de la Mosquée du vendredi, ainsi que d'autres monuments à Herat, avant de rédiger les propositions de projets de conservation.

Deux mois plus tard, le professeur Bruno et Andrea Borgia, spécialiste en hydrologie, furent mandatés par l'UNESCO pour la consolidation des fondations du minaret de Djam, la stabilisation

de l'ensemble de l'édifice et la régulation du débit des deux rivières voisines. Afin, également, de préconiser des mesures de protection pour le secteur archéologique voisin menacé par les fouilles illégales. Cette mission fit apparaître que même si les importantes inondations d'avril 2002 avaient endommagé les gabions installés par l'UNESCO en 2000, ceux-ci s'étaient avérés efficaces pour la protection du monument qui leur doit probablement sa survie. Le minaret de Djam fut le premier des biens culturels afghans à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en juin 2002.

À l'automne de la même année, les architectes Tarcis Stevens et Mario Santana de l'université de Louvain réalisèrent un relevé métrique précis des cinq minarets du complexe de Musallah à Herat, ainsi que du minaret de Djam. Ils accompagnèrent leur documentation d'un stage de formation préliminaire à l'utilisation du système de mesures « Total station » à l'intention des experts afghans. Le « Total station » fut offert par l'UNESCO au ministère afghan de l'Information et de la culture. La formation se poursuivit en août 2003 sous la direction de quatre spécialistes en provenance des universités de Louvain et de Berkeley (États-Unis), et fournit une documentation détaillée sur les monuments de Herat et sur le minaret de Djam, grâce à un scanner à laser.

Un groupe de travail d'experts pour la conservation de Djam et des monuments de Herat se réunit au siège de l'UNESCO le 30 janvier 2003. Parmi les vingt-trois participants se trouvaient le docteur Said Makhdoom Raheen, ministre afghan de l'Information et de la culture, Zahir Aziz, ambassadeur d'Afghanistan auprès de l'UNESCO, Omar Khan Masoudi, directeur du musée de Kaboul et Abdul Wasey Feroozi, directeur de l'Institut afghan d'archéologie. Les experts dressèrent un constat de

l'état de préservation du site de Djam ainsi que du Cinquième minaret, du Gawhar Shad, de la Citadelle, de la Mosquée du vendredi et de divers autres monuments de Herat, sur la base des précédentes missions de l'UNESCO. Ils traitèrent également du problème des fouilles illégales, comparèrent les différentes méthodes de conservation et formulèrent des propositions d'interventions de conservation et de coordination d'urgence mais aussi à plus long terme, eu égard aux priorités clairement identifiées. Les interventions d'urgence démarrèrent en juin 2003.

Le financement des missions et des interventions pour la reconstruction du patrimoine de Djam et de Herat a été garanti par deux fonds-en-dépôt. Les autorités helvétiques annoncèrent en novembre 2002 l'approbation d'un projet de fonds-en-dépôt de l'UNESCO pour la consolidation et la restauration du site de Djam, avec un budget de 124 300 dollars, et le gouvernement italien accorda 499 460 dollars à ce même fonds pour la consolidation d'urgence et la restauration des monuments de Herat et de Djam.

Les premières interventions liées à ce projet débutèrent en avril 2003 avec la construction d'une maison des projets à Djam, le nettoyage du lit de la rivière de Djam, ainsi que la réparation et la consolidation des gabions.

En juillet et août 2003, le professeur Andrea Bruno et les professeurs Giorgio Macchi et Maria Cristina Pepe entreprirent un sondage géologique détaillé pour les minarets de Djam et de Herat en vue de leur consolidation. Une stabilisation provisoire d'urgence a été exécutée sur le Cinquième minaret à Herat, menacé d'écroulement. Les travaux engagés sur les deux minarets se sont poursuivis en septembre 2003. Pendant ce temps, trois archéologues de l'ISMEO (Istituto Italiano per il

Medio de Estremo Oriente) ont procédé à des fouilles de sauvegarde sur le site.

Le musée de Kaboul

L'UNESCO a envoyé en décembre 2001 une mission au musée de Kaboul pour identifier et rassembler les restes des diverses statues et autres objets endommagés et préparer un plan de restauration.

Dans le but de prévenir toute détérioration supplémentaire due aux conditions climatiques hivernales rigoureuses, une action d'urgence imposait l'installation de nouvelles fenêtres dans plusieurs salles, au rez-de-chaussée et au premier étage. Un puits profond, avec un réservoir à pression et des canalisations spéciales, a été installé pour approvisionner en eau le laboratoire de conservation. En outre, un gros générateur électrique a été offert au musée.

Plusieurs pays et instances culturelles prirent d'importantes mesures pour protéger et reconstruire les infrastructures. En janvier 2003, le gouvernement grec a entrepris la restauration du bâtiment du musée de Kaboul, faisant suite à sa promesse d'engager une somme d'environ 750 000 dollars lors du séminaire de Kaboul (mai 2002). La Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) du Royaume-Uni a installé un nouveau laboratoire de restauration composé de deux pièces, une pièce sèche et une pièce humide, les deux financées par le British Museum. Le CEREDAF français (Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afghanistan) a fait don de matériel de conservation et la DAFA (Délégation archéologique française en Afghanistan), conjointement avec le musée Guimet à Paris, a organisé un stage de formation pour les conservateurs du musée de Kaboul¹.

L'ONG française Agence d'aide à la

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

coopération technique et au développement (ACTED) est aussi intervenue pour effectuer des réparations d'urgence sur le toit de protection des neufs dômes de la mosquée Haji Piyada à Balkh – la plus ancienne mosquée d'Afghanistan – de façon à la préserver des rigueurs de l'hiver. Outre les dons du fonds-en-dépôt qui ont été attribués dans le cadre des interventions de restauration présentées précédemment, les contributions bilatérales comprennent cinq millions de dollars provenant de la fondation Aga Khan pour la culture, en vue de la restauration des jardins de Babour et du mausolée de Timour Shah à Kaboul, ainsi que de la réhabilitation de logements traditionnels à Kaboul et Herat, entre autres villes. Le gouvernement américain a participé pour un montant de 100 000 dollars à la restauration du bâtiment qui abrite le musée de Kaboul. Dans le cadre de son biennium 2002-2003, l'UNESCO a consacré 400 000 dollars de son budget régulier aux activités culturelles en Afghanistan.

Les techniques traditionnelles sont indispensables aux activités de restauration, et l'UNESCO a entrepris depuis 2002 la remise en service d'une ancienne fabrique de tuiles à Herat avec la société SPACH. Des stagiaires afghans s'y initient actuellement à la production de tuiles traditionnelles qui seront utilisées lors de la restauration des monuments.

En complément des activités sur le terrain, l'UNESCO promeut les instruments normatifs existant et ceux qui se mettent en place, pour assurer la protection légale du patrimoine culturel matériel et immatériel. Sachant que la prévention des fouilles et du trafic illicites est un défi prioritaire en Afghanistan, l'UNESCO soutient vigoureusement les efforts entrepris par le gouvernement afghan pour interdire ces fouilles et contrôler les frontières de

façon à empêcher la contrebande de biens culturels mobiliers acquis de manière illicite.

En guise de conclusion, on peut affirmer aujourd'hui que l'ensemble des contributions affectées aux projets culturels en Afghanistan va bien au-delà des 7 millions de dollars promis lors du séminaire de Kaboul en mai 2002.

L'UNESCO est heureuse de saisir cette occasion pour remercier tous les généreux donateurs de leur participation financière qui vient s'ajouter aux fonds octroyés à titre humanitaire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

NOTE

1. Pour résumer, l'UNESCO a reçu dans le cadre du programme fonds-en-dépôt, les sommes suivantes : 1 815 967 dollars du gouvernement japonais pour la sauvegarde de Bamiyan ; 769 000 dollars du gouvernement italien pour trois projets concernant les monuments de Herat et de Djam ; 124 000 dollars du gouvernement helvétique pour Djam et 850 000 dollars du gouvernement allemand, par l'intermédiaire de la section allemande de l'ICOMOS et de l'Institut archéologique allemand, pour la restauration des jardins de Babour et la formation des archéologues afghans.

I La coopération internationale : stratégies, financement et modalités d'action

Par Louise Haxthausen et Jim Williams

Louise Haxthausen a obtenu son diplôme en relations internationales à Paris. Elle travaille à l'UNESCO depuis 1994 en tant que spécialiste du programme dans le secteur des Sciences sociales et humaines. Elle est chargée des relations inter-agences au bureau de l'UNESCO à Kaboul.

Jim Williams a soutenu un doctorat en histoire des sciences et un autre en études ibériques à Paris. Depuis 2002, il est spécialiste du programme chargé du programme Culture au bureau de l'UNESCO à Kaboul.

La réhabilitation du patrimoine culturel de l'Afghanistan est une étape essentielle, si l'on veut redonner le sens de la continuité historique et de l'unité nationale aux Afghans, dans la période actuelle de reconstruction du pays. Les autorités de transition ont reconnu cette nécessité en s'engageant « à créer un environnement où le patrimoine culturel est préservé, protégé et transmis aux jeunes générations afghanes, en témoignage de la riche expérience et des aspirations de leur pays, et afin d'encourager la créativité culturelle dans toute sa diversité¹. »

La question est de savoir comment l'Afghanistan traduira cet engagement dans la réalité. Après vingt-trois ans de guerre, l'état du patrimoine culturel du pays s'apparente à celui d'un « désastre culturel ». Les monuments historiques ont été gravement endommagés à la suite de destructions délibérées ou d'une dégradation progressive. Le musée de Kaboul et les sites archéologiques ont été systématiquement pillés. Les professionnels de la culture ont été isolés de la coopération et des échanges internationaux et, par conséquent, des

ÉTAT DES LIEUX EN AFGHANISTAN

possibilités de formation et de recherche destinées à améliorer leurs compétences.

Dans la situation présente, les ressources nationales pour répondre aux besoins sont pour ainsi dire inexistantes. Comme l'a souligné le président Hamid Karzai lors de la conférence de Tokyo (janvier 2002), « nous avons affaire à une situation sans précédent dans laquelle une administration n'a aucune source de revenus immédiats. Nous allons rapidement perdre toute crédibilité si nous ne pouvons payer les employés ou offrir des services à la population [...]. Il nous paraît essentiel que les engagements soient respectés dans les plus brefs délais. » L'aide internationale s'est mobilisée, depuis, en faveur de l'Afghanistan. Toutefois, les promesses faites lors de cette conférence et, plus tard lors de réunions de donateurs pour la reconstruction de l'Afghanistan, sont jugées insuffisantes pour combler les besoins actuels, et les aides sont très longues à parvenir au pays. Il en va de même pour le financement destiné à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de l'Afghanistan.

À partir de 1979, tandis que les conditions de sécurité se détérioraient progressivement dans le pays, la coopération internationale dans le domaine de la culture s'amenuisa de plus en plus, avant de s'interrompre totalement sous le régime taliban. Aujourd'hui, le ministère de l'Information et de la culture de l'État islamique de transition d'Afghanistan s'attache donc à relever le défi démesuré qui consiste à rétablir et à renouveler une tradition de coopération culturelle internationale instaurée dès le début du xx^e siècle. Cette coopération a toujours consisté en de multiples partenariats avec des institutions scientifiques renommées du monde entier; elle a abouti à des interventions destinées à protéger certains sites et monuments culturels

majeurs du patrimoine afghan, tels que le site de Bamiyan, et a conduit à une série de découvertes archéologiques importantes, fondamentales pour la connaissance et la compréhension de l'histoire et de la culture afghanes.

Les priorités actuelles et les modalités d'action

La lenteur avec laquelle s'améliore la situation générale du patrimoine culturel afghan peut aisément faire oublier les progrès significatifs qui ont été accomplis. Depuis la fin du régime taliban, de nombreuses stratégies ont été élaborées, des structures de coopération ont été mises en place et les financements ont commencé à parvenir au pays, permettant aux différents programmes de passer du stade de l'évaluation au stade de la réalisation.

En mai 2002, l'UNESCO a engagé un dialogue avec les autorités afghanes, les experts et les donateurs sur les priorités concernant la sauvegarde du patrimoine culturel du pays. Le Séminaire international sur la réhabilitation du patrimoine culturel d'Afghanistan (Kaboul, 27-29 mai 2002) a donné naissance au premier plan d'action global pour une stratégie nationale sur le patrimoine culturel. Le plan se concentrait sur un nombre limité d'interventions d'urgence visant principalement la réhabilitation du musée de Kaboul et la restauration des sites et des monuments historiques majeurs du pays. Le plan suggérait également la mise en place d'un organisme de coopération internationale.

C'est ainsi qu'à l'automne 2002, le dialogue entamé lors du Séminaire international fut institutionnalisé avec l'instauration d'un Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan (CIC)², répondant au souhait des autorités afghanes

qui demandaient que l'UNESCO joue un rôle coordinateur dans toutes les activités internationales qui auraient pour objet la sauvegarde du patrimoine culturel du pays.

Le Comité international de coordination sert de tribune permanente, d'une part pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'importance de la réhabilitation du patrimoine culturel afghan et, d'autre part pour mobiliser les financements. En tant qu'organisme coordinateur international, il présente également des recommandations stratégiques aux autorités afghanes concernant les questions qui doivent être abordées en priorité. Simultanément, il étudie et valide les options techniques des interventions spécifiques visant à préserver et restaurer les sites et les monuments³. Enfin, le Comité international de coordination joue un rôle décisif en fournissant des propositions de stratégies pour le programme sur la culture, les médias et le sport, programme contenu dans le plan général d'aide au développement en Afghanistan, qui correspond au budget national de développement annuel (NDB).

Le budget national de développement rend compte, à travers douze programmes, des priorités du gouvernement pour la reconstruction du pays. En d'autres termes, le budget national de développement est un programme global d'investissement pour la réhabilitation des services publics du pays, qui rassemble toutes les activités liées au développement, qu'elles émanent directement du gouvernement, des agences des Nations Unies, d'agences d'aide multilatérales ou bilatérales, ou encore d'ONG. Il s'agit en quelque sorte d'une plateforme pour la coordination de l'aide en Afghanistan.

Dans le domaine de la culture, le budget national de développement se concentre sur la conservation et la protection des sites et des

monuments historiques et culturels, la réhabilitation et la modernisation des institutions culturelles publiques et la mise en place d'un environnement favorable à la créativité et à la participation de la société civile aux activités culturelles. L'objectif global est de garantir aux Afghans un meilleur accès à la culture. Pour l'année fiscale 1382 (mars 2003-mars 2004) ont été identifiés en priorité les sept projets suivants :

1. La réhabilitation du musée de Kaboul
2. La réhabilitation des Archives nationales
3. La réhabilitation du théâtre de Kaboul
4. La consolidation et la conservation d'urgence des monuments et des sites culturels
5. La lutte contre les fouilles clandestines et le trafic des biens culturels
6. La réhabilitation de la bibliothèque publique
7. La défense de la musique traditionnelle afghane.

Les projets sont identifiés puis mis en œuvre à travers une série de consultations à l'initiative du gouvernement auxquelles participent les donateurs et les éventuels partenaires de développement. La coopération internationale prend ainsi forme selon un processus qui cherche à équilibrer la participation des dépositaires financiers et une forte représentation nationale, le gouvernement lui-même dirigeant l'ensemble de la réforme.

Dans ce contexte, le bureau de l'UNESCO à Kaboul a pour tâche de faciliter une partie du processus. Lorsque le ministère des Finances mit en place des groupes consultatifs servant de tribune pour le dialogue entre le gouvernement et les donateurs sur l'élaboration et la mise en application du budget national de développement, le bureau de l'UNESCO à Kaboul fut chargé de servir de référence pour le groupe consultatif sur la culture, les médias et le sport. Ce rôle est essentiellement un rôle



23. L'un des deux bouddhas de Bamiyan (haut de 55 mètres) en 1978, lorsque la statue était en cours de restauration, avec l'assistance de l'Archeological Survey d'Inde.

d'assistance institutionnelle auprès du ministère de l'Information et de la culture dans la programmation stratégique et la mise en œuvre des projets, étant donné que les ministères sont responsables de l'élaboration de leurs propres programmes dans le cadre du budget national de développement. Le ministère de l'Information et de la culture est donc responsable, en dernier lieu, de l'élaboration des projets dans les domaines qui le concernent, quels que soient l'agence et/ou le donateur chargés de les exécuter .

Les réalisations

Un an et demi après la conférence de Tokyo, la coopération internationale dans le domaine de la culture s'est petit à petit renforcée. Mais compte tenu de l'ampleur des besoins, le sentiment qui prévaut auprès des autorités afghanes est la frustration. Dans un premier temps, la très forte mobilisation de la communauté internationale pour la sauvegarde des bouddhas de Bamiyan avait laissé espérer une aide importante, mais les aides financières du début n'ont pas encore généré de changements visibles, étant donné qu'un très long travail préparatoire (en particulier la mise à jour de la documentation scientifique sur les monuments et les sites) a été nécessaire avant que les vrais travaux de réhabilitation ne puissent débiter.

Plus de 4 millions de dollars au total ont été attribués par divers donateurs pour les projets culturels du budget national de développement ⁴. Le secteur privilégié jusqu'à présent a été la réhabilitation des monuments historiques et culturels. L'UNESCO, grâce à des financements provenant d'Italie, du Japon, de Suisse et de la fondation Aga Khan pour la culture (AKTC), a entrepris des projets de restauration touchant plusieurs sites et monuments de Kaboul, le site de Bamiyan, plusieurs monuments d'Herat ainsi que le minaret de Djam, qui, en 2002, a été le premier monument historique afghan à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

La réhabilitation du musée de Kaboul est également une priorité. Grâce à des subventions octroyées par la Grèce, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'UNESCO et la société SPACH, la restauration du bâtiment devrait être achevée à la fin de l'année 2003. Durant la même période, plusieurs musées, dont le musée Guimet et le British Museum, ont



24. La vallée de Bamiyan est le témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle d'Asie centrale, aujourd'hui largement disparue.

organisé sur place, à l'intention des employés, des formations en techniques de conservation, en gestion, etc. Plusieurs des statues de la période kouchane, qui avaient été brisées par les talibans, ont été réparées et sont actuellement exposées dans le hall d'entrée du musée.

Néanmoins, force est de constater que le soutien pour les institutions culturelles reste limité. L'exemple le plus frappant à cet égard est le théâtre de Kaboul : il se trouve dans le même état de désolation qu'il y a deux ans, à la chute du régime taliban. La situation d'Afghan films, fort heureusement, est bien meilleure, de même que celle de la Bibliothèque publique ou celle des Archives nationales, où des travaux de réhabilitation sont en cours.

Actuellement, cependant, la coopération internationale, si active soit-elle, se heurte à un obstacle majeur qui contribue à appauvrir tragiquement le patrimoine culturel de l'Afghanistan, à savoir le pillage continu des sites archéologiques et l'exportation illicite des biens culturels. Le ministère de l'Information et de la culture estime que le pillage et le trafic illicite actuels sont d'une amplitude comparable à celle qui caractérisait le régime taliban. Les moyens pour contrer le pillage restent limités, en particulier dans les provinces où la sécurité est encore précaire. Cette année, le ministère a requis le déploiement de 500 gardes armés sur les sites archéologiques les plus exposés du pays. Jusqu'à présent, les ressources disponibles pour

rétablir l'ordre à travers le pays ont été insuffisantes pour que cette mesure puisse être appliquée. Une autre stratégie pour contrer le pillage, adoptée par le ministère avec le soutien de la coopération internationale, en particulier de l'Italie et de la France, consiste à organiser des fouilles scientifiques en Afghanistan. Toutefois, le manque de sécurité sur la plupart des sites limite, encore une fois, les possibilités de telles interventions.

Simultanément à ces mesures politiques, les autorités afghanes ont entrepris des démarches en vue de la ratification des deux instruments internationaux protégeant les biens culturels contre le trafic illicite, c'est-à-dire la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (UNESCO, 1970) et la convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995). Avec l'aide de l'UNESCO, la loi afghane de 1980 sur le patrimoine culturel est actuellement en cours de révision afin d'être harmonisée avec les normes internationales stipulées dans les deux textes. La ratification de ces deux Conventions fournira aux autorités afghanes les moyens légaux pour exiger la restitution ou le retour de l'étranger de leurs biens culturels.

L'engagement réel des autorités afghanes pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel dans le cadre du processus de reconstruction du pays a suscité une reprise immédiate de la coopération internationale dans le domaine de la culture. Cependant, l'Afghanistan pourra-t-il se remettre du désastre culturel qui l'a touché? La réponse reste incertaine. Tout repose sur la détermination de la communauté internationale à s'engager dans des partenariats à long terme et à s'investir dans une coopération durable.

| NOTES

1. Budget de développement national, programme 1.5 : culture, médias et sport. Le texte complet est disponible sur www.af, le site Internet de l'État islamique de transition d'Afghanistan.
2. Les statuts ont été approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 165e session (octobre 2002).
3. À ce jour, les groupes d'experts du Comité international de coordination se sont rencontrés afin d'examiner les questions de la conservation du site de Bamiyan (mai 2002) et de la réhabilitation des sites de Djam et d'Herat (novembre 2002). La première séance plénière du Comité international de coordination s'est déroulée en juin 2003. Elle a donné lieu à une étude approfondie de la situation générale du patrimoine culturel afghan, tant matériel qu'immatériel.
4. Des données actualisées concernant le financement du budget national de développement sont disponibles sur le site www.af, dans la base de données des donateurs.



25. Ivoire de Begram, ville d'Afghanistan située sur la Route de la soie, sculpté dans le style indien classique. Les ivoires de Begram ont été volés au musée de Kaboul.

| La communauté des musées : exemples de solidarité dans la recherche internationale

Par Annie Caubet

Annie Caubet est archéologue, conservateur en chef du département des antiquités orientales du musée de Louvre. Elle a participé à des campagnes de fouilles archéologiques dans de nombreux pays au Proche- et au Moyen-Orient, à Chypre, en République islamique d'Iran, au Koweït, au Pakistan et en République arabe syrienne, entre autres. Son domaine de recherche est la production des objets de luxe (faïence, ivoire, bijoux) en méditerranée orientale. Dans le cadre des aménagements du Grand Louvre, elle a dirigé la nouvelle présentation des galeries d'art assyrien, phénicien et persan, ouvertes en 1993 et 1997.

Les grands moments de crise, comme le montrent les événements en Iraq, sont l'occasion pour les scientifiques de renouer avec le sens de la solidarité : en temps normal, rivalités et jalousies peuvent masquer le réel sentiment d'appartenir à une communauté qui partage une même éthique, sentiment qui tend à s'estomper lorsqu'aucune crise grave ne vient le raviver. Au contraire, à l'occasion de l'appel en faveur du patrimoine iraquien, archéologues, historiens, restaurateurs et conservateurs de musées qui font de la Mésopotamie le principal objet de leur étude, se sont retrouvés au siège de l'UNESCO et aux tables rondes organisées dans l'urgence dans le monde entier, pour manifester leur appartenance à une même famille et leur volonté de coopérer.

L'esprit de famille des orientalistes est un phénomène ancien : régulièrement entretenu par la « grande messe » annuelle des Rencontres assyriologiques, par diverses autres conférences internationales moins anciennes et par de nombreuses revues scientifiques, ce sentiment

d'appartenance est particulièrement fort dans le milieu des musées, où la tradition en remonte à la redécouverte du passé mésopotamien au milieu du XIX^e siècle. L'histoire de cette redécouverte est en effet indissociable de celle de la naissance et du développement des grandes collections mésopotamiennes dans les musées car c'est au sein même des musées qu'était prise l'initiative de la recherche. Le lien entre la fouille de terrain et le musée est beaucoup plus serré dans le domaine du Proche-Orient que dans ceux, par exemple, de l'Égyptologie ou de l'archéologie classique et la coopération entre musées ou départements d'archéologie orientale est d'autant plus active.

La collaboration entre les conservateurs de Berlin, de Londres et de Paris notamment, est particulièrement étroite. Les trois collections se ressemblent en effet sur plusieurs points, leur ancienneté d'abord : le Louvre a été fondé en 1793 – le premier musée assyrien y a été ouvert en 1847 ; le British Museum a célébré en 2003 son bicentenaire et le Vorderasiatisches Museum de Berlin a été fondé en 1899. D'une manière assez typique des trois pays, l'élan initial fut donné en France par l'État issu de la Révolution, en Angleterre par une société de statut privé, en Allemagne par la cité et le Land. Les trois collections se sont construites à partir des découvertes de fouilles régulières, partagées avec Istanbul ; chacune comporte ses temps forts, représentés par des sites majeurs, Babylone et la capitale hittite de Hattusha à Berlin, Suse, Tello et Khorsabad à Paris, Ninive, Nimrud et Ur à Londres. Ces trois musées sont, avec Istamboul, les seuls à pouvoir donner un panorama complet des diverses civilisations qui se sont épanouies dans l'Orient ancien, laissant bien évidemment aux musées nationaux élevés au cours du XX^e siècle en Iran, en Iraq, en République arabe syrienne, au Liban et en

Jordanie la noble tâche d'illustrer plus en détail les cultures qui se sont développées sur leur sol.

Les principaux axes de la collaboration intermusée concernent la recherche, la formation et l'échange de personnels, la circulation des œuvres, les projets de restauration, d'expositions, de salles muséographiques, les entreprises de publication, et les fouilles de terrain et la mise en valeur de sites. Nous donnerons ici quelques exemples choisis dans l'expérience du département des Antiquités orientales au musée du Louvre.

La recherche

La redécouverte de l'Orient ancien et l'histoire du déchiffrement des écritures cunéiformes ont été des aventures communes à l'échelle de l'Europe, dans lesquelles les musées ont joué un grand rôle. On notera l'importance attachée dès les origines par les chercheurs à la circulation et à la diffusion des informations, circulation qui se faisait par un réseau de sociétés savantes, telle la Société asiatique ; les chercheurs entretenaient une correspondance assidue, donnant volontiers la primeur de l'avancement de leurs travaux sous forme de notes brèves publiées dans des revues spécialisées, tel le *Journal des Savants*. En 1843, lorsque Paul-Emile Botta, alors consul de France à Mossoul, ouvre la fouille du tell de Khorsabad en croyant y trouver l'antique capitale assyrienne de Ninive, il adresse aussitôt des lettres relatant ses découvertes aussi bien à l'académie de Turin, ville qui était le berceau de sa famille, qu'à Jules Mohl qui en donne lecture à l'Académie des inscriptions et belles lettres, avant de les publier dans le *Journal Asiatique* du 5 avril 1843 : les « Lettres de M. Botta sur ses découvertes de Ninive » signalent au monde la redécouverte des Assyriens. Mieux encore, Botta, qui s'était lié d'amitié

à Mossoul avec le Britannique Austen H. Layard, lui donne à lire les rapports qu'il adresse en France sur ses découvertes. Par la suite, la célébrité de Layard, futur découvreur de Ninive et de Nimrud, devait largement dépasser celle de Botta qui l'avait initié aux fouilles assyriennes.

Les pionniers de l'archéologie, alors toute petite communauté scientifique, pratiquaient déjà une circulation rapide de l'information. Les nouvelles découvertes sont portées à la connaissance du public lettré, grâce notamment à l'usage de moulages et d'estampages, aujourd'hui remplacés par des photographies expédiées par courrier électronique : c'est ainsi que par un heureux hasard, en même temps que Botta mettait au jour les premiers reliefs assyriens du palais de Sargon II sur le site de Khorsabad, on découvrait à Chypre, à Larnaca, la stèle de victoire de ce même souverain. Les reliefs de Khorsabad devaient trouver le chemin du Louvre, où le premier musée assyrien ouvrit en 1847, tandis que la stèle de Larnaca fut acquise par le musée de Berlin : les deux musées procédèrent aussitôt à un échange de moulages, la stèle de Berlin étant signalée dans la notice des monuments assyriens rédigée en 1849 pour le public du Louvre par le conservateur des antiques, Adrien de Longpérier. De nos jours, la recherche est plus internationale que jamais et associe musées, universités et départements des antiquités, notamment dans les pays d'Europe et du Proche-Orient.

Formation et échange de personnels

Dans l'idéal, les musées sont favorables aux échanges de chercheurs. Dans la pratique, le manque de personnel et la pression du travail de routine rendent difficile le départ de conservateurs pour

de longs mois : plusieurs membres du musée du Louvre ont cependant bénéficié de l'accueil du Metropolitan Museum de New York ; en 2002, l'École du patrimoine, qui forme les futurs conservateurs français, a pu envoyer à Berlin un de ses lauréats, initiative que l'on espère voir se renouveler. Le cas le plus fréquent est l'accueil de personnels des musées des divers pays du Proche-Orient par les musées d'Europe et d'Amérique. Le département des Antiquités orientales du Louvre, par exemple, accueille en moyenne chaque année quatre ou cinq membres des départements de musées de Syrie ou d'Iran et espère bientôt recevoir de jeunes chercheurs irakiens.

Échanges d'œuvres

Il existe de très nombreux exemples de ce type d'échanges et plusieurs cas de figure. Soit un grand musée possède des objets en double, dont il peut disposer en échange d'un échantillon représentatif qui lui manque. C'est le cas au Louvre avec les nombreuses briques éparses appartenant au décor du palais perse de Darius, ramassées sur le tell de Suse. Les fragments en bon état ont été remontés dès 1912 pour constituer la Frise des archers ; des archers isolés ont été mis en dépôt à New York, au British Museum, et à Berlin qui a échangé un archer contre un lion de la voie sacrée de Babylone. Depuis quelques années, la totalité des briques fragmentaires conservées au Louvre fait l'objet de restauration et de remontage dans un style moins illusionniste que par le passé. Ces « nouveaux » panneaux sont présentés lors d'expositions temporaires. Citons aussi le dépôt par le Louvre de duplicata antiques du Code d'Hammourabi, échangés avec Bagdad contre des figurines néolithiques.

L'autre cas de figure est celui de fragments

appartenant à un même ensemble dispersé par le passé : les musées s'accordent alors pour procéder à des dépôts. Ainsi le site sumérien de Girsu, actuelle Tello, exploré par les expéditions françaises à la fin du XIX^e siècle, a été pillé après la première guerre mondiale et le matériel dispersé à travers le monde : un fragment central de la Stèle de la victoire du prince Eannatum, (dite Stèle des vautours, vers 2450 av. J.-C.) et les mains d'une statue du prince Goudéa (vers 2120 av. J.-C.), parvenus au British Museum, ont été confiés à la France pour être réintégrés aux œuvres du Louvre.

Projets communs de restauration

La restauration d'œuvres compte parmi les projets de coopération les plus riches d'enseignement, permettant l'échange de spécialistes et contribuant à la sauvegarde du patrimoine mondial. On citera, de la part du British Museum, la participation au remontage des statues néolithiques d'Aïn Ghazal (Jordanie). Le Louvre, pour sa part, s'est chargé, en collaboration avec la Jordanie, de la restauration de l'autel de Zeus à Jerash et de son décor de stucs peints, et entreprend avec la Syrie celle des ivoires du palais royal d'Ugarit au Musée national de Damas. Dans un futur que l'on espère proche, la restauration des œuvres du Musée national d'Iraq devrait faire l'objet d'une opération internationale sous l'égide de l'UNESCO, à laquelle le musée du Louvre souhaite naturellement participer.

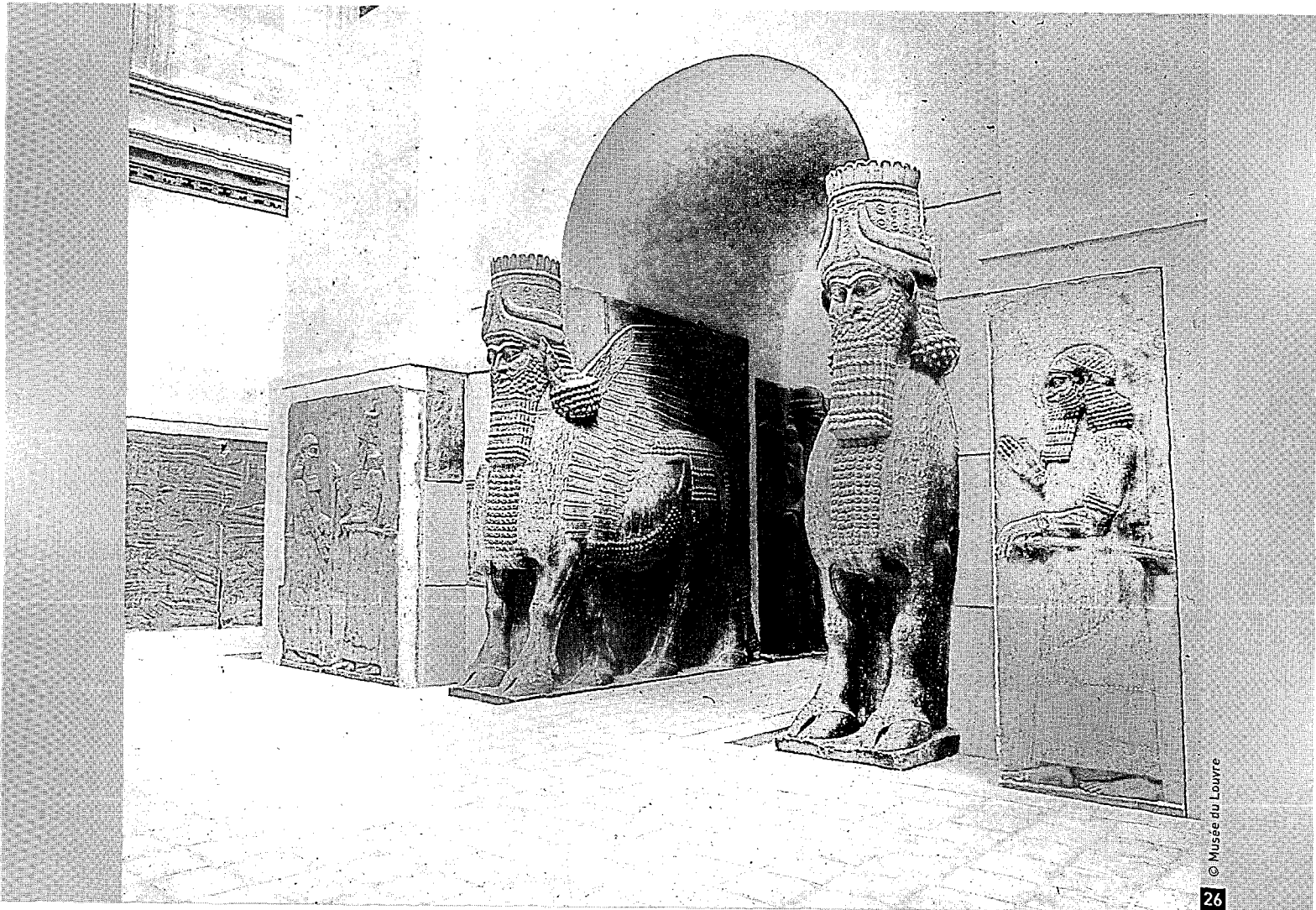
Muséographie

Ce terme désigne l'effort consacré aux galeries permanentes, par opposition aux expositions temporaires. L'opération du « Grand Louvre », qui a

entraîné des mutations profondes dans les rapports du musée avec le public et les contingences économiques, a donné au personnel du Louvre une expertise dans le domaine muséographique qui l'amène à être souvent consulté par d'autres musées comme ceux de Beyrouth, Damas, Amman, ou Téhéran, lorsqu'ils se lancent dans des transformations similaires. En Jordanie, la collaboration a porté en outre sur la présentation muséographique de l'autel hellénistique dans un cryptoportique romain du temple de Zeus aménagé à cet effet.

Expositions

L'organisation d'expositions est le domaine de la vie des musées qui engage le plus fortement la solidarité professionnelle et les exemples en sont légion. Citons ainsi une manifestation récente, particulièrement remarquable par la préoccupation scientifique qui transcende la conjoncture politique, et un exemple à venir. Dans la tourmente de la 2^e guerre du Golfe, le Metropolitan Museum de New York a ouvert une exposition sur les « Premières cités » du III^e millénaire, rassemblant des œuvres conservées en Angleterre, en France, en Allemagne, en Grèce, en Turquie, en Oman, au Qatar, en Arabie Saoudite, au Pakistan, etc. La Syrie, malgré de grosses difficultés, a pu se joindre à cette magnifique démonstration. À l'automne 2004, le Musée des Beaux-Arts de Lyon ouvrira une exposition consacrée à la cité royale d'Ugarit, capitale d'un royaume levantin du II^e millénaire avec des œuvres du Louvre, de Damas, d'Alep et de Lattaquieh : il s'agit d'une entreprise scientifique conjointe réunissant les efforts d'une équipe internationale.



26. Les vestiges imposants du palais construit par le roi Sargon II à Khorsabad et inauguré en 706 av. J.-C. sont exposés selon leur disposition d'origine dans une salle du musée du Louvre.

Conférences et colloques

Les musées pourvus d'un auditorium prennent l'initiative de conférences et de colloques plus spécialement liés aux métiers des musées, en plus de ceux qu'ils organisent en collaboration avec le monde universitaire. À l'occasion d'une exposition, des spécialistes sont conviés à élargir le propos du catalogue, ou bien certaines journées traitent de l'actualité des musées : conservateurs, directeurs et architectes du monde entier sont invités à venir expliquer les principes qui ont guidé leurs choix. Ou enfin, lors de circonstances tragiques comme celle de la guerre en Iraq, Londres, Paris, Berlin, dans l'urgence, montent une table ronde d'information. D'autres suivront sans doute.

Publications

Les programmes communs de publications de collections sont plus difficiles à mettre en œuvre, notamment pour des questions de langue. Outre les catalogues d'expositions qui accompagnent les manifestations citées ci-dessus, et qui sont en général des œuvres collectives, on peut citer quelques exemples de livres en coédition : celui des reliefs de Ninive au Louvre, dont la recherche est conduite avec le British Museum (en préparation) ; pour les arts de l'Islam, le catalogue de la céramique « Lustre Ware » conservée à Paris et à Téhéran sera établi par le personnel des deux musées.

Projets de fouilles et mise en valeur de sites

Les programmes de fouilles dans les divers pays du Proche-Orient sont désormais conduits par des missions conjointes réunissant des chercheurs du pays d'accueil et de pays étrangers : en attendant la

réouverture espérée de chantiers franco-iraquiens sur les sites mésopotamiens, la mission franco-syrienne d'Ougarit se déroule grâce à un accord entre la DGAM (Direction générale de l'administration des musées), le musée du Louvre, l'Université de Lyon II et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). La participation du Louvre est orientée surtout sur les questions de restauration et de mise en valeur du site : un circuit de visite est aménagé pour les nombreux touristes syriens et étrangers, et comportera des explications discrètes.

Le temps n'est plus où la collaboration archéologique au Proche-Orient était conçue par les musées comme centrée essentiellement sur le travail de terrain et la recherche de beaux objets : des accords bilatéraux prévoient désormais des ensembles complexes d'opérations communes et les musées tissent entre eux des réseaux informels qui préparent les grandes opérations des institutions internationales comme l'ICOM ou l'UNESCO.

I Une brève histoire du Musée national

Par Usam Ghaidan et Anna Paolini

Usam Ghaidan est membre de l'Institut royal des architectes britanniques. Jusqu'en 1999, il a travaillé, à l'UNESCO, en tant qu'architecte chargé de la construction des écoles dans les pays arabes. Actuellement, il est responsable pour l'UNESCO des activités culturelles en Iraq.

Anna Paolini est docteur en architecture et urbanisme. Depuis 1992, elle est spécialiste du programme à la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO. Elle est chargée des activités opérationnelles de restauration et conservation du patrimoine culturel pour les pays arabes.

Le professeur John Russell, qui occupe depuis peu la fonction d'assistant du haut conseiller aux affaires culturelles de l'Autorité provisoire de la Coalition (APC), décrit l'Iraq comme le pays de tous les débuts : c'est en ces lieux que sont apparus les premiers villages, les premières villes, l'écriture, la poésie, la littérature épique, les temples, la codification religieuse, les armées, la guerre, l'économie mondiale et l'empire. Le Musée iraquien de Bagdad est un endroit unique au monde qui recèle le témoignage de millénaires d'histoire et de cultures diverses. C'est sur le territoire de l'Iraq moderne que la première culture urbaine s'est manifestée, puis développée. De vastes cités fortifiées, des palais et des complexes religieux, qui ont continué d'évoluer au fil des siècles, ont marqué le paysage de cette terre traversée de rivières. Nos connaissances actuelles sur la Mésopotamie proviennent essentiellement de la recherche archéologique. L'ensemble du territoire iraquien constitue, pour ainsi dire, un gigantesque site archéologique. Plus de 10 000 sites ont été recensés à ce jour, et il en reste beaucoup à découvrir. Environ 1 500 d'entre eux ont fait l'objet de recherches. Mis à part quelques objets de grande valeur, conservés

dans des institutions de premier telles que le British Museum et le Louvre, la grande majorité des objets découverts lors des fouilles est conservée au Musée national iraquien de Bagdad.

Cette institution fut créée en 1923, dans le but d'abriter une sélection d'objets découverts lors de fouilles menées sur des sites assyriens, babyloniens et sumériens. Elle consistait en une seule pièce, située à l'intérieur d'al-Qushlah, le siège du gouvernement iraquien à Bagdad, sur la rive est du Tigre. En raison de la multiplication des découvertes archéologiques, il fallut augmenter la surface d'exposition. Ce fut fait avec l'acquisition d'un bâtiment sur la même rive du Tigre, au pied du pont al-Shuhada, qui reçut le nom de Musée iraquien. Gertrude Bell, arabisante d'origine britannique, célèbre exploratrice et archéologue amateur, en devint la directrice, poste qu'elle occupa jusqu'à sa mort en 1926.

Le musée continua d'accueillir un nombre sans cesse croissant de collections jusqu'en 1966, date à laquelle un édifice plus important, construit à cet effet, fut inauguré sur la rive ouest et appelé Musée national iraquien. C'est une structure en brique comportant deux étages et un sous-sol. Les galeries forment des blocs rectangulaires de treize à dix-huit mètres de largeur, disposés autour d'une cour carrée de cinquante mètres de côté, ornée de plantes et entourée de vérandas.

Vingt ans plus tard, une autre cour de structure identique fut ajoutée à l'édifice, portant le nombre de galeries publiques à vingt, pour une surface totale de 11 000 mètres carrés. Les galeries sont organisées par ordre chronologique : la préhistoire et la période sumérienne occupent le premier étage, tandis que le rez-de-chaussée est consacré aux périodes assyrienne et islamique. La galerie la plus impressionnante est certainement celle qui contient les antiquités assyriennes. Ses murs



27. L'entrée du Musée national iraquien en 2003.

sont recouverts de blocs sculptés de cinq mètres de haut et de quinze mètres de long environ, qui mettent en image des cérémonies des anciennes Ninive et Assur. Les gigantesques taureaux ailés à tête humaine, postés autrefois aux portes des capitales assyriennes de Ninive et Khorsabad, se dressent sur des piédestaux.

Dans les autres galeries, plus de 10 000 pièces d'une grande variété étaient exposées, des minuscules sceaux cylindriques aux statues monumentales. Ces objets d'argile, de terre, de métal, d'os, mais aussi de tissu, de papier, de verre, de bois, de calcaire ou d'albâtre couvraient 10 000 ans de civilisation humaine, depuis les temps préhistoriques

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

jusqu'à la période islamique, en passant par les ères sumérienne, babylonienne, assyrienne, parthe et sassanide. Les pièces exposées représentaient moins de 3 % des possessions iraqiennes, parmi lesquelles on comptait 100 000 tablettes cunéiformes dont la plus ancienne collection d'écriture proto-cunéiforme d'Uruk (3200 av. J.-C.), les premiers codes de loi de l'humanité (xviii^e siècle av. J.-C.), ainsi que les inestimables archives de Sippar, constituées de 800 tablettes d'argile datant de la période néo-babylonienne (625-539 av. J.-C.). Ces inestimables collections faisaient du Musée national iraquien l'un des plus grands sanctuaires des trésors culturels de l'ancien Proche-Orient et un lieu incontournable pour l'étude de son histoire.

Au cours de la première guerre du Golfe, en 1991, le ministère de la Communication, situé en face du musée, fut bombardé et les tremblements qui en résultèrent brisèrent un certain nombre de vitrines à l'intérieur du musée. Celui-ci fut fermé et, afin de protéger les collections, le personnel décida de déplacer les objets qui y étaient exposés et de les mettre en sécurité. Pensant que la guerre ne durerait que quelques mois, ils enveloppèrent les objets en céramique et en ivoire ainsi que les tablettes cunéiformes dans de la ouate, et les objets en métal dans du caoutchouc mousse. Puis ils les placèrent dans des coffres métalliques qu'ils verrouillèrent et entreposèrent dans le sous-sol de l'ancienne réserve du musée.

Malheureusement, les événements prirent une tournure différente. D'une part, les bombardements ne cessèrent pas, et, d'autre part, en raison d'une alimentation électrique irrégulière due à la destruction de générateurs et aux sanctions imposées au pays, les pompes qui servaient à évacuer les infiltrations de la nappe phréatique tombèrent en panne, provoquant une inondation dans les sous-

sols. Les coffres de métal se corrodèrent, et l'humidité s'infiltra jusque dans la ouate et le caoutchouc mousse, les transformant en bouillons de culture pour les bactéries et toutes sortes d'organismes nuisibles. Des centaines d'objets se décomposèrent sous les yeux du personnel du laboratoire du musée, rendu impuissant du fait du manque de produits chimiques adéquats, pour cause d'embargo.

Lorsque, neuf ans plus tard, en avril 2000, le musée ouvrit à nouveau ses portes au public, des centaines d'objets qui avaient jusque-là survécu à deux, voire trois mille ans étaient sérieusement endommagés, de façon irrémédiable pour certains.

En février 2003, près de trois ans plus tard, le musée fut à nouveau contraint de fermer ses portes et de chercher des moyens de protéger ses collections. Les conséquences de la guerre furent, cette fois, dévastatrices. Le bouleversement de l'ordre public dans les jours qui suivirent le début des affrontements provoqua des vagues de pillage et de vandalisme. Dans une frénésie rarement atteinte de destruction culturelle, les pilleurs, qui saccagèrent les commerces et les édifices gouvernementaux dès la chute de Bagdad, s'attaquèrent également au musée, volant et détruisant des œuvres d'art dont certaines avaient près de 7 000 ans. La majeure partie du pillage eut lieu le 10 avril. Les gardiens du musée assistèrent, impuissants, à l'effraction des locaux par des hordes de pilleurs munis de brouettes et de chariots, qui s'emparèrent des précieuses statues, de jattes et de tablettes d'argile, laissant les galeries vides à l'exception des morceaux de verre et des poteries brisées qui jonchaient le sol.

Le 3 juillet, l'Autorité provisoire de la Coalition organisa une exposition d'un jour au Musée national ; il s'agissait de présenter les bijoux des tombes royales d'Ur, ainsi que certains objets du musée qui avaient été retrouvés, notamment le vase



© UNESCO/Giovanni Boccardi

28

28. La section islamique du Musée national iraquien avant sa destruction.

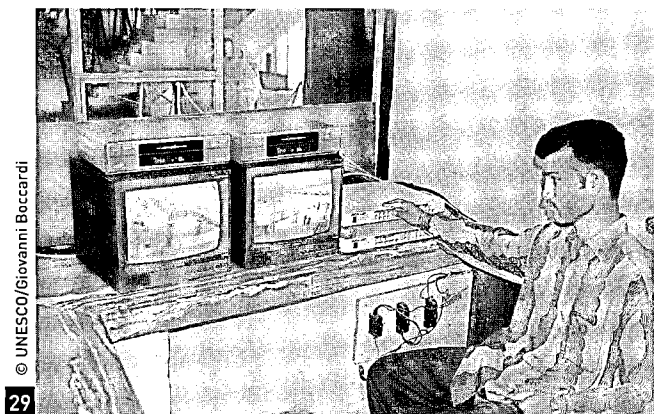
d'Uruk. Mais l'attraction principale fut le trésor de Nimroud : un ensemble de bijoux d'or découverts à Nimroud, entre 1988 et 1990, par des archéologues iraqiens. Dans cette capitale néo-assyrienne, au sud-est de Mossoul, quatre tombes étaient situées sous une dalle du palais nord-ouest du roi Assurnazirpal II (883-859 av. J.-C.). Ce trésor avait été entreposé dans les chambres fortes de la Banque centrale iraquienne lors de la guerre de 1991. Lorsque le Musée romano-germanique de Mayence, en Allemagne, tenta de faire venir ces bijoux dans le cadre d'une exposition, aucune compagnie d'assurance n'accepta d'assurer le trésor tant sa valeur était jugée considérable.

Par cette exposition, les autorités de la coalition avaient cherché à démontrer qu'un certain retour à la normale était en cours. Malheureusement, quelques heures seulement après la fermeture de

l'exposition, un soldat américain qui montait la garde près du musée fut abattu par un sniper et, quelques jours plus tard, un journaliste britannique fut assassiné de l'autre côté de la rue.

Une perte pour l'humanité toute entière

Aujourd'hui, le Musée national iraquien n'est plus ce qu'il était. Selon les dernières estimations, plus de trente pièces importantes et environ 12 000 objets plus petits ont disparu. Chacun est en soi un chef-d'œuvre ; chacun est unique et a sa propre histoire à raconter. La somme de toutes ces histoires constitue l'essence de l'humanité. Notre patrimoine archéologique est une ressource non-renouvelable, et lorsqu'un de ses éléments est détruit, c'est une perte irréversible.



29. Dispositif de sécurité installé au Musée national iraquien par l'UNESCO en 1999 et 2000.

Remettre debout ce sanctuaire de l'histoire de l'humanité est la responsabilité de la communauté internationale. C'est à cette fin que l'UNESCO, la seule institution internationale ayant pour mission de sauvegarder le patrimoine culturel, a engagé de nombreuses actions durant la période des sanctions, puis juste avant le dernier conflit, et ce jusqu'à aujourd'hui. En 1999, l'UNESCO a contribué à la réinstallation de l'air conditionné et des systèmes de sécurité dans le musée. L'Organisation est déterminée à poursuivre son engagement en faveur de la préservation du riche patrimoine culturel de l'Iraq.

Actuellement, l'UNESCO s'attache à coordonner l'action internationale concernant la restauration du musée. Tous les secteurs demandant à être réhabilités, un travail considérable devra être fourni afin de répondre à tous les besoins. Outre les vitrines d'exposition et les bureaux qui ont été pillés et vandalisés, les laboratoires de conservation ont subi de sérieux dommages. Les années d'embargo ont empêché les conservateurs du musée d'actualiser leurs connaissances sur les nouvelles

techniques et les matériaux modernes. La plupart des matériaux nécessaires à leur travail sont des produits chimiques dont l'importation était interdite. L'ampleur du pillage qui a eu lieu pendant et après le dernier conflit n'a fait qu'aggraver la situation des laboratoires, qui doivent à présent être entièrement réaménagés et équipés. Comme tous les équipements du musée, le système de sécurité a été détruit. Une estimation des dégâts réels est en cours, après quoi une décision pourra être prise quant au choix du système de sécurité le plus adapté pour la protection des collections contre le feu, le vandalisme ou le vol. Le programme des expositions permanentes devra sans doute être modifié, et l'organisation des galeries devra être repensée afin que la valeur historique de cette collection unique soit mise en évidence.

Dans le cas du musée de Bagdad, les ressources humaines étaient un élément particulièrement important du fonctionnement de l'institution. C'est aussi grâce au dévouement du personnel que des collections ont pu être sauvées. Avant que la situation ne retrouve un semblant de normalité, les employés vont avoir besoin de requalification dans de nombreux secteurs. En outre, l'objectif de modernisation et de renouvellement des équipements nécessitera la mise en place de formations sur un plus long terme.

La réhabilitation du Musée national iraquien et de ses collections requiert des actions urgentes et doit mobiliser l'ensemble de la communauté internationale. De nombreuses organisations professionnelles et des institutions culturelles prestigieuses ont déjà, fort heureusement, répondu à l'appel. C'est sans nul doute grâce à cette collaboration internationale que le musée de Bagdad pourra retrouver la place qu'il mérite parmi les autres musées du monde.



© UNESCO/Isabelle Vinson
30

30. Hatra est une grande cité fortifiée sous l'influence de l'Empire parthe et capitale du premier royaume Arabe. Ses temples mêlent les architectures hellénistique et romaine aux décorations orientales.

I La destruction du Musée national

Par Selma Al-Radi

Selma Al-Radi est archéologue, spécialisée dans la conservation et la restauration, et chargée de recherches à l'université de New York. Elle est membre associé du Getty Conservation Institute, ainsi que de la fondation Aga Khan pour la culture et est également conseillère auprès du musée national du Yémen. Elle a dirigé des fouilles et des travaux de restauration en Irak, en Égypte, en Tunisie, à Chypre, en Syrie et au Yémen.

Des mesures de protection urgentes

Le Musée iraquien, à Bagdad, abrite l'une des plus importantes collections d'antiquités iraqiennes au monde, dont la majeure partie provient de fouilles archéologiques. Trois semaines avant le déclenchement de la dernière guerre en Irak, au début du mois de mars 2003, le personnel ferma les galeries au public et s'attacha à assurer la protection du musée et de ses collections. Tous les objets exposés qui pouvaient être déplacés furent entreposés dans la réserve ou dans des abris antiaériens dispersés dans Bagdad. Les statues et les objets plus volumineux furent laissés sur place, mais le sol autour du piédestal fut recouvert de caoutchouc mousse afin de les protéger d'un impact direct en cas de chute. La même mousse fut placée devant les bas-reliefs assyriens et sur le sol de toutes les réserves, dans l'espoir que les objets seraient ainsi protégés si les étagères métalliques venaient à s'effondrer sous un choc direct.

La collection de manuscrits et de parchemins fut consignée dans un abri antiaérien à l'ouest de la ville. Les archives furent emballées dans des boîtes qui furent disséminées dans les quartiers chiites avoisinants et confiées aux soins d'ecclésiastiques.

Les bijoux d'or issus des tombes royales d'Ur et des tombeaux des reines assyriennes de Nimrud (un ensemble de 7 360 pièces) avaient été déposés dans les coffres-forts de la Banque centrale

d'Irak avant la guerre du Golfe de 1991 et y étaient demeurés; lorsque, par la suite, une équipe d'officiels iraquiens et de représentants des forces d'occupation américaines ouvrit les coffres, ils s'y trouvaient toujours, mais les coffres, malheureusement, avaient été inondés.

Les responsables du musée s'interrogèrent sur la nécessité de renforcer les portes d'acier de la réserve par des murs en ciment ou en briques; ce fut fait pour la bibliothèque du musée, ce qui permit de sauver tous les livres qui y étaient entreposés. Mais la conservatrice du musée estima que si une bombe incendiaire atteignait le bâtiment et mettait le feu à la réserve, les pompiers seraient dans l'impossibilité d'y accéder à temps pour éteindre l'incendie. Il fut donc décidé de ne construire aucune protection supplémentaire. Cette décision, mûrement réfléchie, s'avéra cependant inadéquate.

Le musée fut pillé pendant plusieurs jours consécutifs, sans doute par deux groupes distincts de voleurs, les premiers étant probablement des professionnels alors que les seconds appartenaient à une foule incontrôlable. On peut toutefois se demander si les « professionnels » en question, qui arrivèrent munis de diamants coupe-verre et de clés (qu'ils auraient pu prendre dans le bureau de la conservatrice, son coffre ayant été forcé), avaient reçu des ordres précis. Étaient-ils étrangers ou s'agissait-il simplement de gens du quartier qui essayaient de tirer profit du chaos général pour s'approprier des objets du musée? Ceux qui intervinrent dans un deuxième temps relèvent très certainement de cette seconde catégorie : il s'agissait en grande partie de personnes vivant dans le voisinage du musée.

L'armée américaine entra officiellement dans Bagdad le 9 avril. L'enchaînement des événements fut reconstitué lors de discussions ultérieures avec le personnel du musée et avec le colonel Matthew



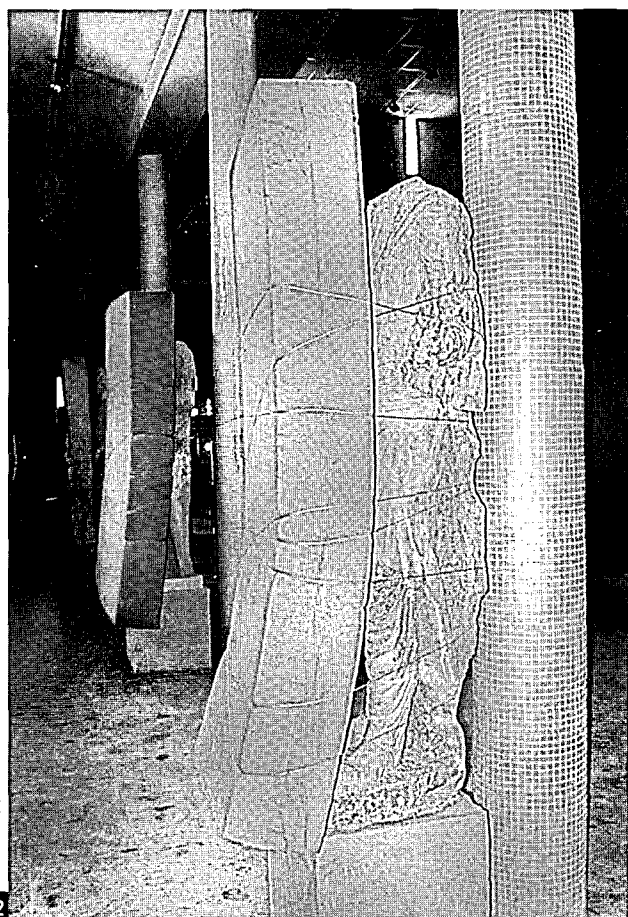
© Joanne Farchakh

31. Statue sumérienne datant de 2500 av. J.-C. environ, volée dans les réserves du Musée national iraquien puis rendue par l'opposition iraquienne.

Bogdanos (du commandement central américain) dont les hommes sont désormais responsables de la sécurité du musée.

Déroulement des faits

Mardi 8 avril : le personnel du musée quitte les lieux; des *Fedayeen* (membres d'une milice) prennent possession du musée et commencent à tirer sur les troupes américaines : les murs extérieurs du musée sont constellés de trous causés par les impacts de



© Joanne Farchakh

32

32. Dispositifs de protection des statues de Hatra.
Elles remontent à une période située entre le 1^{er} siècle av. J.-C.
et le 11^e siècle de notre ère.

balle. Les employés du musée cherchent à regagner les locaux, mais les affrontements qui ont lieu tout autour les en empêchent. Un sniper tire également depuis le second étage.

Mercredi 9 avril : la statue de Saddam est abattue (sous les yeux de millions de téléspectateurs à travers le monde), fournissant peut-être une excellente diversion pour un cambriolage de grande ampleur. Deux véhicules blindés seront repérés dans l'enceinte du musée par la population locale, qui semble unanime sur ce point. Plusieurs personnes pénètrent dans le musée et y restent « environ deux heures », de l'avis général. Elles en sortent en emportant de nombreux conteneurs puis quittent les lieux (sans qu'aucune autre source ne puisse confirmer ce point, cependant). Elles sont sans doute entrées par la petite porte latérale du musée dont elles avaient la clé (cette porte était encore ouverte le 10 avril). La porte située à l'arrière était également ouverte : on avait négligé de la fermer.

Jeudi 10 avril : la seconde vague de pillage commence. Selon toute vraisemblance, des gens auraient pénétré à l'intérieur du musée par la petite porte restée ouverte à l'arrière. Par la suite, la foule ouvre une porte située près de l'entrée principale et enfonce celle-ci de l'intérieur. Muhsin, le gardien, tente de convaincre l'équipe d'un char américain posté à proximité d'intervenir pour protéger le musée ; les soldats interviennent effectivement et chassent les pillers, mais ils refusent de rester au motif qu'« ils n'ont pas reçu d'ordre ». Muhsin essaie de refouler les pillers puis, pris de panique, il rentre chez lui.

Vendredi 11 avril : des bandes de pillers du voisinage continuent à vandaliser le musée. Les vitres des bureaux administratifs sont brisées, et tout le matériel de bureau (tables, chaises, ordinateurs, etc.) est emporté. Le coffre de la conservatrice est

ouvert au moyen d'une perceuse, et le salaire des employés pour les deux mois à venir disparaît, ainsi que l'argent personnel de la conservatrice qui l'avait placé là par mesure de sécurité. Les clés du musée se trouvaient également dans le coffre.

Un tireur d'élite posté dans une salle du second étage tire sur les troupes américaines à travers une étroite fenêtre : une grenade autopropulsée et de nombreuses cartouches vides seront retrouvées sur place. C'est un emplacement plutôt surprenant pour un tireur d'élite ; certes, la protection est optimale, mais le champ visuel à travers cette fente est très limité. Selon le colonel Bogdanos, il est probable que ce milicien ait choisi de tirer sur la portion opposée de la rue dans le seul but de créer une grande confusion.

Samedi 12 avril : des bandes de pilliers saccagent à nouveau le musée, emportent les chaises et les tables restantes et fracassent toutes les portes à coups de hache. Les vitrines des galeries sont brisées. Tous les appareils photographiques du directeur de recherche du musée, Donny George, disparaissent de son coffre en acier. Il s'agissait de son équipement personnel qu'il utilisait pour les besoins du musée et qu'il entreposait là, estimant l'endroit plus sûr que chez lui. Tous les meubles de rangement sont saccagés.

La réserve est également vandalisée. Bien qu'un tiers des salles soit laissé en l'état, de nombreux objets sont volés : le nombre exact n'en sera connu que lorsque le personnel du musée aura fini de confronter la liste des objets restants avec l'inventaire. C'est un travail de plusieurs mois, car plus de 170 000 objets sont recensés et portent un numéro du Musée iraquien (IM), sans compter une immense collection d'objets réservés à la recherche qui ont une numérotation différente.

Dimanche 13 avril : le personnel retourne

au musée. Le directeur général des antiquités, le docteur Jabber, et Donny George trouvent la clé du coffre dans l'enceinte du musée. Un grand nombre de gens occupe encore les lieux, mais ils parviennent à les chasser. Le restaurateur du musée demande à nouveau aux troupes américaines postées à proximité d'assurer la protection du musée : sans résultat.

Mercredi 16 avril : des tanks américains sont enfin postés dans l'enceinte du musée. Quelques jours plus tard, deux hommes se présentent au musée afin de restituer la statue du roi assyrien, Shalmaneser III, en trois morceaux, ainsi qu'un des bas-reliefs d'Ubaid et quelques objets supplémentaires.

Des groupes locaux ont donc pillé le musée entre le 10 et le 13 avril, le gardien Muhsin étant parti le 10 lorsque la situation est devenue trop dangereuse. Au cours de ces trois jours, entre 6 000 et 10 000 objets ont disparu, parmi lesquels figurent certains des pièces les plus importantes de la collection, notamment la tête d'Uruk et la statue de Ba Sidqi. On a découvert par la suite que toute la collection de sceaux avait également disparu, ce qui allonge la liste de 4 800 objets. Sans compter tout ce qui a été détruit dans la confusion générale.

On assiste à présent à la restitution régulière de pièces, depuis que le colonel Matthew Bogdanos a annoncé une amnistie générale pour tous ceux qui rendraient des objets. Au moment de la publication de cette revue, un total de 2 500 objets a donc été restitué, en grande partie par des personnes habitant dans l'immédiat voisinage. Toutes se présentent en disant : « Je suis venu au milieu de la foule et j'ai pris ceci pour le mettre en sécurité ; je vous le rends. » C'est dans ces conditions que le vase d'Uruk a été restitué ; il est légèrement fêlé mais quasiment intact. Il est possible que d'autres objets, tout aussi précieux, réapparaissent de la sorte.

Après la tourmente

L'indignation internationale et la vaste couverture médiatique dénonçant l'indifférence des forces américaines à la protection du patrimoine culturel iraquien, a sérieusement desservi l'Occupation. Les services de communication des autorités d'occupation ont par conséquent cherché à minimiser les pertes, et des journalistes basés aux États-Unis sont allés jusqu'à affirmer que les voleurs étaient de connivence avec les employés et/ou même que les employés eux-mêmes avaient dérobé les objets. Du moins ont-ils affirmé que les pertes avaient été exagérées et que presque tous les objets avaient été restitués. Cette méprise pourrait provenir du fait que, lorsque les coffres-forts de la Banque centrale ont été ouverts, on a déclaré « retrouvés » les objets qui y étaient entreposés, alors qu'ils ne figuraient pas en premier lieu sur la liste des objets « perdus ». Tout ce qui se trouvait dans les coffres y avait été placé au moment de la première guerre du Golfe. Les trésors d'Ur et de Nimrud, notamment, n'en étaient jamais sortis. Nul n'ignorait où ils se trouvaient et les coffres ont été dès que l'autorité fut restaurée. Les objets étaient tous intacts, quoique légèrement humides, et le 3 juillet, le musée les a présentés lors d'une exposition exceptionnelle d'un jour. Le contingent de marines, de service dans le musée, a monté la garde toute la durée qu'a duré l'exposition.

L'état général du Musée iraquien

Indépendamment des événements récents, la dégradation du Musée national iraquien a été considérable pendant les douze années de sanctions. Le système d'air conditionné était défectueux et aucune pièce de rechange n'était disponible ;

l'intérieur du bâtiment n'avait pas été repeint depuis des années ; le mobilier de bureau avait plus de vingt ans et était en très mauvais état. Un constat qui s'applique du reste à tout l'Irak : les musées, les édifices, les maisons, les rues, tout était, déjà avant la guerre, dégradé et avait besoin d'être restauré. Le musée manquait de personnel et la plupart de ses employés étaient de jeunes diplômés sans expérience et disposant de moyens dérisoires : le matériel de bureau, les ordinateurs et les machines à écrire étaient rares et obsolètes. Et pourtant avec un budget réduit et des moyens aussi limités, le personnel travaillait au mieux de ses capacités.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il est indispensable que le personnel du musée soit mieux formé ; les besoins actuels sont énormes dans tous les domaines d'activité, tant au niveau du travail de conservation et de recherche que de l'organisation technique et de l'entretien. Une fois acquis les équipements essentiels, priorité devra être donnée à des programmes de formation et à l'octroi de bourses pour des séjours à l'étranger. Mais le plus urgent, si l'on veut éviter toute dégradation supplémentaire, reste l'installation d'un nouveau système de sécurité pour assurer la protection du musée.

I Des mesures préventives à la mission d'enquête

Par McGuire Gibson

McGuire Gibson est archéologue et professeur d'archéologie mésopotamienne à l'Institut d'études orientales de l'université de Chicago. Il a fait partie de l'équipe de l'UNESCO qui s'est rendue à Bagdad en mai 2003 après le pillage du Musée national iraquien.

Il devrait être simplement impensable de mener une guerre moderne dans le berceau de la civilisation humaine, et pourtant, en treize ans, l'ancienne Mésopotamie a connu deux conflits majeurs ; dans les deux cas, un patrimoine culturel de grande valeur a subi de graves dommages. Avec ses millénaires de civilisations sumérienne, akkadienne, babylonienne, assyrienne et islamique, l'Iraq compte parmi les nations les plus riches en tradition culturelle dont l'influence touche autant les civilisations occidentales qu'orientales. Jusqu'à une époque récente, cependant, la plupart des gens n'était pas consciente que l'Iraq est la Mésopotamie.

Des mesures préventives

Le pillage du Musée iraquien, qui s'est déroulé en avril 2003, a été très largement couvert par les médias. Les images diffusées à travers le monde ont suscité une vague d'incompréhension et de colère face à un événement que l'on avait laissé se produire, ainsi que des demandes pressantes d'intervention afin de remédier à la situation. Tout aussi choquants, mais moins présents dans les comptes rendus des médias, furent le pillage du musée de Mossoul, le pillage et l'incendie délibéré de la Bibliothèque et des Archives nationales et de la bibliothèque coranique des Awqaf, le pillage du Musée des beaux-arts de Bagdad et la destruction des bibliothèques

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

universitaires à travers le pays. La nouvelle (démentie par la suite) de la destruction des possessions du centre des manuscrits Saddam Hussein, section du Conseil d'État iraquien des antiquités et du patrimoine, fut des plus consternantes pour ceux qui en connaissaient la richesse. Dans les semaines qui suivirent la fin des affrontements, des institutions culturelles telles que la « maison de la sagesse » Bayt al-Hikma, l'Académie des sciences, l'Académie de musique, le palais abbasside et le centre administratif ottoman (Sarai, Qushla), qui avaient échappé à la première vague de pillage, furent sérieusement vandalisés à leur tour.

De nombreux chercheurs, des institutions universitaires ainsi que l'UNESCO avaient pressenti le danger pour le patrimoine culturel iraquien dans l'éventualité d'une guerre. D'importantes organisations comme l'Institut archéologique d'Amérique, la College Art Association ou la American School of Oriental Research publièrent des déclarations sur la valeur du patrimoine iraquien, ce que firent également des groupes de chercheurs en Europe. L'Institut archéologique d'Amérique lança un appel à tous les archéologues, leur demandant de dresser une liste de tous les sites et monuments anciens recensés en Iraq afin qu'elle soit remise à l'armée ; c'est à ce titre qu'à la fin du mois de janvier 2003, je remis au Pentagone une liste de 4 000 sites qui avait été dressée par l'Institut d'études orientales de l'université de Chicago. Par la suite, je remis les coordonnées de mille autres sites. Une liste détaillant plus de cent monuments fut établie à partir de plusieurs publications ainsi que de notes que m'envoya le docteur Zainab Bahrani, de l'université de Columbia (New York). Les sites archéologiques, eux, avaient été recensés à partir d'études menées par des archéologues (provenant de Chicago, pour la plupart) depuis les années 1930. On espérait que ces

sites, à tout le moins, ne seraient pas pris pour cible. Autant que je puisse en juger, il semblerait que les militaires aient évité le plus possible d'endommager les sites et les bâtiments historiques. Il faut souligner toutefois que ces 5 000 sites ne constituent qu'une infime partie des centaines de milliers de sites présents sur tout le territoire iraquien, et que les recensements ne couvrent environ que 15 % du pays. La remise de ces listes eut lieu lors d'un voyage à Washington que je fis au sein d'une délégation chargée d'informer le Pentagone et le Département d'État de l'importance de l'Iraq, l'ancienne Mésopotamie, et des possibles dangers encourus par les musées, les monuments et les sites.

Le 21 mars, je publiai un article dans la revue *Science*¹ où je détaillai les dommages qu'avait subis le patrimoine iraquien à la suite de pillages perpétrés dans neuf musées régionaux lors de soulèvements populaires, à la fin de la guerre du Golfe de 1991. Je soulignai les effets plus dramatiques encore de l'embargo économique, au cours duquel le pillage des sites s'était développé à grande échelle. Je mentionnai de manière explicite le danger imminent qu'encourait le Musée national iraquien si les hostilités (sur le point de commencer au moment de la publication) entraînaient une période de chaos dans le pays. J'indiquai également la vulnérabilité des milliers de sites archéologiques menacés par la guerre. Je proposai enfin une série d'actions qui, idéalement, devaient être engagées au lendemain de la guerre, à savoir le maintien de la loi sur les antiquités qui avait empêché le trafic d'antiquités de prospérer jusqu'à la guerre du Golfe, une évaluation des dommages causés aux biens culturels et un programme international de sauvetage archéologique à long terme, sous la supervision du Conseil d'État iraquien des antiquités.

L'évaluation des dommages causés par la guerre

Avant le début du conflit, nombreux furent les chercheurs, aux États-Unis comme ailleurs, qui lancèrent des avertissements sur les dangers potentiels de la guerre pour les musées et les différents sites en Iraq. Cette inquiétude généralisée fut considérablement aggravée par la catastrophe qui toucha le Musée national iraquien ainsi que la Bibliothèque et les Archives nationales. Les premiers reportages, datant du 10 avril, montraient les pilliers dans les galeries du musée et indiquaient qu'ils n'avaient pas encore atteint le second étage. Le 12 avril, des employés des Antiquités qui vivaient à proximité du musée furent filmés tandis qu'à l'arrière-plan on apercevait des pilliers qui se trouvaient encore dans les locaux. Une femme pleurait en répétant qu'il ne restait plus rien. Il s'avéra par la suite que cette femme, présentée dans les reportages comme la conservatrice du musée, avait été affectée dans un autre musée de la ville au cours des derniers mois ; elle ne savait pas, par conséquent, que plus de 8 000 objets exposés auparavant dans les galeries avaient été placés en sécurité par une équipe spéciale des Antiquités, quelques semaines avant le début des hostilités. Elle s'imaginait que les vitrines, dont certaines étaient brisées, avaient été vidées par les pilliers. Interrogé par les journalistes sur le nombre total d'objets détenus par le musée, un des employés avança le chiffre de 170 000, chiffre qui fut ensuite interprété comme représentant le nombre total d'objets volés. La plupart des chercheurs (y compris moi-même) s'interdirent de donner une estimation chiffrée des pertes, car il semblait évident, d'après les comptes rendus des journalistes, qu'il restait des objets exposés dans les galeries et conservés

dans la réserve. Personne ne pouvait dire avec certitude ce qui manquait sans un inventaire détaillé des collections. Mais, étant donné que les voleurs s'étaient trouvés dans le musée du 10 au 12 avril, sans rencontrer le moindre obstacle la plupart du temps, le chiffre total de 170 000 objets semblait assez réaliste. Ceux qui connaissent bien le musée savent qu'il y a largement plus de 170 000 objets dans la réserve ; ce chiffre provient du nombre total de numéros IM (Musée iraquien) qui ont été attribués lors des inventaires établis jusqu'en 2003. De nombreux numéros IM, cependant, désignent non pas un mais plusieurs objets, parfois même des douzaines, qui sont différenciés par des subdivisions telles que a, b, c, etc. Il existe aussi de nombreux objets au sein de la « Collection de la recherche », issus des fouilles archéologiques : ceux-ci, au lieu d'être désignés par un numéro IM, sont classés par site et par année avec un numéro spécial déterminé par les archéologues.

L'UNESCO organisa une première réunion à Paris le 17 avril afin de mettre en place la coopération internationale. Lors de la deuxième réunion, qui se tint au British Museum le 29 avril, le docteur Donny George, directeur de recherche du Musée iraquien, et le docteur John Curtis, conservateur du département des antiquités orientales du British Museum, furent présents et donnèrent des comptes rendus très détaillés du pillage et de la situation générale à Bagdad. Ils nous renseignèrent sur le nombre de réserves qui avaient été pillées et apportèrent des informations précises sur les objets de valeur qui avaient disparu. Ils nous firent part, cependant, d'une bonne nouvelle : la collection du Centre des manuscrits avait été préalablement entreposée dans un bunker et était par conséquent intacte. Mais nous apprîmes par la même occasion que le pillage des sites archéologiques



© UNESCO/M.L. Bonsirven-Fontana

33

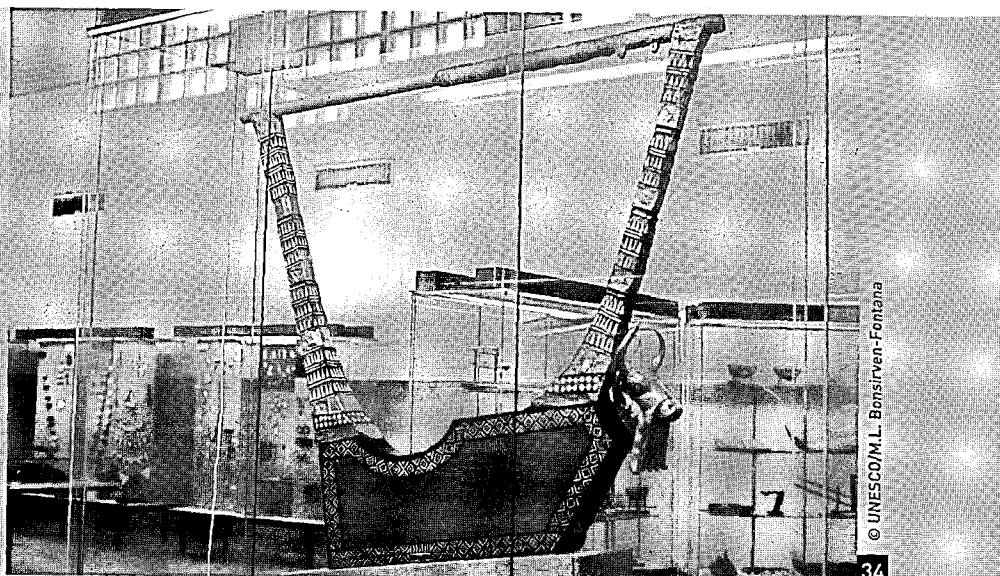
33. Un exemple d'une tablettes cunéiforme datant de la période sumérienne.

Les tablettes représentent une catégorie des nombreux objets volés au Musée national iraquien.

connaissait une très forte recrudescence depuis les premiers jours de la guerre.

La première mission d'enquête de l'UNESCO, menée par Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur général pour la culture, se rendit à Bagdad du 14 au 17 mai. Dans la section du bâtiment réservée aux bureaux du Conseil d'État des antiquités, le pillage et le vandalisme avaient été particulièrement dévastateurs : toutes les portes étaient démolies, et les dossiers jonchaient le sol des bureaux et des couloirs. Il faudra des années pour reconstituer les archives.

L'équipe inspecta en détail les galeries du musée, les laboratoires de conservation et les bureaux administratifs. L'examen des réserves qui avaient été pillées révéla que, dans l'une des pièces, les voleurs avaient procédé avec discernement, en choisissant précisément leur butin, alors que dans les autres pièces, couvertes de débris de poterie, le pillage semblait avoir été moins ciblé, plutôt conduit sans distinction et dans un grand désordre. On savait d'ores et déjà que les deux catégories de pilleurs avaient toutefois épargné la pièce qui contenait la collection de tablettes cunéiformes, entreposée



© UNESCO/M. L. Bonsirven-Fontana

34

34. La lyre sumérienne dorée à tête de taureau provenant du cimetière royal d'Ur, datant de 2450 av. J.-C.



© McGuire Gibson

35

35. La même, considérablement endommagée lors du pillage du Musée national iraquien.

là quelques années auparavant, de même qu'une autre salle de dépôt secrète qui abritait la plupart des objets retirés des galeries publiques au mois de mars. Le fait que les voleurs n'aient pas semblé avoir eu connaissance de ces réserves spéciales et du bunker contenant les manuscrits indique, selon toute vraisemblance, que les administrateurs actuels du musée n'ont joué aucun rôle dans le pillage et que les renseignements directs que les voleurs auraient pu obtenir du personnel devaient dater de plusieurs années.

Lors de la réunion de Londres, confirmation

fut donnée que les trésors de Nimrud, provenant des tombeaux des reines assyriennes, et l'or du cimetière d'Ur, ainsi que la tête de cuivre de Naram-Sin et d'autres objets de valeur, qui parfois avaient été cités parmi les objets disparus dans les premiers comptes rendus des médias, ne se trouvaient pas dans le musée au moment du pillage. Ils avaient été placés en sécurité dans les coffres-forts de la Banque centrale, juste avant la guerre de 1991. Des reportages télévisés, cependant, avaient montré des bandes de pilliers s'attaquant à la banque ; personne ne savait s'ils avaient réussi à ouvrir les chambres

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

fortes. Quand l'équipe de l'UNESCO se rendit à Bagdad, des chars américains gardaient l'entrée de la banque, mais ils n'avaient été postés là que plusieurs jours après le 16 avril, date à laquelle une autre unité était enfin venue sécuriser le musée. Plus de quinze mètres d'eau inondaient la section des coffres-forts ; on ne savait dans quel état se trouvaient les objets du musée. En fin de compte, une fois l'eau pompée et les chambres fortes ouvertes, il s'avéra que les conteneurs étaient intacts. Les objets furent par conséquent transférés au musée pour une exposition d'un jour, qui se tint le 3 juillet. Ils furent ensuite de nouveau déposés à la banque.

L'état des sites archéologiques

Avant et après la mission d'enquête de l'UNESCO, à laquelle je me suis joint à Bagdad, je me trouvais en Iraq au sein d'une équipe du *National Geographic* chargée d'évaluer les dégâts subis par les sites archéologiques au nord et au sud du pays. De façon générale, bien que les galeries publiques et la réserve du musée de Mossoul aient été pillées et qu'une partie des bandeaux de bronze du palais de Balawat ait disparu, les sites du Nord étaient bien moins exposés que ceux du Sud. L'importante couverture médiatique concernant la destruction et le vol des dalles de reliefs du palais de Nimrud fit qu'une unité militaire américaine fut postée sur les lieux. Ninive, dont le palais de Sennachérib a souffert de sérieux dommages, ne bénéficia pas de cette protection continue, mais des patrouilles militaires effectuaient des contrôles de jour.

Au Sud, l'équipe du *National Geographic* s'attendait à plus de dégâts, des gardiens des antiquités d'Umma s'étant déjà rendus à Bagdad pour signaler que le jour même où les hostilités avaient débuté, des douzaines d'hommes avaient envahi le

site, chassé les treize gardiens pour ensuite piller les lieux. L'équipe du *National Geographic* se rendit à Babylone, à Nippur, à Ur, à Eridu, à Larsa et à Girsu et dans plusieurs autres sites. Les sites de Babylone et d'Ur ont subi des dégradations mineures, mais à présent ils sont entièrement occupés par des troupes américaines. Les dommages les plus importants ont été repérés à Larsa, et à Girsu de nouvelles fouilles illégales ont également eu lieu. Nippur comportait quatre nouvelles excavations, mais la situation n'était pas réellement préoccupante. Je payai les gardiens puis m'entretins avec le cheikh local ; je pensais avoir ainsi sécurisé le site. Les conclusions de cette enquête du *National Geographic* furent par la suite transmises à l'UNESCO.

Le 21 mai, j'accompagnai l'ambassadeur Piero Cordone (désigné par les autorités américaines comme administrateur civil pour la culture, et donc pour les antiquités) lors d'un vol en hélicoptère au-dessus de plusieurs sites dans le sud de l'Iraq. Je lui avais transmis les coordonnées de treize sites qui, selon des témoignages, avaient été pillés, ainsi que de sites qui, selon moi, risquaient fort de l'être. Lors de cette visite en hélicoptère, nous atterrîmes tout d'abord à Nippur, où nous constatâmes la présence d'excavations récentes. Au-dessus d'Umm al-Hafriyat, site dans lequel j'avais mené des fouilles en 1977, nous aperçûmes des centaines de trous, mais personne ne fouillait alors sur les lieux. Au-dessus d'Adab et de Tell Shmet, nous vîmes près de deux cents personnes occupées à creuser. Lorsque nous atterrîmes à Umma, important lieu de recherche investi récemment par le Conseil d'État des antiquités, les soldats délogèrent entre 200 et 300 hommes, qui revinrent dès que nous nous éloignâmes. Au loin, nous aperçûmes des hommes sur Zabalam et, alors que nous survolions Umm al-Aqarib, autre lieu de fouilles du Conseil d'État

des antiquités, nous vîmes des hommes en train de détruire certaines parties du site. Au-dessus de Girsu, nous aperçûmes également des signes indiquant plusieurs excavations récentes, mais sans pillage. Lagash, plus au sud, semblait intact. Au sud-ouest, Bad-Tibira semblait avoir fait l'objet de fouilles récentes. Lorsque nous atterrîmes à Ur, des troupes américaines vinrent à notre rencontre. Tandis que nous survolions Larsa, nous pûmes confirmer les constatations de l'équipe du *National Geographic*, à savoir que le site avait subi des dommages considérables mais qu'il n'y avait pas de fouilles en cours. Au-dessus d'Uruk, nous ne constatâmes aucune trace de fouilles illégales. Mais en arrivant à Isin, nous vîmes entre 200 et 300 hommes au travail. Ils s'approchèrent en souriant, pensant nous trouver indifférents face au pillage. Ils reçurent l'ordre de partir. J'ai lu plus tard dans la presse qu'ils étaient revenus dès le lendemain. De tous les sites inspectés, Adab, Umm al-Aqarib et Isin sont les plus endommagés, de façon irrémédiable sans doute. Aujourd'hui ces sites ressemblent à un gruyère suisse. En plus de tous ces grands sites célèbres, j'ai vu quatre sites plus petits qui avaient également subi des dommages à la suite de pillages. On peut s'attendre à ce que des centaines de sites, en particulier dans le sud de l'Iraq, aient été pillés récemment ou soient actuellement l'objet de fouilles illégales. Et tant que le pillage se perpétue sans qu'aucune mesure efficace ne le refrène, il est fort probable qu'il s'étende à d'autres sites et à d'autres régions.

La seconde mission d'enquête de l'UNESCO se rendit en Iraq fin juin-début juillet 2003 et porta essentiellement sur les biens culturels autres que le Musée national iraquien, notamment les sites archéologiques du Nord et du Sud, les bibliothèques, les archives, les musées d'art et les autres institutions culturelles et éducatives. À cette date, la mission

constata que Nippur ne faisait pas l'objet d'un pillage à grande échelle, malgré la centaine d'excavations. Précisons que, en général, les gardiens sont dans l'incapacité d'arrêter les voleurs qui sont bien plus nombreux et mieux armés qu'eux.

Le rôle des institutions universitaires

La menace supplémentaire des fouilles illicites qui pèse sur le patrimoine culturel iraquien a provoqué une importante réaction de la part des pays qui sont depuis longtemps liés à l'Iraq par des travaux de recherche. C'est ainsi, par exemple, que le 5 mai des universitaires américains se réunirent à New York et constituèrent le « Comité universitaire américain de coordination pour le patrimoine culturel iraquien ». Une conférence se tint à Bonn à la fin du mois de mai dans un but similaire et fut suivie par une autre à Vienne au mois de juin.

À la suite du tollé général provoqué par le pillage du Musée national iraquien, le gouvernement américain envoya au début du mois de mai un corps expéditionnaire, constitué par des représentants du service des douanes américaines et du FBI, afin d'enquêter sur le pillage du musée. Le 11 juillet, le colonel Matthew Bogdanos, responsable de l'équipe, rapporta aux Rencontres internationales assyriologiques de Londres qu'à cette date, le nombre d'objets déclarés volés s'élevait approximativement à 12 000. Ce chiffre incluait les 40 pièces importantes dérobées dans les galeries d'exposition, dont dix ont été finalement retrouvées, notamment le vase d'Uruk. Parmi les objets perdus, ceux dont la perte est peut-être la plus regrettable sont 4 800 sceaux cylindres qui ont été volés dans les réserves du sous-sol. Les sceaux figurent parmi les objets mésopotamiens les plus convoités. Ils sont souvent ravissants ; leur petit format leur permet d'être facilement dissimulés

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

pour être vendus clandestinement, et ils peuvent atteindre de grosses sommes. Environ 3 000 objets avaient également été récupérés grâce à une amnistie déclarée par les autorités ou à la suite de saisies opérées en Iraq et ailleurs. Le colonel Bogdanos affirmait, cependant, que le nombre total d'objets perdus ne manquerait pas d'augmenter d'ici à la fin de l'inventaire de la réserve; mais il espérait retrouver également de nouveaux objets.

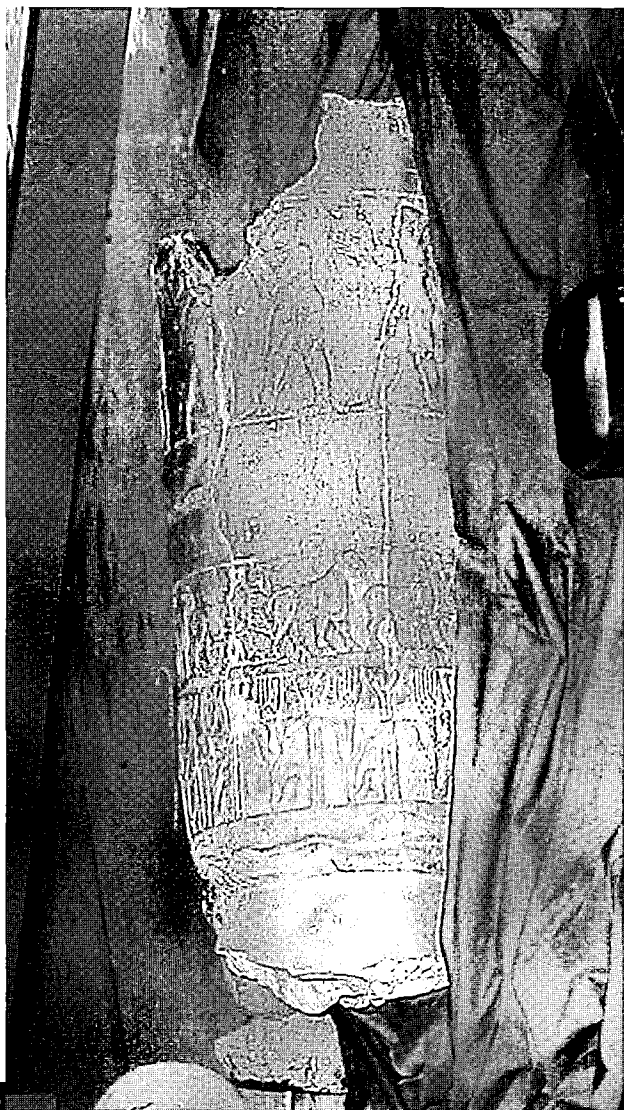
En juin, quatre archéologues provenant du Royaume-Uni et des États-Unis arrivèrent à Bagdad pour collaborer avec le personnel du Musée national iraquien et du Conseil d'État des antiquités pour aider à la restauration du musée. Leur tâche était d'évaluer les besoins en matière de conservation, de programmer l'arrivée éventuelle de conservateurs et d'aider à la reconstruction de l'institution elle-même. L'un des archéologues britanniques fut chargé d'évaluer les dommages subis par les sites archéologiques du Sud. Le pillage du musée avait pris, d'ores et déjà, des dimensions politiques aux États-Unis et à l'étranger, et à la mi-juin, une campagne fut organisée afin de minimiser l'importance des pertes, en particulier dans les médias américains et britanniques. L'intervention la plus préjudiciable et la plus inexacte fut celle d'Edward Cruikshank sur la BBC qui présenta très habilement une série de contrefaçons qui avaient été remises au musée en les faisant passer pour des objets d'une très haute qualité. La plupart des journalistes qui intervenaient sur la question citaient le nombre total d'objets volés dans les galeries d'exposition (à l'époque estimé à 33) et déclaraient que les spécialistes tant étrangers qu'iraquiens avaient surestimé l'importance des pertes; ils passaient complètement sous silence les pertes intervenues dans la réserve, déjà chiffrées à des milliers. Toutefois, même si le nombre d'objets

perdus n'avait concerné que les objets volés dans les galeries d'exposition, il se serait néanmoins agi d'une tragédie culturelle. Aucun musée au monde ne pourrait minimiser la perte d'une seule de ses pièces de valeur. Les commentateurs qui tentèrent de dédramatiser « l'histoire du musée » omirent également de mentionner le terrible chaos provoqué par la mise à sac des bureaux administratifs et des laboratoires de conservation du musée et du conseil d'État des Antiquités. En raison de la désorganisation des archives, les recherches concernant les possessions du musée seront gravement affectées dans les années à venir.

La situation générale en Iraq est encore fragile, et la destruction continue et croissante des sites archéologiques témoigne du désordre qui règne dans le pays. Il semblerait qu'une quarantaine de sites bénéficient d'une certaine surveillance, mais chaque jour des centaines d'objets sont arrachés de leur contexte et entament leur voyage sur le marché international des antiquités illicites. Bien qu'ils aient certainement une valeur monétaire sur ce marché, la perte du contexte diminue grandement la valeur d'un objet archéologique. La destruction des sites par les pilleurs rendra encore plus difficile le travail de recherche des archéologues sur ces sites. Certains sites, tels qu'Isin et Adab qui sont criblés de trous, demanderont un travail considérable s'ils font l'objet d'investigations dans le futur, pour pouvoir relier entre elles les parcelles de stratigraphie intactes au milieu des multiples trous actuels. Dans certains cas, les fouilles seront peut-être impossibles à mener.

Mettre fin au trafic

La perte pour le patrimoine mondial et pour la recherche humaine provoquée par le pillage incessant des sites dépasse de beaucoup celle qui



© McGuire Gibson

36

36. Vase d'Uruk dans l'état où il a été récupéré après le pillage.

résulte du pillage du Musée iraquien. Il s'agit d'une catastrophe majeure. Nous sommes en train de perdre les sites centraux de l'ancienne Sumer, « le berceau des cités ». Il est à craindre que, si le pillage n'est pas stoppé, cette pratique s'étende au reste du pays ; le Nord risque alors d'être soumis à la même destruction. La solution pour sauver les sites iraqiens est la même que celle qui doit être mise en œuvre pour la reconstitution des musées, à savoir le retour du Conseil d'État iraquien des antiquités et du patrimoine au niveau de professionnalisme qu'il détenait avant l'embargo. La gestion du Conseil doit être stabilisée et investie du pouvoir de gérer le personnel, d'élaborer des programmes et de déterminer les priorités concernant les subventions. Les gardiens doivent être ré-embauchés, ou remplacés, et autorisés à porter une arme, chose qui leur est souvent interdite sous l'occupation actuelle. Les représentants locaux du Conseil, résidant dans les différentes villes du pays, doivent être soutenus par les autorités d'occupation jusqu'à ce qu'un gouvernement voie le jour. La priorité pour eux est d'avoir à leur disposition des moyens de transport afin de pouvoir inspecter les sites de leur province et signaler les éventuels pillages.

Il faut engager une action immédiate pour empêcher les fouilles illégales. Ce sera une lourde tâche que de tenter de protéger les milliers de sites iraqiens, mais il faut s'y attacher, du moins dans la région où le pillage a été le plus important. Si un site central pouvait être occupé par des gardiens du Conseil des antiquités, et si ces gardiens avaient la possibilité de faire appel aux autorités d'occupation en cas de besoin, ils devraient pouvoir contrôler également un certain nombre de sites des alentours.

Une autre priorité est la politique de répression à l'encontre des marchés d'antiquités qui sont apparus depuis peu dans les petites villes

de Rifai, Fajr et Afak et ailleurs dans la campagne ainsi que dans les grandes villes. Des journalistes étrangers m'ont rapporté récemment que l'on peut se procurer en toute liberté des antiquités dans des magasins de Bagdad, de Nejef, de Diwanayah ou de Bassora. L'arrestation de ces marchands par une force de police reconstituée pourrait être déterminante, mais encore une fois, l'autorité d'occupation doit être disposée à soutenir de telles actions.

Les frontières de l'Iraq sont encore en grande partie ouvertes, des contrôles n'étant menés que dans un ou deux postes officiels de passage. Jusqu'à une époque récente, aucune fouille n'était menée du côté iraquien, même si les troupes américaines contrôlaient les passeports. Les frontières, cependant, sont très étendues et se franchissent aisément ; au cours de l'embargo, l'une des routes empruntées par les contrebandiers qui circulaient à bord de camionnettes passait à travers le désert d'Arabie saoudite. Plusieurs témoignages attestent la présence dans le sud de l'Iraq d'acheteurs kurdes dont les itinéraires de contrebande sont anciens. L'UNESCO a fait appel aux pays voisins de l'Iraq afin qu'ils aident à freiner ce trafic d'antiquités, et plusieurs objets ont déjà été confisqués en Jordanie. Le colonel Bogdanos a signalé la saisie de centaines d'antiquités iraquiennes hors du Proche-Orient, ce qui laisse penser que le travail de police serait plus efficace s'il se concentrait en aval, sur les destinations finales du trafic. La restitution du vase d'Uruk, qui fut rendu aux douaniers américains présents dans le Musée iraquien, peut s'expliquer par le fait que cette pièce était bien trop célèbre et bien trop recherchée pour pouvoir être vendue.

Les nombreux appels visant à interdire le marché des antiquités iraquiennes sont d'une importance capitale. Les mesures décisives prises récemment par le gouvernement britannique ont

mis un frein au trafic dans ce pays. La Suisse, qui a longtemps servi de refuge aux antiquités exportées illicitement, semble vouloir imiter l'exemple du Royaume-Uni. Le Japon réfléchit actuellement au type d'action qu'il convient d'entreprendre. La saisie d'objets iraquiens en France et la collaboration étroite entre Interpol et les Français, ainsi qu'avec les autorités d'autres pays européens, pourraient être déterminantes. Mais il faut s'attendre à ce que la baisse du trafic dans certains pays entraîne inévitablement l'apparition de marchés illégaux ailleurs.

Aux États-Unis, pays qui est sans doute le plus grand consommateur d'antiquités illicites, y compris iraquiennes, un projet de loi a été déposé devant chacune des deux chambres du Congrès : celui de la Chambre des Représentants (HR 2009) est plus intéressant que celui du Sénat². Des spécialistes du Proche-Orient, certains musées et des organisations telles que l'Institut archéologique d'Amérique, la Société pour l'archéologie américaine, l'Association américaine pour la recherche à Bagdad, des collectifs iraquo-américains et des représentants de la société civile œuvrent ensemble actuellement pour l'adoption de la version de la Chambre des Représentants.

Il est trop tard pour sauver certains trésors culturels et sites archéologiques iraquiens, mais il faut espérer que l'exemple de l'Iraq incitera tous les pays à adopter et à appliquer les différentes conventions ayant trait aux biens culturels³.

À plus court terme, de nombreux collectifs nationaux ont offert leur aide pour la restauration des musées en Iraq. De fait, le besoin le plus urgent en ce qui concerne les musées est de trouver un moyen de coordonner de manière efficace les multiples contributions. Le Musée national iraquien à lui seul a besoin de nombreux conservateurs,

de gestionnaires pour les archives, d'experts en bases de données, etc., pour un projet qui devrait se poursuivre sur des années. Des collectifs, en relation avec les bibliothèques et les archives, ont envoyé des équipes pour enquêter sur place et ont commencé à programmer des actions communes pour venir en aide à ce type d'institutions en Iraq. Des universités et des institutions universitaires ont proposé de remplacer certains livres dans les universités irakiennes, ou d'y donner accès au moyen de microfilms et d'Internet, par exemple. Un travail considérable est mené, grâce au financement de l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), en vue de la réorganisation et de la restructuration des universités irakiennes (y compris des départements d'archéologie), mais il existe encore de grands besoins en matière de coopération, de formation, d'échanges, dans le cadre de programmes internationaux.

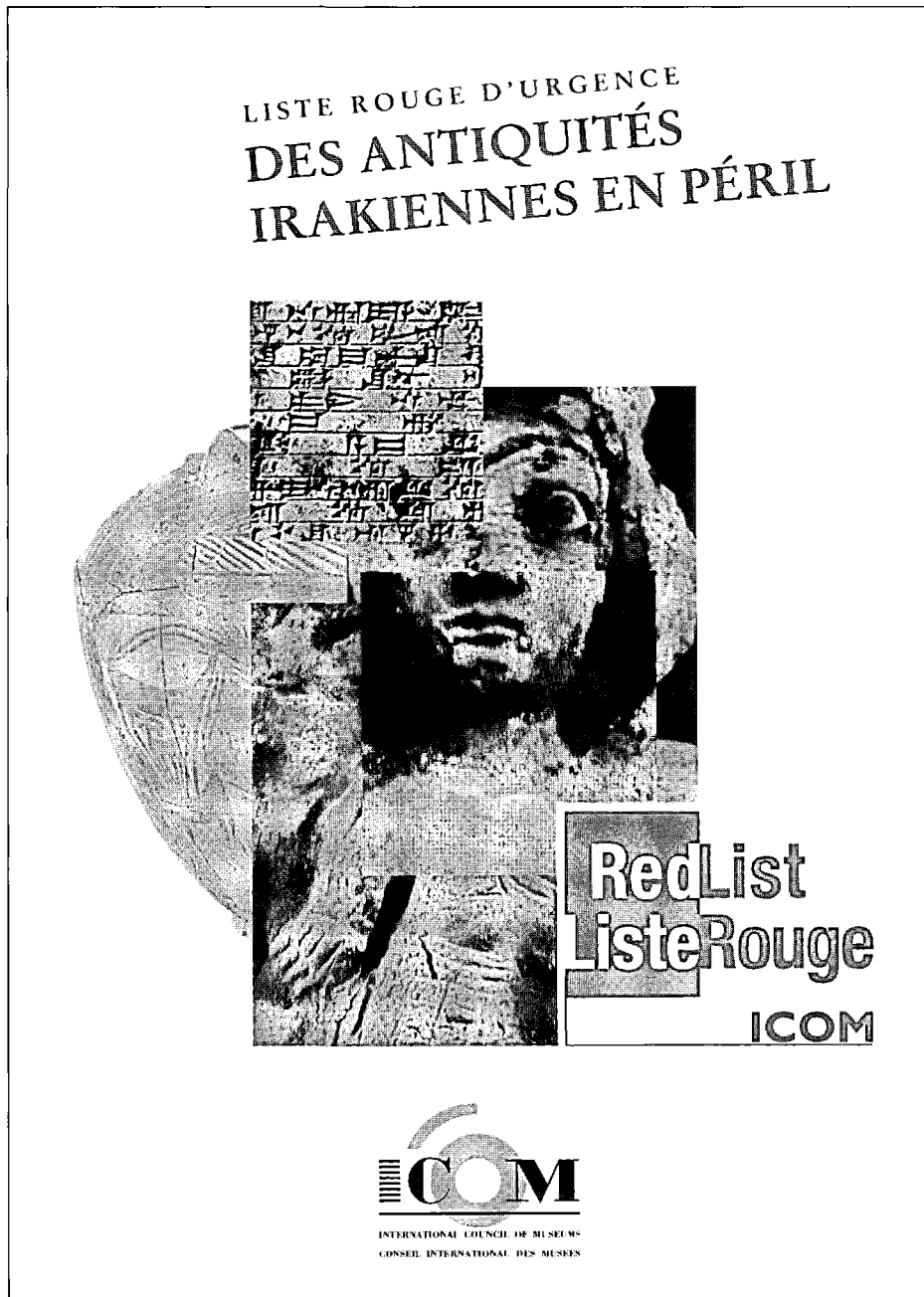
D'autres entités culturelles méritent l'attention en Iraq. Ce pays possède des communautés très actives dans le domaine des beaux-arts, de la musique traditionnelle ou occidentale, du théâtre, de la danse, du design, du folklore, de l'artisanat, etc. Comme la plupart des autres secteurs de la société irakienne, les institutions ou les individus de ces branches étaient subventionnés par le gouvernement. Dans le nouvel Iraq, la culture sera-t-elle soutenue par l'État? Si tel n'est pas le cas, comment ces personnes et ces organisations survivront-elles? Et quel organisme assurera leur survie jusqu'à ce que ces questions trouvent une réponse? C'est un sujet que l'UNESCO peut et doit aborder.

La troisième réunion, organisée par l'UNESCO à Tokyo le 1^{er} août, a mis en place des mesures pour la formation d'un comité international

chargé de coordonner l'aide en faveur du Musée national irakien et du Conseil d'État des antiquités, de façon à éviter le recoupement des efforts et le gaspillage de ressources. Mais cette réunion a souligné également la nécessité d'attirer l'attention sur les autres entités culturelles irakiennes, à savoir les bibliothèques, les archives et les organisations s'occupant du patrimoine immatériel, notamment la danse, la musique et le théâtre. La communauté internationale, à travers les Nations Unies et en particulier l'UNESCO, a de toute évidence un grand rôle à jouer dans le sauvetage et la revitalisation du patrimoine et de la vie culturelle en Iraq.

| NOTES

1. « Fate of Iraqi Archeology. Policy Forum. », *Science* 299, pp. 1848-1849.
2. Pour plus d'informations concernant la réponse des États-Unis à la question de la protection internationale des biens culturels, voir <http://exchanges.state.gov/cultprop/>
3. La Convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye (Pays-Bas) en 1954; la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970); la convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995).



37. La Liste rouge décrit les types d'objets en provenance d'Iraq qui sont particulièrement menacés ou/et ont pu être volés car ils sont très prisés sur le marché illicite des antiquités.

Elle est disponible sur Internet à l'adresse

<http://icom.museum/redlist/irak/fr/index.html>.

I Le rôle des organisations non gouvernementales dans l'action d'urgence internationale

Par Michaël Petzet et Jacques Perot

Michaël Petzet, est depuis 1999, le président de l'ICOMOS. Il est également le président du Comité national allemand de l'ICOMOS. De 1972 à 1974, il a été le directeur du Lenbachhaus, le musée d'art de la ville de Munich. Pendant 25 ans (de 1974 à 1999), en sa qualité de conservateur général, le professeur Petzet a dirigé le service de conservation de l'État de Bavière. Il est l'auteur de nombreux livres et articles qui ont pour sujet l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles, l'art, les monuments et les sites de Bavière ou encore la conservation des monuments en général. Il a également dirigé la publication de plusieurs séries d'ouvrages sur le thème de la conservation.

Jacques Perot est conservateur général du patrimoine, paléographe et archiviste de l'École des Chartes (France) où il a fait ses études. Il est depuis 1998 le président de l'ICOM, après avoir été successivement président du Comité national français et président du Comité consultatif. De 1992 à 1998, Jacques Perot a dirigé le musée de l'Armée à l'Hôtel national des Invalides. Il est également depuis 1994 le directeur des musées nationaux et du domaine des châteaux de Compiègne et de Blérancourt.

Sarajevo, Kaboul, Bagdad : trois lieux – parmi tant d'autres, hélas –, frappés en plein cœur par la guerre, notamment à travers leur patrimoine et leurs musées. Devant ces catastrophes (dont il faut se demander si, et comment, elles auraient pu être évitées), l'opinion internationale s'est émue pendant quelques semaines par le biais d'une presse dont les informations sont souvent fragmentaires, parfois inexactes. La communauté internationale des musées a été profondément touchée par ces désastres et est prête à manifester concrètement sa solidarité. Mais quel rôle peut jouer dans cet élan une organisation non gouvernementale, à côté des organisations intergouvernementales ou des gouvernements? La solidarité paraît à chacun une obligation évidente, mais comment la manifester, comment être efficace et répondre aux attentes de nos collègues dans l'épreuve?

En ce qui concerne l'Iraq, observons les

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

conséquences d'une guerre menée par une coalition de pays dont certains, notamment le plus important, n'ont pas ratifié la Convention de La Haye de 1954 « sur la protection culturelle en cas de conflit armé », pas plus que son Deuxième Protocole. Force nous est de constater que, pendant et après le conflit, les belligérants n'ont respecté *volens nolens* ni la lettre ni l'esprit de la Convention. Le résultat le plus visible a été l'absence de sécurité et le pillage des musées – heureusement moins grave que ce qui avait été annoncé au début, grâce aux mesures de sauvegarde et de prévention prises par certains de nos collègues irakiens. Très vite, cependant, le fléau des fouilles clandestines s'est développé, avec bien évidemment le trafic illicite des biens culturels qui en découle. Quels enseignements peut-on tirer de ces observations ?

Le premier enseignement concerne la Convention de La Haye de 1954 ainsi que son Deuxième Protocole de 1999. Il est, en effet, éminemment regrettable et difficilement acceptable qu'en ce début de XXI^e siècle, il reste encore des pays qui n'aient ratifié ni la Convention ni le Deuxième Protocole qui la complète. Les ONG du patrimoine, parmi bien d'autres organisations, doivent donc s'employer, à travers leurs réseaux professionnels, à faire pression sur les gouvernements qui n'ont pas ratifié les conventions internationales de protection du patrimoine culturel, ce qui vaut également pour les conventions relatives à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (Convention de l'UNESCO de 1970 et Convention Unidroit de 1995).

La mise en sécurité et la protection des sites culturels sont, de fait, une obligation essentielle pour tous les belligérants. Ceci doit être la règle commune et doit être reconnu publiquement par tous les pays du monde. Son non-respect, en Iraq comme en ex-Yougoslavie, quels qu'en soient les motifs, a entraîné des dommages majeurs pour le patrimoine

de l'humanité, dont certains sont irréparables.

La création en 1996 du Comité international du bouclier bleu (CIBB), à l'initiative des quatre organisations non gouvernementales qui représentent les principaux domaines du patrimoine, le Conseil international des archives (l'ICA), le Conseil international des musées (l'ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (l'ICOMOS), la Fédération internationale des associations de bibliothèques (l'IFLA), se veut une réponse aux situations d'urgence. Elle découle d'une observation évidente. En cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé, il est illusoire de ne vouloir s'attacher qu'à un seul domaine du patrimoine : il faut parer au plus pressé. Il a donc paru essentiel aux quatre ONG, auxquelles s'est bientôt associé l'ICCROM, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, organisation intergouvernementale, de pouvoir prendre ensemble toutes les mesures d'urgence nécessaires. Le CIBB a pour mission de collecter et de diffuser l'information puis de coordonner l'action dans les situations d'urgence, dans le but de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel, en accord, notamment, avec la Convention de La Haye de 1954. Ce comité a retenu comme emblème le bouclier bleu prévu par la Convention de La Haye, emblème encore trop peu utilisé, mais que l'on peut voir sur certains monuments ou sites culturels considérés en danger dans un certain nombre de pays. En tant qu'émanation de plusieurs ONG, ce comité doit permettre de mettre en commun les moyens d'urgence. Il doit être à même d'évaluer les dégâts et de contribuer aux premières mesures indispensables en faveur du patrimoine en péril. Se donnant pour objectif d'être, à terme, la Croix Rouge du patrimoine, le CIBB doit avoir la capacité de constituer de manière quasi immédiate des équipes susceptibles

d'intervenir d'urgence avec les moyens humains et financiers nécessaires. Pour des organisations reposant uniquement sur le volontariat, la tâche n'est pas facile, mais nous avons le devoir de progresser et de mieux définir le statut de ce nouveau comité. De même, ses liens avec les ONG fondatrices ne doivent pas être négligés. Une structure financière doit également être mise en place afin d'assurer sa capacité d'intervention. Il est réconfortant de noter qu'une fondation néerlandaise, le Prince Claus Fund, a d'ores et déjà accepté d'aider le Comité du bouclier bleu en créant un fond pour des opérations d'urgence.

Mais, aux côtés des ONG à travers lesquelles le CIBB doit trouver sa substance et son expertise, le Comité semble avoir un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la prévention. Petit à petit, suivant l'exemple de la Belgique, des comités nationaux du bouclier bleu se constituent (à ce jour, outre en Belgique, ils sont présents dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Bénin, en France, en Irlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque et au Royaume-Uni), qui réunissent non seulement les professionnels du patrimoine mais aussi les représentants d'autres professions impliquées dans sa préservation en cas de situation d'urgence (pompiers, police, etc.). Il est évident que, dans ce cadre, chaque ONG poursuivant sa politique de préparation au risque a un rôle majeur à jouer. Elle doit également être à même d'agir seule sur le plus long terme en fonction de ses spécificités et de son savoir-faire. La création du CIBB ne met pas fin, en effet, au devoir de solidarité de chacune de nos organisations.

Le désastre qui a récemment touché l'Iraq, et auquel a assisté en direct le monde entier, vient alourdir la liste des catastrophes qui sont survenues ces dernières années. La destruction volontaire du patrimoine, pour quelque motif que ce soit (politique,

religieux, ethnique) doit être interdite formellement. En outre, lorsque les institutions gouvernementales abdiquent, les conséquences dévastatrices sur le pays peuvent souvent être atténuées par l'aide active des organisations non gouvernementales. Celles-ci ne se contentent pas d'intervenir dans les contextes de guerre et de conflit ; elles jouent un rôle essentiel dans un grand nombre de situations.

Le patrimoine fragilisé par des menaces et des exigences multiples

L'ICOMOS¹ est un organe consultatif qui intervient auprès de l'UNESCO sur les questions qui ont trait au patrimoine culturel mondial, mais de manière plus générale il œuvre pour la préservation du patrimoine dans le monde entier, partout où les monuments, les sites ou les paysages culturels sont menacés.

« L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. » (Charte de Venise, 1964) L'ICOMOS a constitué un comité spécial voué à la préparation aux risques, qui étudie les moyens de prévenir les risques et de limiter les dommages en cas d'accidents.

En ce qui concerne la conservation et la préservation de monuments ou de sites particuliers, l'ICOMOS a recours à des initiatives et des appuis très divers, parfois en adoptant un rôle d'analyse critique du travail des services des monuments d'État, qui malheureusement n'existent pas dans tous les pays. En tant qu'organisation non gouvernementale, dont la plupart des membres relèvent du comité de leur propre pays, l'ICOMOS sait pertinemment que la responsabilité de chaque État va bien au-delà des obligations qu'il a envers les biens culturels

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

inscrits sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO : elle s'étend à l'ensemble du patrimoine culturel, tant les monuments individuels que les paysages culturels complexes. C'est pourquoi, il y a deux ans, l'ICOMOS a été à l'initiative d'un Rapport mondial annuel sur les monuments et les sites en péril (Patrimoine en péril), sorte d'équivalent des rapports d'Amnesty International, pour les monuments et les sites, qui aurait pour but de mettre en évidence les dangers qui menacent le patrimoine dans divers pays du monde et de promouvoir des mesures pratiques destinées à les combattre ou, du moins, à les diminuer.

Le Rapport² n'est pas conçu à la seule intention du public ; l'ICOMOS espère surtout que sur la base de ce rapport, en collaboration avec les comités nationaux, il lui sera possible de mettre en œuvre un nombre croissant de projets pilotes supervisés par ses experts. Ces projets devraient instaurer des critères destinés à définir une approche professionnelle et une solution aux problèmes techniques, un exemple de cette démarche étant le programme pour la sauvegarde du patrimoine culturel en Afghanistan sous la supervision de l'UNESCO. À Kaboul, l'ICOMOS a travaillé en étroite collaboration avec le Trust Aga Khan pour la culture en vue de la restauration des jardins de Babour ainsi que de la préservation d'un quartier historique. L'organisation a également préparé un cadre conceptuel pour la préservation des vestiges des bouddhas de Bamiyan. En ce qui concerne la situation désastreuse de l'Iraq, l'ICOMOS espère pouvoir apporter son aide à travers plusieurs propositions qui émanent des comités nationaux. Dans ce contexte, la troisième réunion d'experts de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien, qui s'est tenue à Tokyo le 1^{er} août 2003, a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de l'action³. L'assistance de

l'ICOMOS dans les activités de conservation de l'Iraq dépend, cependant, de la situation politique du pays et de l'ordre général qui règne sur le terrain. Dans tous les cas, il est essentiel que, pour toutes les actions envisagées, l'ICOMOS coopère étroitement, et dès le début, avec ses collègues iraqiens du département des Antiquités et des musées et calque toujours ses efforts sur leurs besoins. Il est nécessaire pour cela de se concentrer sur les problèmes techniques et les mesures d'urgence, telles que le recours à des personnels spécialisés dans la restauration des objets archéologiques, la conservation de la pierre, les fouilles d'urgence et la documentation des sites archéologiques. Enfin, la participation de certains spécialistes de l'ICOMOS, notamment des architectes et des ingénieurs, pourrait être d'un grand secours pour la protection des bâtiments historiques sérieusement menacés, parmi lesquels des constructions en briques de terre crue.

En tant qu'organisation non gouvernementale, l'ICOMOS peut identifier les monuments en péril dans une perspective fondée strictement sur la préservation, en dehors de toute considération politique, et peut aborder la situation absolument catastrophique qui touche le patrimoine historique dans de nombreux pays du monde. Les menaces sont très diverses de nos jours. D'une part, le patrimoine historique de l'humanité a toujours été menacé par les catastrophes naturelles : par les conséquences des tremblements de terre, des typhons, des ouragans, des inondations et des incendies, de même que par les effets de l'érosion naturelle et de l'attaque des insectes ou des plantes. D'autre part, les guerres et les conflits ethniques sont encore à l'origine de pertes immenses. En outre, l'influence néfaste de l'homme est également causée par la pollution de l'air, de l'eau et de la terre à l'échelle mondiale, comme l'indique notamment

la destruction de certains monuments en pierre et en métal qui, dans de nombreux cas, se sont dégradés plus vite ces dernières décennies qu'au cours des siècles précédents. De fait, les menaces qui pèsent actuellement sur notre patrimoine culturel sont sans commune mesure avec celles des siècles passés, du fait des profonds bouleversements des dernières décennies du ^{xx}e siècle. Cette évolution rapide, concomitante à l'augmentation de la population mondiale et à l'industrialisation croissante, mène à une occupation de la terre de plus en plus importante – détruisant par là des vestiges archéologiques mais aussi des paysages culturels historiques entiers – et à des cycles de démolition et de reconstruction de plus en plus rapides, avec les effets funestes que l'on sait sur l'environnement. Enfin, au regard de la globalisation croissante du monde désormais dominé par les forces économiques les plus puissantes, la tendance à uniformiser tous les aspects de la vie constitue un facteur de risque indéniable pour le patrimoine historique.

L'ICOMOS s'intéresse aux monuments et aux sites au sens large : il s'est donné pour mission de protéger les monuments individuels mais aussi toutes sortes de biens culturels immeubles, tels que des sites archéologiques, des secteurs et des ensembles historiques, des paysages culturels et divers types de témoignages historiques qui couvrent une période allant de la préhistoire aux mouvements modernes du ^{xx}e siècle, ainsi que les collections et les archives liées aux monuments. Les menaces et facteurs de risque soulignés plus haut ont, bien entendu, des effets différents selon les régions du monde et dans certaines circonstances n'affectent que certaines catégories spécifiques de monuments. Par exemple, l'art rupestre et les sites archéologiques, les plus anciens témoignages de la présence humaine, sont menacés à travers le monde par la construction

des routes, des barrages et par d'autres projets inconscients. Dans de nombreux pays, les sites archéologiques continuent à être pillés lors de fouilles illégales et le trafic illicite d'œuvres d'art représente une perte constante pour le patrimoine culturel qui, dans une perspective de conservation, devrait être préservé sur son site d'origine. Ce sont non seulement des peintures, des sculptures et des objets divers provenant de sites spirituels qui disparaissent de cette manière, mais l'on assiste également à la destruction de nombreux monuments dont les fragments sont vendus sur le marché de l'art : des temples sont ainsi saccagés, des sculptures décapitées, des fresques démantelées. La vague de destruction touche aussi les centres historiques des villes ainsi que les villages. D'innombrables quartiers historiques subissent les effets désastreux d'entreprises de rénovation inconsidérées et souvent anarchiques et de l'expansion urbaine incontrôlée. Face à l'industrialisation croissante de l'agriculture, l'architecture populaire est particulièrement menacée dans de nombreux pays, disparaissant parfois totalement ou ne survivant parfois que dans quelques musées à ciel ouvert. Les méthodes de construction ayant recours à l'argile, au bois et à la pierre – matériaux qui sont disponibles localement (facteur essentiel pour un développement durable) et qui, à une époque, ont défini des paysages culturels entiers mais qui désormais représentent un patrimoine historique sans protection, ne figurant sur aucune liste de monuments – sont sur le point de tomber à jamais dans l'oubli. Mais les témoignages bâtis de notre histoire industrielle, structures érigées avec les techniques modernes d'autrefois, dignes d'être préservées à leur tour, posent également d'importants problèmes aux spécialistes de la conservation dès lors que l'usage d'origine n'est plus envisageable. En outre, même les chefs-d'œuvre de l'architecture

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

du xx^e siècle sont menacés de destruction ou de détérioration.

Face à la multiplicité des situations d'urgence susceptibles de se manifester dans toutes les régions du monde, l'ICOMOS, avocat de la conservation des monuments et des sites, va continuer à attirer l'attention sur tous les dangers imminents. Mais afin de pouvoir toucher une audience plus vaste, il est important qu'il trouve un écho auprès des médias sans se cantonner aux publications ou aux conférences. De plus, depuis sa fondation en 1964, en liaison avec la Charte de Venise, l'ICOMOS a œuvré de manière significative pour l'élaboration de principes internationaux ayant trait à la conservation et à la restauration des monuments et des sites. Il a élaboré plusieurs chartes et lignes directrices universellement reconnues en vue de la préservation du patrimoine, des principes dont l'application peut permettre d'éviter les dangers et les erreurs dans l'entretien et la réhabilitation. L'ICOMOS cherche également sans cesse à améliorer les niveaux de compétence, que ce soit pour la formation dans les techniques de conservation ou pour l'usage quotidien qui en est fait et, par le biais de ses comités scientifiques, il participe aux avancées stupéfiantes qui ont parfois lieu dans certains domaines, comme dans la prospection archéologique, l'étude des bâtiments historiques ou la sauvegarde des structures historiques.

Des réponses adaptées à des menaces spécifiques

Le Conseil international des musées, depuis de longues années, se préoccupe de ces atteintes majeures au patrimoine. Au-delà des destructions, malheureusement définitives, d'éléments du patrimoine et de collections muséales, les conflits

armés entraînent, nous le savons, un développement du trafic illicite des biens culturels, alimenté par des pillages individuels ou par des opérations criminelles de bandes organisées qui profitent de la période de trouble. Objets volés dans des collections publiques, objets retirés de sites clandestins de fouilles, qui perdent alors leur identité et une grande part de leur signification, viennent alimenter un marché sans scrupule et appauvrir le patrimoine d'un pays, donc de l'humanité. Dans le droit fil de son code de déontologie, l'ICOM s'est investi dans cette lutte.

Sur tous les continents, des ateliers sur le trafic illicite ont été organisés en association avec l'UNESCO, réunissant professionnels des musées et du patrimoine, représentants de la police et des douanes, et visant à améliorer la formation de tous et à créer ces réseaux de collaboration indispensables avec les autres professions impliquées dans le combat. Au niveau international, l'ICOM a signé à ce sujet deux accords, l'un avec Interpol, l'autre avec l'Organisation mondiale des douanes.

Citons la série « Cent objets disparus » qui rappelle à un public plus large, et notamment aux acteurs du marché de l'art, la nature de ce désastre. Les exemples donnés pour Angkor (1993), l'Afrique (1994), l'Amérique latine (1997) ou l'Europe (2002) ⁴ ont permis de retrouver des œuvres et ont sensibilisé musées, collectionneurs et marchands sur l'importance du fléau, rappelant les différentes législations en vigueur. En revanche, en Afghanistan, où l'ICOM a reconstitué un comité national, l'ONG a dû renoncer à publier un « Cent objets disparus » en raison de divergences entre les spécialistes, mais prévoit le tournage d'un petit film grand public sur le trafic illicite des objets provenant d'Afghanistan, destiné aux pays limitrophes de l'Afghanistan comme le Pakistan.

Pour des régions où certains éléments du

patrimoine sont menacés de disparaître totalement de leur pays d'origine, l'ICOM a établi avec les professionnels concernés des « listes rouges » recensant les catégories d'objets menacés et dont il est vital de s'abstenir d'en faire l'acquisition. Ces listes veulent inciter musées, marchands d'art et collectionneurs à ne plus acheter les objets qui sont les plus touchés par le vol et par le pillage. La Liste concernant le continent africain a été établie à Amsterdam en 1997 par les professionnels africains et ceux d'autres régions du monde qui conservent des collections africaines (Amérique du Nord, Europe). Elle a déjà montré son efficacité. Une liste doit être publiée très prochainement concernant l'Amérique latine et le patrimoine précolombien.

En ce qui concerne l'Iraq, l'ICOM a pu, en quelques semaines, grâce à l'organisation dès le 7 mai 2003 d'une réunion d'experts internationaux et grâce au financement du Bureau of Educational and Cultural Affairs du Département d'État américain, élaborer une liste rouge. Ce document, imprimé en anglais, français et arabe, et présenté sur l'Internet⁵, donne une description des objets les plus prisés sur le marché illégal des antiquités, afin qu'ils puissent être identifiés et saisis. Il rappelle que ces objets sont protégés par des législations, qu'il est interdit de les exporter et qu'ils ne doivent sous aucun prétexte être importés ou mis en vente. Contrairement à « Cent objets disparus », la « Liste rouge d'urgence des antiquités iraqiennes en péril », comme les autres listes rouges, n'énumère pas des objets précis mais établit des catégories générales, onze en l'occurrence pour l'Iraq, d'objets particulièrement en péril et susceptibles d'être volés, et elle ne prétend pas être exhaustive.

La coopération entre les ONG dans le domaine du patrimoine, explicitement encouragée par l'UNESCO, ne se limite pas aux partenaires du

Bouclier bleu : l'ICOM, l'ICOMOS, l'IFLA et l'ICA. Elle s'étend à d'autres organisations qui ont trait à la préservation des monuments, des sites et des paysages culturels, telles que le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (l'ICCROM), l'Union mondiale pour la nature (IUCN), la Commission pour la documentation et la conservation d'édifices, sites et ensembles urbains du mouvement moderne (DOCOMOMO) et le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH). Nous pensons qu'avec des partenaires, certaines opérations seront plus efficaces et encourageront la flexibilité et le pragmatisme de l'approche des ONG, en particulier dans les situations d'urgence. Par ailleurs, la catastrophe en Iraq, qui a affecté les musées autant que les sites archéologiques et les bâtiments historiques, a une fois de plus prouvé la valeur de la collaboration entre l'ICOMOS et son organisation partenaire, l'ICOM, collaboration étroitement liée à l'action de l'UNESCO, à ses réseaux et à sa capacité de coordination.

| NOTES

1. L'ICOMOS compte environ 7000 membres répartis dans 118 comités nationaux et 21 comités scientifiques internationaux.
2. Le rapport peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.international.icomos.org/risk/2002/working.htm>.
3. Voir l'article de Mounir Bouchenaki dans ce numéro.
4. La série de l'ICOM « Cent objets disparus / One Hundred Missing Objects » est bilingue, français et anglais. Sont disponibles les titres suivants : *Pillage à Angkor* (1993 et 1997), *Pillage en Amérique latine* (1997), *Pillage en Afrique* (1997) et *Pillage en Europe* (2002).
5. <http://icom.museum/redlist/irak/fr/index.html>.

I La mise en place de la collaboration internationale

Par Mounir Bouchenaki

Mounir Bouchenaki a soutenu un doctorat d'archéologie et d'histoire ancienne à l'université d'Aix-en-Provence. Il a été directeur des Beaux-arts, des monuments et des sites au sein du ministère algérien de l'Information et de la culture avant d'intégrer l'UNESCO en 1982. Il a d'abord été directeur de la Division du patrimoine culturel et du Centre du patrimoine mondial avant d'être nommé Sous-Directeur général pour la Culture en 2000. Cette même année, il a reçu le prix ICCROM en reconnaissance de son travail dans le domaine du patrimoine culturel. Son expérience et ses compétences largement reconnues en matière de protection du patrimoine culturel dans des situations de conflit ont été déterminantes pour l'organisation des actions de l'UNESCO à la suite de la destruction des biens culturels en Iraq.

Depuis les premiers rapports d'enquête faisant état des dommages subis par le patrimoine culturel en Iraq, l'UNESCO concentre son action sur la coordination des efforts internationaux qui visent à protéger le patrimoine iraquien et sur l'évaluation de la situation de terrain des biens culturels du pays.

Toutes les guerres, par leur désordre, leurs mutilations, leurs massacres, détruisent injustement l'âme et la mémoire de ce qui constitue l'identité propre d'un peuple, à savoir sa culture. En Iraq, à la suite des treize années de sanctions et du chaos qui a succédé au récent conflit armé, 8 000 ans d'histoire humaine se trouvent actuellement menacés. Des vandales ont incendié des bibliothèques et des archives, des pilliers ont saccagé des bâtiments historiques et des institutions culturelles, et des objets d'une valeur inestimable ont disparu des musées et des sites archéologiques. L'UNESCO, avec l'aide de la communauté internationale, œuvre pour la restauration du patrimoine iraquien dans ses dimensions aussi bien physiques que symboliques.

Bien avant que la guerre n'éclate, l'UNESCO avait pris un certain nombre de mesures pour

s'assurer que les parties belligérantes avaient connaissance des termes de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles supplémentaires concernant la protection des biens culturels lors de conflits armés. Le Directeur général de l'UNESCO avait alerté à ce sujet le Secrétaire général des Nations Unies et le Département d'État américain en leur fournissant une carte détaillée où figurait la position des sites archéologiques et des musées en Iraq. L'UNESCO avait également invité Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et la Confédération internationale des négociants en art (CINOA) à se conformer à la Convention de 1970 concernant les transferts de propriété illicites pour les biens culturels.

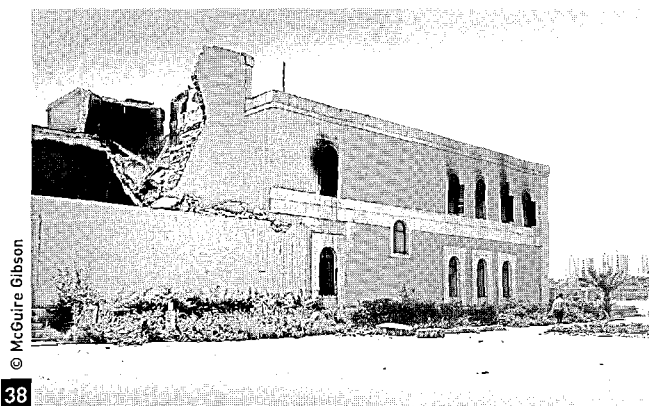
La réponse de l'UNESCO au pillage perpétré dans le Musée national iraquien fut prompte. Le Directeur général de l'Organisation, Koichiro Matsuura, s'adressa aux autorités américaines et britanniques et les pria de prendre des mesures immédiates pour assurer la protection et la surveillance des sites archéologiques et des institutions culturelles iraquiennes. Dans sa lettre du 11 avril 2003 destinée aux autorités américaines, il souligna le besoin urgent qu'il y avait à préserver ces collections et ce patrimoine, considéré comme un des plus précieux au monde. Il insistait en particulier sur la nécessité d'assurer la protection militaire du Musée archéologique de Bagdad et du musée de Mossoul. La même requête fut adressée aux autorités britanniques concernant plus particulièrement la région de Bassora. Afin d'enrayer l'exportation illicite des biens culturels iraquiens, le Directeur général entra également en relation avec les autorités des pays voisins de l'Iraq et avec les services de police et de douane internationaux, leur demandant de se conformer à la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et

empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970). Il invita à nouveau Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, la Confédération internationale des négociants en art (CINOA), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et les principaux acteurs du marché de l'art à unir leurs forces à celles de l'UNESCO pour que grâce à « une mobilisation générale, les objets volés ne puissent parvenir aux acquéreurs ».

La première tâche consista ensuite à constater l'étendue des dommages subis par le patrimoine culturel iraquien. Trois réunions qui rassemblèrent les experts internationaux dans ce domaine furent successivement organisées par l'UNESCO et ses partenaires : la première à Paris, le 17 avril, la deuxième à Londres, le 29 avril, et la troisième à Tokyo, le 1^{er} août 2003. S'appuyant sur les conclusions de ces réunions ainsi que sur deux missions d'enquête qui furent menées en Iraq du 15 au 20 mai et du 27 juin au 6 juillet, des projets de restauration purent être élaborés. Deux de ces projets sont actuellement en cours de réalisation – l'un d'eux s'attache à garantir la réouverture du Musée iraquien dans les meilleures conditions possibles – et des démarches auprès des donateurs éventuels ont été engagées concernant les autres projets.

L'évaluation préalable aux recommandations et aux plans d'action

La première réunion d'experts a eu lieu le 17 avril 2003 au siège de l'UNESCO. Elle avait pour objectif les trois points suivants : a) coordonner le réseau international d'experts liés au patrimoine iraquien ; b) formuler des directives pour le renforcement des stratégies concernant l'intervention post-conflit et



38. Vue extérieure de Bayt al-Hikma, fondé durant la période abbasside et ancien siège du parlement iraquien, endommagé par le feu en 2003.

la réhabilitation du patrimoine culturel iraquien ; c) élaborer un programme de sauvegarde d'urgence. Une trentaine d'experts internationaux formulèrent des recommandations d'urgence qui ont, depuis, servi de cadre à l'action internationale, à savoir : 1) tous les musées, bibliothèques, archives, monuments et sites iraquiens devaient être immédiatement placés sous surveillance et sécurisés par les forces de l'autorité provisoire ; 2) une interdiction immédiate devait être appliquée à l'exportation de tous les objets d'art, antiquités, archives et livres iraquiens ; 3) il fallait déclarer un embargo immédiat sur le marché international des objets du patrimoine culturel iraquien ; 4) il était nécessaire de lancer un appel pour la restitution volontaire et immédiate des objets culturels volés ou illicitement exportés ; 5) une mission d'enquête devait être organisée, sous la coordination de l'UNESCO, afin que soit évaluée l'étendue des dommages et des pertes pour le patrimoine culturel iraquien ; 6) les efforts internationaux en faveur des institutions culturelles iraquiennes devaient être facilités. La faisabilité de la mission d'enquête fut également examinée par

l'UNESCO avec la représentante des États-Unis, Bonnie Magness-Gardiner, tandis que les objectifs de cette mission étaient abordés dans le cadre de la réunion d'experts.

Une deuxième réunion d'experts eut lieu à Londres, au British Museum, le 29 avril. Les points 2) et 3) des recommandations formulées lors de la réunion de Paris firent notamment l'objet de débats. Les directeurs des plus importants musées du monde qui avaient été invités à participer à la réunion placèrent la question des mesures d'urgence concernant le Musée iraquien sur la liste des priorités. D'autre part, les experts insistèrent sur l'extrême urgence qu'il y avait à organiser une mission d'enquête à Bagdad, sous la coordination de l'UNESCO.

L'UNESCO, dans le même temps, se mit en relation avec le siège d'Interpol à Lyon. Une réunion eut lieu les 5 et 6 mai d'environ 70 personnes, au nombre desquelles des experts, des négociants en art, des représentants de musées et des agents des douanes ; elle eut pour thème central la question des biens culturels volés en Iraq et les moyens qui devaient être mis en œuvre pour les retrouver. Les conclusions de la réunion soulignèrent, en même temps que l'importance d'une coopération mondiale pour pouvoir localiser les objets volés, la nécessité de constituer des bases de données synchronisées et reliées entre elles. En outre, l'urgence de la constitution d'une base de données des biens culturels iraquiens volés en coopération avec Interpol devint évidente.

À la fin du mois d'avril, l'Office de la reconstruction et de l'assistance humanitaire (ORHA) intervint pour l'organisation pratique de la mission envisagée en Iraq, mission qui devait être multidisciplinaire, composée d'archéologues et de spécialistes des bâtiments et monuments historiques,

des collections de musées et des archives. La première mission d'évaluation eut donc lieu à la mi-mai et réunit une équipe d'experts internationaux désignés par le Directeur général de l'UNESCO : Neil MacGregor, directeur du British Museum, Ken Matsumoto, professeur à l'université Kokushikan de Tokyo et chef de la mission archéologique japonaise de Kish, John Russell, professeur au Massachusetts Institute of Arts (Boston) et chef de l'ancienne mission archéologique de Ninive, et enfin Roberto Parapetti, directeur du Centre iraquo-italien de conservation des monuments. Deux experts contribuèrent par la suite au rapport d'enquête : Selma Al-Radi, professeur à l'université de New York et ancienne directrice du Musée iraquien, et McGuire Gibson, professeur à l'université de Chicago et président de l'Association américaine pour la recherche à Bagdad.

La mission d'experts réalisa une première évaluation des dommages et des pertes qui avaient affecté les biens culturels iraqiens, et en particulier le Musée national, la Bibliothèque nationale, Bayt al-Hikma et le palais abbasside, et rédigea un premier rapport sur l'état du patrimoine culturel en Iraq. La mission se concentra sur la question du vol des objets culturels, la préparation d'un inventaire pour le Musée iraquien et la mise en place d'un plan d'action pour la restauration des principales institutions culturelles de Bagdad. Les premières mesures envisagées visaient notamment à permettre aux employés des musées de reprendre leur activité.

La mission put évaluer précisément les dommages subis par le Musée national iraquien avant d'établir une liste de priorités, avec l'assistance de la directrice du musée, Nawala Mutawalli, le directeur de recherche, Donny George, et le directeur général des Antiquités iraqiennes, Jaber Khalil, et sous la supervision de l'ambassadeur Piero Cordone,

l'administrateur civil pour la culture désigné par l'Autorité provisoire de la Coalition (ACP). Les experts inspectèrent également Bayt al-Hikma, institution culturelle fondée durant la période abbasside, qui avait abrité le premier parlement. Tout le mobilier avait disparu et la salle principale du parlement avait été ravagée par un incendie. Non loin de Bayt al-Hikma, le palais abbasside, édifice unique dont certaines parties remontent au IX^e siècle, avait été saccagé. Le groupe d'experts inspecta également les bâtiments du Centre régional pour la conservation des biens culturels, le Musée des beaux-arts – qui avait été entièrement pillé – et le Musée des instruments de musique.

Une seconde mission d'experts organisée par l'UNESCO se rendit en Iraq du 28 juin au 6 juillet. Autant que les conditions de sécurité le permirent, la mission se rendit cette fois dans plusieurs régions d'Iraq afin d'inspecter les bâtiments historiques, les archives, les bibliothèques et les sites archéologiques, à la fois dans le Nord (Mossoul, Ninive, Erbil, Hatra et Assour) et dans le Sud (Babylone, Kish, Isin, Nippour, Ur, Uruk et Bassora). Un plus grand nombre d'experts participèrent à cette mission, assurant une représentation internationale conséquente : le professeur Shigeo Aoki, directeur, spécialisé en études de l'environnement, Institut national de recherche sur les biens culturels (Japon), le docteur J.-M. Arnoult, directeur, Inspection générale des Bibliothèques (France), le professeur Ken Matsumoto, directeur, mission archéologique de Kish, université de Kokushikan (Japon), le professeur I. Thuesen, archéologue, directeur de l'institut Carsten Niebuhr pour les études proche-orientales (Danemark), le docteur M. van Ess, archéologue et directrice de la mission archéologique d'Uruk, Institut archéologique allemand (Allemagne), le professeur Roberta Venco, archéologue, directrice

de la mission archéologique d'Hatra, université de Turin (Italie), Karl-Heinz Kind, représentant d'Interpol (Hollande), et Usam Ghaidan, architecte et Point focal pour la culture, UNESCO (Iraq). Les autorités iraqiennes étaient représentées par le docteur Muyad S. Damereji, pour le domaine de l'archéologie, et par Wishyar Muhamma, pour les bibliothèques et les archives historiques.

La mission avait pour objectif principal de compléter l'évaluation générale de l'état de conservation des grands sites archéologiques du pays ainsi que des musées et des institutions culturelles en dehors de Bagdad, et d'élaborer consécutivement un plan d'action prioritaire incluant des propositions d'intervention d'urgence.

L'équipe réalisa une évaluation détaillée de l'état des laboratoires du Musée iraquien, tant de leurs équipements que de leurs réserves, avec l'assistance de Buthaind Musalim Abdul Hassain, directrice de la section de restauration au Musée iraquien. Tous les aspects de la conservation furent étudiés : les laboratoires de chimie, de physique et de géologie, la salle réservée à la fumigation, le traitement des tablettes de céramique et les salles de fabrication de fac-similés, le laboratoire de restauration du métal et de la céramique, la réserve des produits chimiques, le laboratoire de restauration des objets organiques et la salle de photographie.

Les sites archéologiques

En dépit d'importants problèmes de sécurité, l'équipe des experts de l'UNESCO se rendit dans quelques secteurs archéologiques parmi les plus célèbres d'Iraq, sur une distance de plus de 3 800 kilomètres, de Bagdad à Bassora en passant par Erbil et Mossoul. L'enquête mit en évidence quatre types de violations des sites archéologiques imputables aux événements

de la guerre, aux décennies de sanctions et à l'effondrement des infrastructures : le pillage et les fouilles illégales, la présence de bases militaires, un délabrement accéléré et un travail de reconstruction contestable.

Le pillage en particulier a gravement affecté la région centrale du Sud de l'Iraq, de Hilla au nord à Nasiriyya au sud. Une vingtaine de sites importants ou répertoriés auraient été pillés ou le seraient actuellement. Comme il a été constaté à Nippour, le pillage pourrait bientôt se développer de façon quotidienne. À Isin, des centaines de pilleurs ont été observés. Ce site est considéré comme perdu à 50 % et le même constat s'applique à Adab (l'actuelle Bismaya). Les sites de taille moyenne ou les grands sites ainsi que les cimetières font l'objet des pillages les plus fréquents, et les techniques utilisées sont similaires. Aucune évaluation n'a été réalisée, cependant, pour les milliers de *tells* (monticules) plus petits qui existent en Iraq. Les fouilles sont en général menées avec des pelles ; l'équipe de l'UNESCO n'a pas observé l'usage de grosses machines telles que des bulldozers.

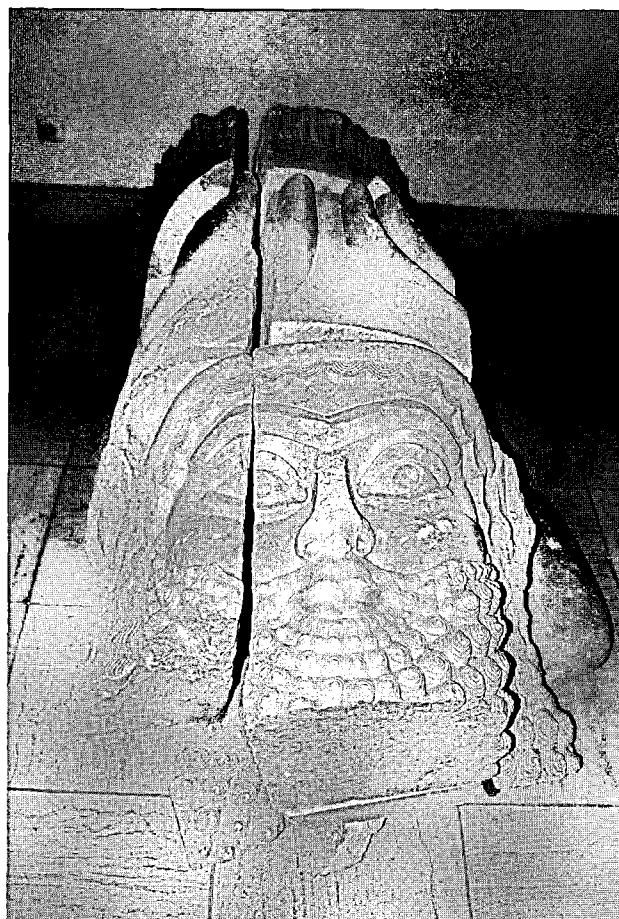
Plusieurs sites ont servi, avant et pendant la guerre, de base et de poste militaire (notamment Ur, Babylone et Kish). Certes, la présence de ces bases aura peut-être protégé les sites d'éventuels pillages, mais les activités militaires auront peut-être également causé des dommages importants : par exemple le fait de creuser le sol pour installer un poste, le passage fréquent des véhicules blindés, les vibrations causées par les hélicoptères, etc. Un autre point néfaste pour ces sites fut le manque d'instructions transmises aux soldats concernant l'identification du patrimoine culturel iraquien et le problème de sa préservation.

Ur (Tal-al-Muqayyar aujourd'hui), située dans le gouvernorat de Dhi Qar, se trouve au centre

d'un vaste camp militaire et d'un terrain d'aviation. La commission d'enquête n'eut pas la possibilité d'évaluer son état de conservation, mais s'interrogea sur les risques suscités par l'emplacement du site en plein camp militaire. Ur est réputée pour sa ziggourat extrêmement bien préservée, mais celle-ci avait besoin d'être entretenue avant même que ne commence le dernier conflit armé. Le secteur des maisons privées, par contre, auparavant préservées sur une hauteur de deux mètres, était dans un très mauvais état et nécessitait un travail de consolidation urgent.

À Uruk, dans la circonscription de Muthanna, l'un des plus grands sites de la région, les fouilles ne concernent que 4 % de la superficie et le reste est encore intact. Un gardien, payé par l'expédition allemande qui travaille sur le site, est chargé de la surveillance, ainsi que la tribu des at-Tobi, qui vit à côté du bâtiment de l'expédition. Aucun pillage n'a été constaté. Cependant, une partie du site réaffectée par une importante érosion, devrait être consolidée dans les plus brefs délais. Le Temple blanc et la plate-forme qui le soutient sont dans un état de dégradation avancé en raison de l'exposition prolongée à des conditions climatiques extrêmes.

À Babylone, la cité antique la plus célèbre d'Iraq, la partie centrale du site a été transformée en camp militaire. L'équipe d'experts n'a pas constaté de dégâts résultant directement de la guerre. Néanmoins, la présence de la base militaire pourrait avoir causé des problèmes dans certains secteurs que l'équipe n'a pu inspecter. Le problème le plus important, indirectement lié à la guerre, est la reconstruction controversée du palais néo-babylonien sur les ruines/fondations de l'édifice historique. Cette transformation explique que le site n'ait pas été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. De l'autre côte de la rivière, sur une



39. Cette tête sculptée provenant de Khorsabad, retrouvée par les autorités iraqiennes, avait été volée sur le site et fractionnée en plusieurs morceaux en vue de son exportation illicite.

immense butte artificielle, Saddam Hussein a fait construire un palais monumental qui surplombe le site et qui se trouve dans l'enceinte de la cité antique. Le pillage du bâtiment et des unités administratives appartenant au Conseil d'État des antiquités semble être le problème le plus pressant à Babylone. Les inventaires, les archives et les installations électriques ont disparu. Le musée a également été pillé, à l'exception d'une énorme maquette du site, mais les dommages sont mineurs car les objets sont des moulages. L'Autorité provisoire de la Coalition avait déjà passé un contrat avec un constructeur local afin que les dommages survenus dans le musée soient réparés. Le site a depuis été ouvert à la visite pour les soldats étrangers présents en Iraq. On ignore s'il a également été accessible aux visiteurs irakiens.

Hatra, le premier site irakien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (1985), ne semblait pas avoir été pillé. Une tête sculptée tombée d'un mur avait apparemment été volée, mais cela ne pouvait pas être directement imputé à la guerre. Le site présente un problème similaire au cas de Babylone : en effet, il a été abondamment restauré avec des pierres sur lesquelles est gravé le monogramme de Saddam Hussein. Une équipe de cinq soldats américains patrouille régulièrement dans le site tout en étant basée dans le temple de Shamash, ce qui occasionne des dommages dans ce secteur. Seuls les véhicules autorisés peuvent accéder au *temenos* (l'enceinte sacrée) : une barrière en bloque l'accès et des militaires la gardent. À l'intérieur des bâtiments du *temenos*, une tête de femme sculptée provenant de la décoration du petit *iwan* (salle voûtée ouverte en façade) dans le complexe des *iwan* a disparu, et une partie du côté droit du bas-relief dans le temple d'Allat a été détruite. D'autres dommages pourraient avoir été causés durant la période de l'embargo lorsque l'entrée de certaines pièces du complexe des

grands *iwan* a été obturée par des murs de pierre. Une dégradation a été observée sur la surface du bas-relief de l'*iwan* sud du temple d'Allat. Le besoin de conservation du site est urgent.

Les monuments historiques

Les monuments historiques irakiens appartiennent à deux périodes : la fin de l'empire abbasside et l'empire ottoman. Parmi les bâtiments de la première période, on compte des mosquées, des palais, des *madrasa* (instituts éducatifs), des *khan* (caravansérails) et des mausolées. L'équipe de la mission d'enquête a inspecté un certain nombre d'édifices à Bagdad, Bassora, Mossoul et Erbil.

La ville de Bassora fut la cible de nombreux bombardements durant la guerre Iran-Iraq. Les dégâts occasionnés par la dernière guerre sont également considérables. Les bibliothèques principales ont entièrement brûlé. Un très beau bâtiment datant de la période de l'empire britannique, construit au bord de la rivière dans les années trente et appartenant à l'université de Bassora, a été entièrement pillé et n'est plus qu'un amas de ruines. Plusieurs édifices résidentiels situés le long du canal Ashar se sont dégradés en raison du manque d'entretien. Il s'agit de constructions en briques agrémentées de cours intérieures couvertes et de balcons en bois délicatement ajourés (*shanasheel*). Au Nord, l'équipe se rendit notamment à Mossoul. La ville connut son plus grand essor dans la première moitié du XIII^e siècle. Son minaret penché, appartenant à la mosquée al-Nuri, construit en 1172, est d'un grand intérêt. L'École de musique traditionnelle, institut de renom, a été entièrement saccagée et les programmes d'enseignement ont été totalement interrompus. Fort heureusement, le Centre du patrimoine national, lieu de formation pour cent

vingt élèves environ, garçons et filles, dans le domaine de l'artisanat traditionnel, a subi très peu de dommages. L'UNESCO a alloué la somme de 25 000 dollars à un projet de revitalisation de ces bâtiments, initiative qui a reçu le soutien de l'Autorité provisoire de la Coalition.

Les archives et les bibliothèques

En ce qui concerne les archives et les bibliothèques, la commission d'enquête a cherché à évaluer l'état des institutions suivantes : à Bagdad, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, le Centre des manuscrits, la Bibliothèque des Awqaf et la Bibliothèque de l'université Mustansiriya ; à Bassora, la Bibliothèque publique centrale, la Bibliothèque universitaire centrale et la Bibliothèque islamique ; à Mossoul, la Bibliothèque publique centrale, la Bibliothèque universitaire centrale et la Bibliothèque du musée.

Le Centre des manuscrits, qui rassemble une part importante du patrimoine iraquien, est intact : le bâtiment est en bon état et n'a pas été pillé. Ces dernières années, la collection a été augmentée par un nombre important de petites collections provenant de différentes régions du pays ; elle compte à présent environ 47 000 volumes. Au cours des mois qui ont précédé le conflit, la collection a été placée en sécurité dans un abri secret. Le retour et la réinstallation des œuvres dans les anciens locaux se feront dès que l'ordre sera revenu dans Bagdad. Par contre, le laboratoire et l'unité de restauration, situés dans un petit bâtiment à proximité du Centre, ont été entièrement saccagés ; les pièces sont totalement vides.

La Bibliothèque nationale a subi elle aussi de sérieux dommages : le bâtiment (construit en 1977) a été brûlé et pillé par deux fois, le 14 avril puis une

semaine plus tard. Le rez-de-chaussée contenant la salle de lecture principale a été mis à sac : les fiches des catalogues jonchent le sol et en plusieurs endroits, dans la section des livres en accès libre, on peut voir des traces de départs d'incendie. L'unité de reliure n'existe plus. Selon toute vraisemblance, l'incendie a été planifié : les livres ont été empilés en plusieurs endroits et enflammés au moyen d'un combustible, si bien qu'ils se sont entièrement consumés, tout comme les étagères métalliques ; les températures ont donc atteint des niveaux suffisants pour détruire à la fois les livres et la structure du bâtiment elle-même. L'édifice n'était pas surveillé par l'ACP (Autorité provisoire de la Coalition). Avant la guerre, il était déjà difficile de connaître le nombre exact de volumes détenus par la bibliothèque, le total variant selon le mode de comptage des périodiques (nombre de titres ou nombre de numéros). Il semblerait, toutefois, d'après la longueur des étagères, le nombre des volumes accumulés habituellement sur le sol des magasins, le niveau de saturation des magasins et la gestion négligente de la bibliothèque, que le chiffre de 1 200 000 volumes brûlés soit vraisemblable. Entre le premier et le second incendie (distants d'une semaine environ), les employés de la bibliothèque ainsi que des bénévoles transférèrent une partie des collections dans une mosquée chiite de l'ancienne Saddam City et dans un local du ministère du Tourisme. Actuellement, les collections sont réparties dans trois sites différents : 700 000 volumes environ (c'est une approximation, le nombre de mètres linéaires n'étant pas connu) se trouvent toujours dans la Bibliothèque nationale ; 300 000 volumes environ sont entreposés dans la mosquée chiite ; et 200 000 volumes environ se trouveraient dans un local du ministère du Tourisme à Bagdad. En raison de l'embargo, un très petit nombre de titres avait été enregistré. Aucune

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

bibliographie nationale n'avait été publiée. Tous les inventaires auraient été détruits à la suite des incendies ou du vandalisme. Il reste des fiches de catalogues dans les tiroirs, mais la plupart d'entre elles sont éparpillées par terre. Ces fiches devraient être réunies, de même que tous les autres documents dispersés dans le bâtiment, nettoyées puis placées dans des paniers en attendant des circonstances plus favorables.

À Mossoul, la Bibliothèque universitaire centrale, située au cœur du campus, fut également vandalisée et pillée (mobilier, équipement, livres), mais ne fut pas incendiée. La structure du bâtiment n'a pas été endommagée comme à Bagdad ou à Bassora. Grâce aux appels des autorités religieuses, une partie des livres a été restituée et seuls 30 % des livres seraient définitivement perdus. La bibliothèque a été restaurée et a rouvert ses portes grâce à l'aide et aux financements des forces américaines.

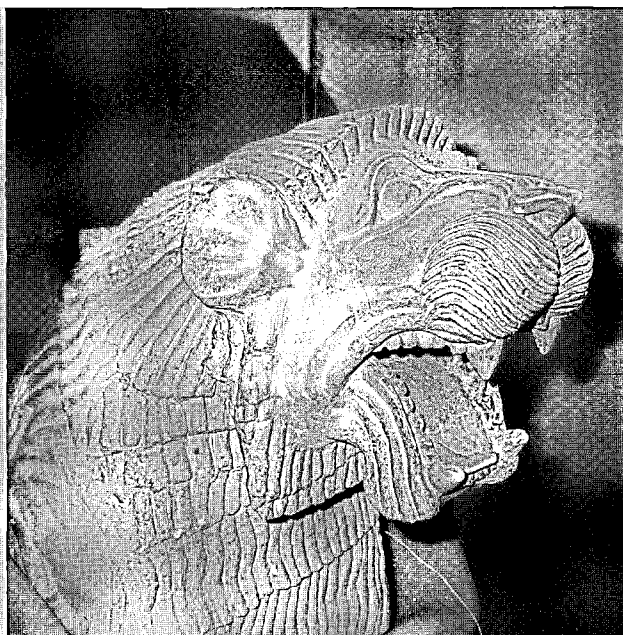
Le rapport et les recommandations de la mission d'évaluation

À la fin de la mission, l'équipe d'experts de l'UNESCO transmet ses conclusions à l'ambassadeur Piero Cordone, ainsi qu'à d'autres représentants de l'ACP. Le rapport signalait que la présence militaire sur les sites posait de sérieux problèmes étant donné que les unités militaires n'avaient pas été informées de la nature et de la complexité du paysage culturel qu'ils occupaient. L'ambassadeur Cordone fournit aux autorités d'occupation une liste de sites à protéger et à surveiller. La liste mentionnait plus de cent sites, dont une vingtaine était prioritaires du fait que le pillage s'y était déjà produit.

Les institutions universitaires jouèrent également un rôle important dans l'évaluation de la situation. Le docteur Helen McDonald de l'université

de Cambridge fut envoyée sur place par le British Museum et nommée coordinatrice des activités archéologiques. Elle prit son poste à Babylone deux semaines avant la visite de l'UNESCO afin d'aider à la réhabilitation du site et de participer à la protection des sites archéologiques dans le Sud par les autorités britanniques. Au cours d'une réunion avec l'équipe des experts de l'UNESCO, elle fit part de sa profonde inquiétude face à la situation. Elle n'était pour ainsi dire pas autorisée à se déplacer en raison des problèmes de sécurité et du manque de présence militaire. En outre, il lui semblait impossible de réaliser sa mission toute seule et sans les moyens appropriés ; elle demanda donc la mise en place d'une importante action internationale dans ce domaine. À la même période, le professeur McGuire Gibson de l'université de Chicago tentait de localiser les traces de pillage sur des images satellites.

La liste de recommandations établie par l'équipe d'experts est longue et suit un ordre de priorités. En ce qui concerne le Musée national iraquien, l'action se concentrera sur l'élaboration d'un programme de réhabilitation et sur l'identification des conditions adéquates d'environnement pour l'exposition des objets ainsi que sur l'identification du matériel requis pour réhabiliter les laboratoires. La formation du personnel figure également parmi les priorités. En ce qui concerne les sites archéologiques, les priorités à court terme consistent à enrayer le pillage dans le Sud de l'Iraq et dans la vallée de la Diyala avec l'aide de l'ACP, et à organiser une campagne de sauvetage destinée à sauver les vestiges des sites qui ont été gravement endommagés par le pillage. Les mesures à moyen et long terme viseront à : a) faciliter et encourager les expéditions archéologiques aussitôt que l'infrastructure du Conseil d'État des antiquités sera rétablie ; b) préparer et coordonner un projet de



© UNESCO/Mounir Bouchenaki

40



© UNESCO/Mounir Bouchenaki

41

40-41. Lors du pillage du Musée national iraquien, la tête du lion (haute de 60 cm) qui gardait l'entrée du temple principal de Tell Harmal (1800 av. J.-C.) a été cassée et son corps brisé.

sauvetage archéologique pour la vallée destinée à être inondée dans la région d'Assur; et c) commencer le travail de conservation dans certains sites majeurs dont l'architecture est en briques de terre crue, par exemple la ziggourat dite « Temple blanc » à Uruk.

En ce qui concerne les bibliothèques et les archives, les recommandations générales préliminaires furent de : a) trouver des bâtiments sûrs afin de réunir et entreposer les collections éparses; b) préparer des programmes de conservation; c) améliorer les conditions de stockage provisoire; et d) encourager le personnel à reprendre le travail.

Toutefois, le succès de la mise en œuvre de ces recommandations ne peut être assuré que par le développement de projets internationaux à long terme au niveau de la recherche, de la protection

et même du tourisme, pour l'ensemble des sites archéologiques et des monuments iraqiens. C'est pour cette raison que l'UNESCO a travaillé en parallèle à la coordination des efforts internationaux.

La coordination des efforts internationaux

Parallèlement à l'organisation des deux missions d'évaluation, et forte de sa responsabilité de coordination internationale des activités visant à la réhabilitation du patrimoine iraquien, l'UNESCO a organisé le 16 juillet 2003 à Paris une réunion de coordination des États membres, dont l'objet était d'orienter les offres d'assistance vers les besoins prioritaires et d'élaborer un calendrier des actions programmées. Le Directeur général proposa à cette

LE PATRIMOINE DANS LA TOURMENTE : L'IRAQ

occasion l'ouverture d'un bureau de l'UNESCO en Iraq afin d'assurer la coordination entre l'UNESCO, l'Autorité provisoire de la Coalition et les autorités chargées du patrimoine culturel ; l'architecte Usam Ghaidan fut nommé expert de liaison.

Au mois d'août, une troisième réunion d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien eut lieu à Tokyo (du 31 juillet au 2 août) ; elle fut organisée conjointement par l'UNESCO et l'Agence japonaise pour les affaires culturelles. La réunion avait pour objectif de débattre les résultats des deux missions d'évaluation en Iraq, l'aide internationale, la nécessité d'une structure de coordination internationale destinée à mettre en œuvre la stratégie globale de réhabilitation du patrimoine culturel dans le pays, et, enfin, les questions relatives au Musée iraquien de Bagdad. Parmi les mesures envisagées, les experts demandèrent au Directeur général de l'UNESCO d'établir un Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel iraquien, sous les auspices de l'UNESCO et du futur gouvernement d'Iraq. Cette décision se fondait sur l'expérience acquise par l'UNESCO au Cambodge, en Bosnie et, plus récemment, en Afghanistan. Proposition fut faite d'organiser la première réunion du CIC sur l'Iraq la première semaine de décembre au Siège de l'UNESCO à Paris.

La réunion qui avait pour sujet le Musée national iraquien se concentra sur les questions relatives à l'action à court et à moyen terme, sur la nécessité d'ouvrir et d'équiper de nouveaux laboratoires dans le musée, sur les projets de restauration des objets sérieusement endommagés et sur les programmes de formation pour les employés du musée. Une avancée importante eut lieu en matière de coordination internationale, dans la mesure où fut évité le chevauchement de

l'aide émanant d'une part du Japon et de l'Italie et d'autre part du Royaume Uni : dans les deux cas, les différents pays prévoyaient de contribuer à l'équipement du Musée national.

Entre-temps, l'UNESCO lança simultanément deux campagnes de collecte de fonds, l'une s'adressant aux industries, fondations et organisations privées à travers le monde, l'autre visant plus particulièrement les donateurs privés en Suisse.

La coordination avec les autres agences des Nations Unies

Le 23 mai 2003, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité l'adoption de la résolution 1483 du Conseil de sécurité des Nations Unies, concernant le rôle crucial que les Nations Unies devaient jouer en Iraq, en fournissant une assistance humanitaire, en aidant à la reconstruction du pays et en facilitant le rétablissement des institutions nationales et locales pour permettre l'établissement d'un gouvernement représentatif. Le Directeur général de l'UNESCO approuva l'adoption de la résolution et de son paragraphe 7, qui touche à la question spécifique du trafic illicite des biens culturels volés en Iraq et demande que l'UNESCO engage des actions à ce sujet¹. Le Directeur général s'exprima en ces termes au sujet de ce paragraphe : « *[il] constitue un progrès significatif, dans la mesure où il fait obligation à l'ensemble des États membres de prendre toutes les mesures pour faciliter la restitution en bon état des biens culturels volés et qu'il interdit le commerce ou le transfert de ces objets. Ce paragraphe, en étendant à l'ensemble des États membres des Nations Unies les obligations contenues dans la Convention de 1970 dont tous ne sont pas signataires, et en confiant à*

l'UNESCO la mise en œuvre de cette décision, facilite l'action de notre Organisation dans ce domaine. J'y vois également la reconnaissance de nos efforts. » Il déclara également : « *Au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO est prête à assumer pleinement les responsabilités particulières que lui confère son mandat, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la culture* ».

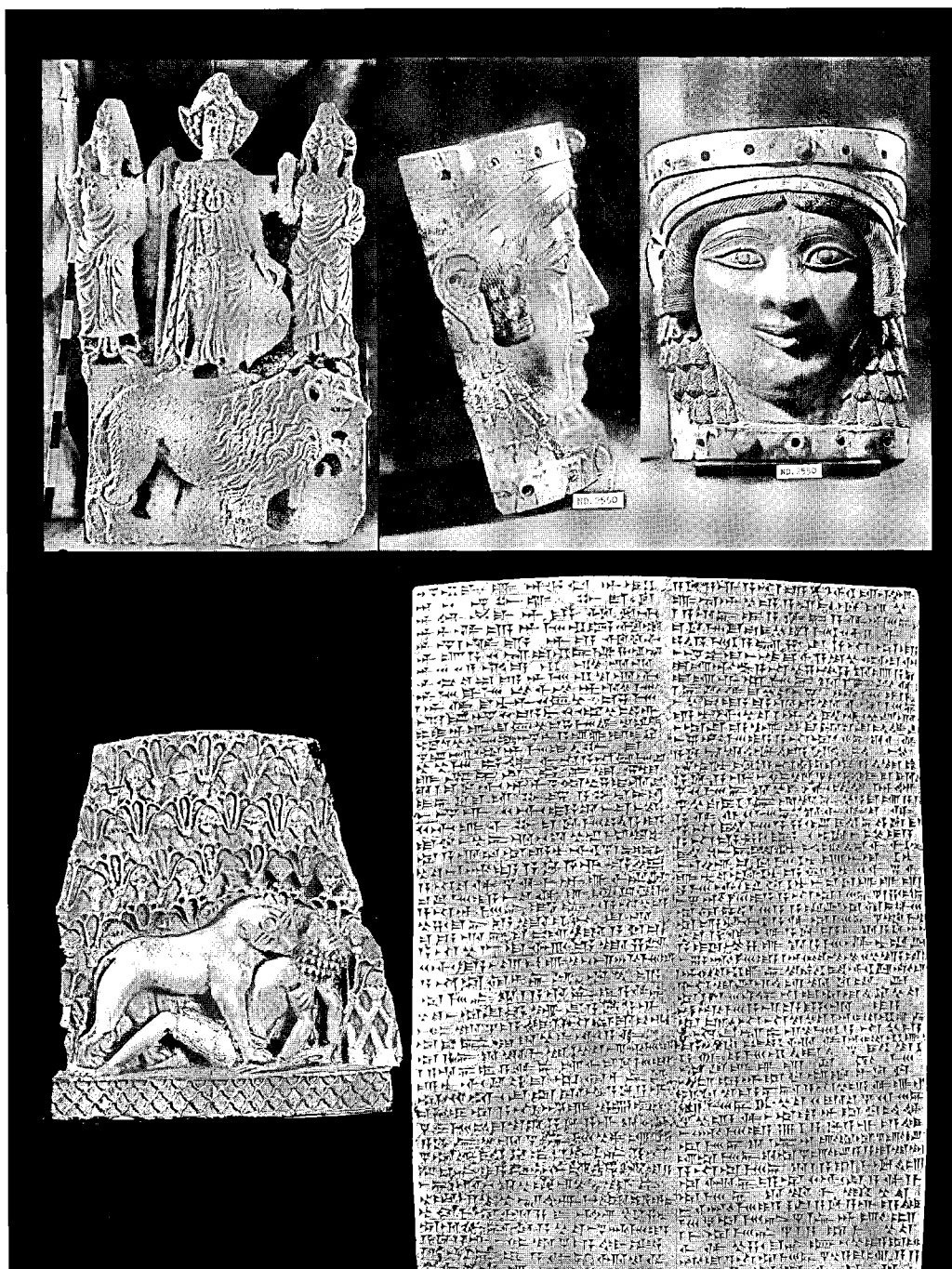
Fidèle à son engagement de jouer un rôle actif dans la reconstruction de l'Iraq, l'UNESCO prend activement part au processus d'évaluation supervisé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et mis en place afin de répondre aux différents besoins sectoriels pour la reconstruction du pays. L'UNESCO a participé à la réunion de travail du groupe UNDG/Banque mondiale pour la finalisation du rapport « Évaluation des besoins de l'Iraq », qui s'est tenue à Dubaï du 21 au 24 septembre 2003 dans le but de préparer le programme de la réunion des donateurs UNDG/Banque mondiale (Madrid, 23 et 24 octobre). La Banque mondiale, chargée de coordonner le rapport pour le secteur éducatif, a confié à l'UNESCO l'évaluation des besoins dans l'éducation secondaire, technique, professionnelle et supérieure. À la demande de l'UNDG, et dans le but d'établir un plan d'action coordonné pour l'aide aux médias, l'UNESCO a également entrepris l'évaluation des besoins de l'Iraq en ce qui concerne le développement des médias et la liberté de la presse. Selon Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, la culture est la base de la démocratie et de l'identité nationale d'un pays, et à ce titre elle devrait toujours être prise en compte dans les stratégies d'aide humanitaire d'urgence élaborées par la communauté internationale dans les situations de post-conflit, simultanément aux mesures qui ont trait à la sécurité, à l'éducation ou à la santé. La culture et

le patrimoine culturel – l'une de ses expressions les plus précieuses – constituent des facteurs essentiels de la reconstruction d'un pays.

S'il est un enseignement que nous devons tirer des attaques répétées contre le patrimoine culturel dont a été témoin la communauté internationale ces dernières années, ce doit être celui-là.

| NOTE

1. Contenu du paragraphe 7 de la résolution 1483 : « Le Conseil de sécurité [...] décide que tous les États membres doivent prendre les mesures adéquates pour faciliter la restitution, en bon état, aux institutions iraqiennes des biens culturels iraqiens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse, qui ont été enlevés illégalement du Musée national iraqien, de la Bibliothèque nationale et d'autres sites en Iraq depuis l'adoption de la résolution 661 (1990) du 6 août 1990, notamment en frappant d'interdiction le commerce ou le transfert de ces objets et des objets dont il y a de bonnes raisons de croire qu'ils ont été enlevés illégalement, et appelle l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Interpol et autres organisations internationales compétentes à faciliter la mise en oeuvre du présent paragraphe. »



© Musée national iraquien

42-45

42-45. Les images suivantes proviennent des archives de *MUSEUM International* qui, en 1954, a consacré un article au Musée national iraquien. On sait de source sûre que deux de ces œuvres d'art ont été volées (il est possible de consulter tous les numéros de la revue depuis 1948 sur www.unesco.org/culture/museumjournal/archives).

42. Découvertes archéologiques d'Hatra : relief représentant la déesse Allat sous l'apparence d'Athéna et deux autres personnages représentant sans doute les déesses al-Uzza et Manat.

43. Fouilles à Nimrud : tête de femme en ivoire, environ 720 av. J.-C. Volée au Musée national iraquien.

44. Plaque d'ivoire incrustée d'or : lionne attaquant un Nubien, 720 av. J.-C., Nimrud. Volée au Musée national iraquien

45. Tablette cunéiforme.

| BIBLIOGRAPHIE

| Art et Archéologie

- ▶ **F. R. Allchin and N. Hammond** (eds.), **Archaeology of Afghanistan: From Earliest Times to the Timurid Period.** London, Academic Press, 1978.
- ▶ **F. Basmachi, Treasures of the Iraq Museum.** Baghdad, Ministry of Information, Al-Jumhuriya Press, 1976.
- ▶ **C. Bohlen, Afghan Art Dispersed by Winds of War.** *New York Times*, Nov. 1, 2001.
- ▶ **D. Darbois and F. Tissot. Kaboul le passé confisqué: Trésors du musée de Kaboul.** Paris, Editions Findakly, 2002.
- ▶ **A. Faton and R. Zamora, « Le patrimoine culturel de l'Irak, grand oublié du conflit du Golfe. »** *Archéologia*, (Paris) No. 266.
- ▶ **G. McGuire and A. McMahon, Lost Heritage: Antiquities Stolen from Iraq's Regional Museums, Fascicle 1, xii.** Chicago, American association for research in Bagdad, 1992.
- ▶ **M.V. Seton Williams, Les trésors de Babylone.** Paris, Princesse, 1981.

- ▶ **K. Warikoo (ed.), Bamiyan: Challenge to World Heritage.** New Delhi, Bhavana Books, 2002.
- ▶ **Musées en Guerre.** *Musées & Collections Publiques de France* (Paris) No. 210, 1996.
- ▶ **The Land between Two Rivers: twenty years of Italian archaeology in the Middle East: the treasures of Mesopotamia.** Turin, Il Quadrante, 1985.

| Conservation

- ▶ **C. Asmar, « La Protection du patrimoine dans un pays en guerre »,** in *Actes de la rencontre Musées, Civilisation et Développement. Amman, Jordanie. 26-30 avril 1994.* Paris, ICOM, 1994.
- ▶ **J. Farchakh, « Comment protéger l'archéologie en Irak juste avant la guerre? »** *Archéologia*, (Paris) No. 397.
- ▶ **M. Frigo, La protezione dei beni culturali nel diritto internazionale.** Milan, Giuffrè, 1986.
- ▶ **M. Frigo, Questioni in tema di rivendicazioni e restituzione di beni culturali di proprietà privata al termini di conflitti armati.** *Diritto del Commercio Internazionale*, (Milan) 1998.

- H. Leyten (ed.), Illicit Traffic in Cultural Property: Museums Against Pillage.**
 Amsterdam, Royal Tropical Institute, 1995.
 - S.E. Nahlik, « La protection internationale des biens culturels en cas de conflit armé ».**
Recueil des Cours de l'Académie de Droit International de l'Haye, (The Hague) Vol.120, 1967.
 - P.J. O'Keefe, Trade in Antiquities. Reducing Destruction and Theft.**
 Paris and London, UNESCO and Archetype, 1997. (French version, 1999)
 - A., F. Panzera, La protezione internazionale dei beni culturali in tempo di guerra.**
 Turin, Giappichelli, 1993.
 - L.V. Prott, The Protocol to the Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict.**
Humanitäres Völkerrecht – Informations- – Schriften, (Bonn) Vol. 4, 1993.
 - E. Roux de and R.P. Paringaux, Razzia sur l'art. Vols, pillages, recels à travers le monde.**
 Paris, Fayard, 1999.
 - N. C. Wilkie, « In the shadow of war. Protecting endangered sites in Iraq ».**
 Archaeology, Archaeological Institute of America, vol. 56, No. 1, 2003.
- | Histoire**

 - N. H. Dupree, An Historical Guide to Afghanistan.**
 Kabul, Afghan Tourist Organisation, 1977.
 - E. Ghareeb, Historical Dictionary of Iraq.**
 Lanham, Md, Scarecrow Press, 2004.
 - E. Girardet and J. Walker (eds.), Afghanistan – Essential Field Guides to Humanitarian and Conflict Zones.**
 London, Media Action International, 2003.
 - J.C. Griffiths, Afghanistan, A History of Conflict.**
 London, Andre Deutsh Ltd, 2001.
 - A. Rashid, Taliban: The Story of the Afghan Warlords.**
 London, Pan Books, 2001.
 - C. Tripp, History of Iraq.**
 London, Cambridge University Press, 2002.

| Expositions, catalogues, guides

 - F. R. Allchin, « Gandharan Art in Context: East-West Exchanges at the Crossroads of Asia », in papers from the 1992 exhibition at the Fitzwilliam Museum, Crossroads of Asia: Transformation in Image and Symbol.**
 Cambridge, Fitzwilliam Museum, 1992.

- H.D. Baker, R.J. Matthews and J.N. Postgate, Lost Heritage: Antiquities Stolen from Iraq's Regional Museums, Fascicle 2, vii.**
 London, British School of Archaeology in Iraq, 1993.
- A. Parrot, Trésors du Musée de Bagdad des origines à l'Islam : Musée du Louvre, Galerie Mollien, 28 janvier – 28 mars 1966.**
 Paris, Réunion des musées nationaux, 1966.
- R. A. Stucky, Trésors du musée de Bagdad: 7000 ans d'histoire mésopotamienne: exposition au Musée d'art et d'histoire à Genève, 10 décembre 1977 – 12 février 1978.**
 Geneva, Musée d'art et d'histoire, 1977.
- L'Afghanistan dalla preistoria all'Islam: capolavori del Museo di Kabul: Torino, Galleria civica d'arte moderna, luglio-agosto 1961.**
 Turin, Galleria civica d'arte moderna, 1961.
- Afghanistan, une histoire millénaire, 1 mars – 27 mai 2002.**
 Paris, Musée national des Arts asiatiques-Guimet, 2002.
- Tesouros do Museu de Bagdade, desde os tempos primitivos à época muçulmana: junho julho 1965.**
 Lisbon, Fundação Calouste Gulbenkian, Museu Nacional de Arte Antiga, 1965.

| Ressources Internet

- Musée virtuel de Kaboul.
www.afghan-web.com/kabul-museum/
- Pillage du musée de Kaboul.
<http://rawa.org/museum.html>
- N.H. Dupree, Museum Under Siege.
<http://www.archaeology.org/found.php?page=/online/features/afghan/index.html>
- Les objets d'art du musée national iraquien menacés.
http://www.minervamagazine.com/jme_exclusive_1.html
- Lost Treasures from Iraq: Highlights From The Iraq Museum, Chicago: The Oriental Institute of the University of Chicago. On line at
<http://www-oi.uchicago.edu/OI/IRAQ/Iraqdatabasehome.htm>

| À lire

Par *Atieh Asgharzadeh*

Mansfield, Elisabeth (dir.publ.), *Art History and its institutions*, Londres et New York, Routledge, 2002.

L'histoire de l'art en tant que discipline couvre des domaines d'études vastes et variés qui reflètent la diversité de ses origines. C'est une discipline qui, par la nature de son discours, a toujours cherché à définir ses propres frontières et établir ses propres références. Des considérations commerciales entrent souvent en jeu pour déterminer ce qui peut faire ou non l'objet d'une étude universitaire. Un historien d'art a suggéré que l'histoire de l'art était « créée » par le besoin à la fois de révéler et de masquer « la commodification » de la culture. Dans *Art History and its institutions*, des spécialistes étudient comment les discours de cette discipline se sont élaborés, en examinant la formation professionnelle et institutionnelle de la discipline depuis ses origines. Les auteurs commencent par explorer les lieux où l'on pratique l'histoire de l'art en tant que discipline, comme par exemple les musées, et ils exposent les analyses récentes sur les musées. Ils poursuivent en étudiant les différents modes d'argumentation au sein de la discipline, dans le but de démontrer comment les institutions interviennent pour transformer et réorienter « les hypothèses et les normes professionnelles » et pour jouer un rôle capital dans l'élaboration d'une méthode en histoire de l'art. Des institutions aussi diverses que les musées, les universités et les laboratoires de photographie sont étudiées dans cet ouvrage, ce qui permet de faire apparaître la façon dont elles influencent l'histoire de l'art et la complexité de leurs effets les unes sur les autres.

Wechsler, Helen J., Coate-Saal, Terri et Lukavic, John (dir.publ.), *Museum policy and procedures for Nazi-era issues*, Washington, American Association of Museums, 2001.

Sur une période de huit ans, de 1933 à la fin de la seconde guerre mondiale, des millions d'objets et d'œuvres d'art furent saisis par le régime nazi. Un grand nombre de ces objets ont finalement retrouvé leurs propriétaires initiaux ou leurs héritiers légaux. Certains d'entre eux n'ont cependant jamais pu être localisés, et il s'avère que dans de nombreux cas il est difficile, voire impossible, de retrouver les anciens propriétaires, tant est important le nombre de familles victimes de l'Holocauste.

La décennie qui vient de s'achever a vu s'accroître la conscience de l'ampleur du pillage des biens culturels opéré par les nazis. Les musées sont également de plus en plus sensibilisés aux problèmes de la propriété d'origine et aux éventuelles implications pour leurs collections. *Museum policy and procedures for Nazi-era issues* présente une suite de directives inspirées par l'AAM (Association américaine des musées) et traite du problème de l'identification et de la classification des objets dont la propriété fut illégalement détournée pendant la période nazie. L'AAM prit le problème en considération de façon officielle assez tardivement, en 1998, lorsqu'elle mit sur pied un groupe de travail multilatéral dont la tâche fut d'établir une ligne directrice propre à aider les musées à aborder le problème de l'appropriation des objets. Ce livre traite de différents points, tels que les acquisitions, les prêts, les collections existantes, les droits de propriété

et les obligations fiduciaires. Bien que ces directives soient à l'origine destinées aux musées des États-Unis, le livre est un outil précieux pour tous les musées du monde qui aspirent à un haut niveau d'éthique dans la gestion de leurs collections. Il signale également les critères à prendre en considération par les musées qui recherchent une éventuelle provenance de l'époque nazie pour des éléments de leurs collections.

Clavir, Miriam, *Preserving what is valued (Museums, conservation, and First nations)*, Vancouver, Toronto, UBC Press, 2002.

Le patrimoine culturel peut et doit être préservé. Au-delà de cette affirmation, de nombreuses questions demeurent. Comment cela doit-il se réaliser, et qui est le mieux qualifié pour jouer un rôle dans le domaine de la préservation? *Preserving what is valued* examine deux perspectives contradictoires face au problème de la préservation du patrimoine, pour des situations où le problème de la propriété culturelle et de l'autorité scientifique s'avère être source de malentendus et de conflits. Les conservateurs professionnels attachent beaucoup d'importance à l'intégrité physique des objets culturels, préférant même les extraire de leur environnement naturel pour les préserver ou les « sauver » d'un usage abusif. À l'inverse, les membres des « premières nations », sociétés qui revendiquent des droits culturels et historiques sur ces mêmes objets, peuvent mieux apprécier la valeur et le sens de ceux-ci, si ils restent en symbiose avec leur élément culturel. Le problème réside dans la divergence de point de vue entre la priorité accordée à l'intégrité physique, d'un côté, et l'intégrité conceptuelle, de l'autre. Le premier groupe revendique l'autorité en la matière en se fondant sur des sources savantes, et essentiellement non-indigènes, tandis que les membres du deuxième groupe

prétendent remettre en cause ce statut autoproclamé, préférant se représenter dans un contexte social et historique plus large. Ce conflit naît d'un problème central : qui a le droit d'interpréter, autrement dit, de contrôler l'identité d'un individu ou d'une société?

***terrain*, revue semestrielle, publiée par la Mission du patrimoine ethnologique, ministère français de la Culture et de la communication.**

terrain est une revue de grande qualité éditée par le ministère français de la Culture et de la communication et sa Mission pour le patrimoine ethnologique depuis 1983 ; elle est centrée sur l'incitation au développement de la recherche ethnologique en France et en Europe. Chaque numéro est composé d'articles qui explorent un thème spécifique et en développent les différents points de vue. Les collaborateurs de la revue sont des spécialistes de divers domaines tels que l'ethnologie, la sociologie, l'histoire et l'anthropologie. *terrain* est également remarquable pour la richesse et la variété des illustrations qui accompagnent les textes. Une section intitulée « Repères » se penche sur des sujets complémentaires, et une colonne « infos » fournit des informations sur des événements d'actualité liés à l'ethnologie en Europe. Les articles prennent appui sur la recherche scientifique sur le terrain et développent chaque thème sous un angle différent. Certains des thèmes étudiés sous l'angle de l'ethnologie englobent la relation des êtres humains avec leur environnement, les représentations de la nature dans la culture et le sens de diverses pratiques au sein des sociétés. En outre, *terrain* procure aux ethnologues un forum de discussions, ainsi qu'un lieu d'échanges avec les autres sciences sociales comme l'anthropologie, la sociologie et l'histoire.

Le numéro de *terrain* sorti en mars 2003 est

consacré à l'enfant et à son apprentissage, et explore le processus par lequel l'enfant appréhende le monde ainsi que la façon dont il se l'approprié. Suivant les propos qu'aurait tenus Goethe, « c'est l'enfant qui en réalité élève son père », l'enfant est bel et bien la clé d'une meilleure compréhension de la nature humaine.

***The Future of the past (actes du colloque),
Museen der Stadt Nürnberg, Nuremberg,
2000***

La période du national-socialisme allemand est en train de passer progressivement dans le champ de l'Histoire au même titre que toute autre période. Il est néanmoins de plus en plus problématique de traiter les événements d'un passé qui n'est pas si lointain, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'une époque d'une telle importance et dont les effets sont durables. En dépit d'études réalisées de longue date et d'une prise de conscience générale grandissante, l'histoire globale du national-socialisme n'est pas encore parfaitement comprise, non pas tant par les historiens qui sont encore engagés dans ce travail que par le grand public pour qui, jusqu'à aujourd'hui, elle reste une zone d'ombre. Ceux qui ont survécu aux horreurs du régime nazi disparaissent peu à peu : dans quelques années ces derniers témoins ne pourront plus transmettre leur expérience. Bientôt c'est essentiellement aux musées et aux historiens qu'il incombera de transmettre une approche éclairée de l'histoire du national-socialisme.

À l'occasion du réaménagement, en 2001, du lieu de rassemblement du parti nazi, le Museen der Stadt Nürnberg a invité des participants de tous horizons à une évaluation plus large des problèmes auxquels sont confrontés les musées qui doivent gérer la question de la période nazie et de l'Holocauste. Les actes de ce colloque portent un éclairage précieux sur ces problèmes.

museum INTERNATIONAL

CORRESPONDANCE

Questions d'ordre rédactionnel :

Museum international

UNESCO, 1 rue Miollis,

75015 Paris, France.

Tél. : (+33.1) 45.68.43.39 / Fax : (+33.1) 45.68.55.91

ABONNEMENTS (anglais)

Blackwell Publishers

108 Cowley Road

Oxford OX4 1JF

Royaume-Uni

Exemplaires d'articles parus dans Museum

Institute for Scientific Information

Att. of Publication Processing

3501 Market Street

Philadelphia, PA 19104

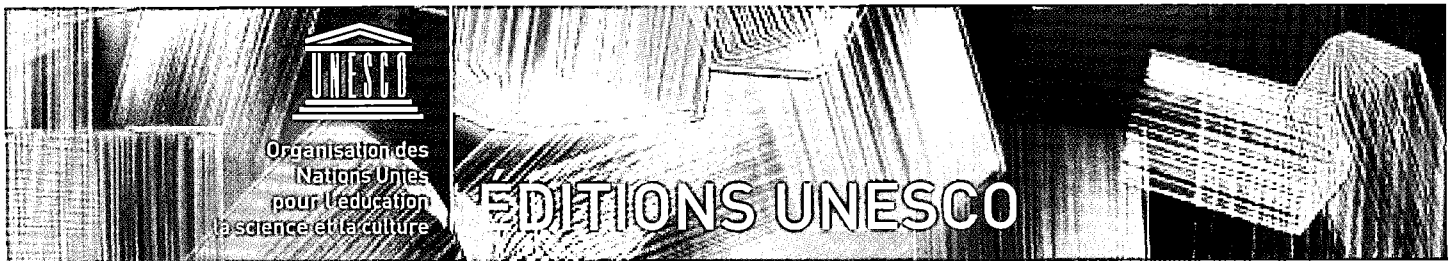
États-Unis d'Amérique

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'UNESCO ou de la rédaction.

Les appellations employées dans *Museum International* et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, art. 40-41; Code pénal, art. 425).

© UNESCO 2003



PATRIMOINE MONDIAL

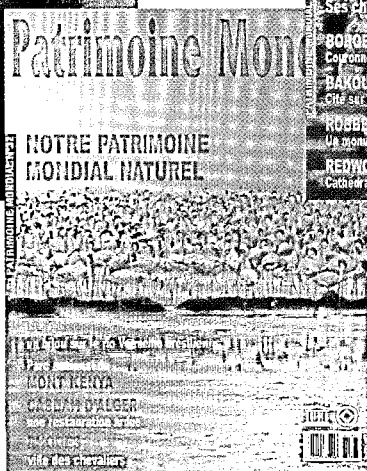
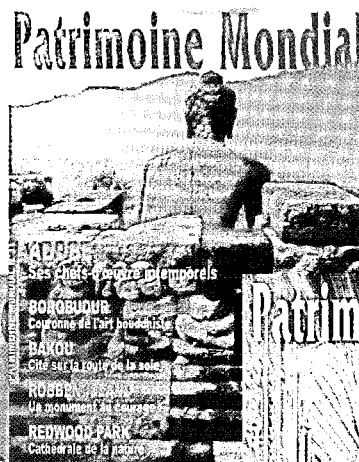
Revue trimestrielle

21 x 27 cm, photographie en couleurs
Éditions UNESCO / Ediciones San Marcos
Publié également en anglais et espagnol

- Des dossiers thématiques.
- Des textes passionnants.
- De belles illustrations.

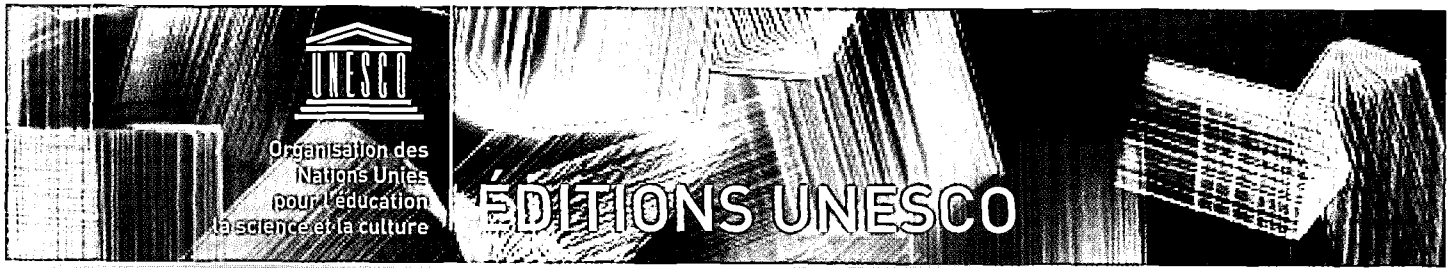
- Une revue trimestrielle consacrée aux sites naturels et culturels.
- Une revue ouverte sur le monde, proposant près de 750 sites figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Participez aux efforts entrepris pour sauvegarder notre héritage commun en vous abonnant à cette revue.



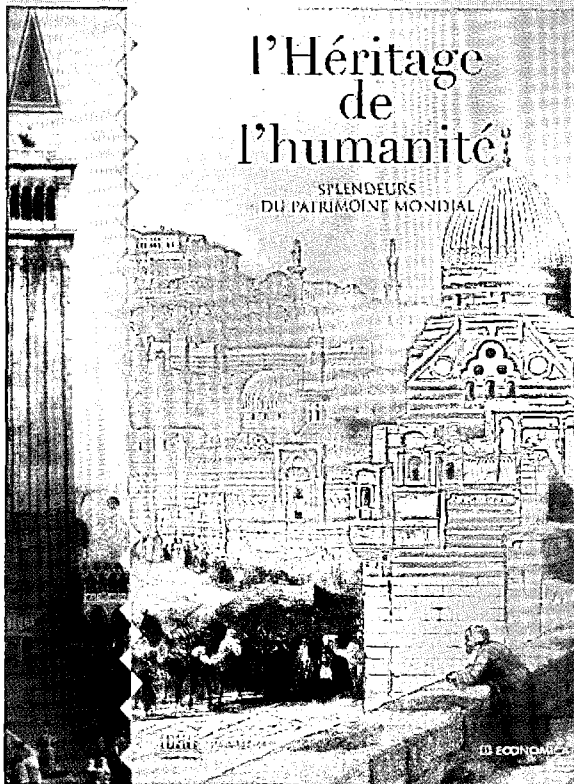
Pour l'achat d'un numéro de la revue, adressez-vous aux Éditions UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris, France
tél : + 33 (01) 45 68 49 83
fax : + 33 (01) 45 68 57 37
E-mail : publishing.promotion@unesco.org
www.unesco.org/publishing

Pour un abonnement à la revue, envoyer votre demande aux :
Ediciones San MARCOS
Calle Alcántara 11, Entreplanta
28006 Madrid, Espagne
Tél : (34) 91 431 43 19 / 91 431 48 70
Fax : (34) 91 431 65 39
E-mail : suscripciones@ediciones-sanmarcos.com



L'HÉRITAGE DE L'HUMANITÉ

Splendeurs du patrimoine mondial



› 1972 : adoption de la Convention sur le patrimoine mondial, devenue le principal instrument légal de protection de notre héritage culturel et naturel mondial. Plus de trente ans d'efforts communs et de succès en matière de sauvegarde de l'héritage qui nous a été légué.

› L'objectif de ce livre est non seulement de présenter le patrimoine mondial mais encore de souligner le rôle vital qu'il a joué tout au long de l'histoire de l'humanité dans la formation des identités culturelles et visuelles ainsi que de certaines des valeurs les plus précieuses de la culture contemporaine.

› Dix chapitres nous font voyager à travers des sites imprégnés d'histoire. Ils reprennent également les thèmes qui toujours retenus l'attention d'un large public.

› Les images de ce livre nous rappellent nos responsabilités et devoirs communs vis-à-vis des merveilles de la nature (gorges du parc du Grand Canyon, Parc national de Yellowstone, Chutes Victoria) et de la créativité humaine (Taj Mahal, La Grande Muraille de Chine).

2004, 23,5 x 30,2 cm, 312 pages,
photos couleurs et cartes
23,50 €
ISBN 92-3-203884-6
Éditions UNESCO / ECONOMICA

Éditions UNESCO

7, place de Fontenay, 75352 Paris 07 SP, France

fax : +33 (0) 45 63 5737

e-mail : publishing.promotion@unesco.org

www.unesco.org/publishing

Service sécurisé